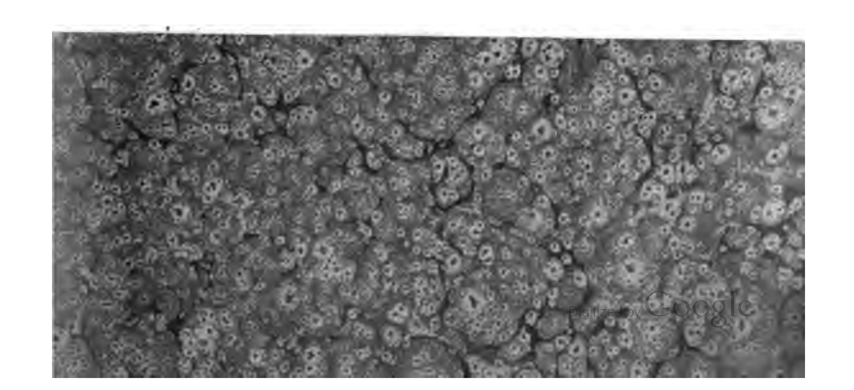



REGINÆ ERVNT NVTRICES TVÆ
Reg:
Coll:
Oxon.
ROBERTVS EGLESFIELD CLERICVS



ŒUVRES

COMPLÈTES

DE FLÉCHIER.

X.

PARIS. — IMPRIMERIE DE CASIMIR, RUE DE LA VIEILLE-MONNOIE, N° 12.



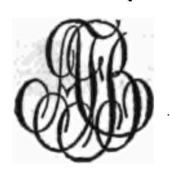
ŒUVRES

COMPLÈTES

DE FLÉCHIER.

TOME DIXIÈME.

LETTRES ET PIÈCES DIVERSES.



PARIS,

BOISTE FILS AINÉ, BERQUET, DUFOUR ET Cie.

1828


THE TAYLOR INSTITUTION
1 3 OCT 1939
OF OXFORD


COLL. REG. OXON.
BIBL.

LETTRES
DE FLÉCHIER.

LETTRE I.

DE CONSOLATION ET DE PIÉTÉ A MADAME SA SŒUR, RELIGIEUSE DE SAINTE-CLAIRE A BÉZIERS, SUR LA MORT DE LEUR MÈRE.

MA TRÈS-CHÈRE SOEUR,

Si je n'étois assuré de votre vertu et de la sainte constance de votre esprit, j'appréhenderois de vous renouveler une affliction qui ne vous peut être que très-sensible, en vous consolant après la mort de notre très-honorée mère; mais je sais que vous avez un cœur tout religieux, et que vous savez adorer la conduite et les jugemens de Dieu dans les occasions les plus funestes. Ce n'est pas que je condamne ces douleurs modérées, qui sont des effets d'une piété naturelle, et non pas des défauts de résignation; il faut donner quelque chose à nos affections; et la grâce de la vocation, qui nous fait vivre selon l'esprit de Dieu, ne nous ôte pas les sentimens raisonnables du sang et de la nature; nous devons néanmoins plutôt considérer les ordres du ciel que la violence de nos mouvemens; et, quoique notre perte soit très-fâcheuse, nous devons être fort modérés à la ressentir. Il faut

que les prières soient les plus fidèles interprètes de nos cœurs devant Dieu ; et notre tristesse seroit indiscrète et mal réglée, si elle ne commençoit par ce devoir de reconnoissance. Pour moi, je vous avoue que je fus extrêmement surpris, lorsqu'on me donna des nouvelles si désavantageuses à notre maison ; une mort si inespérée ne me permit pas de faire réflexion sur mon état, et je suivis peut-être un peu trop la force des inclinations naturelles ; mais je crois que je ne suis coupable que par surprise ; et, après m'être consolé avec Jésus-Christ, je suis de ce sentiment, qu'il falloit baiser la main qui nous afflige, et que Dieu ne sauroit être que très-doux dans ses plus rudes châtimens, et dans la plus sensible dispensation de ses amertumes. En effet, je m'imagine qu'il a voulu récompenser la vertu de notre très-honorée mère, et donner un petit exercice à la nôtre. Il faudroit ne l'avoir pas connue pour douter de son salut ; tous ces beaux actes de patience qu'elle a pratiqués me donnent quelque sorte d'assurance qu'elle nous servira dans le ciel, et pour notre avancement spirituel, et pour la prospérité de toute sa famille ; et nous avons tous les sujets du monde de croire qu'elle a été choisie pour le ciel, puisque sa vie ne fut qu'une préparation continuelle à bien mourir ; si bien que nous pouvons dire que nous avons encore notre mère, mais qu'elle ne doit plus rien à la nature ; et qu'elle est vivante d'une façon plus parfaite et plus assurée que nous qui sommes encore dans les dangers et dans les attaques continuelles de nos passions ; et certes, peut-être que Dieu

nous veut priver des personnes si chères pour nous avertir de suivre ses lumières avec plus d'amour et de fidélité ; c'est peut-être une punition de nos fautes, ou une incitation à une plus haute perfection. Le Seigneur sait si bien nous attirer à lui par des petites croix, des afflictions inespérées, des accidens subits et des mortifications quelquefois sanglantes! Il dégage de la façon les attachemens du monde ; et, si nous prenons garde aux intentions adorables de notre bon Dieu, nous trouverons qu'il nous appelle à soi ; et ces occasions si fatales à nos désirs sont des voix fortes dont il se sert pour nous exciter à son service, et des instructions qui ne peuvent que nous toucher, puisqu'elles viennent de si près. Vous m'excuserez, ma très-chère sœur, si je vous parle des choses que vous pourriez m'enseigner depuis long-temps ; vous avez trop de charité pour n'agréer pas la liberté que je prends. Je voudrois avoir plus de commodité de vous témoigner mes respects ; les maladies que j'ai eues m'en ont un peu excusé jusqu'ici. Je serai dorénavant plus exact à vous écrire, comme étant, ma très-chère sœur, votre très-humble et très-obéissant serviteur et frère, etc.

A Draguignan, ce 14 août 1653.

LETTRE II.

DE PIÉTÉ SUR LES MALADIES, A LA MÊME.

Je reçus dernièrement votre lettre, ma très-chère sœur, et en même temps un sensible déplaisir du mau-

vais état de votre santé et des incommodités que vous apporte, sans doute, une fièvre violente. Je juge de vos douleurs par les miennes propres, et je ne saurois que vous plaindre beaucoup, puisque j'ai de la peine à ne me plaindre pas moi-même. Il y a deux mois que je suis ou malade ou languissant; et, après avoir souffert toutes sortes de petites fièvres, je suis enfin tombé dans la fièvre quarte, qui me donne un peu d'exercice, mais qui n'est pas si rude ni si difficile que le vôtre. Dieu, qui est un bon juge de la vertu, vous a donné plus de peine, parce qu'il a connu que vous auriez plus de patience; c'est l'ordre qui le tient dans la dispensation de ses croix. Il sonde nos forces avant que de nous charger et distribuer le fiel de son calice à ceux qui le peuvent souffrir comme vous. Les maladies, disoit un grand saint, sont des leçons que Dieu nous fait pour nous détacher de la terre; car, en voyant la foiblesse de notre nature et l'inconstance de notre vie, nous sommes appelés intérieurement à une vie toute céleste, et nous tâchons d'avoir notre conversation dans le ciel. Saint Paul n'étoit jamais plus puissant que lorsqu'il étoit infirme; et sainte Thérèse ne recevoit jamais plus de consolations spirituelles que lorsqu'elle étoit accablée de maux. Souffrons, ma chère sœur, en ce monde, le ciel vaut bien un peu de peine, et la couronne que votre époux vous prépare a quelques épines ici bas; mais dans le ciel, elle n'aura que des roses. Ce sont des témoignages d'amour que Dieu nous donne, il veut vous épurer comme l'or dans le feu de la tribulation; re-

mettez-vous entre ses mains, c'est un bon économe de souffrances; il n'en donne jamais plus qu'il faut. Si mes prières pouvoient quelque chose, vous recevriez beaucoup de soulagement. J'en attends des vôtres qui sont plus efficaces. Je suis, etc.

A Narbonne, ce 8 novembre 1659.

LETTRE III.

DE CONTROVERSE, ET DES MOYENS DE RÉUNIR LES DEUX COMMUNIONS, A M. VIGIER, AVOCAT.

Il y auroit long-temps, monsieur, que j'aurois répondu à la lettre que vous eûtes la bonté de m'écrire il y a près de six mois. Mais l'absence de M. de Condom, à qui vous m'aviez chargé de la communiquer, la résolution que j'avois prise d'aller à mon abbaye, où j'aurois eu peut-être occasion de conférer avec vous, le voyage de Strasbourg que je fus obligé de faire subitement, et le désir que j'avois de savoir si dans l'assemblée du clergé on traiteroit des affaires dont vous souhaitiez d'être éclairci, m'ont empêché ou m'ont fait différer de vous écrire jusqu'ici. Je ne saurois assez louer l'amour que vous faites paroître pour la paix de l'Église, et le dessein que vous avez de chercher les moyens les plus faciles et les plus efficaces pour réunir les esprits que la différence de religion a divisés, et que les préventions des uns, et peut-être le zèle inconsidéré des autres, aigrissent encore tous les jours. J'avoue que la violence et l'oppression ne sont pas les voies que l'Église nous a mar-

quées, et dont Jésus-Christ s'est servi pour gagner les âmes et pour établir sa foi. Nous savons que la religion se persuade et qu'elle ne se commande point; qu'il faut gagner le cœur par le cœur, et que rien ne conduit si naturellement à la vérité que la charité. Nous sommes assurés que le roi ne prétend faire aucune peine à ses sujets; et que, si sa piété lui fait souhaiter avec passion de les ramener à la pureté et à l'unité de la religion, sa bonté lui fera toujours prendre les moyens les plus doux et les plus justes pour y réussir. Ainsi, monsieur, quand vous auriez raison de vous plaindre des sévérités indiscrètes qu'on a exercées contre vous, vous avez lieu d'espérer que sa majesté les fera cesser dès qu'elles lui seront connues, et j'apprends même qu'il y a déjà de grands adoucissemens là-dessus. Vous pourrez donc travailler avec plus de repos à l'ouvrage que vous méditez; et comme vous n'avez que des pensées de paix, et que vous n'agissez que par des motifs de charité et par un désir sincère du salut commun, comme vous le témoignez dans votre lettre, il est à croire que vous recueillerez le fruit de votre travail, et que vous serez utile à vos frères. Il est vrai que ce n'est pas un dessein facile à exécuter. La préoccupation, la coutume, l'intérêt, la passion, la piété même, quand elle est animée d'un zèle amer, ou qui n'est pas selon la science, sont des obstacles presque insurmontables dans les réunions. L'esprit humain ne se plaît pas à céder, et il n'avoue pas volontiers qu'il s'est trompé. Aussi nous avons vu jusqu'ici le peu de succès qu'ont

eu toutes ces méthodes de réconciliation qu'on a exposées, qui n'ont servi qu'à faire voir qu'il y a peu de gens équitables, et que l'amour du parti prévaut presque toujours à celui de la vérité. Mais, monsieur, puisqu'un homme sage comme vous, et reconnu tel, prend la peine d'examiner ce qu'il y a eu de défectueux dans des moyens qu'on a proposés inutilement, et d'en chercher de plus faciles et de plus justes, vos bonnes intentions, votre bonne foi, avec les lumières que vous avez, pourront beaucoup contribuer à faire revenir les personnes pacifiques et raisonnables. Si vous faites voir, dans la réponse que vous faites à M. Arnaud, que votre morale est entièrement conforme à la nôtre, ce sera déjà une grande avance. Il n'est pas probable que vous autorisiez les choses que nous condamnons dans la pratique; mais il est dangereux de poser des principes dont on peut tirer des conséquences aussi dures que celles qu'on a tirées des vôtres sur le sujet de la justification. Pour ce qui regarde les dogmes et la police de l'Église, il seroit à souhaiter que vous eussiez trouvé ce tempérament raisonnable que l'une et l'autre communions pussent approuver. Je m'assure qu'on vous tendra les mains pour vous recevoir, dès que vous vous approcherez de nous sincèrement, et que vous trouverez toutes les dispositions que vous pouvez attendre de la charité, quand nous pourrons connoître que vous êtes disposé à suivre la vérité. Vous ne demandez, monsieur, qu'une démarche à l'église romaine, c'est qu'elle remette l'usage du calice au peuple, et vous espérez que

la division cessera, et qu'il n'y aura plus qu'un troupeau. S'il ne tenoit qu'à ce seul point, la paix seroit bientôt conclue. Je ne crois pas que les honnêtes gens de votre parti, après avoir franchi toutes les autres difficultés, voulussent s'arrêter à celle-ci qui n'est pas si essentielle, et je suis persuadé que le pape accorderoit volontiers une chose que nous estimons indifférente, et qui n'a été refusée que parce qu'on l'a jugée inutile. Je conviens avec vous que cet article de la communion sous les deux espèces n'a rien qui répugne à la parole de Dieu, ni aux décisions des conciles, et qu'on a remis au pape le pouvoir de la permettre selon les besoins. Mais il n'est ni de sa dignité ni de sa sagesse de le faire, s'il n'en prévoit des avantages assurés et considérables pour la réunion. Plusieurs princes sollicitèrent à Rome et au concile de Trente, pour obtenir qu'on se relâchât sur ce point; mais le concile, bien informé de l'éloignement où étoient les protestans de toutes sortes d'accommodemens, jugea bien qu'après avoir obtenu ce point ils insisteroient sur d'autres, et qu'il n'étoit pas à propos que l'Église changeât ainsi sans aucun fruit sa discipline et ses usages. L'empereur Maximilien II, ayant depuis demandé au pape la même chose pour l'Allemagne, s'en désista par prudence, et reconnut que c'étoit un piége qu'on lui avoit tendu; et que les protestans ne demandoient qu'on leur accordât l'usage de la coupe que pour avoir lieu d'accuser l'Église d'avoir erré en le défendant, et de prendre sa condescendance pour une preuve de son erreur. Je sais

bien, monsieur, que les affaires de la religion ne sont plus dans le même état, que les esprits sont autrement disposés, qu'on se lasse de cette division, et que peut-être il y a parmi vous un petit nombre d'honnêtes gens qui ne seroient pas fâchés d'avoir une ouverture et une raison apparente de leur conversion. Mais vous jugez bien qu'on n'engagera pas les puissances à faire une démarche de cette importance, si l'on ne voit clairement le grand succès qu'elle doit avoir. C'est à vous à prendre vos mesures là-dessus. Le clergé n'est pas assemblé pour traiter de ces matières. Pour moi, je souhaiterois avec passion de contribuer au salut de tant d'âmes, et au dessein que vous avez de les ramener à la foi de l'Église; et je m'estimerois heureux si, en procurant la gloire de Dieu, je pouvois vous témoigner que je suis très-sincèrement, monsieur, votre, etc.

A Saint-Germain-en-Laye, ce 14 décembre 1682.

LETTRE IV.

A MADAME DE RICHEMONT, EN LUI ENVOYANT QUELQUES OUVRAGES.

Si la saison avoit été moins rigoureuse, et que les ouvriers eussent pu travailler à l'impression, il y a long-temps, madame, que vous auriez reçu le paquet que je vous envoie par le messager. Je n'ai pas voulu vous l'envoyer sans y joindre quelques exemplaires de l'oraison funèbre de la reine que j'ai prononcée il y a près de deux mois. Ce n'est pas que je croie que le présent soit considérable par lui-même; je

sais que le plaisir que j'ose espérer que vous aurez à le recevoir viendra tout entier de la bonté que vous avez pour moi, et qu'en lisant ce petit ouvrage vous exercerez votre patience et non pas votre jugement; mais, quand je devrois perdre un peu de la bonne opinion qu'on vous en a donnée, j'y gagnerai toujours la satisfaction de vous l'avoir présenté, et de m'être acquitté d'un devoir très-juste et très-agréable. J'ai fait mettre dans le paquet quelques exemplaires pour M. Fromentin, et pour le révérend père Quesnel, pour M. l'intendant, s'il n'en avoit pas encore reçu; vous voudrez bien, madame, leur faire savoir combien je les honore. Vous trouverez deux dictionnaires, dont l'un est latin et fait par Racine, dont on s'est servi pour faire apprendre les mots latins à monseigneur le Dauphin; et l'autre est françois-latin, imprimé depuis peu et estimé, qui sert à la composition. Je m'imagine que monsieur votre fils est déjà au-dessus de ces livres-là; s'ils peuvent pourtant lui être de quelque usage, j'en serai ravi. Que je serois heureux si je pouvois contribuer à son éducation, et seconder les soins que vous prenez à le rendre honnête homme et bon chrétien! Je suis avec tout l'attachement et tout le respect possible, madame, votre, etc.

A Versailles, ce 20 février 1684.

LETTRE V.

DE CIVILITÉ A M. BENOIT, AUDITEUR DE ROTE, SUR LE FAUX BRUIT QUI AVOIT COURU QU'IL ÉTOIT NOMMÉ A L'ÉVÊCHÉ D'ORANGE.

J'AI toute la reconnoissance que je dois avoir pour toutes les marques d'amitié que je reçois incessamment de vous, monsieur. Les souhaits et les vœux que vous faites pour ce qui regarde ma fortune sont capables de m'attirer de grandes prospérités. Je les prends pour des présages heureux de quelque bien qui doit m'arriver, et ce qui me touche encore davantage, pour des témoignages de la bonne opinion que vous avez de moi; ainsi je vous en rends très-humbles grâces. Le bruit qui a couru chez vous de ma nomination à l'évêché d'Orange n'est pas véritable. Je n'ai point demandé cet évêché, et ne l'ai pas même désiré; ce n'est pas que je ne le croie bien au-delà de mon mérite; mais j'ai résolu de laisser agir les bontés du roi à mon égard, et d'attendre sans m'impatienter les grâces qu'il m'a fait l'honneur de me promettre, outre que j'estimerois beaucoup plus un établissement un peu moindre, qui ne m'éloigneroit pas de la cour. Ainsi, monsieur, vous pouvez désabuser ceux qui, par un excès d'estime ou d'amitié qu'ils ont pour moi, auroient pu croire ou souhaité que je fusse destiné à un honneur dont je ne m'estime pas digne. Je vous envoie un petit livre qui contient deux discours, et quelques poésies qui furent prononcés à l'Académie où j'avois l'honneur de pré-

sider à la réception d'un des plus savans hommes de notre siècle. Pour le discours que je fis au roi à la tête de l'Académie, lorsque sa majesté revint de sa conquête de la Franche-Comté, je ne manquerai pas de vous en faire part dès que je l'aurai fait imprimer. Conservez-moi, s'il vous plaît, toujours, monsieur, l'honneur de votre amitié, et faites-moi la grâce de croire que je suis plus que personne du monde, etc.

A Versailles, ce 16 octobre 1684.

LETTRE VI.

DE CIVILITÉ CHRÉTIENNE, A MADAME DE RICHEMONT.

Je vous rends très-humbles grâces, madame, et de la joie que vous avez eue de la grâce que le roi m'a faite, et des souhaits que vous avez faits vous-même. Vous me croyez sans doute meilleur que je ne suis, quand vous désirez de me voir chargé d'un fardeau que je sens bien que je ne serois pas capable de porter. Les bons ouvriers que vous jugez, avec raison, si nécessaires à l'Église ont bien d'autres vertus et d'autres talens que nous; et il faut les tirer des lieux d'oraison et de retraite, et non pas du pays de tumulte et de dissipation où nous sommes. Ainsi, madame, bornez vos désirs, et demandez à Dieu que j'use chrétiennement des biens qu'il me donne, et que je songe efficacement à mon salut, pendant que de plus gens de bien que moi travailleront à celui des autres.... J'ai bien de la joie d'apprendre que votre famille s'élève et se perfectionne insensi-

blement par vos instructions et par vos exemples. En quelque état que Dieu appelle des enfans aussi bien nés et aussi bien instruits que les vôtres, ils produiront les fruits d'une éducation chrétienne, et vous verrez germer et croître la bonne semence que vous jetez dans leurs esprits et dans leurs cœurs. Quoi que vous me puissiez dire de mademoiselle votre fille aînée, je ne laisserai pas de tenir mon sermon toujours prêt, quelque parti qu'elle prenne. Je suis persuadé qu'elle en remplira fidèlement tous les devoirs; et que, soit dans la religion, soit dans le monde, elle servira Dieu comme vous le souhaitez. J'ai bien envie d'aller encore disputer de théologie avec la cadette, et de voir jusqu'où son bon sens et la vivacité de son esprit sont allés depuis que je ne l'ai vue. Il n'y a qu'à lui souhaiter de la santé, le père Quesnel et vous, avec la grâce de Dieu, ferez le reste. Pour monsieur votre fils, je me réjouis d'apprendre qu'il profite dans son innocence et ses bonnes mœurs, et qu'il s'avance doucement dans ses études. Le fond de la vertu demeurera, et l'esprit s'ouvrira de plus en plus. Il ne faut pas le presser; il ne faut que lui montrer le chemin et lui aider à marcher. Dieu bénira vos bonnes volontés et les siennes. Au reste, madame, vous voulez bien que je le remercie ici d'une lettre latine qu'il m'écrivit autrefois; car vous savez que je fais quelquefois mes remercîmens un peu tard. Elle étoit fort bien faite, et je me souviens encore qu'il y avoit même de l'élégance. J'espère dans le printemps prochain voir en passant les pro-

grès qu'il aura faits dans son latin. Je suis en peine de ce que vous m'écrivez, madame, de l'incommodité de M. de Richemont ; j'espère que ce ne sera qu'une fluxion passagère : cependant il faut qu'il se ménage et qu'il conserve ses yeux. Pour vous, madame, faites-moi la grâce d'être bien persuadée que je suis très-sensible à tout ce qui vous touche, et que je suis, etc.

A Versailles, ce 25 novembre 1684.

LETTRE VII.

A M. HUET, ANCIEN ÉVÊQUE D'AVRANCHES. ON EXAMINE SUR QUI TOMBENT LES FRAIS DE LA POURSUITE DES PRÊTRES DÉRÉGLÉS.

Vous avez bien raison, monseigneur, de croire que la distance de deux cents lieues n'a rien diminué de l'attachement et du respect que j'ai toujours eus pour vous. Je voudrois trouver des occasions de vous le témoigner plus considérables que celles que vous m'en donnez par votre lettre du 16 mars. Je l'ai reçue dans le cours de ma visite, et je n'ai pu y répondre plus tôt, parce que j'ai été toujours errant. J'ai consulté les plus anciens officiers de mon chapitre, et leur ai demandé l'usage qu'ils ont eu dans la poursuite des mauvais ecclésiastiques, quand le revenu du sceau et du greffe n'y suffit pas. Ils m'ont tous répondu que ce diocèse n'étoit pas tombé dans le cas, et qu'il n'y avoit point de pratique fixe là-dessus, soit parce que le diocèse est de peu d'étendue, n'y ayant que soixante-six cures, soit parce qu'il a

toujours été assez réglé, soit parce que l'évêque y ayant une pleine autorité et sur le chapitre et sur tout le reste il retient plus aisément tout le monde dans le devoir. Un grand vicaire que j'ai qui a gouverné le diocèse sous cinq évêques, et qui est consommé dans les affaires ecclésiastiques, a dressé sur le droit un mémoire que je vous envoie, ne pouvant rien mander sur le fait.... Je me suis informé de l'usage de l'église de Toulouse, et le grand-vicaire m'a assuré que M. l'archevêque ne fournissoit pas à ces sortes de frais, et qu'on les imposoit sur le clergé. L'usage de Castres est le même, et l'évêque n'est pas chargé de cette dépense, lors même qu'il est sacré; à plus forte raison un évêque nommé qui n'exerce aucune juridiction. Voilà, monseigneur, ce que j'ai pu savoir depuis mon arrivée, et que j'ai mieux aimé vous mander promptement que de vous faire attendre de plus longues recherches. Je ne laisserai pas d'en faire encore et de vous témoigner, en cette rencontre et en d'autres, l'attachement et le respect avec lequel je suis, monseigneur, etc.

A Lavaur, ce 20 avril 1685.

LETTRE VIII.

COMPLIMENT A M. L'ABBÉ BASTIDE, QUI L'AVOIT FÉLICITÉ SUR SA PROMOTION A L'ÉVÊCHÉ DE LAVAUR, ET QUI LUI AVOIT FAIT PRÉSENT DU PANÉGYRIQUE DE SAINT JÉRÔME.

En quelque temps, monsieur, que me viennent les marques de votre amitié, elles me sont toujours

agréables ; et la joie que vous me témoignez de ma promotion à l'épiscopat, quoiqu'elle vous paroisse tardive, ne laisse pas d'avoir pour moi les agrémens de la nouveauté. J'ai lu avec beaucoup de satisfaction le panégyrique de saint Jérôme, que vous m'avez fait la grâce de m'envoyer ; et je suis bien aise que la censure qu'on en avoit faite vous ait attiré toutes les louanges et les approbations qu'on vous a données. Je vous rends très-humbles grâces de ce présent que j'estime beaucoup, et je vous prie de croire que je suis véritablement, monsieur, votre, etc.

A Lavaur, ce 2 février 1686.

LETTRE IX.

HUMBLE ET PIEUSE REMONTRANCE AU ROI POUR REFUSER L'ÉVÊCHÉ DE NISMES.

SIRE,

J'ai reçu, avec toute la reconnoissance que je dois, la grâce que votre majesté m'a faite de me nommer à l'évêché de Nismes ; et cette marque précieuse de son souvenir a renouvelé dans mon cœur tous les sentimens de respect et de vénération pour son auguste personne, et toute l'ardeur du zèle que j'ai toujours eu pour son service. Mais, sire, votre majesté me permettra de lui représenter, avec toute la confiance que me donnent ses bontés, que j'ai regardé le premier choix qu'elle a bien voulu faire de moi pour l'évêché de Lavaur comme ma première vocation ; que j'y ai travaillé comme n'en devant

point sortir, et qu'une marque que Dieu me vouloit en ce lieu, c'est qu'il y bénissoit mes travaux, et que les peuples m'écoutoient avec plaisir quand je leur prêchois l'obéissance qu'ils doivent à Dieu, et la fidélité qu'ils doivent à votre majesté. J'avoue, sire, que j'ai une grande passion d'achever l'ouvrage que j'ai commencé, et que ce seroit une grande grâce de me laisser entretenir et augmenter les bonnes dispositions où je vois les nouveaux convertis de mon diocèse. Je ne doute pas que le successeur que votre majesté m'a destiné n'ait plus de talens et de capacité que moi; mais l'application que j'ai eue à les instruire, et la confiance qu'ils ont prise en moi, me donnent des facilités qu'on n'a pas dans les commencemens d'un épiscopat. L'évêché de Nismes, sire, est vaste et difficile à gouverner, et je ne me sens ni assez de force ni assez d'adresse pour cela. Je sais qu'il est plus riche et plus honorable que le mien; mais votre majesté m'a déjà donné tant de biens que je n'en souhaite pas davantage, et l'honneur qu'elle m'a fait de me croire capable et digne d'être dans cette place là me vaut mieux que la place même. J'y serois plus proche de mon pays et de ma famille, mais je ne dois point avoir de plus forte affection que celle de servir Dieu et votre majesté. Je crois que je ne lui serai pas inutile en ce pays-ci. Je me jette donc aux pieds de votre majesté pour la supplier de me laisser dans ce diocèse où elle m'a envoyé, et où je puis plus tranquillement prier Dieu qu'il continue à répandre abondamment ses bénédictions sur elle. Je ne l'ai

jamais importunée pour lui demander du bien ; je crains que je l'importune en lui disant qu'elle m'en fait. C'est une grande preuve de votre bonté, sire, que vous me réduisiez à ne vous demander que la diminution de vos bienfaits et de vos grâces. J'attendrai les ordres de votre majesté quoi qu'elle ordonne, et je les exécuterai avec toute la soumission et la fidélité que lui doit, sire, son très-humble, etc.

A Lavaur, ce 27 août 1687.

LETTRE X.

COMPLIMENT A MONSEIGNEUR LE DAUPHIN SUR SES VICTOIRES.

MONSEIGNEUR,

Nous avons appris avec une extrême joie les glorieux succès dont Dieu vient de bénir vos premières armes. Personne n'en a été plus touché que moi, et n'en a rendu grâce au ciel de meilleur cœur. La paix depuis long-temps étoit à charge à votre courage, et vous reteniez à regret des vertus qui devoient éclater et vous attirer l'amour et l'admiration de tout le monde. Vous avez commencé, monseigneur, comme les autres finissent. Votre propre génie vous a conduit et votre application vous a tenu lieu d'expérience. Les places que vous avez forcées paroissent imprenables ; les ennemis qui les défendoient se croyoient invincibles ; et vous avez fait voir que rien ne peut vous résister, et que vous êtes né pour vaincre. C'est le destin du roi et le vôtre, monseigneur ; mais,

quelque gloire que vous ayez acquise par vos exploits militaires, votre vigilance, votre libéralité, votre douceur, votre bonté, votre modestie, ne vous ont pas moins fait d'honneur que votre intrépidité et votre valeur, et nous estimons vos vertus du moins autant que vos victoires. Vous avez pris des villes, et vous avez gagné des cœurs ; et vous ne voyez au-dessus de vous que celui qui vous a donné le pouvoir et l'exemple de vous faire aimer et craindre de toute la terre. Agréez, monseigneur, qu'ayant eu l'honneur de voir croître, dès votre enfance, tant et de si grandes qualités, je m'y intéresse plus qu'un autre ; et qu'après avoir fait des vœux pour votre conservation et pour l'accroissement de votre gloire je me dise, avec un très-profond respect et une soumission entière, monseigneur, votre, etc.

A Nismes, ce 19 décembre 1688.

LETTRE XI.

DE PIÉTÉ, A MADAME DE RICHEMONT, SUR LA MALADIE DE MONSIEUR SON ÉPOUX.

Je comprends, madame, par la lettre de M. de Richemont, et par votre silence, que vous n'avez pas reçu deux lettres que je vous ai écrites depuis mon séjour en ce pays-ci. Il m'auroit fait savoir de vos nouvelles, et vous m'en auriez donné vous-même de celles de vos chers enfans, à qui je souhaite tous les jours mille prospérités spirituelles et temporelles. Peut-être que l'adresse que j'avois faite à Orléans les

a fait égarer, et que je serai plus heureux depuis que je sais le lieu fixe de votre demeure. Vous ne sauriez croire combien je suis touché de la maladie de M. de Richemont, et combien je suis édifié des sentimens chrétiens qu'il me témoigne dans sa lettre. Je connois votre cœur, je m'imagine aisément la douleur que vous ressentez à le voir souffrir si long-temps, et les soins empressés que vous prenez pour le soulager. Il me fait assez connoître que les peines et les inquiétudes qu'il vous donne sont la plus sensible partie de son mal, et que rien ne l'afflige tant que de vous voir affligée comme vous êtes. Il faut que vous vous donniez mutuellement des exemples de force et de patience, et qu'il souffre patiemment, et que vous l'assistiez avec constance. Je souhaite de tout mon cœur que le Seigneur qui mortifie et qui vivifie, après nous avoir éprouvés par les tribulations qu'il vous a envoyées, vous console par une parfaite santé dans votre famille. Vous saurez faire un bon usage de l'un et de l'autre état; car vous savez que tout doit se réduire au salut et à la sanctification de l'âme. Je vous prie de me faire souvent savoir des nouvelles de M. de Richemont, dont je serai extrêmement en peine, et de me mander les progrès que font monsieur votre fils et mesdemoiselles vos filles dans la vertu et dans les lettres. Si je puis quitter pour quelque temps ce pays, c'est-à-dire, si la nécessité m'oblige d'aller faire un voyage à Paris, je tâcherai de vous aller voir et de vous témoigner, madame,

que personne ne peut être plus véritablement, ni plus cordialement que je suis, votre, etc.

A Nismes, ce 15 octobre, 1689.

LETTRE XII.

DE PIÉTÉ, A M. DE RICHEMONT, SUR SA MALADIE.

Je viens de recevoir votre lettre, monsieur, quoiqu'elle soit datée du 23 de septembre. Que je vous plains, et quelle satisfaction seroit-ce pour moi si j'étois assez près de vous pour vous aller consoler dans les maux que vous souffrez depuis si long-temps! J'en suis tout-à-fait touché, et je prie Notre-Seigneur qu'il cesse d'appesantir sa main sur vous, et qu'il ne permette pas que vos souffrances soient au-dessus de vos forces. Si nous avions la foi bien vive, notre patience seroit aussi bien forte; mais tout est infirme en nous, et le corps qui se corrompt affoiblit l'âme; c'est ce qui me fait compatir encore davantage à votre maladie si opiniâtre, et par conséquent si fatigante. La relation que vous m'en faites m'afflige; mais la soumission que vous avez pour la volonté de Dieu sur vous, quoique rigoureuse, m'édifie. J'ai toujours reconnu en vous un fond de raison et de probité qui m'a fait espérer que Dieu vous feroit part de ses grandes miséricordes. Il veut peut-être vous détacher entièrement du monde par les amertumes qu'il vous y fait trouver. L'épreuve est un peu rude, mais il n'en falloit peut-être pas moins pour votre sanctification. Vous prenez vos maux, grâce à Dieu;

en esprit de pénitence, et c'est déjà un grand bien pour vous. J'espère que Dieu tirera tout le fruit qu'il prétend tirer du bon usage de la tribulation qu'il vous envoie, et qu'après vous avoir fait souffrir il vous consolera lui-même. Les saisons changeront pour vous, et vous reprendrez votre santé pour l'employer au service de celui qui vous l'aura donnée. Je vois bien que ce qui fait votre plus grande douleur, c'est celle qu'ont madame votre femme et vos enfans de vous voir en ce pitoyable état. Je connois leur tendresse pour vous, et je ne doute pas qu'ils ne vous rendent tous les offices de charité que la nature et la religion exigent d'eux. Je prends part à leur affliction, et je souhaite que le ciel exauce les vœux qu'ils font pour vous. Nos nouveaux convertis ne valent guère mieux que les vôtres; ils ont plus besoin de prières que d'instructions; car ils n'écoutent que les nouvelles de Hollande ou d'Angleterre... Donnez-moi, je vous prie, de vos nouvelles, et croyez-moi, avec toute la tendresse et la pitié possibles, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 15 octobre, 1689.

LETTRE XIII.

COMPLIMENT CHRÉTIEN A MESSIEURS DE NISMES, SUR SA TRANSLATION DE LAVAUR A NISMES.

Messieurs,

Il seroit difficile de réparer la perte que vous avez faite de votre sage et vertueux prélat. Tout ce que

je puis faire, c'est de chercher les moyens de vous en consoler en vous renouvelant ses instructions, et suivant moi-même ses exemples. Il ne sera pas moins difficile de réparer la perte que je fais d'un peuple qui m'écoutoit et qui me croyoit; qui ne refusoit point de connoître la vérité et de la suivre; et qui, après avoir été ma joie par sa docilité et par son obéissance, devient aujourd'hui le sujet de ma douleur par la nécessité où je suis de m'en éloigner pour aller à vous. J'espère, messieurs, que vous me consolerez de cette séparation, en vous unissant à moi de cœur et d'affection pour profiter des soins que je prendrai et des lumières que Dieu me donnera pour votre conduite. Je ne mets point ma confiance aux paroles d'une sagesse humaine, mais en la vertu et en l'efficace de la parole de Dieu, qui seule peut toucher les âmes. Sa providence m'appelle lorsque j'y pense le moins, et, si je l'ose dire, presque malgré moi dans votre ville pour en être sans doute le consolateur et le père. Quel bonheur pour moi si je puis adoucir vos peines, éclairer vos esprits, gagner vos cœurs et porter le calme et la paix dans des consciences encore agitées! Je vous prie d'assurer vos habitans, qui seront désormais mon peuple, que je n'ai d'autre intention que celle de leur procurer et le repos et le salut; qu'ils trouveront en moi un pasteur qui saura compatir à leur foiblesse; et que la douceur de la charité dans mes discours et dans mes actions tempérera l'ardeur du zèle. Je me disposerai à partir d'ici dans quelque temps, et j'espère que vous con-

noîtrez que, si vous pouviez avoir de plus grands et de plus illustres prélats, vous n'en pouviez rencontrer un plus porté à vous aimer et à s'attacher à vous que moi, qui suis, messieurs, votre, etc.

1690.

LETTRE XIV.

COMPLIMENT A M. HUET, ANCIEN ÉVÊQUE D'AVRANCHES, EN LUI ENVOYANT DEUX ORAISONS FUNÈBRES.

Je reviens de la campagne, monseigneur, et je retrouve ici le paquet que j'y avois laissé pour vous; ce sont les deux oraisons funèbres que j'ai faites pour madame la dauphine et pour M. le duc de Montausier. Dans le temps de votre départ, comme je ne me trouvois pas à Paris, j'avois donné ordre qu'on vous portât la première, et je ne sais pas précisément si l'on s'est acquitté de ma commission. Pour la seconde, elle est plus faite pour vous, monseigneur, que pour un autre, puisqu'elle contient l'éloge d'un homme que vous avez honoré, et qui a connu et estimé plus que personne votre savoir et votre vertu. Le commerce d'amitié que vous avez eu avec lui vous avoit fait voir de plus près la bonté, la droiture et la fidélité de son cœur, et sa mémoire vous en est d'autant plus chère. Recevez donc, monseigneur, le portrait que j'ai essayé d'en faire, et suppléez, par les connoissances que vous avez de mon sujet, à la foiblesse de mes expressions et de mes idées. Les vôtres sont toujours nobles et sublimes,

J'ai lu avec admiration votre dernier livre. Quelle profonde érudition! quelle politesse de langage! quelle force de raisonnement! Je n'entreprends pas de vous donner les louanges que vous méritez. Qui est-ce qui le pourroit faire? Je me contente de vous assurer que personne ne vous honore plus, et n'est, avec plus de respect et d'attachement que moi, monseigneur, votre, etc.

A Paris, ce 23 septembre 1690.

LETTRE XV.

COMPLIMENT A M. SANTEUIL, CHANOINE DE SAINT-VICTOR, SUR QUELQUES-UNS DE SES VERS QU'IL LUI AVOIT ENVOYÉS.

MONSIEUR le Pelletier m'envoya, il y a quelque temps, votre plainte de sainte Hunégonde, monsieur, et je la reçus avec d'autant plus de joie que je l'avois attendue avec impatience. Tout ce qu'il y a de savans et de polis soupirent après vos poésies, et les ministres d'État même se font un plaisir et un honneur de les distribuer. Je vous avoue que votre sainte est une jolie personne; elle a de l'esprit, de la délicatesse, de la sensibilité plus que sainte du paradis. Que je la trouve aimable dans tout ce qu'elle dit d'elle et de vous! Je lui sais bon gré surtout de connoître ce que vous valez, et de vous représenter tel que vous êtes quand vous touchez et retouchez vos nobles ouvrages. Qu'elle me plaît quand elle gronde son abbé; quand elle se moque des vieilles hymnes qu'on lui chante, et quand elle pleure le tort qu'on lui

fait de la priver de l'honneur qu'elle doit recevoir des vôtres. Vous seul pouvez donner de l'inquiétude aux bienheureux qui n'en ont point. Continuez à leur faire ouïr agréablement leurs louanges, ou plutôt celles de Dieu, et ne manquez pas de m'envoyer ici tout ce que vous composerez en leur honneur. J'en aurai autant de plaisir qu'eux, et je ferai autant d'éloges de vos poésies que vous en aurez fait de leur sainteté. Adieu, monsieur, je suis, avec toute l'estime et la considération possible, votre, etc.

A Montpellier, ce 10 décembre 1690.

LETTRE XVI.

A LA REINE D'ANGLETERRE, POUR RÉPONDRE A CELLE QUE SA MAJESTÉ BRITANNIQUE LUI FIT L'HONNEUR DE LUI ÉCRIRE LE 28 AOUT 1693.

MADAME,

L'honneur que votre majesté nous fait d'agréer le petit secours que nous avons résolu, mon clergé et moi, de donner à quelques-uns de vos sujets, pourroit nous faire perdre le mérite de notre présent par le plaisir que nous avons de le faire. Mais, madame, nous nous sentons obligés d'offrir à Dieu un peu de nos biens, quand nous voyons que votre majesté lui sacrifie des royaumes; et, par les grandes choses que vous faites pour la religion, nous apprenons du moins à en faire de petites. Ce n'est pas tant la charité que la justice qui nous oblige à contribuer au soulagement de ces hommes fidèles et généreux, qui n'ont point fléchi le genou devant les dieux étrangers,

qui ont suivi leur devoir et leur conscience aux dépens de leur repos et de leurs richesses, et qui ont mieux aimé vivre irréprochables parmi nous que de vivre heureux avec des rebelles. Ils n'ont pu trouver leur patrie dans un pays où vos majestés n'étoient plus; et ils ont eu raison d'espérer qu'étant inviolablement attachés à leur Dieu et à leur roi ils auroient pour eux les gens de bien et le secours de la Providence. Ils portent avec eux leur fidélité qui est leur trésor; et leur pauvreté est une marque de leur piété et non pas une disgrâce de la fortune. Il est donc juste, madame, que nous les assistions en attendant que votre majesté les récompense. Tout le regret que nous avons, c'est que nos forces ne puissent répondre à nos intentions. En mon particulier, je n'oublierai rien de ce qui pourra faire connoître le zèle ardent que j'ai pour les personnes qui sont constantes dans le service de votre majesté et dans celui de Dieu qui sont deux choses inséparables, et la profonde révérence avec laquelle je suis, etc.

LETTRE XVII.

DE REMERCÎMENT A M. L'ABBÉ MÉNARD. IL Y EST PARLÉ DE QUELQUES OUVRAGES DONT ON PORTE LE JUGEMENT.

Les fonctions des Pâques et du jubilé, monsieur, qui m'ont occupé jusqu'ici, m'ont empêché de vous remercier plus tôt du soin que vous avez pris de m'écrire et de m'envoyer quelques ouvrages qui parais-

sent depuis peu sur la scène. Le manifeste du prince d'Orange est assez bien écrit. Il y a des endroits qui sont assez spécieux, d'autres foibles, et quelques-uns qui ne conviennent pas à la personne qui parle. Aussi je suis persuadé que c'est une composition de quelque bel-esprit aventurier, et non pas un écrit du prince d'Orange. Je l'ai reçu de Lyon imprimé. J'ai été pourtant bien aise de le recevoir de vous quelques jours auparavant. J'ai lu aussi la lettre du père Caffaro. Je ne regarde point le langage qui est assez bon et meilleur qu'il n'appartient à un étranger. Mais son opinion est bien expliquée et bien soutenue; il n'oublie rien de ce qui peut servir à sa cause, et, à quelques endroits près, cette dissertation est fort raisonnable; mais je ne sais s'il étoit expédient de la faire imprimer. Ces sortes de doctrines, quoique appuyées sur les principes des théologiens, peuvent ôter à des âmes timorées la retenue et les scrupules qu'elles ont, et favoriser le relâchement, le libertinage, ou du moins l'oisiveté des gens du monde. Il faut laisser à décider ces sortes d'affaires dans le confessionnal, et ne pas les abandonner au jugement d'une infinité de personnes qui se prévalent de tout, et qui ne sont pas assez sages pour s'arrêter à ce qu'il y a de juste et de permis dans une opinion indulgente, et pour observer toute la modération que l'auteur demande. Je ne m'érige point en juge de la querelle des deux religieux. Il ne convient point à deux personnes d'un même ordre de se quereller en public. J'ai vu la satire de M. Boileau, et je l'ai trouvée comme vous

me l'aviez écrit. M. Perault m'a envoyé son Apologie du Mariage, et je sais qu'il y a beaucoup d'autres antisatires. Je vous serai obligé si vous m'envoyez ce qui le méritera de ces petits ouvrages qui courent. J'ai été fort aise que l'académie ait enfin déterminé de faire une épître dédicatoire. Croyez-moi entièrement, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 20 avril 1694.

LETTRE XVIII.

DE CIVILITÉ ET DE PIÉTÉ A MADAME DE RICHEMONT.

Vous m'avez fait, madame, le plus grand plaisir du monde de me donner de vos nouvelles et de celles de votre famille. Je sais que vous vous entretenez dans les exercices de piété, et que vous profitez tous les jours des grâces que Dieu vous a faites, en vous faisant connoître l'importance de votre salut, et vous désabusant des vanités du siècle dès votre première jeunesse. Je sais que vous êtes entièrement occupée comme une mère vraiment chrétienne à l'éducation de vos enfans, et que vous avez pris soin de vous sanctifier, soit dans les douceurs, soit dans les tribulations du mariage. Puisque l'inclination de monsieur votre fils n'a pas été tournée du côté de l'Église, vous avez bien fait de lui laisser la liberté de son choix, et il vaut mieux qu'il soit un bon garde-marine qu'un ecclésiastique sans vocation. Le courage et le zèle qu'il témoigne pour cette espèce de service vous doit persuader que Dieu l'y appelle;

d'ailleurs il pourra s'avancer par son mérite, et se mettre en état de ne vous être pas à charge. C'est déjà un grand point qu'il ait de l'honneur et de la sagesse, et vous devez espérer que Dieu le bénira dans son état. J'apprends aussi avec plaisir que mademoiselle votre fille aînée continue à se perfectionner dans le bien; qu'elle s'instruit elle-même, et qu'elle joint deux choses assez rares à son sexe, le savoir et la modestie. Pour la cadette, il m'a paru qu'encore qu'elle soit vive elle a de la vertu et même de la retenue. Je ne doute pas que vous ne pensiez à l'établir, si vos affaires vous le permettent. La providence de Dieu fera naître quelque occasion pour cela quand vous y penserez le moins. Je vous plains beaucoup d'avoir perdu une sœur qui étoit votre plus douce consolation; ce sont des vides qui se font dans votre cœur, et qu'il faut que Dieu remplisse. Cette perte vous donne lieu de faire, par votre résignation, un sacrifice agréable au Seigneur, et d'exercer votre charité par le soin que vous prenez d'une famille sans mère. Je suis assuré que vous mettez toutes ces afflictions à profit, et que la principale consolation doit être pour vous le bon usage que vous en faites. Je ne m'amuserai point ici à vous justifier mon ancien silence; je vous dirai seulement que je n'ai jamais manqué d'affection, d'estime, de reconnoissance, et que personne n'est avec un plus sincère attachement que moi, madame, votre, etc.

A Nismes, ce 30 août 1694.

LETTRE XIX.

DE CONSOLATION A DES RELIGIEUSES, SUR LA MORT DE LEUR SUPÉRIEURE.

Vous ne doutez pas, mes chères filles, que je n'aie été sensiblement touché, et pour vous et pour moi, de la perte que nous avons faite de votre vertueuse supérieure. Vous connoissez sa vertu, sa prudence dans sa conduite et sa charité pour vous, et vous avez eu raison de la regretter. Je crois bien aussi que vous n'avez rien oublié pour la conserver; et que, si Dieu eût béni vos soins ou voulu exaucer vos vœux, elle vivroit encore pour votre consolation et pour le bien de votre monastère. Mais vous savez qu'il faut adorer les ordres de la Providence; et la résignation que cette bonne mère a témoignée en mourant vous doit apprendre celle que vous devez avoir dans la douleur où vous êtes de l'avoir perdue. Il ne faut plus penser qu'à prier pour elle, et à imiter sa patience et sa charité. Je voudrois être auprès de vous pour vous donner les consolations dont vous avez besoin dans une si triste occasion. Mais j'espère que Dieu vous les donnera lui-même, et que vous aurez soin d'attirer sur vous, par vos prières, les grâces et les bénédictions qui peuvent vous rendre saintes et heureuses dans votre vocation. Vous ne pouvez l'être, mes chères sœurs, si vous n'êtes unies dans le même esprit par la paix de Jésus-Christ, et par le désir de vous avancer dans la perfection. Vous avez votre mère assistante que vous

devez regarder comme votre supérieure, jusqu'à ce que nous puissions y pourvoir autrement. Faites que je trouve dans votre communauté l'esprit de soumission et de douceur que votre saint fondateur vous a tant recommandé ; et soyez persuadées que je chercherai aussi toutes les occasions de vous témoigner le zèle que j'ai pour votre repos et pour votre avancement spirituel, et la charité paternelle avec laquelle je suis, mes chères sœurs, votre, etc.

A Saint-Germain-en-Laye, ce 16 juin 1695.

LETTRE XX.

COMPLIMENT DE PIÉTÉ A CELLE QUI AVAIT ÉTÉ ÉLUE POUR LUI SUCCÉDER.

J'APPRENDS avec beaucoup de joie, ma chère mère, que votre élection s'est faite conformément à mes intentions et aux règles de votre institut avec beaucoup d'union et de charité. Je reconnois en cela que c'est l'esprit de Dieu qui vous a élue et qui vous a mise à la place d'une supérieure douce, humble, patiente, charitable, afin que vous fassiez revivre en vous ces vertus pour la conduite de votre monastère et pour la sanctification des filles qui le composent. C'est à vous à demander à Dieu tous les jours les grâces et les lumières dont vous avez besoin, non pas tant pour gouverner les autres que pour vous gouverner vous-même. Si vous n'êtes plus soumise et plus fidèle aux ordres de Dieu que toutes vos sœurs, n'attendez pas qu'elles aient pour vous la déférence qu'elles vous doivent. Vous devez les prévenir en

honneur, les surpasser en vertu, les devancer en régularité et les animer à porter le joug du Seigneur non-seulement par vos instructions, mais encore par vos exemples. Aimez-les, supportez-les comme une bonne mère; entretenez la paix dans la maison par vos soins et par votre sagesse; et faites qu'à mon retour je trouve toutes les bénédictions que je souhaite depuis long-temps à votre monastère. Je suis assuré que toute la communauté se portera à les attirer par le bon ordre qu'elle observera; et que ce sera avec beaucoup de consolation que je serai témoin du désir que vous avez toutes de vous perfectionner dans votre vocation; et que je vous assurerai de l'affection et de la charité paternelle avec laquelle je suis, ma chère mère, votre, etc.

A Paris, ce 3 août 1695.

LETTRE XXI.

DE CIVILITÉ AU PÈRE SOUHAITI, CORDELIER, QUI LUI AVOIT FOURNI LES MÉMOIRES POUR L'HISTOIRE DU CARDINAL XIMENÈS, ET QUI L'AVOIT ADROITEMENT ENGAGÉ A L'ENTREPRENDRE.

Je reçus peu de temps après mon arrivée à Paris la lettre que vous me fîtes la grâce de m'écrire, mon révérend père, au sujet de mon histoire du cardinal Ximenès. Je vous avoue que je suis bien aise de vous retrouver après tant d'années, et de savoir que c'étoit vous qui m'aviez inspiré le dessein d'entreprendre un ouvrage qui contient de si grands exemples, et où je trouvois la gloire de Dieu, en satisfaisant la curiosité

même des hommes. Je vous pardonne les petites tromperies que vous avez faites pour m'engager à ce travail dans un temps où je n'avois que des occupations volontaires, et où j'étois maître de mon loisir. S'il est vrai, comme vous le dites, que ce livre ait eu quelque succès dans le monde, vous pouvez vous en attribuer une partie. Vous m'en avez fourni les premières matières, et vous avez quelque droit de vous intéresser à sa réputation, puisque vous avez part à sa naissance. C'est pour cela que vous avez sujet de craindre qu'il n'entre un peu d'amour-propre dans l'approbation que vous me donnez. Quoi qu'il en soit, je vous en suis obligé, et je voudrois pouvoir vous donner des marques de l'estime et de la considération que j'ai pour vous. Je répondis à votre lettre dans le temps que nous tenions notre assemblée du clergé à Saint-Germain-en-Laye; mais je crains que ma réponse ne soit pas allée jusqu'à vous; et je ne veux pas partir de Paris sans vous assurer que je suis véritablement et avec affection, mon révérend père, votre, etc.

A Paris, ce 20 novembre 1695.

LETTRE XXII.

DE CIVILITÉ A M. L'ABBÉ MENARD. IL Y EST PARLÉ DU NAUFRAGE QUE FIT SON ÉQUIPAGE SUR LE RHÔNE.

Votre lettre, monsieur, est arrivée aussitôt que moi, et j'ai reçu avec beaucoup de plaisir les marques de votre souvenir et de votre amitié. J'avois fait mon

voyage par un fort beau temps et sans accident, jusqu'à la dernière journée. J'allai débarquer à Beaucaire à quatre lieues de Nismes, après avoir été trois jours sur le Rhône. La barque de mon équipage venoit après moi à l'entrée de la nuit; et, soit que le patron fût ivre, soit qu'il n'eût pas bien pris sa route, il fut entraîné par le cours de l'eau de cette rivière que les pluies avoient notablement grossie ce jour-là, et je le vis faire naufrage au port. La barque alla donner contre le pont, et se fracassa. Vous jugez bien quel spectacle ce fut. Cependant tous les gens eurent le temps de se sauver, et onze chevaux s'étant jetés dans l'eau, malgré la largeur et la rapidité du fleuve, gagnèrent tous les bords, à la faveur des feux qu'on y avoit fait allumer aux endroits où ils pouvoient prendre port. Mon carrosse même avoit été lié avec des cordes et presque élevé sur le pont; mais quelques-uns de ceux qui le tiroient ayant lâché les cordes, il tomba dans le fond de l'eau et se perdit. Je viens d'apprendre qu'on l'a pêché, et qu'on l'a retiré en partie, le train encore entier, et les glaces même entières; mais l'impériale brisée et le reste bien fracassé et bien bourbeux. On dit que j'ai couru moi-même un grand danger, mais je n'en sais rien. Voilà, monsieur, le récit de mon naufrage. Si l'on vous mande que je suis noyé, n'en croyez rien, et laissez demander mon évêché à ceux qui le croiront vacant. Aimez-moi toujours, comme votre, etc.

A Nismes, ce 16 décembre 1695.

LETTRE XXIII.

DE COMPLIMENT A M. L'ABBÉ ROBERT, SUR LE MARIAGE DE MADEMOISELLE SA NIÈCE, ET D'AFFAIRES LITTÉRAIRES.

Vous voulez bien, monsieur, que je me réjouisse avec vous du mariage de mademoiselle votre nièce, et du plaisir que vous avez eu de lui donner votre sainte bénédiction. Je vous avoue que je vous ai porté quelque envie sur cette fonction, et que, si j'avois encore été à Paris, je me serois fait députer par la famille pour faire cette cérémonie; et je me serois du moins réservé l'exhortation nuptiale pour moi. M. l'abbé de Villacerf, monsieur, agent du clergé, a bien voulu se charger de me faire transcrire les procès-verbaux du clergé qui n'ont pas été imprimés. Il a fait le marché comme pour lui, et ce travail durera assez long-temps. Mais, comme il faut payer de temps en temps ceux qui travaillent à ces écritures à mesure qu'ils les avancent, je vous prie de vouloir bien leur fournir l'argent qui leur sera nécessaire, que je rendrai ici incontinent à M. votre frère, en compte de celui que vous lui devez envoyer. Il y a même un tome des procès-verbaux qui est rare, et qu'on ne trouve que difficilement imprimé, qu'on veut me vendre, que je vous prie aussi de vouloir payer, soit pour le livre, soit pour la reliûre que Boyer mon relieur fera. Vous m'avez donné cette confiance. Je ne sais si je fais bien de m'en servir. Mais je sais qu'on

ne peut être plus sincèrement et plus parfaitement que je suis, monsieur, etc.

A Nismes, ce 28 janvier 1696.

LETTRE XXIV.

DE CIVILITÉ ET DE NOUVELLES, A M. L'ABBÉ MENARD.

Je trouverois fort mauvais, monsieur, que vous prissiez une saison si incommode pour voyager, si ce n'étoit pour aller voir M. l'abbé de Bourlemont, que vous savez que j'honore, et que j'aime aussi bien que vous. Je reconnois en cela votre bon cœur, et je fais toujours plus de cas de votre amitié par le bon usage que vous en faites. Ce n'est ni l'éclat, ni la faveur, ni la fortune que vous suivez, ce sont vos amis. Hiver et été, tout vous est égal quand il s'agit de leur faire plaisir. Je souhaite que vous reveniez bientôt à Paris, et que vous y puissiez apprendre les heureux succès de cette campagne. Nous avons dans notre voisinage une flotte, comme vous savez, qui se prépare. On y travaille avec toute la diligence possible, et l'on assure qu'elle passera bientôt le détroit. Dieu veuille que nous ayons des ennemis foibles et des vents favorables. Je ne doute pas qu'on ne fasse aussi de grands efforts du côté du Piémont. On peut se reposer sur M. le maréchal de Catinat de la conduite de cette guerre. Nous travaillons ici à la capitation du clergé et à celle du diocèse. Que c'est un ennuyeux travail! vous êtes bien heureux de n'avoir rien de

pareil à faire. Je suis de tout mon cœur, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 9 février 1996.

LETTRE XXV.

A MADAME D. C. SUR LA MORT DE M. SON FILS.

J'AI appris avec beaucoup de déplaisir, madame, la perte que vous avez faite de M. votre fils, et je ne doute pas que vous n'en ayez été sensiblement touchée. C'étoit un objet de pitié que vous aviez depuis long-temps devant vos yeux, et dont vous prévoyiez la mort. Dieu a voulu l'appeler à lui, et vous délivrer en même-temps de la peine que vous aviez de le voir souffrir, par l'espérance que vous devez avoir qu'il est heureux dans le ciel. La longueur de sa maladie lui a donné tout le temps de se reconnoître et d'expier ses péchés par une longue patience. Vous avez eu la triste consolation de l'assister, de lui inspirer des sentimens chrétiens dans ses douleurs, et de l'avertir du bon usage qu'il en devoit faire. Il est juste, madame, que vous vous serviez de ces principes de religion pour vous-même, et que vous offriez en sacrifice, non-seulement votre fils, mais encore votre affliction. Ces morts que le Seigneur a ainsi préparées portent presque avec elles une assurance du salut, et n'ont pas tant besoin d'être pleurées. Celle-ci n'a pas laissé de vous être sensible. J'y prends toute la part que je dois. J'ordonnerai à des personnes de piété de s'y intéresser par leurs prières, et je

m'estimerai heureux si je puis en cette occasion et en toute autre vous assurer que je suis parfaitement, madame, votre, etc.

A Nismes, ce 19 mars 1696.

LETTRE XXVI.

SUR LA CONVERSION D'UN JUIF, ET LE BAPTÊME D'UN ENFANT JUIF, SANS LE CONSENTEMENT DE SES PARENS, A M. FIESCHI, ARCHEVÊQUE D'AVIGNON.

J'AI cru que je devois rendre compte à votre excellence, monseigneur, d'une affaire qui regarde la religion, et qui s'est passée dans son diocèse. Un jeune juif d'Avignon, qui venoit souvent à Nismes avec son père pour certains commerces qu'ils ont accoutumé d'exercer dans les lieux où on les souffre, prit quelque goût, il y a quelques années, pour la religion chrétienne. Un bon père jésuite, à qui il avoit communiqué son dessein, me le présenta, et je lui ordonnai de l'entretenir dans la bonne résolution qu'il avoit prise, et de l'instruire de nos mystères. Comme il étoit bien intentionné, et qu'il ne manque pas d'esprit, il connut bientôt le défaut de sa religion et la vérité de la nôtre. Son père, l'ayant appelé chez lui, essaya de lui faire perdre les bonnes impressions qu'on lui avoit données ici, et traversa quelque temps sa conversion. Pendant cet intervalle, rempli par avance de sentimens chrétiens, se trouvant seul dans sa maison avec un petit enfant juif, il le baptisa, avec intention de croire et de faire ce que l'Eglise



croit et fait en pareille rencontre. L'enfant ne sait pas ce qu'il est, ses parens n'ont consenti, ni été consultés en cette occasion. Cependant quoiqu'il soit dans la Synagogue, il ne laisse pas d'appartenir à l'Église. Votre excellence sait mieux que moi le parti qu'il y a à prendre. Notre juif a fait sa déclaration devant moi, selon nos formes de France. Elle en fera l'usage qu'elle jugera plus convenable; et si elle veut que notre juif converti aille se présenter à elle à Avignon, quoiqu'il ait pour cela quelque répugnance, je l'enverrai sur vos ordres, et serai ravi de témoigner en toutes choses le profond respect et la soumission sincère avec laquelle je suis, monseigneur, de votre excellence, etc.

A Nismes, ce 19 mai 1696.

LETTRE XXVII.

DE CIVILITÉ A M. FIESCHI, ARCHEVÊQUE D'AVIGNON, POUR LUI DEMANDER DEUX RELIGIEUSES POUR GOUVERNER LA MAISON DU REFUGE A NISMES.

J'AI trouvé une maison du refuge établie dans cette ville, monseigneur, où l'on retire les filles de mauvaise vie, pour leur inspirer des sentimens d'honneur et de piété, et les rendre bonnes et sages chrétiennes. Cette institution, quoique naissante, produit d'assez grands fruits; et, pour la mettre en état d'être encore plus utile, j'ai cru que je devois en ôter la conduite à des personnes séculières, qui servent par occasion ou par intérêt, pour la donner à des religieuses qui

agissent pour Dieu, et qui ont pour ces sortes de gouvernemens et de l'expérience et une vocation particulière. Je m'adresse à votre excellence, monseigneur, pour lui demander deux de ses religieuses du monastère de Notre-Dame du refuge, pour leur donner la direction du refuge de Nismes. On ne peut chercher l'ordre en meilleur endroit qu'en votre diocèse, et je croirai cette maison bien gouvernée, quand elle le sera par des filles qui ont reçu vos instructions, et qui nous seront données de votre main. Je vous prie de croire, monseigneur, que c'est par une parfaite confiance en vos bontés que j'ai recours à votre excellence dans les occasions où il s'agit de la discipline de mon diocèse et de l'avancement de la religion, et que personne n'est avec un plus profond respect et une plus entière soumission, monseigneur, de votre excellence, le, etc.

A Nismes, ce 26 octobre 1696.

LETTRE XXVIII.

DE CIVILITÉ AU PÈRE VIGNES, SUR SES PRÉDICATIONS.

Je suis bien aise, mon révérend père, que vous ayez trouvé à Clarensac des gens dociles et assidus à vous écouter. C'est déjà beaucoup qu'ils veuillent s'instruire et que vous en soyez satisfait. Je souhaite que la parole de Dieu, par votre ministère, fasse du fruit, et que ce fruit demeure. Je vous suis obligé de vouloir bien continuer votre mission. Vous ne sauriez vous arrêter dans mon diocèse aussi long-temps

que je le souhaite. Je regrette qu'on vous en ait tiré pour vous faire recteur de Lodève. Rien ne vous presse de vous y rendre. Je vous prie de me croire autant que je le suis, mon révérend père, vôtre, etc.

A Montpellier, ce 26 novembre 1696.

LETTRE XXIX.

LETTRE DOGMATIQUE SUR LE MARIAGE D'UN PROTESTANT AVEC UNE CATHOLIQUE.

Puisqu'on veut bien s'en rapporter à mon sentiment et à l'usage de mon diocèse sur le mariage qu'on vous propose entre un gentilhomme calviniste, faisant actuellement profession de la religion prétendue réformée, et une demoiselle catholique de naissance et de profession; et puisque vous m'ordonnez de vous mander ce que nous pensons et ce que nous pratiquons en pareilles occasions, je vous dirai en peu de mots ce que saint Paul disoit sur un autre sujet : Ce n'est pas notre coutume, non plus que celle de l'Église : *Nos talem consuetudinem non habemus, nec Ecclesia.* L'Église n'a jamais permis cette sorte de mariage. Les pères et les conciles ont toujours représenté qu'il étoit difficile qu'il y eût une union de cœur véritable entre deux personnes de religions différentes; que, comme elles n'ont pas la même foi, elles ne peuvent glorifier Dieu ensemble par les mêmes prières et par les mêmes œuvres de piété; que la partie catholique s'expose à être pervertie par les conseils et par les persuasions de l'autre;

qu'elle se met en danger de voir ses enfans élevés dans une mauvaise créance, et ses domestiques forcés à condescendre à des pratiques d'erreur, ou de manquer aux devoirs de leur conscience ; ce qui est contribuer au péché et donner lieu à la propagation de l'hérésie. Enfin ils ont toujours condamné ces sociétés qui ne se peuvent faire sans quelque mépris de la religion, et sans la profanation du mariage, que tout chrétien doit regarder et révérer comme sacrement. Ce sont là apparemment les raisons de votre refus, qui ne peuvent qu'avoir été approuvées par toutes les personnes raisonnables ou désintéressées.

Pour ce qui concerne l'usage de mon diocèse, il est vrai que, dans le temps que la religion prétendue réformée avoit ses exercices libres dans le royaume, et qu'il ne se trouvoit que peu de familles catholiques dans Nismes, on y a souffert quelques-uns de ces mariages qui subsistent encore aujourd'hui ; mais ça été une liberté, ou plutôt une licence que par des raisons politiques on a tolérée. Les évêques n'y ont jamais consenti. Mes prédécesseurs s'y sont opposés autant qu'ils ont pu, même par voie d'excommunication et de censures ecclésiastiques. Et si les mêmes cas fussent arrivés depuis que j'ai l'honneur de remplir leur siége, je me serois tenu obligé d'avoir la même exactitude qu'eux. Présentement que l'édit de Nantes est aboli et qu'on ne souffre plus en France d'autre exercice public de religion que celui de la catholique, nous suivons les règles que l'Église a

prescrites pour les mariages. Nous regardons les nouveaux convertis comme un peuple acquis et rentré dans notre communion par l'abjuration qu'ils ont faite de leurs erreurs. Nous les obligeons d'aller souvent, durant un certain temps, chez leur curé pour être instruits de nos mystères et du sacrement qu'ils vont recevoir; d'assister au sermon et à la messe; de se présenter au tribunal de la pénitence, et de donner des marques de leur conversion par ces pratiques ordinaires de la religion catholique. Enfin, nous prenons toutes les précautions possibles pour les disposer à se marier *in domino*, selon le terme de l'apôtre, c'est-à-dire, chrétiennement. Que si quelqu'un faisoit profession ouverte de calvinisme; si je savois qu'il n'eût point fait d'abjuration; s'il me disoit qu'il ne croit pas à quelque article de notre créance; s'il refusoit de faire les fonctions de catholique, je le tiendrois indigne de la bénédiction ecclésiastique et incapable de recevoir la grâce du sacrement, et je ne consentirois pas que le prêtre les épousât. Voilà la discipline que j'observe dans mon diocèse. Je sais bien qu'il faut se défier de ces dispositions apparentes dans les nouveaux convertis; que leur foi est bien souvent feinte et dissimulée; et qu'il est à craindre qu'ils n'aient dans le cœur d'autres sentimens que ceux qu'ils font paroître au dehors; mais il n'appartient qu'à Dieu de connoître le cœur et de juger des dispositions intérieures de l'homme. Je reviens donc à la difficulté que vous faites de permettre le mariage qu'on vous propose d'un calviniste avec une catho-

lique. Je la trouve très-bien fondée; j'en userois ainsi selon mes petites lumières, et je ne crois pas que nous puissions consentir à ces sortes d'alliances contraires à l'ordre et à l'honneur de l'Église, moins encore dans un pays comme le vôtre, de tout temps entièrement catholique, où le concile de Trente est reçu et observé dans toute sa discipline, et où apparemment on n'a jamais vu de tels exemples... Vous n'aviez pas besoin de ces éclaircissemens, vous qui savez si bien les règles et les usages de l'Église; mais vous avez voulu, par bonté et pour vous délivrer des pressantes sollicitations qu'on vous fait, vous en remettre à ma décision, ou plutôt au témoignage que je vous rends des pratiques de mon diocèse, qui sont conformes à celles de toute l'Église, et répondre par là à ceux qui vous ont allégué des abus autrefois tolérés en ces pays-ci, que les évêques n'ont jamais approuvés comme une coutume et une discipline permise, à laquelle nous consentions. Je vous demande pardon de la longueur de ma lettre, et je suis, avec un sincère et respectueux attachement, votre, etc.

A Nismes, ce 17 février 1697.

LETTRE XXX.

A M. L'ABBÉ MENARD, AU SUJET DE LA PAIX.

Enfin, monsieur, nous jouirons apparemment de la paix, puisque le roi, par religion et par grandeur d'âme, veut bien rendre à chacun ce qu'il croit lui appartenir. On n'a guère vu de si généreuses restitu-

tions. Je ne doute pas que le désir de soulager ses peuples ne l'ait porté à contenter ses ennemis dans un temps où il est en état de les accabler. Voilà un beau point d'histoire. J'ai lu avec plaisir le factum de M. l'évêque de Noyon. Ce style ne me semble pas si sublime que celui dont il se sert ordinairement; mais il explique bien le fait, et il fait revivre agréablement des prétentions qu'on auroit crues éteintes. Il est heureux, et je suis bien trompé s'il ne réussit. Nous avons eu un très-rude hiver; enfin, je vois mon parterre fleuri, il ne me manque qu'à m'y promener avec vous, et à vous redire à quel point je suis, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 15 mars 1697.

LETTRE XXXI.

DE RECOMMANDATION A M. DE CARPENTRAS, POUR LE PÈRE VIGNES.

Le père Vignes de la doctrine chrétienne m'a fait connoître qu'il pouvoit espérer l'honneur de prêcher un avent et un carême dans votre cathédrale, si je vous rendois de bons témoignages de sa doctrine et de ses talens. Je le fais, monseigneur, avec plaisir, tant pour répondre à la confiance dont vous m'honorez que pour donner à ce bon père la satisfaction qu'il souhaite et qu'il mérite. Il y a quelques années qu'il demeure à Nismes, où il a toujours tenu une conduite sage, régulière, éloignée de toute sorte de dissipation dans le monde et d'ambition dans son ordre. Je l'ai mené en mission avec moi dans mes

visites, et je l'ai ouï quelquefois dans des occasions solennelles, et j'ai toujours trouvé dans ses discours une saine doctrine, de bons sentimens de piété, et même l'éloquence qu'il faut pour plaire et pour toucher. Il a prêché des avens et des carêmes dans les principales églises de ce pays, Avignon, Beaucaire, Narbonne, Carcassonne et autres, et j'ai ouï dire qu'il avoit eu du succès et de l'approbation dans ces auditoires. Je suis persuadé, monseigneur, que, lorsqu'il aura reçu vos ordres et qu'il sera animé par votre présence, il redoublera son zèle, et donnera de nouvelles grâces à ses discours. Je n'aurois pas pris la liberté, monseigneur, de porter ainsi mon jugement sur le mérite d'un prédicateur à qui vous avez peut-être destiné votre chaire, si l'on ne m'avoit assuré que vous le souhaitiez, et si je ne cherchois l'occasion de vous renouveler le sincère et respectueux attachement avec lequel je suis, monseigneur, votre, etc.

A Sommières, ce 20 juillet 1697.

LETTRE XXXII.

A M. LE PELLETIER, MINISTRE D'ÉTAT, SUR SA RETRAITE.

Je n'ai pas été surpris, monsieur, de la résolution que vous avez prise de vous retirer de la cour et des affaires pour vous occuper uniquement de votre salut dans une sainte retraite. Il y a long-temps que nous connoissions que vous ne teniez au monde que par bienséance, que vous en étiez aussi détaché que

ceux qui en sont les plus éloignés ; et qu'encore qu'au milieu du bruit et du tumulte vous eussiez su vous faire un repos intérieur en vous-même votre piété vous faisoit soupirer après une pleine liberté et une solitude entière. Je n'ai pas laissé, monsieur, d'être touché de cette nouvelle, et de rendre grâces à Dieu de vous avoir donné la force d'exécuter ce que d'autres qui en ont plus de raison et plus de besoin que vous n'osent presque pas penser. Quoique vous ayez toujours vécu avec beaucoup de sagesse et de religion, vous avez connu l'importance qu'il y a d'avoir un temps pour se disposer à bien mourir, et pour mériter de quitter ce monde avec confiance, après s'en être séparé par des considérations purement chrétiennes. L'exemple que vous donnez est d'autant plus grand qu'il n'y entre aucun soupçon de motif humain. Vous occupiez avec honneur une place très-honorable. Après vous être déchargé du pesant fardeau des finances, il ne vous restoit, pour votre part des emplois publics, que ce qu'il y a de plus agréable et de plus noble dans le ministère. Vous étiez dans l'estime et dans les bonnes grâces du prince, à qui vous avez rendu jusqu'à la conclusion de la paix vos fidèles services. Ainsi, monsieur, vous n'avez eu d'autre dégoût que celui que donne aux véritables chrétiens la bonne fortune, et vous avez quitté par religion la cour, qu'on ne quitte presque jamais quand on y est comme vous y étiez, que par des chagrins ou par des disgrâces. Il y aura peu de courtisans capables d'imiter votre retraite, mais du moins ils en sont

très-édifiés. Pour moi qui m'intéresse très-sincèrement à tout ce qui vous regarde, je prends plus de part qu'un autre à votre satisfaction et à votre véritable gloire. Je souhaite que vous recueilliez tous les fruits spirituels que vous avez espérés de votre éloignement du monde, et je suis avec tout l'attachement et tout le respect possible, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 24 octobre 1697.

LETTRE XXXIII.

DE CIVILITÉ ET DE REMERCÎMENT, A M. L'ABBÉ MENARD.

Me voici revenu de la campagne, monsieur, et prêt à partir pour les états qu'on va tenir à Montpellier. Il est juste que je vous fasse mes remercîmens de la bonté que vous avez de me continuer vos soins pour m'apprendre ce qui se passe dans le monde. Il y auroit bien de quoi moraliser sur plusieurs événemens si l'on étoit à portée de se voir et de s'entretenir quelquefois; mais les histoires peuvent se mander, et il faut retenir ses réflexions. La paix doit donner une grande joie à tout le royaume, et je m'étonne qu'on ne la ressente pas à Paris comme on devroit. La remise de la capitation et d'autres impôts font voir l'impatience que le roi a de soulager son peuple, et nous jouirons à l'avenir de beaucoup de douceur et de tranquillité. Que les ennemis aient une ville de plus ou de moins, c'est l'affaire du roi qui, par générosité ou par religion, a bien voulu

la leur remettre. J'attends ici, dans peu de jours, M. l'archevêque de Toulouse à son passage. M. l'archevêque d'Arles est fort mal, et l'on ne croit pas qu'il en puisse revenir. Aimez-moi toujours, et croyez qu'on ne peut être plus parfaitement que je le suis, votre, etc.

A Nismes, ce 10 novembre 1697.

LETTRE XXXIV.

COMPLIMENT A MADAME DE THAYRAN, RELIGIEUSE DE SOMMIÈRES, SUR LA MORT D'UNE PERSONNE DE LA COMMUNAUTÉ, ET LA MALADIE D'UNE AUTRE.

Vous avez bien raison d'être touchée, madame, de la perte que vous venez de faire de madame de N... Son bon cœur, sa piété et les anciennes liaisons de religion et d'amitié que vous aviez avec elle vous portent à la regretter; mais les sentimens chrétiens et religieux qu'elle a témoignés en mourant vous doivent servir de consolation et de leçon tout ensemble. Nos jours sont incertains, et il faut se presser de rendre par nos bonnes œuvres, selon l'apôtre, notre vocation certaine. J'apprends pour comble d'affliction que madame de R... la jeune est dangereusement malade. Dieu veut éprouver votre communauté et vous unir plus étroitement à lui, en vous séparant les unes des autres. J'espère qu'il se contentera d'une victime, et qu'il vous donnera ses consolations spirituelles, en vous ôtant celles qui sont temporelles et passagères. Conservez-vous dans

vos afflictions et dans vos fatigues, et croyez que je vous plains toutes, et que je suis cordialement, madame, votre, etc.

A Montpellier, ce 14 janvier 1698.

LETTRE XXXV.

DE CONSOLATION AUX RELIGIEUSES DE SOMMIÈRES, SUR LA MALADIE DE LA SUPÉRIEURE.

On ne peut être plus touché que je le suis, mes chères sœurs, des afflictions que Dieu vous envoie. Il ne peut vous frapper plus sensiblement, ni mettre votre vertu à de plus rudes épreuves. La perte que vous avez faite d'une de vos religieuses, l'extrémité où d'autres se sont trouvées, et l'état déplorable où vous voyez votre supérieure, les soins même et les fatigues qui se joignent à votre douleur exercent depuis long-temps votre patience; mais vous savez qu'il faut bénir Dieu en tout temps, qu'il faut mettre à profit la tribulation, et que les épouses de Jésus-Christ ne peuvent mieux lui marquer leur fidélité que par leur résignation entière à ses volontés. Je ne doute pas que vous ne compreniez la perte que vous ferez, si Dieu vous ôte une mère si zélée pour le bien spirituel et temporel de votre monastère, si douce et si charitable dans toute sa conduite à votre égard, et si attentive aux devoirs de sa vocation; mais vous devez la remettre entre les mains du Seigneur, le remercier s'il vous la rend par miracle, et vous soumettre s'il en dispose. Je ressens vos

peines comme je dois et comme il convient à un pasteur et à un père qui sait compatir aux infirmités de ses filles ; et je n'oublierai aucun moyen de les adoucir. Cependant je vous prie, mes chères sœurs, et je vous ordonne même de modérer vos afflictions et de vous soulager les unes les autres dans vos veilles et vos fatigues. Cherchez au dehors tous les secours que vous jugerez nécessaires ; donnez à la malade les soins que la charité et l'amitié demandent ; mais que ce soit avec la discrétion et la résignation qu'il faut observer en toutes choses. Ménagez-vous enfin pour entretenir le service de Dieu dans votre monastère, sans vous consumer vous-mêmes par des fatigues qui ne sont pas nécessaires. Je plains bien madame de B.... et je sais ce que souffre en cette occasion un cœur aussi bon que le sien. Il faut que vous ayez soin d'elle, et que vous l'obligiez à se conserver. Madame de L.... vous doit être d'un grand secours, il est juste aussi qu'elle se ménage ; enfin, employez tous vos vœux et vos prières pour votre supérieure. Possédez votre âme en votre patience, et croyez qu'on ne peut être avec une affection plus sincère et plus paternelle que je le suis, mes chères sœurs, votre, etc.

A Nismes, ce 20 février 1698.

LETTRE XXXVI.

COMPLIMENT AUX MÊMES SUR LA CONVALESCENCE DE LA SUPÉRIEURE.

Vous ne sauriez croire, mes très-chères sœurs, la consolation que j'ai eue d'apprendre que votre supérieure se trouve un peu soulagée, et qu'il y avoit encore quelque espérance que Dieu vouloit vous la conserver. Cette grâce seroit d'autant plus grande que nous l'avions moins attendue. Comme il faut recevoir les afflictions qu'il nous envoie avec résignation et avec respect, il faut recevoir les biens qu'il nous fait avec joie et reconnoissance. Je fais mille complimens à la malade sur sa résurrection, et à mesdames de B... et de L... sur leurs espérances. Madame la présidente de M... va vous voir; je lui ai donné permission d'entrer dans le couvent. Elle vous donnera de bons avis pour vous soulager, et pour vous empêcher les unes et les autres d'être malades. Suivez-les, et croyez-moi avec une cordialité paternelle, mes très-chères sœurs, votre, etc.

A Nismes, ce 25 février 1698.

LETTRE XXXVII.

DE CIVILITÉ AU PÈRE FULGENCE DE BELLEGARDE, BARNABITE, SUR UNE ORAISON FUNÈBRE DE LA COMPOSITION DE CE PÈRE.

J'ai lu avec beaucoup de satisfaction, mon révérend père, l'oraison funèbre que vous avez eu la bonté de m'envoyer. L'éloge que vous y faites de feu monseigneur l'évêque de Genève est digne de vous et

digne de lui. Vous avez recueilli ses actions, ses sentimens, son esprit, qui sont d'une grande instruction pour nous et d'une grande édification pour toute l'Eglise. J'ai eu l'honneur de connoître autrefois ce prélat, lorsqu'il vint à la cour de France, et je fus touché, comme les autres, de sa douceur, de sa sagesse et de sa piété. L'image de sa vertu a demeuré comme gravée dans mon cœur et dans ma mémoire, et j'en ai parlé dans les occasions avec tant de vénération et de plaisir que plusieurs personnes ont cru que j'avois dessein d'écrire sa vie. Quand mes occupations ne seroient pas aussi grandes et aussi importantes qu'elles sont dans un diocèse où l'hérésie a régné si long-temps, et où nous ne pouvons presque suffire à nos travaux apostoliques, il seroit inutile de faire le récit des vertus chrétiennes et de la conduite épiscopale de ce saint homme, après la peinture si vive que vous en avez faite dans son oraison funèbre. Comme vous connoissiez et vous affectionniez votre sujet, on voit bien que vous y avez mis tout votre esprit et tout votre cœur. Ce discours plein d'éloquence et de piété peut non-seulement servir de mémoires, mais d'histoire même à ceux qui voudront profiter des grands exemples de ce prélat. Il ne faut tirer que du fond de la vérité comme vous faites la matière de ses louanges. Je vous rends donc mille grâces du présent que vous m'avez fait; je l'estime comme je dois, et je suis avec toute la considération que vous méritez, mon révérend père, votre, etc.

A Nismes, ce 10 juin 1696.

LETTRE XXXVIII.

A M. L'ABBÉ MENARD, SUR LES NOUVELLES PUBLIQUES.

Il faut bien, monsieur, que je vous remercie de temps en temps de tous les soins que vous prenez de m'écrire. Quoique les nouvelles soient aujourd'hui et rares et peu considérables, il faut les savoir et s'en contenter. La paix ne produit pas de grands événemens, et toute la curiosité se borne aujourd'hui à entendre et lire les raisons de M. de Cambray et de M. de Meaux, et à savoir ce que Rome aura prononcé sur les disputes du quiétisme. En vérité, il seroit bien à souhaiter que cette affaire fût terminée. Si le livre de M. de Cambray est condamné, je suis persuadé qu'il le condamnera lui-même; et que, par une entière et sincère soumission, il édifiera l'Église et apaisera le zèle des prélats qui ont combattu sa doctrine comme nouvelle. Voici les chaleurs, et je vais bientôt gagner la campagne. M. et madame de Lamoignon ont passé ici, et repasseront dans quelques jours pour s'en retourner. Je m'imagine que vous ferez de votre côté quelque promenade à la campagne. Jouissez du repos et du loisir que Dieu vous donne et croyez-moi toujours avec beaucoup d'estime et de reconnoissance, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 27 juin 1698.

LETTRE XXXIX.

A M. LE MARQUIS DE CHATEAUNEUF, SUR L'ÉTAT DE LA RELIGION ET LES DISPOSITIONS DES NOUVEAUX CONVERTIS DE SON DIOCÈSE, APRÈS LES DÉCLARATIONS DU ROI.

Je réponds à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire par ordre du roi, aussi bien qu'aux autres évêques de la province, au sujet des nouveaux convertis de nos diocèses, dont sa majesté désire ardemment le salut et la conversion. Il est juste que nous lui rendions compte de l'état où la religion se trouve en ce pays-ci, et des mesures que nous prenons pour ramener les esprits égarés à la foi catholique, suivant les règles que l'Église nous prescrit, et les ordres que sa majesté nous a donnés pour notre conduite.

Depuis que nous avons reçu la déclaration du 13 décembre, et l'instruction qui nous en fut envoyée en même temps, j'ai cru, monsieur, que je devois m'appliquer à faire observer dans mon diocèse tout ce qui étoit ordonné pour le bien de la religion, en ce qui regarde les fonctions de mon ministère. Quoique, dans l'avis qu'on me fit l'honneur de me demander, j'eusse cru qu'un peu de sévérité, ou, pour mieux dire, d'autorité, étoit nécessaire dans la disposition où je voyois les esprits, j'ai pourtant loué la bonté et la sagesse du roi, et je n'ai pas eu peine à m'accommoder aux voies de douceur auxquelles il s'est déterminé par lui-même, et que j'ai toujours suivies

à l'égard des nouveaux convertis par devoir et par inclination.

J'ai envoyé d'abord la déclaration du roi qui les regarde dans toutes les paroisses de mon diocèse; tous mes curés l'ont publiée et l'ont expliquée aux peuples. Je leur ai fait connoître moi-même en diverses occasions qu'il étoit temps de rentrer dans le sein de l'Église; que les intentions de sa majesté leur étoient assez connues; qu'encore qu'il ne fît que les exhorter d'assister à la messe et aux autres exercices de la religion catholique ses exhortations ne doivent pas être moins efficaces sur de fidèles sujets que ses commandemens, puisqu'il leur marquoit par là ses volontés et leurs devoirs; que, si on ne les forçoit point, c'étoit pour avoir la satisfaction de les attirer par cette bonté paternelle, et pour leur donner occasion à eux-mêmes de se convertir librement; et qu'enfin ils devoient profiter de la clémence du roi, et ne pas lui faire perdre, par leur opiniâtreté, les sentimens de tendresse et de charité qu'il avoit pour eux.

J'ai fait connoître aux principaux ce que portaient les instructions aux intendans, afin qu'ils en avertissent les autres, et qu'ils évitassent également les contraventions et les peines qui y sont attachées. J'ai enseigné à mes ecclésiastiques, dans les conférences que je tiens tous les mois, la méthode qu'ils doivent suivre dans les instructions qu'ils font aux nouveaux convertis, afin qu'elles soient utiles, et qu'il n'y ait

rien qui ne soit conforme aux règles de la charité et de la prudence évangéliques.

M. de Basville, de son côté, nous offrit tous les secours qui dépendoient de lui, parla, en écrivit aux magistrats et aux juges des lieux, leur enjoignit de tenir la main à l'exécution des ordres du roi, et vint lui-même dans nos villes pour y donner le mouvement aux affaires de la religion, suivant l'esprit de la déclaration que sa majesté venoit de donner.

Nous vîmes un assez grand relâchement parmi les nouveaux convertis; ils se plaignirent qu'on les assujettissoit encore à la rigueur des édits passés, et se flattèrent, sur ce qu'on ne les pressoit plus d'aller à la messe, qu'on les laisseroit enfin dans une entière liberté; c'est une espèce de gens ombrageux et fiers, qui ne sont pas long-temps dans une même situation, qui s'effarouchent de tout, et qui tirent avantage de tout. La plupart de ceux qui venoient à l'église n'y vinrent plus, ou par la crainte qu'ils eurent des autres, ou par la complaisance qu'ils eurent pour eux; il n'est demeuré que quelques personnes sages et solidement converties qui ont eu le courage de se mettre au-dessus des respects humains, et qui font toute notre consolation.

Je ne dois pas oublier ici qu'il est mort depuis quelque temps deux ministres en cette ville, célèbres autrefois dans le parti; l'un nommé Cheiron, homme d'esprit et de grande érudition; l'autre nommé P.... homme de bien et savant, qui ont donné en mourant des marques publiques de repentir de leurs erreurs et

de la sincérité de leur conversion. La grâce que le roi vient d'accorder à la famille du dernier, en la laissant jouir de la pension entière dont il jouissoit, a réjoui tous ceux qu'il avoit édifiés par sa vie et par sa mort.

Un de mes premiers soins a été de veiller à l'éducation des enfans que leur âge rend plus dociles et plus susceptibles des impressions de religion qu'on veut leur donner. Les écoles se sont remplies, mais ce n'a pas été sans beaucoup de peine. On a vu dans les parens plus d'application que jamais à les empêcher d'aller à l'église et de s'instruire de la religion catholique. Tantôt ils prétextent la nécessité qu'ils ont d'avoir leurs enfans auprès d'eux, pour les faire travailler à la subsistance domestique; tantôt ils allèguent que leurs enfans ont quatorze ans, et que selon la déclaration ils ne sont plus sujets à l'instruction ni à la discipline de l'école. Les amendes les ramènent quelquefois, mais il faut avoir toujours les yeux sur eux.

J'ai reconnu qu'il n'y avoit pas de moyen plus utile que de mettre des jeunes filles dans les convens pendant quelques mois pour y être instruites. Elles y reçoivent des impressions de foi et de piété que les mères tâchent d'effacer, mais qui fructifient après en leur temps. En tout cas la modestie qu'elles y apprennent les rend plus capables des sentimens de religion; nous en avons fait passer un grand nombre par ces instructions. Il n'y a rien aussi que les parens mal convertis craignent davantage, tant par le regret

qu'ils ont de payer la pension pour cela, quelque riches qu'ils soient, que par la connoissance et l'inclination pour la religion catholique qui entre par cette voie-là dans leurs familles. Il seroit à souhaiter qu'il y eût autant de colléges où l'on pût faire élever les garçons.

J'ai vu depuis quelque temps arriver deux cas dans cette ville qui m'ont fait connoître l'attention que les pères et les mères ont à pervertir les enfans. Un jeune garçon de quatorze à quinze ans, et une fille à peu près du même âge, étant fort malades, et les curés étant allés les visiter pour leur proposer de recevoir les sacremens, ils ont répondu hardiment qu'ils vouloient mourir de la religion prétendue réformée, quoiqu'ils eussent été à l'école et qu'ils eussent souvent répondu au catéchisme. Si les parens ne sont rendus responsables de leurs enfans, et qu'ils ne soient punis en cette occasion, ils deviendront plus hardis à les éloigner de toutes les pratiques de l'Église.

Comme j'ai vu que l'instruction étoit la voie la plus efficace pour les ramener, j'ai établi ici un très-habile missionnaire qui prêche toutes les fêtes et les dimanches après dîner dans la cathédrale. Ils l'ont loué et approuvé quand ils l'ont entendu; mais tout d'un coup ils ont laissé l'auditoire libre aux anciens catholiques. Ils sont venus assez assidument aux sermons d'un père jésuite que j'avois fait venir de Paris pour prêcher ici le carême. J'ai envoyé une mission en divers endroits de mon diocèse, elle a fait de grands

fruits parmi les catholiques, les autres n'y ont point assisté.

J'ai ordonné à mes curés, selon les ordres de sa majesté, d'être attentifs sur les nouveaux convertis malades; ils en trouvent plusieurs qui refusent de les écouter, et qui déclarent qu'ils veulent mourir dans la religion où ils sont nés. Les juges y sont appelés après que le prêtre a fait tous les efforts que le zèle et la charité lui inspirent pour les ramener. La plupart disent qu'on n'a pas plus de raison de les contraindre à la mort que pendant leur vie; et que, puisqu'on craint qu'ils ne profanent les mystères en y assistant, il est encore plus à craindre qu'ils ne fassent des sacriléges en recevant des sacremens à l'extrémité, n'y ayant point été accoutumés ni préparés auparavant. Il y a dix ou douze affaires de cette nature prêtes à juger, mais les procédures sont longues; il faut avoir recours au parlement, et le mal croît et se multiplie avant qu'on y ait apporté le remède qui sont le châtiment et l'exemple qu'on en veut faire.

Je vous avoue, monsieur, que j'ai un sensible déplaisir de voir qu'avec toutes les bonnes intentions du roi, et, si je l'ose dire, tous nos soins, une si bonne œuvre fasse si peu de progrès. Les gentilshommes, et surtout leurs femmes, donnent sur la religion de très-mauvais exemples dans les villages, et ne vont presque point à l'église, et répondent, quand nous les exhortons, que le roi ne l'ordonne pas. Les juges qu'ils établissent dans leurs justices

sont aussi mal disposés qu'eux, et favorisent secrètement ceux qui contreviennent aux déclarations. Plusieurs qui jouissent des biens des fugitifs font aussi peu de cas de la religion catholique que s'ils étoient à Genève ou en Hollande. Le roi dans ses instructions condamne tous ces gens-là, et je ne sais pourquoi ou comment tout cela subsiste sans être puni ou corrigé, quoiqu'il me semble que chacun ait envie de s'acquitter de ses fonctions et du service qui lui est recommandé.

A Dieu ne plaise que je veuille attirer des peines sur qui que ce soit; la douceur et la charité doivent adoucir notre zèle. Je ne fais que vous représenter l'état où se trouve mon diocèse, et où sont à peu près tous les autres que je connois. J'aurai l'honneur de vous en rendre compte tous les trois mois, afin que sa majesté en soit informée; ce sera une nouvelle occasion de vous assurer du respectueux attachement avec lequel je suis, etc.

A Nismes, ce 4 juin 1699.

LETTRE XL.

DE CONSOLATION ET DE PIÉTÉ A M. DE RICHAUMONT, SUR LA MORT D'UNE DE SES FILLES.

J'APPRENDS avec déplaisir, monsieur, mais en même temps avec beaucoup d'édification, la mort de mademoiselle votre fille la cadette, et je ne sais si je dois vous consoler de l'avoir perdue, ou vous féliciter de l'avoir rendue au ciel dans un état d'innocence

et de pénitence dont j'ai été tout-à-fait touché. Vous êtes père, et vous avez ressenti la douleur que cause la nature dans les cœurs tendres comme le vôtre; mais vous êtes chrétien, et vous devez regarder, avec une satisfaction intérieure, les grâces que Dieu a faites à mademoiselle votre fille, et le bonheur dont elle jouit. Dans ces sortes de pertes, on tire ses consolations non-seulement de sa piété en se soumettant aux ordres de Dieu, mais encore de sa foi et de sa confiance en voyant presque évidemment ses miséricordes accomplies sur une âme prédestinée. Je n'ai pas oublié les bonnes qualités que j'ai remarquées autrefois en cette demoiselle presque dans son enfance : un esprit vif, une gaîté modeste, un air plein de discrétion et de prudence au-delà même de son âge, et je ne doute pas qu'elle ne vous fût très-utile pour la conduite de votre maison et pour le soulagement de madame sa mère; mais j'ai loué Dieu des bonnes dispositions qu'il lui a données à la fin de sa vie, qui vous doivent rendre sa mort précieuse, sa foi, sa résignation, son courage. Les pères doivent donner bon exemple à leurs enfans, mais ils doivent aussi profiter des bons exemples que quelquefois les enfans leur donnent. La plus grande consolation qui vous reste, ce sont la sagesse, la piété et les bonnes mœurs du frère et de la sœur, qui ont rendu tous les offices qu'ils ont pu à leur sœur mourante. Entre les grâces que le Seigneur vous a faites une des principales est sans doute de vous avoir donné une femme et des enfans qui connoissent et

qui aiment la vertu et la solide religion. Je leur écris cette lettre aussi bien qu'à vous, et j'espère qu'ils se souviendront de moi dans leurs prières. Je voudrois avoir quelque occasion de vous témoigner le sincère et parfait attachement avec lequel je suis, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 12 juin 1699.

LETTRE XLI.

DE FÉLICITATION A M. DE PONTCHARTRAIN, SUR SA PROMOTION A LA DIGNITÉ DE CHANCELIER.

COMME personne ne s'intéresse plus que moi, monseigneur, à votre satisfaction et à votre gloire, personne n'a eu plus de joie de vous voir élevé à la dignité de chancelier. Le roi, après vous avoir confié l'administration de ses finances, ne pouvoit remettre en meilleures mains l'autorité de sa justice. Il sait bien qu'il trouvera en vous la même fidélité et le même zèle pour son service dans les charges differentes dont il vous honore, et que, si vous avez fourni les moyens de soutenir l'État dans les temps difficiles, vous saurez bien y maintenir ou y rétablir l'ordre et l'équité dans ce temps de paix et de tranquillité publique. Agréez, monseigneur, que, dans la foule des complimens dont vous êtes accablé, je fasse passer le mien jusqu'à vous, moins considérable à la vérité, mais peut-être plus sincère que beaucoup d'autres. Nous vous voyons avec plaisir dans la place où vous deviez être, et que vous remplissez déjà si digne-

ment ; et, comme vous ne pouvez plus croître en honneur et en dignité, il ne reste plus rien à vous souhaiter, sinon que vous jouissiez long-temps d'une charge, dont les fonctions sont toutes grandes, toutes utiles, et même agréables au public, et que vous me croyiez avec autant d'attachement et de respect que je le suis, monseigneur, votre, etc.

A Nismes, ce 24 septembre 1699.

LETTRE XLII.

A M. LE COMTE DE PONTCHARTRAIN, SUR LE MÊME SUJET.

Le P. R., monsieur, quand il est venu prêcher ici, m'a assuré que vous me faisiez l'honneur de vous souvenir encore de moi. Je croirois ne le pas mériter, si je ne vous témoignois la part que je prends à la joie que vous a donnée la promotion de monsieur votre père à la dignité de chancelier. Le roi ne pouvoit mieux reconnoître ses services, ni faire plus d'honneur à son mérite, qu'en lui remettant les sceaux et la suprême administration de sa justice ; aussi ne pouvoit-il trouver ailleurs plus de zèle et de fidélité pour s'en acquitter dignement. Nous sommes heureusement parvenus à n'avoir plus rien à souhaiter pour lui ; tous mes désirs iront présentement vers vous. Je vous prie de me continuer l'honneur de votre amitié, et de me croire, etc.

A Nismes, ce 24 septembre 1699.

LETTRE XLIII.

DE PIÉTÉ A M. DE RICHEMONT, SUR SES MALADIES ET CELLES DE MADAME SON ÉPOUSE.

Votre lettre, monsieur, m'a d'abord donné beaucoup de joie par les marques de votre souvenir, qui me sont en tout temps également chères ; mais elle m'a beaucoup affligé dans la suite par la représentation que vous me faites du pitoyable état où vous vous trouvez vous et madame votre femme. Je vous plains l'un et l'autre, et je prie le Seigneur qu'il vous rende la santé, ou qu'il vous donne la force de souffrir les maux qu'il vous envoie. Lorsqu'il nous conduit par des voies de douceur et de bonté, nous lui devons un hommage d'actions de grâces ; lorsqu'il nous mène par des sentiers de tribulation et d'amertume, nous lui devons un tribut de patience. Je ne doute pas que vous ne pensiez à mettre à profit ces jours que vous passez tristement dans vos douleurs, et que vous ne fassiez servir les peines de cette vie à l'acquisition du bonheur de l'autre. Nous serions bien imprudens et bien malheureux si nous souffrions comme ceux qui n'ont ni foi ni espérance, et si nous ne savions adoucir nos souffrances par une entière soumission aux ordres de Dieu, et par les consolations que nous pouvons tirer d'une religion pure et sincère. Madame de Richemont travaille depuis si long-temps à sa sanctification que je la crois plus résignée qu'une autre à ce que Dieu désire d'elle. Les instructions

chrétiennes qu'elle a reçues d'un de ses amis, aussi pieux que savant, ne lui seront pas inutiles; mais je fais encore plus de fond sur les inspirations et sur les grâces qu'elle reçoit du ciel, et sur les vertus qu'elle a pratiquées, qui ont affermi son esprit et son cœur contre toutes les tribulations de la vie et contre toutes les craintes de la mort. Je vous prie de l'assurer que je ne l'oublierai pas devant le Seigneur, et de croire que personne ne vous souhaite plus de repos, plus de santé et plus de bénédictions spirituelles que moi, qui suis autant qu'on le peut être, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 27 juin 1700.

LETTRE XLIV.

DE CONSOLATION AU MÊME, SUR LA MORT DE SA FILLE.

Je prenois autrefois plaisir, monsieur, à recevoir de vos lettres, qui m'apprenoient des nouvelles de votre famille. Présentement je tremble quand j'en reçois; elles m'annoncent toujours quelque mort, et par conséquent quelque affliction que Dieu vous envoie. Il est vrai que ce sont des morts précieuses, devant Dieu et devant les hommes, qui couronnent une sainte vie, qui devroient être bénites et non pas pleurées, et sur lesquelles il faudroit plutôt louer les miséricordes du Seigneur que de pleurer les fragilités humaines; mais enfin, quelques consolations que donne la foi, on ne peut refuser quelque

douleur à la nature. Vous venez de perdre une fille qui avoit reçu de grandes grâces du ciel, et qui en avoit fait un bon usage; qui joignoit beaucoup de modestie à beaucoup d'esprit, et qui avoit toujours conservé au milieu du monde, qu'elle méprisoit, une candeur et une innocence de mœurs admirable. Le récit que vous me faites de la consommation de son sacrifice est touchant et édifiant tout ensemble. Quelque tristesse que vous ayez des deux dernières pertes que vous avez faites, vous devez reconnoître qu'il n'y eut jamais de plus heureux père que vous. J'en dis de même de madame de Richemont. Dieu vous avoit donné des enfans qui ont été votre couronne et votre joie, qui ne vous ont donné d'autre déplaisir que celui que vous avez de leur mort. Vous leur aviez appris à bien vivre, et ils vous apprennent à bien mourir. Je vous plains d'avoir perdu ces deux saintes filles, et je vous loue de ne les plaindre pas; puisqu'elles sont bienheureuses. Je prie le Seigneur qu'il donne à madame de Richemont et à vous la patience dans vos maux et la consolation dans vos douleurs; et je vous assure que personne ne s'intéresse plus que moi à tout ce qui vous regarde, et ne peut être plus parfaitement que je suis, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 11 août 1700.

LETTRE XLV.

A M. LE MARQUIS DE LA VRILLIÈRE, SUR L'ÉDUCATION DES FILLES DES NOUVEAUX CONVERTIS QU'IL FAISOIT INSTRUIRE DANS LES MONASTÈRES, MÊME AU-DESSUS DE DOUZE ANS.

Je reçus, monsieur, il y a quelques jours la lettre que vous me fîtes l'honneur de m'écrire au sujet de quelques filles de mon diocèse, nouvelles converties, qu'on a mises dans des couvens de religieuses, pour y être instruites, quoiqu'elles aient plus de douze ans. Sur quoi vous me mandez que sa majesté estime qu'il n'en faut placer dans les monastères qu'au dessous de cet âge, parce que celles qui sont au-dessus détournent les religieuses, et que cela est sujet à de grands inconvéniens; qu'ainsi il faut les mettre à l'avenir dans des maisons de nouvelles catholiques.

Je reçois, monsieur, avec respect tous les ordres qui me viennent de la part de sa majesté; et, si je lui représente ici très-humblement les raisons que j'ai eues d'en user ainsi, ce n'est pas pour faire approuver ma conduite, mais pour faire connoître les avantages que j'en ai retirés pour la religion.

Je conviens qu'il seroit mieux de mettre les grandes filles des nouveaux convertis dans des maisons de nouvelles catholiques, sous des maîtresses qui sont accoutumées à ces sortes d'instructions, qui s'y appliquent par état, et qui n'ont ni d'autres fonctions, ni d'autre règle, ni d'autre fin de leur institut que l'éducation et la conversion des filles ou des femmes

qu'on veut ramener dans le sein de l'Eglise catholique; mais nous n'avons point en ce pays-ci de tels établissemens, quoiqu'ils y soient plus nécessaires qu'ailleurs; et nous sommes réduits à nous servir des monastères avec toutes les précautions que nous pouvons prendre pour faire instruire les personnes que nous y mettons, sans troubler l'ordre et la discipline de nos religieuses.

Grâces à Dieu, je n'ai vu jusqu'ici qu'il en soit arrivé aucun inconvénient. Nous avons soin que les pensionnaires soient séparées des religieuses, parmi lesquelles nous en choisissons deux des plus capables et des plus vertueuses pour leur apprendre les vérités de la religion catholique, et les pratiques de la piété chrétienne. Et l'expérience nous fait voir tous les jours que les filles qui sortent des couvens avec la foi et la dévotion qu'on leur a inspirées ramènent souvent toutes leurs familles.

Les pères et les mères étant depuis quinze ans sans religion, n'ayant plus de temple et ne venant point à l'église, ont oublié ce qu'ils savoient du christianisme, et n'en apprennent rien de nouveau. Leur âge semble les mettre à couvert d'être conduits aux instructions qui seroient à leur usage et de leur portée; et ils vivent dans une grande ignorance. Nous n'avons trouvé de moyen plus naturel ni plus efficace que de faire bien instruire leurs filles un peu grandes et raisonnables, qui font part dans leurs maisons de ce qu'elles ont appris dans les couvens; car autrefois il falloit faire instruire les enfans par les pères, et nous

éprouvons aujourd'hui qu'il faut faire instruire les pères par les enfans.

Quand on laisse les filles depuis l'âge de douze ans ou au-dessus, sur leur bonne foi, ou sur celle de leurs parens, on ne peut guère compter sur leur conversion. On les prévient, et ces impressions qu'on leur donne en un âge où elles se fortifient et croissent avec leur raison ne peuvent presque plus s'effacer. Ces filles, se voyant à couvert de la contrainte des couvens, ne viennent point aux exercices, ou n'y viennent que de loin en loin, ne s'attachent qu'aux mauvais discours qu'on leur tient, et aux mauvais exemples qu'on leur donne. Dans les couvens, elles ne sont ni séduites ni dissipées, elles reçoivent tous les jours les instructions, elles pratiquent la religion, elles ont devant leurs yeux l'exemple de saintes religieuses qui la pratiquent, et je vois tous les jours le fruit qu'elles font pour leur propre salut et pour l'édification des autres.

J'ai trois couvens de sainte Ursule dans mon diocèse, où l'union et la charité chrétienne règnent, qui n'ont presque point de commerce avec le monde, où je trouve par bonheur des religieuses capables d'instruire, et zélées pour le salut des âmes; j'ai cru que je devois profiter de leurs talens. Cette occupation ne les détourne pas de leur institut, elle en fait la principale fonction. Ce n'est pas les distraire, c'est les tenir dans l'exercice de leur profession, qui les oblige à enseigner sans distinction d'âge les petites et les grandes filles.

Nous sommes en un temps et dans un pays où l'hérésie avoit pris de si grandes racines, et où nous trouvons tant de difficulté à faire revenir les esprits de leurs anciennes préventions, qu'il faut essayer toutes sortes de moyens, et s'en tenir autant qu'on le peut à ceux qui sont les plus efficaces. L'expérience doit quelquefois régler la raison. Un évêque qui réside et qui veille sur son troupeau en doit connoître la disposition et la portée. Nous sommes dans une espèce d'Église naissante, où pour l'établissement et le progrès de la religion il faut, à l'exemple de saint Panl, passer quelquefois par-dessus certaines disciplines qui ne sont pas essentielles.

J'ai cette confiance, monsieur, que le roi ne doute pas que nous n'employions tous nos soins pour seconder ses saintes intentions, et pour avancer une œuvre qui est le fruit de sa piété, et qui fera devant Dieu et devant les hommes sa plus grande gloire. Nous sommes ses serviteurs fidèles, et de plus ministres de Jésus-Christ; et l'une et l'autre de ces qualités nous obligent à travailler avec zèle, et pourtant avec prudence, à la conversion sincère de ses sujets qui sont nos ouailles.

Sa majesté n'a qu'à nous donner ses ordres, personne ne les exécutera plus ponctuellement que moi. Je vous supplie de l'en assurer et de me croire avec un attachement respectueux, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 6 novembre 1700.

LETTRE XLVI.

DE CIVILITÉ CHRÉTIENNE A UNE RELIGIEUSE.

Je vous suis obligé, madame, de la part que vous prenez à notre repos, que le passage des princes sembloit avoir interrompu. Les grandeurs humaines passent, et celles qui ne les ont pas vues ne sont pas moins heureuses. Vous n'ayez ni ouï le bruit ni couru après les vanités qui les accompagnent, et vous ne vous êtes ressenties ni de l'embarras ni de la dissipation que donne le monde. Vos prières n'en auront été que plus ferventes; je vous en demande la continuation pour moi. Je sens avec plaisir les approches de la saison de la campagne, où je pourrai vous renouveler les sentimens d'estime et d'affection avec lesquels je suis, madame, votre, etc.

A Nismes, ce 16 mar. 1701.

LETTRE XLVII.

COMPLIMENT SUR L'EXALTATION DU PAPE, A M. BENOÎT, AUDITEUR DE ROTE.

Il faut nous féliciter, monsieur, du pape que Dieu vient de donner à son Église, dont on loue fort la sagesse, la piété et la modestie. Comme nous sommes nés dans une province dont il est le prince et le maître, nous devons prendre plus de part que d'autres à son exaltation, et lui souhaiter plus ardemment cet

esprit de bonté et de prudence dont il a besoin pour le gouvernement temporel de son État, et pour la conduite spirituelle de tant de peuples qui composent le royaume de Jésus-Christ. Je vous remercie encore une fois des services que vous venez de rendre à mon frère, et vous prie de me croire autant que je le suis, monsieur, etc.

A Nismes, ce 31 mars 1701.

LETTRE XLVIII.

RÉPONSE A LA SUPÉRIEURE ET AUX RELIGIEUSES DE SOMMIÈRES, POUR UN COMPLIMENT DE CONDOLÉANCE SUR LA MORT DE M. SON FRÈRE.

J'AI vu par vos lettres, madame, et par plusieurs autres, la bonté que vous avez toutes de prendre part à la perte que j'ai faite et de compatir à ma douleur. Vous voulez bien que, comme votre charité est commune, je vous témoigne aussi ma reconnoissance en commun. J'ai ressenti comme je devois la mort d'un frère que j'aimois, et qui avoit pour moi non-seulement toute l'amitié, mais encore toute la déférence que je pouvois souhaiter. Il avoit de la probité et de la vertu, et la raison m'unissoit autant à lui que le sang et la nature. Le besoin qu'en avoit encore une nombreuse et jeune famille me faisoit désirer que Dieu voulût prolonger ses jours. Il étoit revenu plusieurs fois des portes de la mort par une espèce de miracle. Il meurt assez promptement. Il faut se soumettre à la volonté du Seigneur, et se confier à

sa providence. Nos douleurs, quoique justes, doivent toujours être modérées; chaque chrétien doit savoir tirer du fond de sa religion les consolations qui lui sont propres, et un évêque doit savoir se dire à lui-même ce que son ministère l'engage de dire aux autres dans ces tristes occasions où il faut relever le cœur et le ramener à Dieu, qui mortifie et vivifie quand il lui plaît. Ce qui me console encore dans la perte de feu mon frère, c'est sa vie chrétienne et sa mort soutenue d'une grande foi, et des plus tendres sentimens de résignation et de piété qui nous laissent des espérances solides de son salut. J'y ajoute encore la confiance que j'ai en vos prières que vous m'offrez avec tant d'affection pour son repos éternel. Je vous les demande et pour lui et pour moi, et je vous prie de croire que je vous en serai très-obligé, madame, à vous et à toute votre communauté, etc.

A Nismes, ce 3 avril 1701.

LETTRE XLIX.

DE REMERCÎMENT SUR UN COMPLIMENT DE CONDOLÉANCE REÇU, A M. BENOÎT, AUDITEUR DE ROTE.

Je n'ai point douté, monsieur, que vous ne fussiez touché de la perte que je viens de faire. Je connois la bonté de votre cœur, je sais l'attachement que vous avez bien voulu conserver depuis long-temps pour notre famille, et vous aviez d'ailleurs des liai-

sons si étroites avec feu mon frère qu'en amitié vous avez presque autant perdu que moi. La confiance qu'il avoit en vous dans ses affaires, les secours qu'il tiroit de vos conseils, le plaisir qu'il avoit de me faire savoir combien il vous étoit obligé, étoient des marques de l'union sincère qui étoit entre vous et lui; il mérite que vous le regrettiez un peu, et que sa mémoire ne vous soit pas indifférente. Faites-moi la grâce de croire que, de mon côté, je n'oublierai pas les bontés que vous avez eues pour lui, et que je serai toute ma vie parfaitement, monsieur, votre, etc.

Du 16 avril 1701.

LETTRE L.

DE CIVILITÉ AU PÈRE VIGNES, QUI AVOIT PRIS PART A LA MORT DE M. SON FRÈRE.

Je n'ai pas douté, mon révérend père, que vous n'eussiez la bonté de prendre part à mon affliction quand elle vous seroit connue. Vous connoissez le frère que j'ai perdu, et vous l'avez regretté. Vous avez de l'amitié pour moi, et vous avez compati à la douleur que j'ai eue de le perdre. Je vous prie de lui accorder le secours de vos prières, et de me croire autant que je le suis, mon révérend père, votre, etc.

A Nismes, ce 12 mai 1701.

LETTRE LI.

A M. DE B.... TOUCHANT UN ECCLÉSIASTIQUE QUI AVOIT QUITTÉ CET ÉTAT, ET QUI Y ÉTOIT RENTRÉ APRÈS QUELQUES DÉSORDRES.

Il y a long-temps, monsieur, que je n'ai eu l'honneur de vous écrire sur le sujet de M.... que vous avez eu la bonté de me recommander. Il y a de si grands changemens à faire en lui pour le mettre en état d'être un vertueux ecclésiastique, après la vie qu'il a menée, qu'il ne faut pas croire que cela puisse arriver si tôt. Il vit assez retiré dans sa maison; il voit peu de monde, et peu de monde le voit. Je n'ai point ouï parler d'aucune débauche de femme ou de vin. Il montre quelquefois un zèle ardent pour réformer tous les abus qu'il voit ou qu'on lui dit; ce qui fait souhaiter qu'il se serve de ses lumières, et qu'il devienne aussi exact à se régler lui-même qu'il l'est à régler les autres. La passion du jeu, auquel il a souvent voulu renoncer, n'est pas encore passée en lui. Il a peine à réprimer ses emportemens, et à retenir cette liberté qu'il avoit accoutumé de se donner de parler des personnes qui lui déplaisent. Il promet de se corriger de tous ces défauts. Je crois même qu'il en a le dessein; mais l'habitude qu'il a prise et la vivacité que la nature et l'âge lui donnent ne lui permettent pas de se fixer dans ses résolutions. Il m'assure souvent qu'il étudie, et il seroit bon qu'il eût auprès de lui quelque bon docteur qui prît la

conduite de ses études. Vous pouvez penser que personne n'a plus d'envie de le servir que moi. Il a de bonnes choses; je suis persuadé qu'il a de bonnes intentions; mais son naturel l'entraîne malgré lui... Je vous dirai avec confiance que j'ai beaucoup de peine à le voir quelquefois dans une espèce de nécessité peu convenable à sa naissance. Il a fait, au commencement, des dépenses pour se loger et pour se faire une maison composée d'un certain nombre de domestiques. Il n'a pas eu de quoi subsister; il doit à plusieurs personnes; il manque de beaucoup de choses; et, soit qu'il n'ait pas eu l'ordre qu'il faut dans ses affaires, soit qu'il ait attendu de plus grands secours de sa famille, il se trouve quelquefois fort embarrassé. Je crois, de plus, qu'il perd en ce pays-ci un temps qu'il emploieroit plus utilement dans quelque séminaire par les ordres et sous les yeux de M. le C...., son archevêque, qui voudra sans doute l'éprouver lui-même avant que de le recevoir aux ordres, et s'assurer de sa vocation par la connoissance qu'il aura de ses pratiques ecclésiastiques. Quelque déférence qu'il témoigne avoir pour mes sentimens et pour mes conseils, il aura plus de circonspection et d'exactitude sous l'autorité de son pasteur naturel. J'ai l'honneur d'en écrire à son excellence, et de vous assurer que personne n'est avec plus de respect que je le suis, etc.

A Carcassonne, ce 3 septembre 1701.

LETTRE LII.

A M. LE C. DE N. SUR LE MÊME SUJET.

Votre éminence sait que M.... est venu à Nismes il y a près d'un an. M... me fit l'honneur de m'écrire qu'il venoit avec l'agrément de... dans le dessein de se remettre dans la profession ecclésiastique qu'il avoit quittée, et me pria de l'assister de mes conseils, ce que j'ai fait avec plaisir dans les occasions. J'ai vu d'abord en lui un grand empressement à recevoir les ordres, soit pour faire connoître la résolution qu'il avoit prise de s'engager dans l'Église, soit pour avancer les établissemens et les bénéfices qu'il croit avoir lieu d'espérer dans la suite. J'ai toujours tâché de le modérer là-dessus, et je lui ai souvent représenté qu'il devoit attendre avec patience; qu'après la vie qu'il avoit menée il avoit besoin d'un assez long temps pour se défaire des mauvaises habitudes qu'il avoit prises, et pour se confirmer dans les bonnes qu'il devoit prendre; et que, pour les ordres après lesquels il soupiroit, il falloit plutôt se rendre digne de les recevoir que de les demander comme il faisoit avec instance. Je l'ai toujours assuré que votre éminence ne l'ordonneroit qu'après de longues épreuves et une connoissance certaine de sa conversion, par la pratique constante des vertus ecclésiastiques conformes à la profession qu'il a embrassée, d'autant plus qu'il l'avoit déjà abandonnée. Il com-

mence à connoître ce que plusieurs personnes sages lui ont dit aussi bien que moi; et, comme il perd le temps qu'il passe en ce pays-ci, je supplie votre éminence de lui assigner quelque séminaire de son diocèse, où il puisse sous ses yeux donner des marques de ses bonnes intentions, et prendre l'esprit ecclésiastique dans quelque retraite et sous une autorité comme la vôtre, sous laquelle il aura plus d'ordre dans ses affaires, plus de vérité dans ses discours, plus de règle dans sa conduite. Il avoit dit et même écrit que je lui avois donné les ordres, que je l'avois fait mon grand-vicaire, qu'il avoit prêché plusieurs fois et fait des missions dans mon diocèse; ce qui est si éloigné non-seulement de la vérité, mais encore de la vraisemblance, que je n'ai jamais cru devoir me justifier sur cela. Si votre éminence l'appeloit ou à Notre-Dame des Vertus, ou à quelque autre de ses séminaires, elle verroit elle-même les progrès qu'il feroit dans la piété. J'ai cru d'être obligé, monseigneur, de vous rendre ce compte, d'apprendre vos volontés et vos ordres sur ce sujet, et de vous assurer, etc.

A Carcassonne, ce 3 septembre 1701.

LETTRE LIII.

DE PIÉTÉ A LA SOEUR ANGÉLIQUE DU SAINT-ESPRIT DE CAMARET, RELIGIEUSE DE SAINTE-CLAIRE A BÉZIERS.

J'ai une grande consolation, ma chère sœur, d'apprendre celle que Dieu vous donne dans la profession

religieuse que vous avez embrassée. Votre vocation m'a paru sincère et si bien éprouvée que je n'ai pas douté qu'elle ne fût suivie des bénédictions nécessaires pour la soutenir. La joie intérieure que vous ressentez, l'affection et l'estime que vous avez pour votre état, la facilité que vous trouvez dans l'exercice de votre règle, quoique austère, et le courage avec lequel vous renoncez à toutes les vanités et les douceurs du monde me font croire que Dieu bénira vos bonnes intentions, et que sa grâce, qui vous a portée à commencer l'ouvrage de votre sanctification, vous donnera la force de l'accomplir. Vous êtes dans une sainte maison, et, outre le secours de votre propre vertu, vous avez celui de tant de filles qui portent le joug du Seigneur depuis long-temps, et qui vous aideront par leurs exhortations et par leurs exemples à le porter aussi avec gaîté et avec ferveur. J'aurois fort souhaité de vous aller voir en passant à Béziers, mais j'arrivai tard; je craignis de troubler l'ordre de vos exercices réguliers, et je fus obligé de partir de grand matin. J'aurai peut-être quelque autre occasion de vous voir, et je vous assure que je ne la perdrai pas, et qu'il ne vous en coûtera plus de sacrifice ni de mortification. Cependant souvenez-vous de moi dans vos plus ferventes prières, et croyez que je serai toujours en Notre-Seigneur, ma chère sœur, votre, etc.

A Nismes, ce 3 novembre 1701.

LETTRE LIV.

DE CIVILITÉ ET D'AFFAIRES DU TEMPS, A M. L'ABBÉ MENARD.

Vous avez bien fait, monsieur, de passer une partie de l'été à la campagne. Je n'ai pu en faire autant, quoique les chaleurs aient été excessives cette année; parce que nos états se sont assemblés plustôt qu'à l'ordinaire, pour régler la capitation de cette province. Vous savez le séjour que nous avons fait à Carcassonne, et les dons considérables que nous y avons faits au roi. Nous n'avons plus qu'à faire des vœux pour la conservation de sa personne sacrée, et pour la prospérité de ses armes. La campagne d'Italie n'a pas été si heureuse qu'on avoit lieu de l'espérer. Il me semble que je vois de grands orages qui se préparent pour l'année prochaine, si Dieu ne les dissipe cet hiver par des inspirations de paix. Le roi et le royaume ont besoin de repos. J'ai eu l'honneur de voir la reine d'Espagne, et de la loger dans ma maison. Elle est arrivée à Barcelonne, où le roi d'Espagne l'attendoit depuis quelque temps; elle est très-agréable et très-gracieuse.... Je vous souhaite une bonne santé, et suis de tout mon cœur, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 5 novembre 1701.

LETTRE LV.

DE CIVILITÉ ET DE PIÉTÉ A M. LE PELLETIER, DONT LE GENDRE AVOIT OBTENU UNE CHARGE.

J'ai appris, monsieur, la grâce que le roi vient d'accorder à M. d'Aligre, en lui donnant la charge de président à mortier qui étoit vacante, sur la recommandation que vous lui en avez faite. J'ai su que vous aviez eu l'honneur d'écrire à sa majesté qu'elle avoit été touchée de votre lettre; que le bienfait avoit promptement suivi la demande; que la reconnoissance et le devoir vous avoient fait sortir pour peu de temps de votre retraite; que vous aviez été reçu du maître avec honneur et avec bonté; et que vous aviez regagné votre solitude avec les mêmes sentimens qui vous y avoient conduit quand vous y entrâtes. Je me réjouis, monsieur, de cette prospérité qui tombe sur votre famille, et qui ne vous élève pas le cœur. Le public voit avec plaisir monter sur les premiers tribunaux de la justice des sujets que vous avez formés vous-même par vos soins et par vos exemples, et que vous avez rendus dignes et capables d'en exercer les principales fonctions. La réputation de sagesse et l'intégrité que monsieur votre fils s'est acquises dans sa compagnie doivent y faire recevoir avec beaucoup d'agrément et d'approbation monsieur votre gendre. C'est pour vous un sujet de louer la bonté du roi, et plus encore celle de Dieu, qui lui inspire de faire de si bons choix. Je suis persuadé que ce ne

sont pas les bénédictions temporelles que vous cherchez ; vous en avez fait, par la grâce de Jésus-Christ, une abdication solennelle ; mais vous éprouvez que le monde même honore ceux qui le quittent, et qu'on trouve, sans y penser, en cherchant le royaume des cieux, les consolations de la terre qu'on regarde, non pas comme le bonheur, mais comme le soulagement de la vie. Que ne puis-je aller traiter avec vous cette matière dans votre retraite, et vous témoigner en même temps l'attachement sincère et respectueux avec lequel je suis, monsieur, votre, etc.!

LETTRE VI.

A M. BENOÎT, AUDITEUR DE ROTE, POUR LE PRIER DE PROPOSER UN ACCOMMODEMENT A UN SUPÉRIEUR, TOUCHANT LE PÉCULE D'UN RELIGIEUX, DISPUTÉ PAR DEUX COUVENS.

J'AI cru, monsieur, que vous voudriez bien vous donner la peine de voir le père prieur des pères Augustins d'Avignon, touchant une affaire qui les regarde, et à laquelle je suis obligé de m'intéresser en qualité d'évêque de Nismes. Il est mort depuis quelque temps un religieux de leur ordre, nommé le père Fongas, dans leur couvent d'Avignon, qui a laissé une somme assez considérable d'argent qui est présentement disputée par le couvent d'Avignon et celui de Nismes. Ce bon père avoit été plusieurs années dans cette ville supérieur du couvent sans inférieurs ; car il étoit seul jouissant de tout le petit revenu de la maison, et des gratifications assez amples qu'il

retiroit par son savoir-faire d'un emploi que monsieur l'intendant lui avoit donné pour la construction des églises de mon diocèse, parce qu'il s'entendoit un peu en architecture... Il m'a dit plusieurs fois qu'il épargnoit et amassoit de l'argent pour rétablir le couvent de Nismes et le mettre en état d'entretenir une communauté de religieux. Je ne vous dirai pas les raisons que j'eus de le faire sortir de mon diocèse. Il n'y laissa point son argent; ses confrères voulurent le lui enlever au couvent de Cremieux; il en fut le martyr et ne voulut point le découvrir. Il se réfugia dans celui d'Avignon, qui relève immédiatement du général. Il y fut reçu et honoré moyennant quelque bâtiment qu'il y fit; il y est mort. Le pécule qu'il laisse est encore considérable. Le couvent d'Avignon prétend que l'argent doit rester au monastère où il est mort. Celui de Nismes prétend qu'il appartient au monastère où il a été acquis. Les uns veulent pour juge le général; les autres ont eu recours au parlement de Toulouse, où l'affaire se va juger. L'argent est en France. Je suis obligé de donner protection à mon couvent. M. de Basville, qui sait comme cet argent a été acquis, va se joindre à moi. Le provincial de cette province et le couvent de la ville poursuivent; nous espérons un bon succès. Le provincial vient de faire sa visite ici, et nous avons considéré que le procès coûtoit; qu'on alloit publier dans une audience beaucoup de choses indignes et déshonorantes pour le particulier et pour l'ordre; qu'il étoit fâcheux pour deux couvens du même ins-

titut de disputer un pécule d'un religieux qui devoit être pauvre, et qui s'est enrichi par de mauvaises voies. Sur cela j'ai voulu me charger de savoir si les Augustins d'Avignon veulent bien se porter à la paix, et accommoder cette affaire avant que nous la fassions juger. La considération que j'ai pour leur ordre et même pour le couvent m'engage à leur faire cette proposition, et à vous prier de voir de ma part le père prieur et le syndic de la maison, pour savoir d'eux, le plus tôt que vous pourrez, leurs sentimens et la délibération de leur chapitre. Si j'avois l'honneur de les connoître, je leur aurois écrit. Pardonnez la peine que je vous donne, et croyez-moi parfaitement, monsieur, etc.

A Nismes, ce 30 décembre 1701.

LETTRE LVII.

DE PIÉTÉ A LA SOEUR ANGÉLIQUE DU SAINT-ESPRIT DE CAMARET, RELIGIEUSE DE SAINTE-CLAIRE A BEZIERS.

Votre lettre, ma très-chère sœur, m'a donné une véritable joie, en m'apprenant que vous avez toujours une grande estime de votre vocation, et une grande attention sur vous-même pour conserver en vous la grâce que Dieu vous a faite. C'est un grand bonheur que vous ayez suivi la voix du Seigneur, qui vous a appelée dans un monastère où l'on vit dans un esprit de paix, de charité et de pénitence, loin du bruit et de la corruption du monde; où l'on n'a d'autre occupation que celle de plaire à Dieu et de le servir

dans l'humilité et dans la retraite, et de lui garder un cœur qu'on lui a consacré, et qui doit être rempli de son amour et de sa crainte. Mais c'est encore un plus grand bonheur que vous ayez du goût pour votre vocation, que vous y trouviez votre consolation parmi les austérités de la règle que vous professez, et que le Seigneur veuille bien vous adoucir par sa grâce le joug que vous vous êtes imposé pour votre sanctification. Je ne doute pas que ce changement de vie n'ait fait quelque impression sur votre santé dans les commencemens. Il est difficile qu'on ne se ressente un peu de cette nouveauté de régime et de conduite, et des petites violences qu'il se faut faire; mais l'esprit en ces occasions soutient le corps, et la ferveur fait passer par-dessus les difficultés et les répugnances de la nature. Les bons sentimens que Dieu vous inspire, les bons exemples que vos sœurs vous donnent, la charité que votre abbesse et toute cette sainte communauté a pour vous sont des motifs qui doivent vous confirmer dans l'amour que vous me témoignez pour votre état. Je prie le Seigneur qu'il vous maintienne dans vos bonnes résolutions, en vous accordant le don de la persévérance que lui seul vous peut accorder par sa grâce, et que je lui demande sans cesse pour vous, étant avec affection en Notre-Seigneur, ma très-chère sœur, votre, etc.

Je vous prie de me recommander aux prières de votre digne abbesse et de toutes vos dévotes sœurs.

A Nismes, ce 2 janvier 1702.

LETTRE LVIII.

A MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MONTPELLIER, SUR L'AFFAIRE DE LA CHINE.

Nous voilà bien dépaysés, monseigneur, sur les affaires de la Chine; j'avois bien toujours cru que ce procès ne finiroit que par une vérification du fait, et par une descente sur les lieux. Le patriarche d'Antioche attend ses instructions du pape; il partira dans le beau temps. Le voyage, comme vous savez, est long. Il apprendra la langue chinoise en plus ou moins d'années, selon que sa mémoire lui servira. Il consultera les lettrés sur le mot *tien* et sur d'autres termes. Les dominicains et les jésuites plaideront leur cause devant lui en plusieurs séances de loin en loin. M. Maigrot poursuivra son affaire criminelle, ou quelque autre vicaire apostolique pour lui. On ne peut pas refuser les délais que demanderont les uns ou les autres. Je ne sais pas ce que dira l'empereur de la Chine sur tout cela. Que vous êtes heureux, monseigneur, d'être aussi jeune que vous l'êtes! vous pouvez espérer, sur vos vieux ans, de voir la fin de cette controverse, apparemment sous un autre pontificat et sous un autre patriarcat d'Antioche. Pour moi, je suis assuré, à mon âge, de voir toute ma vie la chrétienté chinoise idolâtre, s'il est vrai que les jésuites la rendent telle. Ce qui me donne pourtant quelque espérance que ce différent pourra se terminer promptement, c'est que l'abbé de Tournon,

notre commissaire, a de très-bonnes intentions; qu'il est notoirement ami de la compagnie, et que le lendemain de sa nomination il fut dire la messe dans leur église, à l'autel de Saint-François Xavier, où il a eu de très-efficaces inspirations. Je suis fâché de vous donner de ces sortes de nouvelles, mais je suis bien aise de vous confirmer celle que vous savez que je suis, avec un véritable respect, monseigneur, votre, etc.

A Nismes, ce 5 janvier 1702.

LETTRE LIX.

A MESDEMOISELLES SES NIÈCES, SUR LEUR VOCATION A L'ÉTAT RELIGIEUX.

J'ai été bien aise d'apprendre, mes chères nièces, que vous êtes consacrées à Dieu; que vous l'avez fait avec dévotion et de bonne grâce, et que vous avez donné toutes les marques d'une bonne et sincère vocation. Reconnoissez bien la grâce que le Seigneur vous a faite; rendez-lui-en de continuelles actions de grâces, et goûtez bien le plaisir et le bonheur qu'il y a d'être à lui et de le servir loin des inquiétudes et des dangers du monde, dans la compagnie de tant de saintes filles dont les vertus et les bons exemples sont des leçons vivantes de religion et de piété. Je suis persuadé que, vivant sous la même règle, vous observerez la même régularité, et vous mériterez, par votre douceur, par votre humilité et par votre obéissance, qu'elles vous regardent comme leurs

filles. Soyez attentives sur vous-mêmes, assidues à tous vos exercices, soumises aux conseils et aux volontés de vos supérieurs, et fidèles à toutes les inspirations du ciel. Pensez qu'il n'y a point de bonheur pareil au vôtre ; que vous embrassez un état où vous trouverez la paix et la sainteté, et cette joie pleine et solide que le monde ne connoît pas, et que Dieu a réservée à ceux qui l'aiment. Vous avez choisi la meilleure part, et vous devez sans cesse demander au ciel la persévérance dans votre choix, et plaindre celles que Dieu n'a pas favorisées comme vous, et qu'un triste aveuglement retient dans le monde. On vous fera sans doute faire toutes ces réflexions salutaires dans le cours de votre noviciat ; de mon côté, je ferai des vœux ardens pour votre sanctification, et vous témoignerai en toute rencontre l'affection avec laquelle je suis, en Jésus-Christ, mes chères nièces, votre, etc.

1702.

LETTRE LX.

DE PIÉTÉ A LA SOEUR ANGÉLIQUE DU SAINT-ESPRIT DE CAMARET, RELIGIEUSE DE SAINTE-CLAIRE A BÉZIERS.

Je suis persuadé, ma chère sœur, que vous ne m'avez pas oublié dans vos prières pendant les fêtes, et que vous avez fait des vœux ardens au ciel pour tout ce qui peut contribuer à ma sanctification. Je vous en suis très-obligé, et je vous prie de vouloir bien les renouveler souvent, afin que Dieu répande plus abon-

damment ses bénédictions sur moi, et sur les âmes qu'il a commises à mes soins. Cela me tient plus au cœur que le gain de mon procès, pour lequel vous avez bien voulu vous intéresser, et solliciter les intercessions de la Sainte-Vierge. J'ai pourtant acquitté votre vœu, et M. l'abbé de N.... vous a acheté l'étoffe et la dentelle que vous désiriez pour lui en faire un voile. Je loue Dieu de la joie intérieure qu'il vous fait sentir dans les austérités de votre sainte profession. Il faut tâcher de mériter ses grâces par une grande fidélité. L'amour de Dieu et la charité de votre révérende mère adouciront le joug que vous portez, et vous feront trouver de la force dans votre infirmité. Priez le Seigneur, et faites que votre sainte communauté joigne ses prières aux vôtres, pour apaiser sa colère et pour arrêter la fureur des hérétiques, à laquelle nous sommes exposés, et qui désolent nos diocèses. Conservez toujours votre ferveur, ma chère sœur, et croyez-moi entièrement en notre Seigneur, votre, etc.

A Montpellier, ce 9 janvier 1702.

LETTRE LXI.

COMPLIMENT AU CHAPITRE D'AGDE, QUI LUI AVOIT ÉCRIT SUR LA MORT DE L'ÉVÊQUE.

J'AI appris, messieurs, avec beaucoup de douleur la mort de monseigneur votre évêque, et j'ai été très-édifié des sentimens de respect et de reconnoissance que vous conservez pour sa mémoire. Il est difficile

que les membres ne ressentent vivement la séparation de leur chef, et que votre église ne pleure quelque temps sa viduité ; elle perd en ce digne prélat de grands secours et de grands exemples. Il a toujours eu beaucoup de soin et beaucoup de zèle pour la pureté de la doctrine et de la discipline de l'Église, dont il avoit puisé les sources dans les saintes Écritures et dans l'étude des pères et des conciles. Il a aimé et honoré le sacerdoce en sa personne et en celle de ses prêtres ; il a souffert et dans sa vie et dans sa mort les disgrâces et les infirmités avec constance ; et Dieu seul, en vous donnant bientôt un pasteur qui lui ressemble, peut vous consoler de l'avoir perdu. Il est juste que nous fassions pour cela des prières les uns et les autres, et que je vous témoigne par là, comme je le ferai dans toutes les occasions, l'estime et la considération particulière avec laquelle je suis, messieurs, votre, etc.

A Nismes ce 15 février 1702.

LETTRE LXII.

DE CIVILITÉ ET DE NOUVELLES A M. L'ABBÉ MENARD.

Vous n'avez pas besoin, monsieur, de M. l'abbé... pour me faire souvenir de vous. Vous saurez bientôt que je m'en souviens. L'Italie est à présent un théâtre où se passent de grandes scènes. Celle de Crémone est fort singulière. Quoique nous y ayons perdu notre général, et que nos troupes aient été fort maltraitées,

le prince Eugène n'a pas trop sujet de se glorifier. Il a connu la valeur des François dans cette action de trahison et de surprise. Il a manqué son coup, et je crois qu'il sera à l'avenir plus retenu et moins téméraire dans ses entreprises. Je souhaite toutes sortes de prospérités à M. de Vendôme. Voilà deux de nos évêques morts; M. d'Agde et M. de Béziers. Je vous souhaite une bonne santé, et suis très-sincèrement, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 20 février 1702.

LETTRE LXIII.

A M. L'ABBÉ GRIMALDI, ACCOMPAGNANT M. LE NONCE EN ESPAGNE.

J'APPRENDS avec plaisir, monsieur, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire l'heureux succès de votre voyage jusqu'à Marseille. Je n'ai pas douté que vous ne fussiez reçu partout comme il convient, et comme vous le méritez. Ceux-là me paroissent les plus heureux qui vous ont retenu chez eux plus long-temps. Vous attendez la décision de votre sort sur la route que vous devez tenir; l'oracle parlera sans doute bientôt, et je devine que vous vous rembarquerez pour aller joindre le roi d'Espagne dans le Milanois; si cela est, je souhaite que la mer soit plus douce et plus tranquille pour vous qu'elle ne l'a été, et qu'elle répare par le plaisir d'une heureuse navigation les frayeurs qu'elle vous a causées par ses tempêtes; que si l'on vous renvoyoit en Espagne

pour y attendre sa majesté chrétienne, je comprends bien qu'encore que vous soyez résigné à toutes les volontés du saint père vous n'aimeriez pas trop à revenir sur vos pas; mais vous me permettriez de me réjouir de l'espérance de vous revoir, et de profiter de l'occasion d'un second passage, peut-être mieux que de celle du premier. Agréez que je fasse ici mes complimens à M. l'abbé... et que je vous assure que personne, monsieur, n'est plus parfaitement à vous que votre, etc.

A Nismes, ce 20 mai 1702.

LETTRE LXIV.

DE PIÉTÉ A LA SOEUR ANGÉLIQUE DU SAINT-ESPRIT, APRÈS QU'ELLE EUT ÉTÉ REÇUE A LA PROFESSION A LA FIN DE SON NOVICIAT.

J'ai eu, ma très chère sœur, une sensible joie d'apprendre avec quelle sagesse et piété vous vous êtes conduite dans votre noviciat, et avec quelle affection et charité votre communauté vous a reçue, après un dernier examen, à faire profession dans leur monastère. Vous voilà donc heureusement arrivée au pied de la croix de Jésus-Christ, pour y consommer votre sacrifice. Il vous est glorieux d'avoir été jugée digne de la société de ces saintes filles, que Dieu a choisies pour donner dans ces temps relâchés l'exemple d'une vie austère et pénitente, et pour faire voir quelle est la force de sa grâce dans la foiblesse même du sexe. Ce qui me fait croire que vous remplirez votre vocation, c'est l'estime qu'il me paroît que vous en faites;

et ce qui me fait espérer que vous serez heureuse, c'est que vous connoissez votre bonheur. C'est à vous à répondre par votre fidélité aux miséricordes que Dieu vous a faites. Vous êtes présentement fille élue de sainte Claire. Vous ne devez plus tenir au monde que par les seuls liens de la charité, je veux dire, par les prières que vous ferez pour la conversion de ceux qui y sont. Du reste vous ferez honneur à votre monastère par l'observance exacte de votre règle; et, soutenue par les bons exemples de vos mères, vous serez un jour l'exemple de celles qui viendront après vous. Il faut que vous employiez le temps qui vous reste jusqu'à votre profession à préparer le bûcher sacré où vous devez être immolée. Je voudrois bien que mes affaires et celles de mon diocèse me permissent d'aller faire la cérémonie de votre consécration à Dieu; j'y assisterai en esprit et par mes prières. Je vous demande les vôtres, surtout ce jour-là, et suis de tout mon cœur, ma très-chère sœur, votre, etc.

A Sommières, ce 28 septembre 1702.

LETTRE LXV.

DE PIÉTÉ A L'ABBESSE DE SAINTE-CLAIRE, SUR LE MÊME SUJET.

La sœur Angélique, ma révérende mère, me mande, et vous me faites l'honneur de me le confirmer, qu'elle a été reçue au dernier examen à la profession par le consentement de toute votre sainte communauté. Elle attribue cette grâce plutôt à votre

charité qu'à son mérite, et se dispose à se rendre digne par sa ferveur et par son entier détachement du monde de la bonne opinion que vous avez eu d'elle. Que ne peut-on pas avec la grâce de Dieu, et vos instructions jointes à vos exemples ? J'aurois été volontiers faire la cérémonie de cette profession, tant pour rendre cet office à notre chère sœur que pour avoir la consolation de me recommander à vos prières, et de vous assurer que je suis avec une estime et une considération particulière, ma révérende mère, votre, etc.

A Sommières, ce 28 septembre 1702.

LETTRE LXV.

AU RÉVÉREND PÈRE DE LA CHAISE, SUR LE JUGEMENT DU PAPE AU SUJET DES AFFAIRES DE LA CHINE.

Vous m'apprenez, mon très-révérend père, que quelques personnes ont écrit à Rome, à sa sainteté, que toute l'église gallicane se soulevoit contre le saint siége sur la lenteur à condamner les missionnaires de la Chine, et que, si le décret du pape Alexandre VII n'étoit promptement cassé, ce seroit un obstacle perpétuel à la conversion des hérétiques de France. Je n'ai point eu de part à ces lettres; je ne sais qui sont les personnes qui les ont écrites; et je veux croire qu'ils ont eu plutôt intention de solliciter un jugement qu'ils regardent comme utile à l'Église, que de décrier votre compagnie, estimable par tant d'endroits, et qui a toujours protesté

qu'elle étoit prête à se soumettre dès que le pape auroit parlé.

Pour ce qui regarde mes sentimens, mon très-révérend père, depuis que l'affaire des cérémonies chinoises a été portée au tribunal du saint office, j'ai souhaité, et je ne doute pas que vous ne l'ayez souhaité de même, qu'elle fût promptement terminée par l'autorité du saint siége. Le roi, qui veille toujours au repos et à l'honneur de l'Église, voulut bien prendre soin de calmer ces contestations, où le zèle auroit pu s'échauffer au-delà même de la science, et d'arrêter ces écrits sans fin, où la contrariété des opinions fait douter de tout, où l'on couvre la vérité à force de la vouloir éclaircir, et où la charité se trouve souvent blessée. On peut dire sur cela que vos écrivains dans leurs réponses ont eu le mérite et l'avantage de la modération.

Le pape, à qui il appartient de juger la cause de Dieu, et de régler la pureté du culte chrétien, a pris connoissance de cette affaire. Elle a été instruite dans les formes; les congrégations ont été tenues; chacun a produit ses raisons; les suffrages ont été portés à sa sainteté, et il semble qu'il ne tient plus qu'à la décision. On a sujet de la désirer comme le seul moyen de remettre l'ordre et la paix dans toutes les missions de la Chine; d'avancer l'œuvre de Dieu dans cette église naissante; de réunir les ouvriers évangéliques; et d'affermir les fidèles de cette nation, encore foibles dans la foi, par la parole de la

vérité, par la conduite uniforme et pacifique des missionnaires qui la leur prêchent.

Mais je suis d'avis, mon très-révérend père, d'attendre cette décision avec patience. Ces manières peu respectueuses de solliciter le saint-siége, ces menaces du soulèvement du clergé de France, également frivoles et indiscrètes, ces conditions qu'on veut imposer à son juge ne seront pas facilement approuvées. J'attribue la suspension de ce jugement à l'exactitude et à la prudence de sa sainteté, qui connoît les difficultés de cette affaire qui consiste en faits dont les parties ne conviennent pas ordinairement; qui dépend de la connoissance des mœurs, des usages, des intentions même d'une nation éloignée; qui suppose l'intelligence d'une langue que les Européens n'apprennent qu'imparfaitement et après long-temps, et qui doit être fondée sur des principes sûrs et des relations incontestables, ce qui ne se peut trouver qu'avec peine.

Le saint père craint que le décret qu'il va faire n'ait le même sort que celui de deux de ses prédécesseurs, qui ont décidé la question qu'on dispute encore devant lui. Il voit des gens de bien accusés et des gens de bien qui accusent, et ne peut croire que les uns ni les autres soient allés aux extrémités du monde pour y rompre la charité ou pour y favoriser l'idolâtrie, et qu'ils y deviennent les prévaricateurs d'une religion dont ils sont prêts à être les martyrs. Il veut faire rendre à Dieu le culte religieux qu'on ne doit qu'à Dieu, et laisser aux hommes ces

honneurs d'amitié, de reconnoissance et d'estime civile, que Dieu permet qu'ils se rendent les uns aux autres. Les soins qu'il a pris de s'instruire de tout, les audiences qu'il a données, le légat qu'il envoie sur les lieux, marquent assez le dessein qu'il a de prononcer un jugement juste et durable.

J'ai donc cru, mon très-révérend père, que c'étoient les précautions que cherche sa sainteté qui l'avoient retenue, et non pas les sollicitations ou les affections particulières. Grâces au ciel, nous avons un pontife sage, éclairé, dégagé de toute passion, qui a fait connoître jusqu'ici par sa conduite que la chair et le sang ne lui révèlent rien, et qu'il ne prend d'autres impressions que celles de la vérité et de la justice.

Pour le décret du pape Alexandre VII, je ne sais pas les raisons qu'on a de le demander ; car on n'en peut avoir d'exiger de son supérieur qu'on le casse. C'est au saint père à examiner, sur ces connoissances présentes, s'il s'y trouve quelque article à réformer, et à tirer ensuite du fort de sa sagesse, ou plutôt de la sagesse divine qui est avec lui et qui travaille avec lui, les règles et les motifs de son jugement. Que ce retardement à décider sur ces différends des missionnaires soit un obstacle à la conversion des hérétiques de France, je ne m'en suis point aperçu dans mon diocèse, quoiqu'il y en ait un très-grand nombre. Ce qui se passe à la Chine n'étant d'aucune conséquence pour le rétablissement de leur religion, ou ils l'ignorent ou ils le regardent comme étranger et

indifférent. Il se peut faire que quelques-uns d'entre eux aient raisonné sur les honneurs qu'on rend à Confucius et aux ancêtres de cet empire, et qu'ils aient ajouté cette nouvelle accusation d'idolâtrie à tant d'autres qu'ils ont faites depuis long-temps contre l'Église. D'ailleurs, dans les préventions qui leur restent contre le saint siége, ils se plaignent de sa lenteur comme ils se plaindroient de sa précipitation, et comme ils blâment même son jugement, quel qu'il puisse être.

Voilà, mon très-révérend père, ce que je pense, en ce que je connois de cette affaire. On ne peut s'empêcher d'en souhaiter ardemment la fin, pour la gloire de Dieu, pour le progrès de la religion, pour l'honneur et le repos de ses ministres, et pour l'édification des peuples convertis ou à convertir. Le seigneur de la moisson n'a pas manqué d'envoyer de bons ouvriers à cette terre, quoique éloignée. Il faut le prier qu'il répande sur eux ses bénédictions de douceur et de paix, afin qu'ils fassent du fruit, et que leur fruit soit solide et durable. Quoique mon sentiment ne soit pas de grand poids, je vous l'écris pour répondre à votre lettre, et pour vous renouveler les assurances de l'attachement respectueux avec lequel je suis, mon très-révérend père, votre, etc.

A Nismes, ce 29 septembre 1702.

LETTRE LXVI.

A MESSIEURS BRISACIER ET TIBERGE, SUR LE MÊME SUJET.

J'ai répondu, messieurs, à une lettre du révérend père de La Chaise, du 13 de septembre, au sujet des contestations sur le culte de Confucius, et sur le retardement de la décision que nous attendons du saint siége. Je vois, comme tous les autres prélats, les mauvais effets que produit dans l'Église un différend poursuivi avec tant de chaleur par deux partis qui font également profession de piété, et qui vont faire des prosélytes et gagner des âmes à Dieu jusqu'aux extrémités du monde.

Il auroit été à souhaiter que ces disputes n'eussent pas fait tant d'éclat, et que la vérité jointe à la charité les eût étouffées par une bonne foi et un aveu réciproques, dans le pays où elles sont nées.

Mais enfin l'affaire a éclaté, et le saint père en est le juge. Je connois comme vous la conséquence qu'il y a qu'elle soit bientôt décidée pour la gloire du Seigneur, pour l'avancement de la religion, pour le repos des ouvriers évangéliques et pour l'édification des peuples qu'ils entreprennent de convertir. Cependant, puisque sa sainteté, qui connoît mieux que nous l'état de l'affaire et l'importance de la décision, diffère son jugement, je la crois plus sage que moi, et je ne doute pas qu'elle n'ait des raisons pour le différer autres que les sollicitations et les affections

particulières, que je ne crois pas capables d'affoiblir son zèle ni sa justice.

J'avoue qu'il faut désirer la fin de ces divisions, qu'on doit en gémir devant Dieu, et supplier humblement le pape de les terminer par un décret décisif, auquel je ne doute pas que tout le monde ne se soumette. Mais comme il y auroit de la mauvaise foi et de l'injustice à tâcher, par des délais affectés, de retarder ce jugement, on pourroit manquer de respect et de discrétion, en voulant le trop presser par des sollicitations qui semblent donner la foi à celui à qui on la demande.

Pour ce qui regarde les nouveaux convertis, messieurs, je ne réponds que de ceux de mon diocèse, qui sont pourtant en assez grand nombre. Je n'ai pas remarqué qu'ils aient fait attention à ce qui se passe à la Chine ou à Rome sur ce sujet pour s'en prévaloir et en tirer quelque avantage contre l'église catholique; ils ne sont guère touchés de ces affaires éloignées, qui ne les flattent d'aucune espérance de rétablir celles de leur secte. En tous cas, lorsqu'on en a parlé devant eux, ou qu'ils ont parlé devant moi de ces contestations et de la décision qu'on en attendoit, on s'est bien aperçu qu'ils étoient plus mal édifiés de la discorde des missionnaires que des lenteurs de la cour de Rome.

Je n'ai pu refuser de rendre simplement ce témoignage à la vérité; et la charité, qui ne pense pas le mal, m'a fait présumer qu'on ne devoit et qu'on ne pouvoit pas même en faire un mauvais usage. Je ne

puis que faire des vœux pour la paix et la prospérité des missions, et vous assurer en même temps qu'on ne peut être avec plus d'estime et de considération que je le suis, messieurs, votre, etc.

A Nismes, ce 4 octobre 1702.

LETTRE LXVII.

DE CIVILITÉ ET DE PIÉTÉ A M. LE PELLETIER, SUR LA MORT DE SA FILLE.

J'AI appris, monsieur, avec beaucoup de déplaisir la mort de madame la présidente d'Aligre, et je ne doute pas que votre cœur, tout détaché qu'il est du monde, n'en ait été sensiblement touché. Son esprit, sa piété, sa sagesse, qui la faisoient honorer de tous ceux qui avoient l'honneur de la connoître, étoient les principales raisons qui vous la faisoient aimer; et jamais fille faite comme elle n'a mieux mérité la tendresse d'un père fait comme vous. Vos affections étant toutes renfermées dans votre famille, vous en ressentez plus vivement les pertes que vous y faites, et Dieu vous afflige véritablement lorsqu'il vous prive des seules consolations que vous vous êtes réservées pour votre retraite. Cependant, monsieur, vous avez dans la mort de madame votre fille tout ce qui peut adoucir votre douleur; sa vie toujours chrétienne et conforme à l'éducation qu'elle avoit reçue de vous; sa maladie où elle a possédé son âme dans sa résignation et sa patience, et toutes les apparences de son salut et de son repos éternel. Ces tristes sé-

parations pourroient dégoûter de ce monde ceux qui n'en sont pas déjà dégoûtés, mais du moins elles nous font voir qu'il ne faut s'attacher qu'à Dieu qui ne finit point, et qui seul doit remplir les vides qui se font dans nos cœurs par la perte des personnes qui nous sont chères. Je vous prie, monsieur, de me pardonner cette petite moralité qui m'est échappée. Je sais que les sentimens de la religion prévalent en vous à ceux du sang et de la nature, et qu'on ne peut rien ajouter aux réflexions que vous avez faites et que vous faites tous les jours sur les fragilités et les misères de cette vie. Je ne puis que vous assurer que je prends part à votre perte, que je compatis à votre douleur, et que je suis toujours avec un sincère et respectueux atttachement, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 10 octobre 1702.

LETTRE LXVIII.

DE PIÉTÉ A LA SOEUR ANGÉLIQUE DU SAINT-ESPRIT, SUR SA PROFESSION.

C'EST une grande joie pour moi, ma très-chère sœur, d'apprendre par vous-même votre satisfaction et votre bonheur. Vous voilà enfin consacrée à Dieu pour toujours, et clouée à la croix de Jésus-Christ. J'ai loué mille fois votre résolution ; c'est Dieu qu'il faut louer de vous l'avoir donnée et de vous l'avoir fait accomplir. Je ne doute pas que vous ne recon-

noissiez de plus en plus les miséricordes du Seigneur, qui vous a tirée du monde pour vous renfermer dans un monastère où l'on n'a de commerce qu'avec le ciel, et où l'on jouit par avance des douceurs que les saints y goûtent par la paix intérieure de l'âme et par le mépris de tous les liens et de tous les plaisirs de la terre. Je m'estime heureux d'avoir pu contribuer à vous avancer votre profession. J'espère que vous ne m'oublierez pas dans vos prières; vous aurez toujours part aux miennes, et personne ne prendra plus de part que moi aux grâces que Dieu vous fera dans la suite. Je vous prie de temoigner à votre révérende mère la part que je prends aux obligations que vous lui avez, et de me croire très-véritablement en Notre-Seigneur, ma chère sœur, votre, etc.

A Nismes, ce 31 octobre 1702.

LETTRE LXIX.

DE PIÉTÉ A UN CURÉ, POUR L'ENCOURAGER CONTRE LES FRAYEURS CAUSÉES PAR LES FANATIQUES.

Je vois par votre lettre, monsieur, les désordres arrivés dans votre voisinage et les dangers dont vous êtes menacés, vous et les prêtres qui se sont réfugiés auprès de vous. J'avoue que les jours sont mauvais, et qu'il est à souhaiter que Dieu les abrége en faveur de ses élus; mais il faut avoir du courage, prendre les précautions raisonnables, vivre avec plus de circonspection et plus d'attention sur nous-mêmes, et attendre que Dieu, à qui nous sommes, soit que nous

vivions, soit que nous mourions, accomplisse sa sainte volonté en nous. M. de Basville m'a mandé qu'il vous avoit envoyé les secours que vous lui aviez demandés, et je crois que vous devez être plus en repos présentement. Ces scélérats sont vivement poursuivis; trois de leurs chefs ont été tués, et l'on remarque que plusieurs jeunes hommes se retirent secrètement dans leurs maisons, désabusés par les mauvais succès, et rebutés par la misère et par les dangers où ils sont. Ainsi il est à croire que nous serons bientôt tranquilles de ce côté-là. Les troupes se multiplient, et les ordres se donnent pour en assembler de nouvelles; la saison même réprimera ces rebelles. Peut-être qu'après ces derniers efforts de l'hérésie mourante la vexation donnera de l'entendement, et rendra les méchans plus dociles par la connoissance qu'on leur donnera de leurs crimes et de leur impuissance. Il faut bien se garder d'abandonner le service des paroisses. C'est l'intention de ces gens-là d'effrayer les catholiques et surtout les ecclésiastiques, et de faire cesser les exercices de notre religion; mais il faut tout faire avec prudence. Pour ce qui regarde les offices du dimanche, la messe, vêpres, la prière, vous faites bien de ne rien changer à vos usages ordinaires, puisque votre peuple y assiste volontiers, et que ce dérangement pourroit le relâcher dans la suite. Il est temps de prier et d'augmenter les prières, bien loin de les diminuer. Vous pourriez, en tout cas, mettre un corps-de-garde et des sentinelles pendant les offices. Mais enfin il

faut se confier en Dieu, et ne pas craindre avec excès. Pour moi, je me ferai toujours un plaisir de vous donner ou de vous procurer tous les secours dont vous pourrez avoir besoin. Confirmez vos frères; et croyez-moi, monsieur, entièrement à vous.

A Nismes, ce 1er novembre 1702.

LETTRE LXX.

DE CIVILITÉ A M. LE PELLETIER, SUR L'ÉTAT DU DIOCÈSE D'ANGERS, ET SUR CELUI DE NISMES, PENDANT LES TROUBLES DES FANATIQUES.

J'AI lu avec plaisir, monsieur, ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sur l'état florissant du diocèse d'Angers où vous avez fait un voyage. Un prélat appliqué à tous ses devoirs; des prêtres élevés dans les règles et dans les fonctions de leur sacerdoce; des peuples solidement instruits; l'ordre établi dans les paroisses de la ville et de la campagne; la religion connue et pratiquée; la cathédrale ornée et bien servie; les maisons épiscopales ou bâties ou réparées, et tout cela par les soins d'un évêque et par les secours d'un abbé, vos fils tous deux selon la chair et selon l'esprit; c'est pour vous, je l'avoue, une consolation de patriarche.... J'y suis d'autant plus sensible, monsieur, que je connois que vous en êtes touché, et que je vois nos églises dans un état bien différent de celui-là. Une troupe de révoltés, sous le nom de fanatiques, s'est glissée dans nos diocèses depuis quelque temps. Ils se sont appliqués à pervertir

la jeunesse sur laquelle nous fondions nos espérances pour la religion. Ils ont gagné les enfans sous prétexte de leur communiquer le Saint-Esprit, et leur ont appris quelque jargon tiré de l'Écriture, qui leur faisoit attendre la délivrance d'Israël. Ils appuyoient cela du passage de Joël, que le temps étoit venu que les garçons et les filles prophétiseroient. Ces enfans joignoient à leurs discours des convulsions et des tremblemens qu'on regardoit comme des opérations de l'esprit de Dieu. Les pères étoient ravis d'avoir de petits prophètes dans leurs familles. Les voisins s'assembloient pour les ouïr, le libertinage s'y mêloit, et les gens même d'ailleurs raisonnables croyoient voir quelque chose de miraculeux dans ce qui favorisoit leur religion.... De là venoient les assemblées d'abord la nuit; après, le courage croissant, en plein jour. On tâchoit de les dissiper. On arrêtoit, on punissoit quelques-uns des plus coupables. La crainte retenoit un peu les esprits, mais il étoit aisé de s'apercevoir qu'elle n'ôtoit pas la mauvaise volonté.

L'affaire de M. l'abbé du Cheila arriva en ce temps-là. Environ quarante ou cinquante de ces mutins s'attroupèrent et vinrent fondre sur sa maison et le massacrèrent, etc.

A Montpellier, ce 29 novembre 1702.

LETTRE LXXI.

DE COMPLIMENT A M. L'ABBÉ DE ROQUETTE, SUR SON ORAISON FUNÈBRE DU ROI JACQUES.

Les premiers embarras de nos États, monsieur, m'ont empêché non pas d'admirer ni de louer votre éloge funèbre du feu roi d'Angleterre, mais de vous rendre compte de mon admiration et de mes louanges; ce retardement ne vous a pas été désavantageux. J'ai recueilli les suffrages de plusieurs prélats connoisseurs qui sont ici, et qui veulent bien que je joigne leur sentiment au mien. Vous ne pouviez donner un ordre plus convenable à votre sujet; il ne falloit rien laisser perdre d'une vie illustre dans ses prospérités et plus encore dans ses disgrâces. Vous avez relevé les faits historiques par des expressions nobles, par des peintures vives et par des réflexions chrétiennes. Le portrait du prince est ressemblant partout, et vous y avez mis les couleurs qu'il faut. On ne peut lire le récit de sa mort sans émotion, tant il est éloquent et pathétique! On voit un roi, on voit un saint; ses douleurs, ses consolations, ses paroles, ses sentimens, tout passe dans le cœur du lecteur, et y répand une tristesse mêlée de joie que la piété et la dignité du sujet font naître. Enfin, monsieur, vous êtes heureux d'avoir eu une si grande matière à traiter et si digne du ministère évangélique. Je prendrai toujours part à votre gloire, et serai ravi de vous témoigner en toute rencontre la véritable

estime et la considération particulière avec laquelle je suis, monsieur, votre, etc.

Le 2 décembre 1702.

LETTRE LXXII.

DE PIÉTÉ A UN CURÉ, POUR L'ENCOURAGER CONTRE LES FRAYEURS CAUSÉES PAR LES FANATIQUES.

Je ne manquerai pas de solliciter M. de Basville, monsieur, de vous envoyer les secours dont vous pouvez avoir besoin. Il me promit de chercher quelque moyen de payer votre garde pour le passé, et de vous fournir un détachement de troupes pour vous garder à l'avenir. Il est à Uzès; je l'attends tous les jours ici, et je renouvellerai mes instances pour vous mettre en sûreté. Jamais temps ne fut plus malheureux que celui-ci. Les dangers deviennent toujours plus grands, et il semble qu'on ait toujours plus de peine à être assisté. Rien ne coûte à ces scélérats pour faire du mal, et tout coûte quand il faut secourir des gens de bien. Ceux qui gouvernent sont bien embarrassés, quelque bonne intention qu'ils aient. Il sort des ennemis de tous côtés, et il n'y a ni assez de troupes ni assez d'argent pour les réprimer; cependant j'espère qu'on les trouvera, et qu'on délivrera le pays des craintes et des malheurs qu'ils y causent. Pour ce qui vous regarde, je loue votre courage et celui de vos confrères qui sont avec vous. J'ai cette confiance en Dieu qu'il vous conservera, et

que vous résisterez plus par votre foi et par vos prières que par les armes de ceux qui vous défendent des lions rugissans qui rôdent autour de vous pour vous dévorer. On est actuellement après eux ; les troupes d'ici et d'ailleurs ont marché vers Uzès et vers le Saint-Esprit, pour tomber sur cette troupe audacieuse que M. de Julien poursuit. Dieu veuille bénir ceux qui combattront pour sa religion, en attendant que M. l'intendant vous envoie des troupes, à quoi je travaillerai efficacement ! Je vous envoie dix louis d'or dont vous vous servirez pour payer vos soldats. Encouragez toujours votre peuple, confirmez ceux qui se soutiennent, relevez ceux qui tombent, nourrissez-vous de la parole de Dieu les uns et les autres, et croyez-moi, monsieur, tout à vous, etc.

A Nismes, ce 3 janvier 1703.

LETTRE LXXIII.

DE CIVILITÉ CHRÉTIENNE A UNE RELIGIEUSE, SUR LA CRAINTE DES FANATIQUES.

Votre dernière lettre, madame, m'avoit affligé par le récit des frayeurs qu'une fausse alarme vous avoit inspirées ; celle que je reçois aujourd'hui me console par les vœux que vous faites pour moi au commencement de cette année, et par la tranquillité que votre raison a remise dans vos esprits. Il est permis d'avoir des craintes et de prendre des précautions raisonnables, et je sens bien que je ne serois pas en repos si je vous savois dans quelque danger. J'ai ap-

pris, et vous me le confirmez, qu'il y a de l'ordre dans votre ville, qu'on s'y garde exactement, et que tout le monde y est bien intentionné pour la défense de la religion et de la patrie. Ces scélérats savent ces bonnes intentions, et n'iront point attaquer des gens qui ont le courage de se défendre. Vos prières leur seront d'un grand secours, et vous leur rendrez bien devant Dieu la sûreté qu'ils vous procurent. Je vous souhaite toute sorte de repos, afin que vous puissiez servir le Seigneur sans interruption et sans relâche. Je salue très-affectueusement toute la communauté, et suis entièrement à vous, madame, et à elle, etc.

A Montpellier, ce 4 janvier 1703.

LETTRE LXXIV.

DE PIÉTÉ A UN CURÉ, POUR L'ENCOURAGER CONTRE LES FRAYEURS CAUSÉES PAR LES FANATIQUES.

Je suis arrivé heureusement ici, monsieur, le même jour qu'on porta le corps de M. Paul à Bernis où je passai. On ne peut assez déplorer les malheurs qui nous affligent; mais Dieu ne permettra pas que l'enfer prévaille. Voici des troupes qui arrivent de tous côtés, de Provence, de Catalogne, d'Allemagne, d'Italie, et j'espère que nous serons en sûreté. Quoi qu'il en soit, nous cherchons d'où nous peut venir le secours, et il nous doit venir du Seigneur: *Auxilium nostrum à Domino*. Je vous écrirai plus au long. Saluez les curés qui sont avec vous. Je

songerai à tous les moyens de vous consoler. Je suis de tout mon cœur, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 17 janvier 1703.

LETTRE LXXV.

DE CIVILITÉ A MADAME DE BOUCARD, RELIGIEUSE, SUR LA CRAINTE DES FANATIQUES.

Graces à Dieu, madame, me voilà arrivé heureusement dans mon diocèse et dans ma maison. Je n'ai craint ni prévû aucun péril dans mon petit voyage, et le secours de vos prières m'en eût garanti s'il y en avoit eu. Je vous suis pourtant obligé d'avoir eu quelque inquiétude sur mon sujet. L'approche des troupes du roi a bien arrêté l'insolence de quelques esprits malintentionnés, qui se sont un peu trop manifestés. Ces troupes arrivent ici après demain, et ceux qui vous ont fait craindre craindront à leur tour. Il faut se confier en Dieu, le prier, le servir et obtenir de lui la paix que lui seul peut donner au monde et à la province. Je salue toute votre communauté, et suis, madame, parfaitement à vous, etc.

A Nismes, ce 25 janvier 1703.

LETTRE LXXVI.

DE PIÉTÉ A LA SOEUR ANGÉLIQUE DU SAINT-ESPRIT.

Je suis bien aise, ma chère sœur, que votre santé soit rétablie, et que vous soyez en état de suivre la

communauté dans toutes les observances de la règle. Voici le saint temps de carême, qui est une saison de bénédiction que Jésus-Christ a consacrée par sa retraite et par son jeûne. Il faut se retirer au dedans de soi, et, dans sa solitude intérieure, se défaire de tout ce qui peut avoir rapport au monde. On n'y doit penser que pour déplorer le mal qui s'y fait, et pour remercier Dieu des dangers dont il nous a retirés. J'ai beaucoup de joie d'apprendre que les petits ornemens que je vous ai envoyés vous aient paru convenables à la dévotion que vous aviez eue. Je vous prie de continuer les prières et les vœux que vous lui adressez pour moi dans ce temps fâcheux où tous nos nouveaux convertis se révoltent et exercent mille cruautés contre les catholiques. Priez pour les prêtres, pour la religion et pour l'Église. Je vous enverrai mes sermons par la première commodité. Témoignez à votre révérende mère et à toutes vos chères sœurs la reconnoissance que j'ai des prières qu'elles font pour moi, et croyez que je suis parfaitement en Notre-Seigneur, ma chère sœur, votre, etc.

A Nismes, ce 20 février 1703.

LETTRE LXXVII.

A MADAME DE C... SUR LES CRUAUTÉS DES FANATIQUES.

L'ÉTAT où nous sommes dans nos diocèses, madame, est si triste et si plein de troubles, qu'il faut nous pardonner si nous ne sommes pas toujours fort régu-

liers à écrire et à répondre même aux lettres que nous recevons. Les fanatiques deviennent tous les jours plus furieux. Leurs troupes se multiplient et grossissent à tous momens. Tout le pays se soulève et se joint à eux. On a beau les poursuivre, on n'a pas assez de monde à leur opposer. Comme ils savent mieux les chemins, et qu'étant maîtres de la campagne ils reçoivent de tous côtés des secours pour vivre et des avis pour se sauver, ils échappent toujours, et tuent impunément les prêtres et les anciens catholiques dans les villages où ils en trouvent, n'épargnant ni sexe ni âge, exerçant même sur eux des cruautés inouïes. Nous n'oserions sortir de nos villes sans escorte, et nous savons qu'on tient dans nos villes même des discours séditieux, qui marquent que nous ne sommes en sûreté que parce que nous y avons des troupes pour nous garder. Cependant les églises sont fermées, les prêtres fugitifs, l'exercice de la religion catholique aboli dans les campagnes, et la frayeur répandue partout. M. le maréchal de Montrevel est très-propre à terminer cette affaire ; mais que peut-il faire s'il n'a des forces suffisantes ? J'espère que le Roi lui enverra des secours dont il a besoin, et que Dieu apaisera sa colère. Ces mouvemens nous causent mille sortes d'affaires pour la protection des prêtres, pour le maintien du service dans les paroisses, et pour tout ce qui regarde la religion. Je vous demande vos prières et celles de beaucoup de gens de bien que vous connoissez, afin que Dieu fasse cesser les

maux qui affligent nos Églises. Je suis aussi parfaitement qu'on le puisse être, madame, votre, etc.

A Nismes, ce 7 mars 1703.

LETTRE LXXVIII.

DE PIÉTÉ A UN CURÉ, POUR L'ENCOURAGER CONTRE LES FRAYEURS CAUSÉES PAR LES FANATIQUES.

Le frère Gabriel, monsieur, m'a donné des nouvelles de votre santé, de vos occupations, de vos craintes, de vos charités. Je loue Dieu de ce qu'il vous a tous conservés, et qu'il vous maintient en état de faire le service pour votre paroisse et pour les étrangers qui y vont chercher leur consolation et leur sûreté. Je vous donne volontiers le pouvoir d'absoudre des cas qui me sont réservés. Je plains bien l'état malheureux où se trouve ce pauvre diocèse. Je regrette bien la perte que nous avons faite de M. Marc. Il faut long-temps pour former un aussi bon prêtre. Je me joindrai à madame la présidente pour parler en votre faveur à M. le maréchal. Je suis, monsieur, tout à vous, etc.

A Nismes, ce 23 mars 1703.

LETTRE LXXIX.

RELATION DES MOUVEMENS ET DES CRUAUTÉS DES FANATIQUES.

Il faut enfin, monsieur, vous faire part de nos tribulations et du malheureux état où nous sommes dans nos diocèses. Je devrois l'avoir déjà fait, soit

pour me soulager et me donner à moi-même cette consolation, sachant la bonté que vous avez de vous intéresser à ce qui me regarde, soit pour vous demander le secours de vos prières dans une affaire qui doit toucher tous les gens de bien, et surtout ceux qui comme vous ont du zèle pour la religion et pour la tranquillité publique. Je sais qu'on vous a donné des nouvelles de ce pays depuis le commencement de nos désordres, les unes vraies, les autres fausses et sans aucun fondement, comme étoit celle que j'avois été insulté par les fanatiques; mais il n'y a rien qui ne soit possible ou croyable de tout ce qu'on impute à ces gens-là qui ont abandonné Dieu, et que Dieu a lui-même abandonnés.

Ces fanatiques, monsieur, sont présentement tous les huguenots d'autrefois qui sont ces nouveaux convertis de la campagne séduits par des gens qui se disent prophètes, qui prêchent la délivrance d'Israël, qui soufflent le Saint-Esprit aux garçons et aux filles, et leur apprennent un jargon et des contorsions extraordinaires, et qui se croient inspirés de tuer les prêtres et les catholiques, et de faire la guerre au roi jusqu'à ce qu'il leur laisse rebâtir leurs temples et pratiquer librement leur religion. D'abord ils égorgèrent quelques missionnaires. Comme ils étoient en petit nombre, on les dissipa et on les négligea; ils se rassemblèrent, leur troupe se mit en campagne, grossit, brûla, massacra, jeta la frayeur partout par les horribles cruautés qu'elle exerçoit, enleva les armes des maisons, des châteaux, des compagnies

même de bourgeoisie qu'on avoit levées tumultuairement, et parvint à armer de fusils deux ou trois cents hommes. Les autres suivoient avec des haches et des faux. Les munitions ne leur manquoient pas; chaque village leur portoit des vivres; ils ne paroissoient que dans les bois ou dans les montagnes, et ne marchoient que la nuit, brûlant les églises, massacrant hommes, femmes, enfans, et se trouvant le matin à six lieues de là. M. le comte de B... se donne beaucoup de mouvement; il n'avoit pour toutes troupes que des milices nouvellement levées, ou des bourgeoisies dont il ne pouvoit se fier. La cour ne craignit pas assez les commencemens de cette révolte. Les régimens que nous demandions étoient nécessaires ailleurs; toutes les guerres d'aujourd'hui se font loin de nous; on délibéroit long-temps sur les secours; ces secours étant éloignés ne pouvoient venir que tard; ceux qu'on tiroit de la province ne suffisoient pas, quelque soin que prît l'intendant. Cependant toute la campagne se soulevoit, les prophètes et les prophétesses faisoient partout des assemblées, dans lesquelles on enrôloit tous les jeunes gens. Il s'en est formé plusieurs troupes, à qui la foiblesse des nôtres donnoit du courage. La rage dont ils sont possédés leur fait supporter des fatigues extraordinaires et commettre mille crimes inouïs. Près de cent églises brûlées, plus de trente prêtres massacrés, près de deux mille catholiques égorgés, et l'exercice de la religion catholique presque aboli dans trois diocèses, et cela avec des inhumanités qui font

horreur. Voilà ce qui s'est passé ici depuis huit mois. Le roi enfin a eu pitié de nous, et nous a envoyé des troupes réglées et un maréchal de France pour les commander, et nous espérons que Dieu bénira ses armes et nous rendra notre première tranquillité... Nous avons été ici dans quelques dangers et même pressans. Les paysans devenus bandits et courant jour et nuit dans la plaine, nous n'oserions sortir de la ville sans péril ou sans escorte. Dès que M. le maréchal de M... fut arrivé, il assembla la noblesse, la caressa, et tâcha de lui relever le cœur par ses discours vifs et gracieux. Il rassura autant qu'il put les catholiques effrayés avec raison. Il trouva peu de troupes, beaucoup d'ennemis, toutes les Cévennes en feu, notre plaine habitée par des nouveaux convertis entièrement révoltés, et commença bientôt à sentir le poids d'une affaire dont il est difficile de connoître de loin toute l'étendue. Les fanatiques ne furent pas étonnés de son arrivée; peu de jours après ils vinrent au nombre de trois ou quatre cents à une lieue de cette ville, comme pour le braver. Il marcha à eux avec une partie de la noblesse du pays, un détachement des vaisseaux et le régiment de dragons de Fimarcon, et les battit sans beaucoup de peine. Il en resta près de cent tués ou blessés; le reste se sauva à la faveur de la nuit et des montagnes. Quelque temps après s'étant avancé vers les Cévennes, il en battit encore une troupe d'environ neuf cents. Il en demeura trois ou quatre cents sur la place. Mais ces pertes sont bientôt réparées; et les esprits étant

gâtés comme ils sont, il leur vient des recrues de tous côtés plus qu'ils n'en veulent. Leur insolence étoit parvenue jusqu'à ce point, que dans Nismes même ils publioient que le temps de la délivrance étoit venu, que notre règne étoit passé, et que le jour approchoit qu'ils auroient le plaisir de tremper leurs mains dans le sang des catholiques. Ils osèrent même, le dimanche des Rameaux, tenir une assemblée dans un moulin sans aucune précaution à la porte de la ville; et, dans le temps que nous chantions vêpres, chanter leurs psaumes et faire leur prêche. M. le maréchal sortit de sa maison, assembla quelques troupes, fit passer au fil de l'épée hommes et femmes qui composoient cette assemblée au nombre de plus de cinquante personnes, et réduire en cendres la maison où elle se tenoit. Cet exemple étoit nécessaire pour arrêter l'orgueil de ce peuple. Mais, monsieur, le cœur d'un évêque est bien touché et ses entrailles bien émues, quand il voit d'un côté verser le sang des catholiques, et de l'autre celui des méchans qui, tout méchans qu'ils sont, font une partie de son troupeau. On a fait depuis des enlèvemens dans tous les villages de tout ce qu'il y a de gens séditieux; on a rendu tous les principaux habitans cautions de sommes d'argent assez fortes, et responsables de tout ce qui pourroit y arriver de mal, c'est-à-dire, de meurtres et d'incendies. Après quoi toutes les troupes que le roi envoie, qui font un corps d'environ huit mille hommes, étant arrivées, M. le maréchal de M... est à Alais pour les mettre en mouvement

contre ces rebelles, que M. Julien, maréchal de camp, et M. Paratte-Brigadier doivent attaquer de leurs côtés. Cette guerre n'est pas comme les autres; ces fanatiques ne sont, à la vérité, que des paysans ramassés et partagés en diverses troupes nombreuses; mais ils ne laissent pas d'être disciplinés à leur manière. Leur férocité leur sert de courage, et ils ne craignent pas la mort, parce qu'ils savent bien qu'ils l'ont méritée. Endurcis au travail et à la fatigue, ils marchent presque toujours, tout le pays étant pour eux, et recevant partout où ils passent des vivres pour leur subsistance et des avis pour leur sûreté. Ils ravagent impunément la campagne, vont chercher des retraites dans les montagnes ou dans les bois, et sont plus difficiles à trouver qu'à battre. Leurs chefs sont des gens de rien, prévenus de crimes, cruels et désespérés. Les autres sont abusés par des passages de l'Écriture mal appliqués, par des prophéties ridicules, par des espérances de secours étrangers et des miracles prétendus faits ou à faire par l'Éternel en leur faveur.

Voilà, monsieur, l'état véritable de la révolte des Cévennes et de nos diocèses qui en sont voisins, et qui s'y trouvent liés par le commerce et par la religion. A mon égard, je suis assuré que vous aurez la bonté de me plaindre aussi bien que mes confrères qui sont dans le même cas. Nous voyons tout le fruit de nos travaux de dix-sept ans perdus, nous n'entendons parler que de meurtre et de carnage. Nous sommes les témoins de la désolation des peuples que

Dieu avoit commis à nos soins, réduits à voir périr beaucoup d'innocens sans ressource et beaucoup de pécheurs sans conversion, à pleurer les maux qui nous accablent, et à craindre même les remèdes qui ne peuvent être que violens. Je joins à cette relation une copie de la lettre pastorale que j'adressai à tous les fidèles de mon diocèse dans les dernières semaines du carême. Priez le Seigneur, monsieur, qu'il dissipe cette cruelle tempête, et croyez qu'on ne peut être avec un attachement plus sincère et plus respectueux que je le suis, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 25 avril 1703.

LETTRE LXXX.

SUR LES CRUAUTÉS DES FANATIQUES, ET SUR LES MOYENS DE PRÉVENIR CES MAUX, OU D'Y REMÉDIER.

Je sais, monsieur, que plusieurs personnes ont eu l'honneur de vous écrire au sujet des alarmes où nous avons été en ce pays-ci, et dont nous ne sommes pas encore délivrés. Je me suis contenté d'en donner avis à M. de B...., pour ne pas manquer à ce que je dois à mon diocèse, et pour ne pas vous fatiguer de ces ennuyeuses et fatigantes redites.

Le projet que vous exécutez est sévère, et sera sans doute utile. Il coupe jusqu'à la racine du mal, il détruit les asiles des séditieux et les resserre dans des limites où il sera plus aisé de les contenir et de les trouver. Nous nous étions bien attendus que, durant l'expédition que vous faites dans les montagnes,

les rebelles tomberoient sur nous dans la plaine, et qu'ils feroient quelques désordres dans notre voisinage; mais nous ne pouvions nous imaginer qu'ils y exerçassent tant de cruautés, et qu'ils vinssent brûler jusque sous nos yeux les églises, les villages et les meilleurs domaines de notre campagne.

Comme les troupes que vous aviez eu la bonté de nous destiner n'arrivoient pas assez tôt, par des contre-temps que nous avons appris depuis, et que le danger approchoit, la frayeur se répandit parmi le peuple; l'émotion fut grande quand on vit, du haut des maisons, les métairies en feu, et ces incendiaires allant de l'une à l'autre impunément le flambeau à la main, et menaçant jusqu'à nos faubourgs, où l'on voyoit aborder de toutes parts des gens effrayés des massacres qu'ils avoient vus.

Il faut pardonner en ces occasions à ceux qui sentent leurs pertes, ou qui en craignent de pareilles, les plaintes et les inquiétudes. Je fus même édifié de voir avec quelle ardeur tous les honnêtes gens vouloient sortir et tomber sur ces bandits.

Les troupes que vous nous avez envoyées, monsieur, ont remis quelque calme dans notre ville; et les ordres que vous leur avez donnés, s'ils sont bien exécutés, nous feront attendre votre retour dans la plaine avec quelque patience. Les peuples se plaignent que les troupes, en général, ne se donnent pas assez de mouvement lorsqu'on leur donne des avis ou qu'on les appelle au secours de nuit ou de jour. Il se peut faire qu'on avertit mal ou trop tard; mais il conviendroit,

pour rassurer la campagne, qu'il paraît un peu plus d'action et de bonne volonté en ceux qui sont chargés de la défendre,

Il se rend ici tous les jours un grand nombre de catholiques qui s'y réfugient, suivant votre ordonnance. Je crois bien que votre intention est de comprendre parmi les anciens certains nouveaux qui ont donné des marques non-seulement de leur foi, mais encore de leur piété, et qui seroient plus exposés que les autres. Il y en a peu, mais il y en a, et ils méritent protection.

Ç'a été une bonne pensée d'attirer ainsi les catholiques dans les villes, et de leur faire trouver leur subsistance quand ils sont pauvres; encore a-t-on assez de peine à les arracher de leurs foyers, où ils sont accoutumés avec leurs familles de mener une vie assez dure pour ne s'empresser pas à la conserver.

On ne peut mieux faire, après tous les massacres qu'on a faits jusqu'ici de ces bonnes gens, que de les mettre à couvert de la rage des fanatiques. Tout ce qui s'étoit introduit et formé de catholiques dans ce pays huguenot est presque égorgé; il faut en préserver le reste. Ce sont les seuls fidèles serviteurs du roi, la seule espérance et le seul appui de la religion... Il est étonnant qu'on ait souffert jusqu'ici que ce parti révolté se soit attaché à affoiblir et à détruire le corps de scélérats et de leurs adhérens, sans user de représailles à leur égard, du moins par des enlèvemens qui en diminuent le nombre et les forces.

Je vous ai vu, monsieur, assez porté à cela, et

peut-être avez-vous eu les mains liées. La cour en viendra peut-être à la fin à des remèdes plus violens que ceux qu'elle a rejetés. Mais il ne m'appartient pas de faire le politique, vous connoissez l'affaire. Je m'assure que vous en sentez le poids et que votre application autant que votre courage sont nécessaires pour la terminer.

Plusieurs communautés se sont adressées à moi pour vous supplier de modérer un peu le zèle de M. de G..., qui les fatigue et les embarrasse, surtout les anciens catholiques. Il est fort ardent pour le service et toujours en action, ce qui est très-louable; mais il se plaît à faire des ordonnances qui ne sont pas trop judicieuses. Il constitue les paroisses en frais sans permission; fait tenir des journées entières les compagnies bourgeoises des villes, des villages, sous les armes à l'attendre inutilement; écrit aux catholiques de se tenir prêts pour aller s'opposer à la descente des ennemis, ce qui encourage les nouveaux convertis et étonne les autres. J'ai l'honneur de vous envoyer une lettre du juge d'Aimargues; je pourrois vous en faire voir d'autres. Si l'on ôte des communautés les catholiques qui sont en état de les défendre, elles seront bientôt brûlées par les nouveaux convertis qui en demeureront les maîtres.

Je finis ma lettre, monsieur, par une pensée que j'ai eue, qui n'a peut-être aucun fondement, et qui mérite pourtant quelque réflexion. Les rebelles depuis quelque temps s'attachent fort aux environs de Saint-Gilles. Ils se sont remis dans les marais. Ils ont

brûlé trois ou quatre métairies des chevaliers de Malte sur les bords du Rhône, où ils ont même massacré un commandeur. Ils s'avancent de ce côté-là, et tuent tous les valets de ces métairies écartées. N'auroient-ils pas quelque espérance de quelques barques qui leur apporteroient quelque secours par l'embouchure du Rhône? Ne voudroient-ils pas favoriser quelque descente furtive du côté d'Aiguemortes, ou des Maries? Peut-être seroit-il bon de prendre quelque précaution là-dessus.

Je ne sais, monsieur, ce que vous penserez de la liberté que je prends. Je me dédommage un peu de la retenue que j'ai eue jusqu'ici. J'ai remis votre dernière ordonnance aux consuls pour la faire exécuter. Je souhaite que votre expédition soit bientôt finie, et que je puisse vous assurer qu'on ne peut être avec plus d'attachement et plus de respect que je le suis, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 1 octobre, 1703.

LETTRE LXXXI.

DE PIÉTÉ A UN CURÉ, POUR L'ENCOURAGER CONTRE LES FRAYEURS CAUSÉES PAR LES FANATIQUES.

Je serois bien content si je pouvois vous donner souvent de bonnes nouvelles, monsieur. Il viendra peut-être un temps où nous aurons quelque consolation. Nous sommes présentement dans le temps de tribulation et de douleur. Je dis souvent avec Esther: *Traditi sumus ego et populus meus ut conteramur,*

et jugulemur et pereamus. La Providence nous fournira quelque moyen de salut et de liberté. Je ne crois pas qu'on veuille inquiéter vos réfugiés. Ils n'ont qu'à servir Dieu avec affection. Je vous envoie la lettre que M. Paratte-Brigadier m'écrit de Castres; vous verrez le calme qui y est. Je salue tous les prêtres et les fidèles qui sont avec vous, et suis, monsieur, tout à vous, etc.

A Nismes, ce 8 octobre 1703.

LETTRE LXXXII.

AU MÊME, SUR LE MÊME SUJET.

Je vois toujours avec douleur, monsieur, le triste état de nos affaires. Nos maux sont sans consolation et presque sans espérance, si Dieu n'a pitié de nous. La malice croît chaque jour impunément, et il n'y a ni force ni vertu qui nous soutienne. Il ne faut pas pourtant perdre courage; les secours du ciel ne tarderont pas à venir, et nous connoîtrons que, s'il nous a châtiés, c'étoit pour nous corriger, non pas pour nous perdre. La destruction de la religion et de ceux qui la professent ne touche pas assez le monde. Les uns s'accoutument à tuer les catholiques, les autres s'accoutument à apprendre leur mort, sans songer qu'on ôte à Dieu et au roi ses véritables serviteurs. On sentira long-temps cette perte. Je vous plains d'être témoin de ces massacres, et je demande à Dieu qu'il répare bientôt ces ruines, et qu'il brise les

têtes cruelles de ces rebelles. Mandez-moi toujours ce qui se passera près de vous; et croyez-moi, monsieur, à vous entièrement, etc.

A Nismes, ce 19 octobre 1703.

LETTRE LXXXIII.

SUR LES CRUAUTÉS DES FANATIQUES.

Je me suis réjoui, monsieur, de l'heureux accouchement de madame la comtesse; fille ou garçon, c'est toujours une bénédiction pour votre famille. Vous avez assez de temps pour avoir des héritiers; et, dans les choses qui ne dépendent pas de notre choix, il faut mettre nos inutiles désirs entre les mains de la Providence, et recevoir d'elle ce qu'elle veut bien nous donner.

Nos affaires sont toujours dans le même état; elles se gâtent même de plus en plus, et notre province est ruinée sans ressource. Les rebelles sont les maîtres de la campagne. On désole leurs montagnes et ils désolent notre plaine. Il ne reste presque plus d'églises dans nos diocèses, et nos terres ne pouvant être ni semées ni cultivées ne nous produiront aucun revenu. Ce corps de catholiques qui se formoit depuis les guerres du duc de Rohan, dans les villages, est presque entièrement détruit, et Dieu et le roi n'y ont plus de serviteurs fidèles. Vous vîtes, en partant d'ici, que les peuples avoient repris quelque courage, et que les honnêtes se mettoient en état de se soutenir; mais

se voyant tous les jours menaces et même égorgés par ces bandits, et n'ayant pas la protection qu'ils espéroient du roi, ils sont retombés dans leurs premières frayeurs; en sorte que les méchans servent ces gens-là par inclination, et que les bons les ménagent par nécessité et n'osent leur nuire. De là vient qu'ils ne sont jamais trouvés, et qu'ils ne trouvent aucun obstacle à tout le mal qu'ils veulent faire. Il prend quelquefois des pensées de fureur aux catholiques et aux nouveaux convertis qu'on ruine de sortir et d'aller chercher ces scélérats qui paroissent jusqu'à nos portes et disparoissent presqu'en même temps; mais la plupart n'ont point d'armes; on craint le désordre, et l'on ne veut pas donner lieu à une guerre civile de religion. Après cela tout se ralentit, tous les bras tombent sans savoir pourquoi, et l'on nous dit qu'il faut avoir patience; qu'on ne peut se battre contre des fantômes qui se rendent invisibles, et que c'est le sort des pays où est la guerre d'être pillés, brûlés et ruinés. La cour a été trop long-temps se à résoudre sur les remèdes qu'il falloit employer pour arrêter de si grands maux. Ceux qui auroient pu suffire il y a quelques mois ne suffisent plus; et il faudra venir à des châtimens plus extrêmes que ceux qu'on a rejetés comme trop cruels. On s'étoit un peu trop alarmé sur la descente; la saison avancée et la difficulté du golfe ne la permettoient pas en ces plages-là. L'apparition de deux frégates fit rejeter toutes les troupes de ce côté-là, et nous nous en ressentîmes de celui-ci. Je ne vois pas que tout ceci puisse finir. Les

natiques volent des chevaux partout, et ils ont déjà près de deux cents cavaliers. On ne sait quel est leur dessein. Ils dégarnissent les postes, ils démontent les courriers; enfin le désordre ne peut être plus grand.

Vous avez raison de ne pas venir aux États, où l'on n'entendra que plaintes et que misères. Je voudrois bien me pouvoir épargner ce chagrin comme vous. Mille très-humbles complimens de félicitation et d'amitié à madame la comtesse sur son accouchement. Je ne sais si elle veut que je l'appelle heureux; s'il l'est pour sa santé, c'est assez, l'autre bonheur viendra en son temps.

Je suis très-sensible à la bonté que madame la duchesse de Bouillon a de se souvenir encore d'un de ses anciens serviteurs qui n'a pas eu l'honneur de la voir de long-temps, mais qui l'a toujours honorée. Je vous souhaite à Paris une parfaite tranquillité, et suis, etc.

A Nismes, ce 23 octobre 1703.

LETTRE LXXXIV.

A UN CURÉ, SUR LES MOUVEMENS DES FANATIQUES.

L'AVIS que vous aviez donné, monsieur, de la marche des fanatiques étoit très-bon; et si les troupes du voisinage eussent été averties bien à propos, et que M. de Fimarcon eût eu un plus grand nombre de dragons, où se fût trouvé mieux soutenu, l'affaire auroit été très-considérable. On avoit joint ces

rebelles et ils auroient été entièrement défaits; mais ils se sont sauvés et n'ont perdu que fort peu de gens. Cependant cette expédition n'a pas laissé d'être utile, parce qu'elle a déconcerté ces malheureux et les a éloignés de nous. Il faut avoir confiance au Seigneur qui ne nous abandonnera pas.

J'ai tenu ici mon synode, où je vous aurois fort souhaité; j'ai été également touché de ce qu'il y manquoit tant de curés convoqués, et de ce qu'il s'y en trouvoit tant qui n'avoient pas eu besoin de l'être; j'y lus une lettre pastorale aux ecclésiastiques de mon diocèse; je vous l'enverrai quand elle sera imprimée. Je suis, monsieur, à vous de tout mon cœur, etc.

A Nismes, ce 13 novembre 1703.

LETTRE LXXXV.

DE COMPLIMENT ET DE REMERCÎMENT A MONSEIGNEUR LE VICE-LÉGAT D'AVIGNON.

Je ne pouvois recevoir dans le temps de tribulation où nous sommes, monseigneur, une plus sensible consolation que celle que me donne la lettre de votre excellence, en me renouvelant les marques précieuses de son souvenir, et me souhaitant les bénédictions du ciel à l'occasion des bonnes fêtes. C'est une grâce d'autant plus grande que je n'ai pu la mériter que par l'estime que tout le monde doit à votre justice, à votre sagesse, à votre piété, et par la reconnois-

sance que j'ai eue et que je conserve de toutes les bontés dont vous m'avez honoré. L'éloignement de votre excellence n'a rien diminué de l'attachement que j'ai pour elle; ses vertus me sont aussi présentes que lorsqu'elle étoit dans notre voisinage, et la bonne odeur qu'elle y a répandue se maintiendra toujours parmi nous. Aussi nous faisons les mêmes vœux que nous faisions ici pour elle, et nous lui souhaitons toutes les grâces du ciel dont elle a besoin, et toutes les dignités de la terre qu'elle mérite. Personne ne s'y intéresse plus que moi qui suis, avec tout le respect et le dévouement possible, monseigneur, de votre excellence, le, etc.

1703.

LETTRE LXXXVI.

DE COMPLIMENT, AU MÊME.

C'est la raison et l'inclination, monseigneur, plutôt que la coutume et la bienséance, qui m'engagent à souhaiter à votre excellence de saintes et heureuses fêtes. Je joins mes vœux pour votre conservation à ceux que font les peuples que vous gouvernez avec tant de douceur et de prudence, et je m'intéresse avec eux au bonheur que vous leur procurez. Nous sommes assez voisins pour apprendre avec quel esprit de bonté et de justice vous calmez tout, vous réglez tout; et, dans le trouble et la confusion où est le pays que nous habitons, nous savons quelle est la paix et la tranquillité dans laquelle vous contenez

le vôtre. Une des plus sensibles consolations que je souhaite, monseigneur, dans ces temps tristes et fâcheux pour nous, c'est de mériter quelque part en l'honneur de vos bonnes grâces, et de pouvoir témoigner à votre excellence le respectueux et fidèle attachement avec lequel je suis, monseigneur, de votre excellence, le, etc.

A Montpellier, ce 22 décembre 1703.

LETTRE LXXXVII.

D'EXHORTATION ET DE REPROCHES, A UNE SUPÉRIEURE, SUR DES FRAYEURS EXCESSIVES AU SUJET DES FANATIQUES.

Je ne sais, madame, si les frayeurs de vos religieuses sont modérées; elles font grand bruit en ce pays-ci, et décrient fort votre maison. Je serois bien malheureux si mes couvens des faubourgs de Nismes, beaucoup plus exposés que le vôtre, avoient les mêmes foiblesses. Ils ont craint quand il y a eu sujet de craindre, mais toujours sagement, avec une humilité accompagnée de confiance qui a édifié tout le monde. C'est ainsi que la vertu corrige le naturel, et la religion les sentimens de la chair et du sang. Il n'est non plus permis de se laisser aller à la crainte qu'à la tristesse, à la colère et aux autres passions, surtout quand il y a de l'excès, et que c'est sans raison. Quel exemple donnez-vous à de jeunes filles dont vous abattez le courage, et à qui vous grossissez les dangers au lieu de les leur diminuer? Je vois que

tous ceux qui gouvernent s'intéressent à votre sûreté plus qu'à toute autre ; trouvez-vous beau après cela de faire les effrayées ? Croyez-vous que Dieu ne puisse vous défendre ? Jésus-Christ ne vous dit-il pas dans l'Évangile : Gardez-vous de craindre ceux qui tuent le corps et qui ne peuvent pas tuer l'âme. Ces appréhensions irrégulières sont des tentations auxquelles il ne faut pas succomber ; elles dessèchent le cœur, et, l'amour de vous-même le remplissant, je fais fort peu de cas de vos prières et de vos communions même, puisque vous n'avez ni la foi ni l'espérance que vous devez avoir au Seigneur. Je voudrois pouvoir aller dire moi-même à ces âmes pusillanimes ce que je vous écris ; je ne veux pas même savoir qui elles sont, de peur de perdre la bonne opinion que j'ai eue d'elles. Ces mouvemens ne sont pas tellement involontaires que la vertu ne puisse les redresser, surtout quand ils durent si long-temps, et qu'ils reviennent si souvent et sans un véritable fondement. Je suis assuré que vous et M. D... ne participez point et ne consentez point à ces lâchetés. Je suis à vous de tout mon cœur, etc.

Du 23 décembre 1703.

LETTRE LXXXVIII.

DE REMERCÎMENT ET DE FÉLICITATION, A MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE SARAGOSSE.

Je viens de recevoir à Montpellier, monseigneur, où les États de notre province sont assemblés, la

lettre de votre excellence, à l'occasion des saintes fêtes de la naissance du Sauveur. C'est une consolation bien sensible dans le temps de tribulation où nous sommes d'être honoré du précieux souvenir, et favorisé des vœux et des prières d'un prélat que le ciel a comblé de ses dons, et que ses honneurs et ses dignités ne rendent pas plus vénérable que ses vertus apostoliques. Jugez, monseigneur, quelle doit être ma reconnoissance et le désir de mériter vos bontés par mes services, ou du moins par les vœux ardens que je fais pour la prospérité et pour la conservation de votre excellence, à laquelle toute l'Église s'intéresse. Nous avons eu de grands sujets de louer Dieu durant le cours de la campagne passée. Il a béni les armes des deux couronnes, et nous a fait sentir plusieurs fois le plaisir que donnent les victoires qui sont les fruits de la justice, tandis qu'il a confondu les projets des hérétiques et de ceux qui les favorisent, ôtant le courage à leurs troupes et le conseil à leurs capitaines, et se jouant de cette flotte formidable qui menaçoit les mers et les terres, et qui s'est retirée avec la honte d'avoir consumé sans succès des dépenses excessives de la Hollande et de l'Angleterre. Les vents viennent encore de la dissiper jusque dans leurs ports, et de briser ces navires orgueilleux destinés à porter en Portugal l'attirail d'une guerre injuste. Le duc de Savoie se donne des mouvemens inutiles, et, selon toutes les apparences, sera bientôt réduit à demander la paix qu'il a si indignement violée. Cependant le duc de Bavière

prend des places dans le cœur de l'empire, au milieu même de l'hiver, et, couvrant son pays, s'ouvre le chemin dans les États de l'empereur. Tout semble se préparer pour le printemps prochain à une nouvelle gloire. Nous apprenons le zèle des grands et des peuples de votre monarchie, et les protestations sincères d'une fidélité inviolable qu'ils font à leur roi légitime. Nous connoissons la prudence et la valeur de la nation, quand elle combat pour sa religion et pour son prince. Nous savons que vous avez de bonnes troupes et de bons chefs; et par-dessus tout la protection du Dieu des armées, auquel nous mettons notre principale confiance. Je ne doute pas, monseigneur, que votre excellence n'ait fort regretté le départ d'Espagne de M. le cardinal d'Estrées; il pouvoit y être utile par la connoissance qu'il a des cours et des affaires de l'Europe, par la sagesse et la vigueur de ses conseils, et par cette supériorité de génie qu'un heureux naturel et une longue expérience lui ont acquise; il est arrivé à Paris, et il y cherche un peu de repos. Je vous souhaite, monseigneur, une santé parfaite, et suis avec un parfait dévouement et une vénération profonde, monseigneur, de votre excellence, etc.

A Montpellier, ce 24 décembre 1703.

LETTRE LXXXIX.

DE CIVILITÉ ET DE FÉLICITATION A M. DE VILALBA, VICAIRE GÉNÉRAL DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE SARAGOSSE.

Vos lettres, monsieur, ont toujours un nouvel agrément pour moi, puisqu'elles me renouvellent le plaisir que j'ai de recevoir des marques de votre souvenir et de votre amitié, qui me sera toujours précieuse. Je vois par celle de monseigneur l'archevêque qu'il jouit d'une parfaite santé, et qu'il m'honore de ses bontés ordinaires; ce sont deux choses qui font mon ambition et qui remplissent mes premiers désirs; aussi sont-elles une partie des vœux et des demandes que je fais à Dieu dans ces jours de fêtes. Les nouvelles guerres, après nous avoir occupés durant six mois, nous donnent enfin quelque relâche; chacun se repose de ses fatigues et se prépare à les reprendre au printemps. M. le duc de Savoie implore toute sorte de secours et de protection, et personne ne veut se fier à lui. Les Hollandois ne sont pas contens de l'empereur ni du prince Louis de Bade. Un coup de vent a causé dans leur pays, aussi bien qu'en Angleterre, des dommages incroyables, des brisemens de vaisseaux, des inondations de villages, des submersions de peuples et des débris de naufrages dans tous les rivages de l'Océan. Cela a fort étonné l'archiduc, et lui a donné de très-mauvais augures pour sa prétendue royauté. Vous avez su que M. le

duc de Bavière a pris Augsbourg, et qu'il va assiéger Passau. L'Allemagne est bien abattue, et l'empereur n'est pas sans inquiétude. J'espère que vous mettrez le Portugal à la raison, et que vous le punirez d'avoir osé se déclarer contre deux couronnes, dont l'une l'a élevé et l'autre pu le détruire. Je suis bien aise que vous ayez connu M. le cardinal d'Estrées; c'est un esprit élevé, vaste et pénétrant, capable de grands emplois et de grands desseins, à qui l'âge a donné beaucoup d'expérience, et n'a rien diminué de sa vivacité ni de son courage; il est arrivé à la cour. Je vous prie de me conserver toujours quelque part en votre bienveillance, et de me croire avec tout l'attachement et toute la considération possible, monsieur, votre, etc.

A Montpellier, ce 24 décembre 1703.

LETTRE XC.

DE CIVILITÉ ET D'INSTRUCTION, A MESDAMES BOCAUD, RELIGIEUSES URSULINES.

Je reçois, mesdames, comme un heureux augure pour le cours de cette année, les souhaits que vous faites que je la passe tranquillement. La connoissance que j'ai de la sincérité de vos vœux et la confiance que je dois avoir en vos prières me font espérer que le ciel vous rendra enfin le calme et le repos, après les peines et les agitations que nous avons essuyées. Toutes les communautés religieuses ont intérêt de demander à Dieu la fin des troubles qui désolent cette

province; la vôtre y est encore plus intéressée que d'autres. On ne peut obtenir ces grâces que par la patience et par le bon usage qu'on fait des calamités publiques et particulières; elles doivent obliger au détachement du monde celles surtout qui y ont déjà renoncé. Elles sont propres à mortifier l'amour de nous-mêmes, et à inspirer l'esprit de componction et de pénitence, non par les appréhensions des peines de cette vie, mais par les craintes salutaires des jugemens de Dieu. Je ne doute pas que les réflexions que vous faites sur les malheurs du temps où vous vous trouvez enveloppées ne vous affligent, mais il ne faut pas qu'elles vous abattent; Dieu n'abandonne pas ceux qui le servent. Il fera naître, quand le temps marqué par sa providence sera arrivé, la paix de la guerre même, et nous ouvrira les chemins pour vous aller consoler, vous demander la continuation de vos prières, et vous dire que je suis toujours véritablement et paternellement à vous, et à toute votre communauté, mesdames, votre, etc.

A Montpellier, ce 3 janvier 1704.

LETTRE XCI.

DE CIVILITÉ ET DE FÉLICITATION A MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MENDE.

Agréez, monseigneur, que je me console de votre absence des États par le plaisir de vous souhaiter une santé parfaite et un repos convenable à la bonté de votre cœur, et à la tranquillité de votre esprit. Nous

sommes exposés aux mêmes dangers et aux mêmes troubles, et Dieu, pour nous punir, nous fait voir également à vous et à moi les misères de nos peuples ; ce qui m'a singulièrement affligé, c'est d'avoir vu les chemins fermés dans le temps où je m'étois destiné à vous aller rendre une visite dont je goûtois toutes les douceurs par avance. Je vous félicite de la promotion de M. l'abbé de la Rochaymont à l'épiscopat. Outre sa piété, sa sagesse, sa charité, qui semblent lui être naturelles, il a eu vos exemples devant ses yeux, et il a par conséquent appris de vous les vertus épiscopales, et le diocèse du Puy sera sur ce pied-là bien gouverné. Nous sommes ici accablés d'affaires, les unes plus tristes et plus fâcheuses que les autres. Nos malheurs ne finissent point, et il en renaît tous les jours de nouveaux. Que ne puis-je aller mêler mes peines et mes chagrins avec les vôtres, et gémir avec vous devant Dieu, et vous assurer en même temps que personne ne vous honore plus tendrement, et ne peut être avec un plus sincère respect, monseigneur, votre, etc.

A Montpellier, ce 9 janvier 1704.

LETTRE XCII.

DE CIVILITÉ, A MADAME LA PRÉSIDENTE DE MARBOEUF.

Il n'y a personne, madame, de qui je reçoive les souhaits avec plus de plaisir, et pour qui j'en fasse plus volontiers que pour vous, soit dans le commen-

cement, soit dans le cours des années; il me semble que le ciel vous doit écouter, et que ceux dont vous désirez le bonheur ne peuvent manquer d'être heureux. Je sens bien aussi que personne ne s'intéresse plus que moi à ce que vous souhaitez le plus, je veux dire votre salut et votre repos, et que nous avons sujet de nous réjouir des grâces que Dieu vous a faites, et d'espérer qu'il vous fera celles dont vous pouvez avoir besoin.... Nous sommes encore dans la désolation où les fanatiques nous ont réduits; ils ne sont pas moins révoltés qu'auparavant, mais ils tuent moins, soit parce qu'il ne leur reste pas de monde à égorger à la campagne, les catholiques ayant été ou tous égorgés ou tous réfugiés dans les villes, soit parce qu'ils attendent des secours de la Savoie, ou qu'ils veulent prendre les subsides et non pas la religion pour prétexte de leur révolte. Quoi qu'il en soit, nous sommes toujours comme bloqués dans nos villes, sans oser en sortir. Dieu veuille finir ces maux et nous laisser enfin la liberté de vous aller revoir à Paris; ce sera une grande consolation pour moi, si cela arrive. Nos États sont encore assemblés jusqu'à la fin du mois. Nous sommes ici un peu plus tranquilles qu'en Bretagne; et, quoique nous donnions peut-être un peu plus d'argent, nous le donnons dans ces pays plus chauds d'un plus grand sang-froid que dans les vôtres. Je vous prie de continuer à nous honorer de votre amitié, à nous aider de vos prières, et à me croire le plus parfaitement du monde, madame, votre, etc.

A Montpellier, ce 10 janvier 1704.

LETTRE XCIII.

DE COMPLIMENT ET DE CIVILITÉ A M. LE VICOMTE DE LA CHASSE.

Ce sont de bons commencemens, monsieur, et de bons présages d'année que de nouveaux témoignages d'une amitié comme la vôtre. Si je n'ai pas le plaisir de pouvoir raisonner avec vous comme je faisois il y a quelques mois, je vous rends du moins souhaits pour souhaits, vœux pour vœux, et je demande au ciel pour vous meilleure santé, meilleure fortune, ou la vertu nécessaire pour vous passer de l'un et de l'autre. Vous me donnez une grande idée du jeune prédicateur dont vous me parlez, monsieur; il faut bien qu'il soit digne de votre estime, car vous êtes bon juge, et vous aimez à dire vrai. Je ne doute pas que le temps et l'exercice de la chaire n'augmentent beaucoup ses talens, et qu'il ne soit appelé à des auditoires plus augustes que celui où vous l'avez vu. J'aurois un grand plaisir de voir entrer dans la vigne du Seigneur de tels ouvriers évangéliques. Vous qui les voyez, apprenez-m'en quelquefois des nouvelles, et croyez-moi avec un parfait attachement, monsieur, votre, etc.

A Montpellier, ce 12 janvier 1704.

LETTRE XCIV.

DE PIÉTÉ A UN CURÉ, POUR L'ENCOURAGER CONTRE LES FRAYEURS CAUSÉES PAR LES FANATIQUES.

Me voici revenu des États avec une assez bonne santé, monsieur, mais avec beaucoup de tristesse, tant par la connoissance que j'y ai prise des misères de la province, à cause des impositions et des subsides extraordinaires et pourtant nécessaires au salut de l'État, que par la continuation des désordres et des inhumanités que commettent les fanatiques presque aux portes de cette ville. Il y a long-temps que je m'aperçois que Dieu est irrité, et que sa colère se manifeste non-seulement par la fureur de ces rebelles, mais encore par l'aveuglement de la plupart de ceux qui ont ordre de les arrêter, qui, avec toutes leurs bonnes intentions, n'agissent pas, ou ne prennent pas les moyens qu'il faut pour agir efficacement. J'ai laissé M. le maréchal et M. de Basville dans le dessein d'aller après ces gens-là, et de ne leur donner aucun relâche. La cour leur ordonne de se servir du temps et des troupes pour finir cette affaire, dont elle connoît à présent la conséquence. Je prie le Seigneur qu'il leur donne et l'envie de les chercher et le bonheur de les trouver et de les battre. Je vois dans une partie des troupes si peu de zèle pour le service de Dieu et du roi, que je n'attends pas de grands succès des expéditions qu'on médite, si le ciel n'éclaire et

n'échauffe nos guerriers. Il faut donner courage à Fr. Gabriel. On tâche de le décrier lui et sa troupe, nous l'avons bien soutenu. Je ne sais quelle est sa destinée, mais je voudrois bien qu'il fît quelque coup d'éclat. Si votre projet est si bon et si évidemment que vous pensez, il faut croire qu'on le suivra. Je vous envoie douze exemplaires de ma lettre pastorale pour votre archiprêtre, et suis de tout mon cœur, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 9 février 1707.

LETTRE XCV.

DE CIVILITÉ A MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE CARPENTRAS.

La persécution que l'Église souffre depuis près de deux ans en ces quartiers m'a engagé à faire le carême passé une lettre pastorale à tous les fidèles de mon diocèse, pour les consoler dans leurs malheurs, et pour leur apprendre à les supporter avec patience. Comme les hérétiques rebelles et meurtriers s'en prennent principalement à notre sainte religion, dont ils ont aboli les exercices autant qu'ils ont pu, et qu'ils ont dispersé les troupeaux et les pasteurs qui se sont sauvés de leurs barbares exécutions, j'ai cru que je devois rassembler en des lieux de sûreté, et surtout auprès de moi, les prêtres qui avoient été contraints d'abandonner leurs paroisses, pour les fortifier, les assister, les instruire et leur prescrire des règles de résidence et de conduite dans les fâcheuses

conjonctures où nous sommes. Quoique honoré de l'épiscopat, monseigneur, je n'oublie pas que j'ai l'honneur d'être votre diocésain de naissance, et que je dois dans les occasions vous rendre compte de mon ministère et de ma doctrine, et vous assurer qu'on ne peut être avec un plus sincère et plus respectueux attachement que je le suis, monseigneur, votre, etc.

A Nismes, ce 18 février 1704.

LETTRE XCVI.

DE CIVILITÉ, ET SUR LES MALHEURS DU TEMPS, A M. DE MONTREMI, LIEUTENANT COLONEL DU RÉGIMENT DE DRAGONS DE LANGUEDOC.

L'ÉLOIGNEMENT, monsieur, ne vous fait pas oublier vos amis; je vois par vos lettres que vous êtes tranquillement chez vous, que vous y êtes occupé de vos affaires, et que vous ne pensez peut-être pas à venir nous aider dans les nôtres, qui empirent tous les jours, sans aucune espérance qu'elles finissent. Nos peuples sont dans des alarmes continuelles. Tous les catholiques sont égorgés. Notre campagne est tout en feu, et je demeure ici pour être le consolateur des veuves et des familles affligées. Encore, si j'avais la consolation de pouvoir raisonner et passer quelques momens avec vous! mais tout ce que je puis espérer, c'est que vous me conserverez toujours l'honneur de votre souvenir, et que vous me croirez aussi parfaitement que je le suis, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 26 février 1704.

LETTRE XCVII.

DE PIÉTÉ A UN CURÉ, AU SUJET DES FRAYEURS CAUSÉES PAR LES FANATIQUES.

Il m'est bien sensible de ne pouvoir tenir ni conférence ni synode, et de ne reconnoître plus ni brebis ni pasteurs avec lesquels tout commerce me paroît rompu. Quand est-ce que les voies de Sion seront libres à ceux qui veulent venir aux solennités? Quand est-ce que le Seigneur rassemblera les dispersions d'Israël? Quand est-ce que la parole du Seigneur sera déliée? Ce sera sans doute quand nos péchés cesseront. Je suis bien aise de savoir les consolations que Dieu vous a données cette quinzaine de Pâques. *Dominus mortificat et vivificat.* J'y prends la part que je dois, et je loue le Seigneur de ce qu'en nous frappant même il ne nous abandonne pas. Vous devez contenir les catholiques armés. Ils doivent combattre et faire les guerres du Seigneur, non pas piller les amis et les ennemis. Nous allons voir une nouvelle scène et de nouveaux acteurs, et peut-être des projets nouveaux. Il faut renouveler nos vœux et nos prières, et rallumer notre zèle. Je parlerai à M. le maréchal de Villars. Donnez-nous de vos nouvelles, et croyez-moi, monsieur, de tout mon cœur, etc.

A Nismes, ce 10 avril 1704.

LETTRE XCVIII.

SUR LES MAUX DE LA RELIGION ET LES MALHEURS DES PEUPLES,
A MADAME LA MARQUISE DE SENECTERRE.

Que vous êtes heureuse, madame, de vous être tirée de l'ennui et de la sujétion du couvent, d'avoir trouvé une retraite aisée et libre, d'être logée commodément, et ce que j'estime par-dessus tout, près de madame de Guénégaud! Quelle douceur pour vous et pour elle de mener ensemble une vie pieuse et tranquille, de prier le Seigneur que vous avez à votre porte, de parler quelquefois du monde, dont les nouvelles vont jusqu'à vous, d'avoir le plaisir de vous trouver sans avoir la peine de vous chercher, et d'être enfin, ce qu'on appeloit autrefois, des amies de toutes les heures! Jouissez long-temps l'une et l'autre d'un repos que le ciel vous donne et que vous avez mérité, et faites-moi la grâce de souhaiter, ou qu'il m'en arrive un pareil, ou que je puisse aller prendre part au vôtre.

Vous avez raison de me plaindre dans la triste situation où je me trouve ici depuis près de deux ans, voyant les nouveaux convertis de mon diocèse qui, comme vous savez, sont en grand nombre dans la ville et dans la campagne, que j'avois instruits, servis, assistés, traités avec beaucoup de douceur et de charité depuis leur conversion, presque tous entièrement pervertis et devenus tout d'un coup enne-

mis de Dieu, du roi, des catholiques, et surtout des prêtres. L'exercice de notre religion est presque aboli dans trois ou quatre diocèses, plus de quatre mille catholiques ont été égorgés à la campagne, quatre-vingts prêtres massacrés, près de deux cents églises brûlées. Voilà l'état de l'affaire en général.

Pour nous, nous sommes dans une ville où nous n'avons point de repos ni de plaisir, non pas même de consolation. Quand les catholiques sont les plus forts, les autres craignent d'être égorgés; quand les fanatiques sont en grand nombre près d'ici, les catholiques craignent à leur tour. Il faut que je console et que je rassure tantôt les uns, tantôt les autres. Nous sommes ici comme bloqués, et l'on ne peut sortir de la ville cinquante pas sans crainte et sans danger d'être tué; il n'est pas permis de se promener ni de prendre l'air. J'ai vu de mes fenêtres brûler toutes nos maisons de campagne impunément. Il ne se passe presque pas de jour que je n'apprenne à mon réveil quelque malheur arrivé la nuit. Ma chambre est souvent pleine de gens qu'on a ruinés, de pauvres femmes dont on vient de tuer les maris, de curés fugitifs qui viennent représenter les misères de leurs paroissiens. Tout fait horreur, tout fait pitié; je suis père, je suis pasteur; je dois soulager les uns, adoucir les autres, les aider et secourir tous. On a défait une grande troupe de ces rebelles, et l'on croit que tout est fini. On se trompe, les esprits sont si gâtés que leurs pertes ne font que les irriter. C'est là mon état et mes occupations. Quelquefois de vos nou-

velles et de celles de notre fidèle et vertueuse amie; vous me devez cette consolation. Je grossis mon paquet de deux lettres pastorales qui vous feront mieux connoître nos malheurs; et je vous prie de croire qu'on ne peut être plus parfaitement que je le suis, madame, votre, etc.

A Nismes, ce 27 avril 1704.

LETTRE XCIX.

COMPLIMENT A M. L'ABBÉ ANSELME, PRÉDICATEUR ORDINAIRE DU ROI, SUR LE PRÉSENT DE SES ORAISONS FUNÈBRES.

Ce n'est pas un présent que vous me faites, monsieur, c'est plusieurs, quand vous m'envoyez le recueil de vos oraisons funèbres. Chacune a son mérite et son prix à part, et toutes ensemble font un trésor que je conserverai chèrement, comme des productions de votre esprit et des marques de votre amitié. J'ai eu le plaisir d'assister à quelques-unes quand vous les avez prononcées, et je leur ai payé sur-le-champ le tribut de l'approbation qui leur étoit dû. Je lis les autres et je vous envoie mes applaudissemens; ils sont sincères aussi bien que l'estime et la considération avec lesquelles vous savez que je suis, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 4 mai 1704.

LETTRE C.

A M. DE CALVISSON ; SUR UN COMMENCEMENT DE NÉGOCIATION AVEC LES FANATIQUES.

On aura sans doute appris à la cour, monsieur, les espérances que nous avons de voir enfin finir nos maux. Frère Cavalier, général des fanatiques, semble vouloir entendre raison. Il a député à M. de la... un de ses plus affidés et plus scélérats officiers. La négociation s'est liée, l'entrevue s'est faite à un pont, Cavalier à la tête de sa troupe de trois à quatre cents, dont il y en avoit environ quatre-vingts à cheval. M. de la... n'avoit que vingt dragons, et s'est approché d'eux avec tant de résolution qu'à force de leur marquer de la confiance il leur en a donné pour lui. La conférence avec Cavalier a duré une heure et demie. Les raisonnemens du paysan sont assez grossiers et sauvages, quoiqu'il soit prédicateur, prophète et général d'armée ; mais il ne laisse pas d'avoir un bon gros sens qui va à ses fins. Il a fait diverses propositions qu'on envoie à la cour, dont vous entendrez parler. Il demande surtout de sortir du royaume avec sa troupe, ce qui sera fort agréable à tout le pays. Il y a cependant trêve de part et d'autre jusqu'au retour du courrier. Ces gens battus à l'affaire de Nages, ayant perdu leurs meilleurs hommes et leurs armes, n'espérant plus de secours, ayant peine à trouver des vivres, ennuyés de leurs

continuelles fatigues, se voyant serrés par la disposition et par le mouvement des troupes du roi, voyant luire un rayon d'espérance de pardon qu'on leur offroit, et craignant les rudes poursuites dont on les menaçoit, ont enfin fait réflexion à leur état. Cavalier a eu peur d'être abandonné et d'être livré. Les autres pays ne remuent point pour lui. On lui a caché quelques-uns de ses amis. La cabale n'a pas cru pouvoir les soutenir davantage; voilà ce qui pourra nous procurer du repos. Nous ne chantons pas encore victoire; nous nous réjouissons cependant. Cela pourra peut-être vous inviter à venir ici, où je serai ravi de vous dire qu'on ne peut être plus parfaitement, etc.

A Nismes, ce 13 mai 1704.

LETTRE CI.

DE CONSOLATION ET D'INSTRUCTION A LA SOEUR ANGÉLIQUE DU SAINT-ESPRIT DE CAMARET, SUR SES MALADIES.

J'ai reçu votre lettre avec plaisir, ma chère sœur, parce qu'elle me donne de vos nouvelles, mais en même temps avec chagrin, parce qu'elle m'apprend que vous êtes incommodée. Je ne doute pas que l'austérité de votre règle et le changement de vie, auquel on est long-temps à s'accoutumer, n'aient fort éprouvé et affoibli votre tempérament; mais le même courage qui vous a fait entreprendre cette profession de retraite et de pénitence, vous en fera supporter les

difficultés. Il faut porter sa croix si l'on ne peut avec joie du moins avec patience. Les maladies sont des afflictions touchantes, parce qu'elles mortifient le corps et l'esprit, et rendent une religieuse incapable de faire tout le bien qu'elle voudroit, et qu'elle seroit obligée de faire selon son état. Mais cet état de souffrance, quand on en fait un saint usage par un esprit de conformité et d'union avec Jésus-Christ souffrant et crucifié, tient lieu de tous les autres devoirs de religion. Je suis persuadé que la charité et l'affection que votre mère abbesse et toute la communauté ont pour vous, vous sont d'une grande consolation et d'un grand secours. J'attribue à leurs bonnes prières le repos dont nous espérons jouir par la soumission où se sont mis les fanatiques, implorant la clémence du roi, et s'offrant à le servir ou à sortir du royaume. Louez-en le Seigneur, continuez-moi vos prières, demandez pour moi celles de vos chères sœurs, et croyez-moi avec toute l'affection possible, ma chère sœur, etc.

A Nismes, ce 18 mai 1704.

LETTRE CII.

SUR UN COMMENCEMENT DE NÉGOCIATION AVEC LES FANATIQUES.

Vous savez sans doute, monseigneur, l'état présent de nos affaires. Cavalier persiste toujours dans ses bonnes intentions. Il rassemble ses troupes, il attend les ordres du roi pour sortir du royaume, ou pour

aller dans ses armées, et nous laisser en repos ici. Il n'y a rien de mieux que cela. La cessation des meurtres et des incendies, la paix et la tranquillité de la province sont une fin très-souhaitable; mais il faut passer par des moyens bien désagréables et tristes pour la religion. Nous avons vu Cavalier jusqu'à nos portes. Son entrevue avec M. le maréchal et M. de B...; ses soumissions, ses fiertés, la hardiesse des scélérats qui l'accompagnent, l'assemblée de tant de meurtriers impunis, le concours des nouveaux convertis qui les vont voir, les psaumes qu'ils chantent et dont tout Lavaunage retentit, les prêches qu'ils font où ils débitent mille extravagances applaudies de tous nos peuples, les prophètes et les prophétesses qui s'élèvent parmi eux en grand nombre, qui jettent dans les esprits foibles les espérances du prochain rétablissement de leur religion; tout cela scandalise et afflige fort les catholiques, et nous paroît bien triste à supporter. Mais la cessation des meurtres, la tranquillité de la province, le désir de remettre l'exercice de la religion catholique, et la crainte qu'on a de rompre cette paix qu'il semble que Dieu nous présente nous font dissimuler bien des choses qu'on auroit autrefois punies, et ménager des gens qui, dans le temps qu'ils se soumettent au roi, contreviennent à toutes ses ordonnances. Il nous reste encore huit mauvais jours à passer. Dieu veuille que ce soit la fin de nos maux, etc.

A Nismes, ce 23 mai 1704.

LETTRE CIII.

SUR LE PEU DE SUCCÈS D'UNE NÉGOCIATION COMMENCÉE AVEC LES FANATIQUES.

Je suis persuadé, monseigneur, qu'on vous écrit de plusieurs endroits l'histoire de nos fanatiques; elle contient depuis quelque temps des événemens assez bizarres. M. le maréchal de V... est venu dans cette province avec le dessein de terminer cette fâcheuse affaire par négociation et par douceur. Ces rebelles venoient d'être battus par M. le maréchal de Mo... Les consistoires secrets ne voyoient plus de ressources dans leurs frères des provinces voisines. Le roi recommandoit qu'on épargnât le sang de ses sujets. Les nouveaux convertis avoient fait entendre à la cour qu'ils étoient seuls capables de ramener ces gens-là, que les troupes ne pouvoient et ne vouloient peut-être pas trouver. On a négocié sur ses fondemens avec Cavalier, chef de la principale troupe de ces bandits, très-accrédité parmi eux, et qui se croyoit et se donnoit lui-même le titre de commandant général des religionnaires des Cévennes. Cavalier a écouté, a prêché, a prophétisé, a proposé des conditions : liberté de conscience, délivrance de tous les prisonniers pour fait de religion, amnistie pour tous les crimes passés, et permission de sortir du royaume ou de servir dans les armées. Cela parut un peu insolent. On lui donna de meilleurs conseils, et il écrivit qu'il vouloit se

soumettre sans aucune condition. Sur cela, promesses, amitiés, à seigneur Cavalier; entrevue de ce général fanatique avec M. le maréchal de V..., à la vue de tout Nismes, dans le jardin des récollets; trève conclue; lieu d'assemblée assigné à Calvisson; quinze jours donnés pour rassembler les troupes dont Cavalier se croyoit le maître, et pour attendre les ordres du roi qui devoient les faire sortir. Cependant il y avoit près de cinq cents hommes; on leur fournissoit des vivres en abondance; tous les peuples d'alentour alloient voir leurs frères; on prêchoit, on chantoit les psaumes; il s'élevoit de tous côtés prophètes et prophétesses; il se supposoit des miracles; jamais tant de folies qu'on supportoit avec peine, mais avec quelque patience, dans l'espérance de voir finir tous nos malheurs par l'éloignement de ces scélérats. Le lendemain que la trève fut conclue, Roland, chef de la troupe des fanatiques des Cévennes, défit un détachement de près de deux cents hommes du régiment de Tournon, dans un défilé où le pauvre Corbeville, lieutenant colonel qui le commandoit, fut tué, et presque tout son monde. Cela enfla le cœur à Roland qui crut être aussi grand seigneur que Cavalier, et refusa d'entrer dans son accommodement, se disant général et vainqueur, et inspiré de Dieu plus d'un an avant lui. Cavalier partit de Calvisson avec ses gardes pour aller ramener Roland, tant par autorité que par beaux et bons passages de l'Écriture qu'il avoit étudiés; mais Roland prétendit que l'Éternel lui parloit aussi bien qu'aux autres, et qu'il

feroit son traité à part. Cavalier revint à son camp, où il trouva qu'à son absence quelques-uns de ses gens des plus scélérats avoient cabalé contre lui. Les uns crièrent liberté de conscience; les prophètes crièrent Cavalier traître. Il faillit à être tué; il se soutint pourtant avec ses plus affidés. La troupe se retira et gagna les bois; lui suivit, et manda à M. le maréchal de V... qu'il alloit ramener ces gens-là, ou se faire tuer, ou qu'il viendroit lui apporter sa tête. Ce maréchal et M. de B... se sont avancés à Anduse. De là on a négocié avec Roland. On l'a gagné; mais sa troupe s'est d'abord révoltée contre lui. On a cru pouvoir tomber dessus, mais ils ont grimpé sur les montagnes, et l'on n'a pu les trouver. On a environ six à huit cents hommes de la troupe de Cavalier qu'on envoie avec lui en Alsace. La conduite en sera assez difficile.

La cour qui s'étoit flattée que tous ces troubles étoient finis a été fort étonnée. M. le maréchal, qui ne connoissoit pas encore assez bien l'esprit de ce pays, en est présentement bien informé. Je suis certain que, le connoissant comme vous faites, vous n'auriez pas eu moins de défiance que moi du succès de cette négociation. Quel fond peut-on faire sur des cervelles aussi dérangées? Les peuples ont gâté ces malheureux, et eux ont gâté les peuples. La flotte ennemie qui est entrée dans nos mers peut bien avoir changé l'état de l'affaire. Quoi qu'il en soit, on a tenté toutes les voies de la douceur. Nous verrons la suite...

A Nismes, ce 10 juin 1704.

LETTRE CIV.

AU MÊME, SUR LE MÊME SUJET.

J'ai mis à part, monseigneur, tous les complimens qu'on m'a faits ou écrits sur la délivrance d'Israël et sur la soumission des Amalécites, et je me suis bien gardé d'y répondre légèrement. J'ai cru que je devois me défier du bonheur qu'on nous promettoit, et qu'on ne devoit pas compter sur des gens sans religion, sans raison, qui n'ont d'autre règle de leurs actions qu'une imagination déréglée et des fantaisies qu'ils prennent pour inspirations. Ainsi je crains bien que nous ne soyons pas sitôt tranquilles. Nous ne sommes pas assez bons pour mériter que Dieu nous fasse cette grâce, et ces scélérats sont trop méchans pour mériter celle que le roi leur a voulu faire. Il y a pourtant quelque adoucissement à nos maux. On ne tue pas depuis quelque temps. Cavalier partit hier avec sa petite troupe. Les autres chefs entretiennent encore quelque reste de négociation. On songe à la récolte de part et d'autre; cela fait une espèce de suspension. Je vous suis obligé, monseigneur, de nous avoir plaint dans le temps de nos plus grandes tribulations; encore plus d'avoir eu la pensée charitable de venir nous consoler et nous secourir. J'attends avec impatience le temps que vous avez projeté de venir ici. Vous savez que vous y avez une maison, et un confrère qui est avec tout le respect possible, etc.

A Nismes, ce 22 juin 1704.

LETTRE CV.

SUR LES MALHEURS PUBLICS DE LA RELIGION ET DE L'ÉTAT,
A M. DE VALINCOURT, DE L'ACADÉMIE-FRANÇOISE,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA MARINE, ÉTANT A LA RADE DE TOULON.

Vous avez bien jugé, monsieur, que dans le temps malheureux où nous sommes nous avons besoin de quelque consolation, et qu'il ne m'en pouvoit arriver de plus agréable que celle de recevoir des marques de votre souvenir, et de voir comme renaître une ancienne amitié que la distance des lieux, le nombre des années et la diversité des emplois, ne peuvent éteindre, mais rendent un peu languissante. Nous sommes toujours ici dans une situation très-fâcheuse, et votre mer n'est pas plus orageuse que notre terre. Nous avions vu luire sur nous un rayon d'espérance et de paix, mais quel fond peut-on faire sur des scélérats qui sont accoutumés au crime, et qui n'ont d'autre règle de leurs actions qu'une imagination déréglée, et des fantaisies qu'ils prennent pour inspiration? Tout ce qui diminue un peu nos malheurs, c'est qu'un des chefs est sorti du pays avec une partie de sa troupe, et que les meurtres et les incendies ont cessé depuis quelque temps. Que je serois heureux si j'étois dans un état assez tranquille pour aller faire un peu ma cour à monsieur l'amiral, et vous assurer aussi que personne n'est plus parfaitement que je le suis, monsieur, votre, etc.

Je vous envoie par occasion deux lettres pastorales.

Toute lecture est bonne à gens de loisir dans un vaisseau ; c'est un renouvellement d'alliance académique.

A Nismes, ce 28 juin 1704.

LETTRE CVI.

DE CIVILITÉ ET DE NOUVELLES PUBLIQUES, A M. LE MARQUIS DE CANILLAC, BRIGADIER DES ARMÉES DU ROI, COLONEL DU RÉGIMENT DE ROUERGUE.

J'ai eu, monsieur, un sensible plaisir de recevoir de vos nouvelles, et d'apprendre que les fatigues d'un siége où vous avez eu beaucoup de part n'ont pas altéré votre santé. Il ne vous reste plus, ce semble, après la conquête de Suze, qu'à faire quelque dégât dans le pays, et à réprimer l'insolence de vos barbets, qui ne valent guère mieux que nos camisars.

On a usé tous les moyens de douceur et de négociation pour ramener ces derniers ; mais c'est une race devenue si féroce, que rien n'est capable de les adoucir.

Nous sommes retombés dans les craintes d'une descente ; quelques frégates ont paru, et nos généraux sont allés à Cette et à Aigues-Mortes comme les autres ; cependant la moisson se fait tranquillement. On a enlevé grand nombre de Cevenots moissonneurs. Ces scélérats ne tuent plus ; ils prennent des chevaux partout, et je ne sais à quel dessein ils font un corps de cavalerie, mauvaise, à la vérité, mais incommode par ses courses. Ils déclarent que, si l'on fait mourir

quelqu'un de leurs frères, ils reprendront le glaive, et tueront plus que jamais. Voilà, monsieur, un état bien triste; et le conseil que vous me donnez d'aller passer à Paris l'hiver prochain, est bien raisonnable. Il faut attendre les événemens de cette campagne. L'Espagne, l'Italie, le Piémont jusqu'ici vont bien. La naissance du duc de Bretagne est un grand bonheur pour le roi et pour le royaume. Il se forme du côté d'Allemagne de gros nuages, Dieu veuille qu'on les dissipe. Ce seroit un grand plaisir pour moi de me trouver à Paris avec vous, et de pouvoir vous y assurer qu'on ne peut être plus parfaitement que je le suis, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 4 juillet 1704.

LETTRE CVII.

COMPLIMENT A UN ABBÉ D'AIX, SUR UNE OEUVRE DE CHARITÉ.

Votre nom et votre mérite, monsieur, ne m'étoient pas inconnus, mais je ne connoissois pas l'étendue de votre zèle et de votre charité pour la défense des malheureux. Je la connois par le factum que vous m'avez fait la grâce de m'envoyer, où vous représentez un jeune gentilhomme à qui son innocence, son bien, sa religion, ont suscité des ennemis puissans et obstinés, que la fortune et la nature ont abandonné, et qui a trouvé en vous plus de ressources, de miséricorde et d'humanité, qu'en ses parens et son propre père. Le bruit de ce long et fameux procès avoit déjà passé jusqu'à nous, mais notre curiosité n'étoit pas

encore satisfaite ; elle l'a été par le récit des événemens que vous ramassez, par les circonstances, et plus encore par les preuves recherchées avec jugement, et mises par ordre, qui portent avec elles un air de justice et de vérité. Quelque obscurité qu'on ait voulu jeter sur cette affaire, elle est entre les mains de juges éclairés et intègres, qui sépareront le vrai d'avec le faux, quelque soin qu'on prenne de les confondre. Je ne puis assez louer les peines que vous prenez, et les dépenses que vous faites pour une aussi bonne œuvre. Je vous prie de me faire savoir les diverses aventures et les succès de cette affaire, et de me croire aussi parfaitement que je le suis, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 12 juillet 1704.

LETTRE CVIII.

DE PIÉTÉ A UN CURÉ, POUR L'ENCOURAGER CONTRE LES FRAYEURS CAUSÉES PAR LES FANATIQUES.

Je n'avois pas oublié, monsieur, la demande que vous m'aviez faite pour les deux filles orphelines de Sommières. Mais, comme la maison de la Providence est fort remplie, j'attendois qu'il y eût quelque place de vide pour les y faire recevoir. Il y a beaucoup de charité d'avoir soin de l'éducation de ces pauvres filles. Vous pouvez en envoyer une ici ; je la ferai mettre à la Providence, et quelque temps après on pourra mettre sa sœur à sa place, à mesure qu'elles pourront être utiles à leur famille.

J'ai toujours cru aussi bien que vous que la voie de douceur et de négociation qu'on tient depuis plusieurs mois avec les rebelles ne produiroit pas grand fruit, et que, se croyant recherchés, ils deviendroient plus insolens. Ils ont quelque espérance de secours, ou ils méditent quelque entreprise, et se munissent de provisions. Ils nous amusent, ou plutôt nous nous amusons. Je crains bien que tout d'un coup ils ne recommencent leurs meurtres. S'ils ne tuent plus, les catholiques seront à craindre. *Commixti sunt inter gentes, et didicerunt opera eorum.* La religion s'affoiblit, le libertinage s'introduit aisément, et je prévois des choses fâcheuses. C'est en ce temps qu'il faut gémir et prier sans cesse. Vos paroissiens se sont soutenus, grâces à Dieu, par vos instructions et par la piété que vous leur avez inspirée. Ils souffrent persécution pour la justice et le royaume des cieux, qui sera pour eux et pour vous. Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour faire connoître à ceux qui gouvernent l'attention qu'ils doivent avoir sur la sûreté des pauvres catholiques. Écrivez-moi souvent ce que vous saurez de ces gens-là, et ce que vous croirez qu'il faudra faire. Je suis toujours, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 9 août 1704.

LETTRE CIX.

A M. L'ARCHEVÊQUE DE SARAGOSSE, CONTRE CEUX QUI DIFFÈRENT DE RECEVOIR LES SACREMENS DANS LEURS MALADIES.

J'ai lu avec beaucoup de plaisir et d'édification, monseigneur, la lettre pastorale que votre excellence a fait publier dans son diocèse au sujet des malades qui diffèrent de recevoir les sacremens jusqu'à l'extrémité de leurs maladies, et des curés et des médecins qui les laissent dans cette négligence; c'est un abus qu'on ne sauroit assez déplorer. Les chrétiens sont si peu touchés de la considération de leur salut, qui est pourtant leur affaire essentielle, qu'ils n'y pensent que lorsqu'il n'est presque plus temps d'y penser. Ils ne veulent se préparer à la mort que lorsqu'ils sont près de mourir, et se flattent toujours dans leurs maladies de vaines espérances de guérison; ils éloignent les secours que l'Église leur offre, et risquent leur éternité à laquelle ils touchent. Les curés et les médecins, par une fausse complaisance pour le malade qui veut ignorer ses dangers, ou pour les parens qui ne veulent pas qu'on l'effraie et qu'on jette une crainte, quoique salutaire, dans une conscience assoupie, manquent souvent de courage ou d'attention, et se rendent coupables de la perte des âmes qui leur sont commises ou recommandées.

Votre excellence reprend ces abus avec un zèle apostolique et une charité paternelle. Pénétrée du

désir qu'elle a de conduire ses ouailles au port du salut, elle leur montre les écueils qu'il faut éviter lorsqu'on approche du terme de son voyage ; elle exhorte les infirmes à regarder les sacremens comme des gages de salut, non pas comme des présages de mort, et leur apprend à mettre à profit un reste de vie qui peut devenir le commencement de l'autre. Je rends de très-humbles grâces à votre excellence de cette admirable lettre, qui est le fruit de sa piété et de sa vigilance épiscopale.

Nous attendons avec impatience les nouvelles de la jonction de M. le maréchal de Talard avec M. le duc de Bavière. L'Allemagne inondée de troupes produira quelque grand événement. M. le duc de Savoie est fort embarrassé depuis la prise de Verceil. La guerre recommencera bientôt en Portugal aussi glorieuse pour le roi catholique qu'auparavant. Je souhaite à votre excellence, pour le progrès de la religion et pour le bien de l'Église, une longue et heureuse vie, et suis avec un très-profond respect, monseigneur, de votre excellence, le, etc.

A Nismes, ce 17 août 1704.

LETTRE CX.

DE COMPLIMENT, A M. DE VILLALBA, GRAND-VICAIRE DE SARAGOSSE.

Un petit voyage que j'ai été obligé de faire, monsieur, a été la cause du retardement de mes lettres en réponse de vos dernières. Vous ne pouviez me

faire un plus grand plaisir que de me faire part de l'admirable exhortation de son excellence à tous les curés et confesseurs de son diocèse, sur la conduite qu'ils doivent tenir à l'égard des malades de leurs paroisses. On voit dans cette ordonnance sa sagesse, sa piété, son zèle, et toutes ses qualités apostoliques briller à l'envi l'une de l'autre. Il n'y a rien de si utile, de si important, de si nécessaire que d'apprendre aux chrétiens de ce temps à bien mourir, et de leur former des conducteurs fidèles pour les mener de cette vie passagère à celle qui est immortelle. Heureux sont les peuples qui sont aussi bien gouvernés que les vôtres! Heureux les prêtres qui reçoivent la science et l'esprit de la loi d'un pontife aussi vigilant et aussi éclairé que celui que nous honorons également vous et moi!

J'ai lu aussi comme un très-agréable divertissement les vers que vous m'avez fait la grâce de m'envoyer. Il y a de l'esprit, du feu, de l'imagination; la plaisanterie y est poussée d'un bout à l'autre; le sel n'y est pas épargné; nos adversaires y sont traités satiriquement, comme ils méritent. Cette indignation qui paroît partout sur le papier vient de la fidélité qui est dans les cœurs.

La guerre va recommencer chez vous. Nous apprenons que M. de Talard a joint M. de Bavière. M. de Savoie est découragé depuis la prise de Verceil. Nos fanatiques sont un peu déconcertés. Cavalier, un de leurs chefs, s'est rendu. Roland, qui n'avoit pas voulu se soumettre, vient d'être tué, et nous

espérons voir la fin ou le soulagement de nos malheurs. Je vous prie de me conserver toujours l'honneur de votre amitié, et de me croire avec tout l'attachement et l'affection possible, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 18 août 1704.

LETTRE CXI.

DE NOUVELLES, A M. L'ABBÉ RENARD.

L'AFFAIRE d'Allemagne, monsieur, nous a d'abord fort consternés ; elle est en effet terrible dans ses malheurs, et peut l'être encore par les suites ; une armée presque entière de morts, de blessés ou de prisonniers. Cependant les nouvelles s'adoucissent ; la perte diminue tous les jours ; plusieurs de ceux qui étoient perdus se retrouvent, les débris des troupes dispersées se rassemblent pour se rejoindre au corps. C'est pourtant une affaire très-fâcheuse, et dans son malheur et dans ses suites. Si l'on n'agit vigoureusement dans le Piémont, on nous fait craindre quelque nouvelle action par terre et par mer. Je dis craindre, car la perte des batailles dans les conjonctures présentes est ruineuse, et les victoires même affoiblissent. Prions pour la paix.

Quoique nos fanatiques subsistent encore, ils sont un peu déconcertés. Ils ne tuent plus. Plusieurs viennent se rendre. On poursuit les autres ; et, si nous ne sommes pas délivrés, nous sommes du moins soulagés. Nous ne laissons pas d'être toujours renfermés

dans nos villes, la sûreté n'étant point encore à la campagne. Je ne vous écris pas si souvent pour ne vous pas charger de ports de lettres. Je n'en suis pas moins parfaitement, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 3 septembre 1704.

LETTRE CXII.

A M. SON NEVEU, SUR LA RÉSOLUTION QU'UN AUTRE DE SES NEVEUX AVOIT PRISE DE QUITTER L'ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE POUR EMBRASSER LA PROFESSION DES ARMES.

Je ne m'étois pas attendu, mon cher neveu, à la résolution que votre frère a prise de changer de profession, et de passer de l'état ecclésiastique, où j'avois toujours cru qu'il s'étoit destiné, à celui de la guerre, où vous me marquez qu'il s'est entièrement déterminé. L'inclination qu'il avoit témoignée dès son enfance à prendre le Seigneur pour son héritage, l'éducation que nous lui avons fait donner sur cette espérance, les dispositions qu'il me paroissoit avoir par la bonté et la douceur de son esprit ne m'avoient jamais donné aucun soupçon qu'il voulût prendre un autre parti que celui de l'Église qu'il avoit choisi. Cependant il a dessein de quitter cette voie douce et salutaire pour entrer dans une profession tumultueuse et dangereuse pour le salut. Aidez-lui à faire là-dessus des réflexions convenables, et à bien examiner devant Dieu les motifs et les conséquences de son changement. Ce n'est pas mon in-

tention de le contraindre, ni de le retenir sans vocation dans une profession involontaire, quoique sainte. S'il ne se sent point appelé, il ne feroit pas honneur à l'Église, et n'y feroit pas son salut. Le service du roi n'a rien de contraire à celui de Dieu. On peut être homme de bien et se sauver dans tous les états, et les principes de piété qu'on lui a inspirés comme à un ecclésiastique pourront lui servir, quoiqu'il soit homme de guerre. Il y a pourtant une grande différence dans ces conditions, soit pour l'âme, soit pour le corps; c'est ce qu'il doit mûrement considérer. A mon égard, je l'aurois plus volontiers élevé et assisté dans le genre de vie qu'il avoit embrassé, y ayant pour moi plus d'occasions et même plus de consolation et plus d'honneur à lui faire du bien; cependant je ne l'abandonnerai pas. Qu'il me mande sa résolution, ses vues, ses besoins, ses espérances. Vous qui avez pris la meilleure part, servez-lui de frère, d'ami, de guide; et croyez-moi, mon cher neveu, votre oncle bien affectionné, etc.

A Nismes, ce 25 octobre 1704.

LETTRE CXIII.

SUR UN COMMENCEMENT DE TRANQUILLITÉ DE LA PART DES FANATIQUES.

Vous avez raison, monsieur, de nous féliciter, pour le présent, de la tranquillité dont nous jouissons. On ne tue plus, on ne brûle plus, les chemins sont presque entièrement libres. La plupart des fanatiques

armés se rendent avec leurs armes. Nous voyons venir ici leurs chefs, gens grossiers, mal faits et féroces, qu'on fait conduire à Genève. Il en coûte beaucoup de fatigue, d'argent et de patience pour les réduire, car ils ne connoissent ni bienséance, ni raison, ni religion, et ne savent être ni radoucis ni repentans, lors même qu'ils demandent grâce. Il reste encore deux chefs qui tiennent la campagne dans les Cévennes, Ravanel et Salés, avec d'assez petites troupes qu'on poursuit vivement. Il paroît qu'ils sont soutenus par des gens qui ont intérêt que la révolte ne finisse pas entièrement, et qu'il y ait un reste de feu qui puisse la rallumer. C'est pour cela que les assemblées recommencent, que les prophètes et prophétesses annoncent le retour prochain de Cavalier, et que les paysans de la campagne, aussi gâtés qu'auparavant, attendent encore des secours imaginaires. C'est à ceux qui commandent à prendre les moyens et les précautions efficaces pour délivrer la province des malheurs présens, et la préserver de ceux qui peuvent revenir; cependant il faut s'en tenir au calme que nous ressentons. Conservez votre santé, etc.

A Nismes, ce 6 novembre 1704.

LETTRE CXIV.

DE CONDOLÉANCE, A M. LE COMTE DE GRIGNAN, SUR LA MORT DE M. SON FILS.

Je craindrois, monsieur, de renouveler votre douleur de la perte que vous avez faite de M. votre fils,

si je ne savois avec quel sentiment de religion vous l'avez apprise, et avec quelle tristesse pourtant vous continuez à la ressentir. J'ai compris que le coup dont le Seigneur vous frappoit étoit rude, et j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de le prier de vous soutenir par sa grâce. Quoique résidant depuis long-temps dans un évêché éloigné de vous, je n'ai pas oublié l'attachement que j'ai eu à une maison liée à la vôtre, ni l'intérêt que je dois prendre à ce qui vous touche. J'aurois voulu pouvoir vous aller témoigner moi-même, avec M. l'évêque de Carcassonne, la part que je prenois à votre juste affliction. Je vous supplie, monsieur, d'être persuadé que je n'y ai pas été moins sensible que ceux qui vous en ont écrit les premiers, et que personne n'est avec un plus sincère et plus respectueux attachement, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 15 novembre 1704.

LETTRE CXV.

DE CONDOLÉANCE ET DE CONSOLATION, A MADAME LA COMTESSE DE GRIGNAN, SUR LA MORT DE M. SON FILS.

Quoiqu'il y ait déjà quelques mois, madame, que vous avez perdu M. votre fils, la perte est si grande, et je sais que votre douleur est encore si vive qu'il est toujours temps qu'on y prenne part. Vous pleurez avec raison ce fils estimable par sa personne, plus encore par son mérite. On peut dire à la fleur de son

âge; sorti depuis peu des plus grands dangers de la guerre, honoré de l'approbation et des louanges du roi, et couvert de sa propre gloire. Je me souviens quelquefois des soins que vous avez pris de son éducation dont j'ai été le témoin, et des espérances que vous fondiez sur les vertus et les sciences que vous vouliez lui faire apprendre, et que vous étiez occupée à lui inspirer. Je sais, madame, le profit qu'il avoit fait des principes que vous lui aviez donnés pour les mœurs et pour la conduite de la vie; et je ne doute pas que ce qui faisoit votre satisfaction ne devienne aujourd'hui le sujet de votre douleur. Il seroit inutile après cela de vouloir vous consoler; ni votre sagesse, ni votre bon esprit même ne peuvent le faire. Dieu seul qui a fait le mal peut le guérir, et c'est uniquement du fond de votre piété que vous pouvez tirer les véritables consolations. Plus la foiblesse de la nature nous paroît douce et raisonnable, plus il faut faire agir la foi et la religion pour nous soutenir. Vous éprouvez cela, madame, mieux que je ne puis vous le dire. Je me contente de vous témoigner que personne ne compatit plus sincèrement que moi à votre affliction, et ne conserve plus fidèlement dans une résidence éloignée les sentimens respectueux avec lesquels j'ai été et je dois être, madame, votre, etc.

A Nismes, ce 15 novembre 1704.

LETTRE CXVI.

SUR LA PROFESSION DES ARMES ET SES DANGERS, A UN DE SES NEVEUX QUI QUITTOIT L'ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE POUR L'EMBRASSER.

J'ai vu par votre lettre, mon cher neveu, la résolution que vous avez prise de quitter l'état ecclésiastique, où il sembloit que vous étiez destiné, pour prendre la profession des armes, où je n'avois pas cru que votre inclination vous eût porté. Votre frère vous aura montré la lettre où je le chargeois de vous représenter les difficultés et les inconvéniens de ce changement, tant pour la facilité du salut que pour le repos et pour la commodité de la vie. La crainte que j'avois qu'il n'entrât dans cette espèce de vocation imprévue quelque légèreté d'esprit, quelque vaine espérance, ou quelque considération mondaine, me faisoit quelque peine. Depuis que vous m'avez vous-même mandé que vous avez consulté Dieu, et que vos supérieurs, vos directeurs et vos amis ont approuvé votre dessein, je ne puis en juger autrement, c'est à vous à vous bien examiner encore; pour moi, j'aime mieux vous voir bon et pieux guerrier que mauvais ecclésiastique. On peut servir Dieu en servant le roi, et ces deux maîtres ne sont pas incompatibles. Vous savez les dangers qu'il y a dans cette profession, et pour la personne et pour la conscience. Songez aussi que vous n'avez pas de bien pour vous soutenir et vous avancer, comme peut-être

vous le pensez dans cette condition, et que le mien est d'une nature à pouvoir servir à votre nécessité, et non pas à votre ambition ; si elle n'est pas raisonnable, etc.

A Nismes, ce 23 novembre 1704.

LETTRE CXVII.

DE NOUVELLES SUR LES MALHEURS PUBLICS,
A M. LE COMTE DE CALVISSON.

Nous voici, monsieur, aux états où nous serions avec plus de plaisir, si vous eussiez exécuté le dessein que vous aviez pris d'y venir. L'ouverture sera faite le 4. Belles harangues, bonnes tables, grande compagnie, grand nombre d'évêques. Nous venons de donner au roi ce qu'on nous a demandé de sa part, trois millions de don gratuit, et deux millions de capitation. C'est peu pour les besoins de l'État, c'est beaucoup et, si je l'ose dire, trop pour la misère de la province. Nous espérons que sa majesté aura égard à son tour à nos besoins, et nous fera quelque remise.

Je n'ai jamais eu le courage de vous écrire que nos malheurs étoient finis ; je sentois bien le petit repos dont nous jouissions, mais je prévoyois qu'il ne seroit pas de longue durée. Nos maux étoient soulagés, mais je ne les ai pas crus guéris. Catinat [1], un des plus grands meurtriers du pays, qu'on avoit conduit

[1] Nom de guerre de l'un des chefs des fanatiques.

à Genève, est rentré dans Lavaunage avec plusieurs satellites aussi scélérats que lui. On croit que Cavalier en fera bientôt autant. Il écrit qu'il est prêt à partir. Il vient avec quelques secours et des instructions de Savoie. Les peuples sont aussi fous qu'ils l'étoient, et il est à craindre que nous ne voyions renouveler la rébellion sous des formes peut-être nouvelles qui ne seront pas moins dangereuses. Dieu veuille détourner l'orage, et ôter la force au poison piémontois dont ces esprits sont infectés! Il n'est pas encore temps de publier tout cela. Mille complimens à madame la comtesse. On ne peut être avec un plus parfait attachement que je le suis à l'un et à l'autre, monsieur, votre, etc.

A Montpellier, ce 12 décembre 1704.

LETTRE CXVIII.

COMPLIMENT A M. L'ARCHEVÊQUE DE SARAGOSSE, NOMMÉ VICE-ROI ET GOUVERNEUR GÉNÉRAL D'ARAGON.

Nous avons appris, monseigneur, avec un plaisir extrême que sa majesté chrétienne avoit nommé votre excellence à la vice-royauté et au gouvernement général d'Aragon. Ce choix fait plus d'honneur à son discernement qu'il n'en fait à votre mérite. Vous devez, monseigneur, à votre vertu les récompenses qu'on lui donne, et vous tirerez plutôt votre gloire des grandes qualités que vous possédez que des grandes charges que vous aurez exercées. Il est

pourtant juste, monseigneur, que les personnes comme vous, à qui Dieu a communiqué plus abondamment ses dons de sagesse et d'intelligence, les répandent sur les autres. Leur autorité vient de la supériorité de leur esprit, et ce qui les fait respecter des peuples leur donne le droit de les gouverner. Votre excellence a reçu du ciel le double esprit de piété et de prudence pour le bien de l'Église et de l'État, pour la sanctification d'un diocèse et pour le bon ordre d'un royaume. Je prierai le Seigneur, dont nous implorerons avec ardeur les miséricordes dans ces jours consacrés à la naissance de Jésus-Christ, notre Rédempteur, qu'il vous comble, monseigneur, de ses bénédictions et de ses grâces, et qu'il forme des cœurs dociles à vos instructions épiscopales et politiques dans tout le pays où vous commandez pour Dieu et pour le roi si utilement.

Nous sommes assemblés en cette ville pour y tenir les états de la province; vingt-deux évêques, autant de barons, et grand nombre de députés des villes. Nous avons accordé cinq millions au roi pour lui aider à soutenir le poids de la guerre.... On fait de grands projets pour la campagne prochaine. M. de Vendôme presse le siége de Verrue, qui est sur ses fins, et le duc de Savoie sera dépouillé d'une partie de ses États, et peut-être de tous. Nous espérons que M. de Pointis battra la flotte des ennemis, et que M. de Villadarias les chassera de Gibraltar.

Je prie le ciel de renouveler toutes ses grâces à votre excellence, dans le temps de la nouvelle année

qui approche, et de conserver une vie aussi précieuse et aussi utile que la sienne. Personne ne fait pour cela des vœux plus ardens, et n'est avec plus de vénération que je le suis, monseigneur, de votre excellence, le, etc.

A Montpellier, ce 20 décembre 1704.

LETTRE CXIX.

DE CIVILITÉ, A M. D'ESTANCHEAU, SECRÉTAIRE DE MONSEIGNEUR LE DAUPHIN.

Je ne pouvois, monsieur, passer de plus heureuses fêtes, ni commencer une plus heureuse année que par les marques nouvelles que je reçois de votre souvenir et de votre amitié, qui m'a toujours été et me sera toujours très-chère. Je puis vous assurer, de mon côté, que ni l'éloignement ni les années n'ont rien changé dans les sentimens d'estime et de confiance que vous avez connus dans le temps que nous avions le plaisir de vivre ensemble, et de nous dire tous les jours ce que nous pensions.

J'aurois été effrayé de la petite vérole de monsieur votre fils, si vous ne m'eussiez marqué qu'il en étoit presque guéri. Je suis très-édifié de la charité de la mère et de la sœur qui se sont renfermées avec le malade, et je ne m'étonne pas que Dieu ait béni leurs soins et leur généreuse tendresse, en tirant l'un du danger où il étoit, et préservant les autres du danger où elles étoient exposées.

Vous avez raison de nous féliciter de la tranquillité dont nous jouissons ; nos malheurs ont été si grands dans nos diocèses, par la fureur des fanatiques et par la séduction des peuples, que nous n'avions que de foibles espérances de les voir finir, du moins sans beaucoup de sang répandu. M. le maréchal de Villars a conduit cette affaire avec tant de sagesse et de vigilance qu'il a ramené tous les chefs, et remis les esprits par les voies de la douceur et de la négociation plus que par les armes. Il faut espérer que nous pourrons travailler à la conversion de ces gens-là, quand ils auront reconnu leurs égaremens et l'inutilité de leur révolte. Si je puis honnêtement quitter mon diocèse, j'irai vous voir et vous dire encore une fois que personne n'est plus cordialement que je le suis, à vous, à madame votre épouse et à toute votre famille, monsieur, votre, etc.

A Montpellier, ce 28 décembre 1704.

LETTRE CXX.

DE FÉLICITATION SUR UNE GRACE REÇUE DU ROI, A M. LE MARÉCHAL DE MONTREVEL.

L'INTÉRÊT que je prends, monsieur, à tout ce qui vous regarde m'a fait apprendre avec plaisir la grâce que le roi vient de vous faire en vous donnant le cordon de son ordre. C'est un honneur que votre naissance, vos services et l'estime particulière que sa majesté a toujours eue pour vous vous ont attiré,

et qui servira d'ornement à toutes les dignités dont vous êtes déjà revêtu. Je souhaite, monsieur, que toutes les années commencent aussi heureusement que celle-ci, et qu'à l'occasion des nouvelles faveurs que vous recevez je puisse, en vous en témoignant ma joie, vous renouveler souvent le sincère et respectueux attachement avec lequel je suis, monsieur, votre, etc.

A Montpellier, ce 8 janvier 1705.

LETTRE CXXI.

DE CIVILITÉ POUR LE COMMENCEMENT DE L'ANNÉE, ET DE NOUVELLES SUR LES AFFAIRES PUBLIQUES, A M. DE FRÉJUS.

Après vous avoir rendu, monseigneur, vœux pour vœux, souhaits pour souhaits à ce renouvellement d'année, agréez que je vous témoigne la joie que nous avons d'être tranquilles, et le chagrin où nous sommes de voir partir M. le maréchal de Villars. Il a pour lui la satisfaction de laisser la province calme. On ne tue plus, on ne voit plus de gens armés, on voyage sans danger et sans escorte; et, quoiqu'on ne puisse répondre de l'avenir dans un pays aussi variable que celui-ci, on peut espérer présentement que nous jouirons de ce repos comme vous nous le souhaitez. Les gens de la campagne commencent à ouvrir les yeux, et paroissent résolus de manger leur pain, et de dormir à leur aise dans leurs maisons. Les rebelles même sont las de mener une vie si difficile et si dangereuse, et se rendent à tous momens. Nous avons vu paroître

ici tous leurs prédicateurs et leurs prophètes, plus gueux et plus fous les uns que les autres, qui sont allés heureusement porter dans les pays étrangers leurs extravagances et leurs misères ; ainsi M. le maréchal de Villars a sujet d'être satisfait d'avoir sauvé la vie à une infinité de gens de bien, et d'avoir même épargné le sang de tant de rebelles. Les états lui ont fait un présent de douze mille livres, et à madame la maréchale un de huit mille, avec tous les éloges qu'ils ont mérités, car ils ont gagné le cœur de tout le monde. Je suis persuadé, monseigneur, que cela vous fera plaisir. Nous aurions bien désiré qu'il eût commandé l'armée sur la Moselle, où il auroit pu briller davantage ; mais qui sait ce qu'il faut désirer dans l'état où sont nos affaires ? Vous allez à Paris ; j'y irois bien volontiers aussi, mais je crains et je ne doute presque pas que le troupeau n'ait encore besoin du pasteur. En quelque endroit que je sois, je suis avec un attachement et un respect très-sincères, monseigneur, votre, etc.

A Montpellier, ce 8 janvier 1705.

LETTRE CXXII.

DE PIÉTÉ ET D'INSTRUCTION, A LA SOEUR ANGÉLIQUE DU SAINT-ESPRIT.

J'ai reçu votre lettre, ma chère sœur, depuis quelque temps, avec beaucoup de plaisir d'apprendre de vos nouvelles, et j'y aurois déjà répondu, si les affaires de la province dont nous sommes chargés dans ces

commencemens d'états ne nous avoient entièrement occupés. Je me sers donc de mon premier loisir pour vous témoigner l'intérêt que je prends à tout ce qui vous regarde, et le désir que j'aurois de pouvoir contribuer à votre sanctification et à la tranquillité de votre esprit, connoissant les bonnes intentions que vous avez de vous perfectionner dans l'état que vous avez si généreusement et si pieusement embrassé. Le père Picot, en passant à Nismes après la visite de votre monastère, me parla de vous, à la vérité d'une manière qui me donna beaucoup de consolation, louant votre zèle pour la religion, votre exactitude dans les observances de la règle et votre patience dans vos maladies. Il me fit entendre que vous aviez quelques peines d'esprit, et que vous n'étiez pas pas assistée comme il l'auroit souhaité dans ces petites inquiétudes spirituelles qui troublent pourtant votre repos, et préjudicient même à votre santé. Il ne s'expliqua pas davantage, et je ne voulus pas pénétrer plus avant dans des secrets de conscience. Ainsi, je vous écrivis en général qu'il falloit servir Dieu en simplicité de cœur, qu'il étoit à propos de recourir souvent à sa miséricorde avec confiance, de le regarder comme un père qui aime ses enfans avec leurs défauts même, quand ils ne sont pas volontaires; et qu'il n'y a rien qui soit si contraire à la solide dévotion que ces troubles et ces tentations de scrupules mal fondés. Il faut corriger ce qu'il y a de défectueux et de trop humain en nous. Du reste, il faut se donner la paix à soi-même. Vous aimez votre supérieure, et

pourquoi non? elle le mérite par sa vertu, par les soins qu'elle a de vous porter à Dieu par ses discours, par ses exemples, par ses secours. Quand vous m'en direz davantage, je vous donnerai mon conseil, et serai toujours avec une affection paternelle, ma chère sœur, entièrement à vous, etc.

A Montpellier, ce 10 janvier 1705.

LETTRE CXXIII.

DES AVANTAGES DE LA RETRAITE, ET DE LA VANITÉ DU MONDE,
A MADAME LA MARQUISE DE SENECTERRE.

L'HEUREUX commencement d'année pour moi, madame, puisque je reçois des marques de votre souvenir et de la confiance dont vous m'avez toujours honoré! Je comprends, par votre lettre, que votre santé est bonne, que vous êtes toujours unie d'une étroite amitié avec une dame qu'on ne sauroit assez aimer et estimer; et qu'ayant eu chacune votre part des tribulations de la vie vous vous servez de consolation l'une et l'autre dans vos solitudes, et dans les exercices d'une piété commune. Je ne puis que louer le dessein que vous avez pris de vous retirer. Il y a long-temps que je vous ai vue désabusée et dégoûtée du monde, aussi bien que votre amie; les traverses et les agitations rudes et longues vous ont assez fait sentir ses vanités et ses inconstances; et, comme vous êtes plus capables de réflexions, et plus attentives à votre salut que d'autres, vous avez aussi plus souvent

connu les motifs et cherché les moyens de faire un heureux et solide retour du côté de Dieu. Je vous plains, madame, d'avoir perdu M. le curé de Saint-Jacques et le père Bourdaloue, qui étoient des guides éclairés et fidèles qui eussent pu par leurs conseils vous mettre dans les voies d'une prudente et sûre retraite. Que ne suis-je assez près de vous pour pouvoir vous être de quelque usage, ou du moins de quelque consolation dans l'exécution d'un projet de séparation du monde, qui ne laisse pas d'avoir ses difficultés, quelque résolution qu'on en ait prise! Je prie le Seigneur qu'il vous conduise lui-même dans le lieu que vous aurez choisi. Ayez la bonté de nous en donner quelque connoissance, afin que je puisse vous demander quelquefois de vos nouvelles, et vous assurer qu'on ne peut être plus parfaitement que je le suis, madame, votre, etc.

A Montpellier, ce 22 janvier 1705.

LETTRE CXXIV.

DE COMPLIMENT ET DE FÉLICITATION, A M. LE MARÉCHAL DUC DE VILLARS, COMMANDEUR DES ORDRES DU ROI.

Le roi, monsieur, vous a reçu comme vous le méritiez et comme nous nous y étions attendus. Le service que vous veniez de rendre portait assurance du bon accueil, espérance même de récompense. Toute justice a été accomplie, et vous voilà, monsieur, commandeur des ordres du roi, et duc en fort

peu de jours. Sa majesté s'est fait un plaisir de vous donner cette dernière dignité, et ne sauroit croire le plaisir qu'elle a fait à toute cette province qui vous honore et qui vous doit sa tranquillité. Comme il n'y a aucun prélat à qui vous ayez témoigné plus de bonté et de confiance, il n'y en a point aussi qui s'intéresse plus que moi à votre élévation et à votre gloire, et qui soit avec un plus sincère et plus respectueux attachement que je le suis, monsieur, votre, etc.

A Montpellier, ce 23 janvier 1705.

LETTRE CXXV.

DE PIÉTÉ ET D'INSTRUCTION A M. L'ABBÉ FLÉCHIER, SON NEVEU.

Je reçois avec plaisir, mon cher neveu, les vœux que vous faites pour moi au commencement de cette année. J'en ai fait à mon tour pour vous qui vous seront très-avantageux si Dieu les exauce. Je suis bien aise de voir par vos lettres le plaisir que vous avez d'être dans le séminaire, et d'y recueillir les instructions et les exemples qu'on vous y donne. Pratiquez-y toutes les règles qui y sont prescrites, apprenez-y la loi de Dieu et la doctrine saine qu'on y enseigne ; affermissez-vous dans le bien, et rendez votre vocation certaine par vos bonnes œuvres ; éclairez la piété par la science, et purifiez la science par la piété. Choisissez-vous des amis dont la société vous serve pour votre sanctification, et suivez les conseils

des personnes qui vous conduisent dans les voies de la vérité et de la sagesse. Votre frère m'a écrit que son affaire étoit conclue, qu'on lui donnoit une lieutenance de dragons dans un vieux corps, et qu'il espéroit profiter de la bonté et de la protection de M. de Chamillart. Dieu veuille qu'il ne se confie pas trop aux enfans des hommes où le salut ne se trouve point! M. l'abbé Robert lui fournira ce qu'il faut pour son petit équipage.

Il me semble qu'il seroit temps que vous prissiez les petits ordres, et même le premier ordre sacré quand il conviendra. Mandez-moi si c'est votre dessein, et croyez-moi, mon cher neveu, tout à vous, etc.

A Montpellier, ce 1er février 1705.

LETTRE CXXVI.

DE REMERCÎMENT ET DE CIVILITÉ AU R. P. DON MABILLON, SUR L'ORAISON FUNÈBRE DE M. LE CARDINAL DE FURSTEMBERG, PRONONCÉE PAR M. L'ABBÉ LE PRÉVÔT, QU'IL LUI AVOIT ENVOYÉE.

J'ai reçu de votre part, mon révérend père, l'oraison funèbre de M. le cardinal de Furstemberg, prononcée dans votre église de Saint-Germain-des-Prés par M. l'abbé le Prévôt. Quand ce présent n'auroit d'autre avantage que d'être une marque de votre souvenir, il me seroit infiniment précieux; mais par lui-même il a son prix. Je trouve dans cet ouvrage, qui avoit ses difficultés, du feu, de la délicatesse

et des assaisonnemens qu'il n'étoit pas naturel d'espérer d'un homme qui n'a, dites-vous, que vingt-huit ans, si même il les a. Voilà un coup d'essai des plus hardis et des plus heureux. De quel pays, je vous prie, nous vient cet orateur précoce, et à quoi ne nous prépare-t-il pas? Je vous remercie, mon révérend père, d'avoir pensé à moi en cette rencontre. Il n'en est aucune en matière de science et de piété où vous ne me soyez présent avec ce fond de religion et d'érudition qui vous distingue; et qui m'oblige d'être avec les sentimens de la plus sincère vénération, mon révérend père, votre, etc.

A Nismes, ce 20 avril 1705.

LETTRE CXXVII.

SUR UNE CONSPIRATION NOUVELLE DES FANATIQUES DÉCOUVERTE.

Vous prenez trop de part, monsieur, aux affaires de ce pays pour ne pas vous faire savoir ce qui s'y passe. Je n'ai jamais osé vous mander que la révolte fût finie. Les esprits des villes et de la campagne ont été si gâtés par les derniers troubles, et les chefs misérables et scélérats étoient partis d'ici si obstinés dans leur malice que j'ai toujours bien cru que le petit calme dont nous jouissions étoit plutôt une suspension qu'une cessation de nos malheurs. Nous apprenions depuis quelque temps que plusieurs de ces honnêtes gens étoient rentrés dans cette province, qu'ils enrôloient secrètement beaucoup de jeunesse,

qu'ils ramassoient des armes, et qu'ils se dispersoient dans nos diocèses pour y faire quelque mouvement à l'ouverture des campagnes. Le secret étoit bien gardé; il ne manquoit pas pourtant de gens indiscrets parmi eux qui prédisoient un soulèvement prochain et des aventures plus tristes que les précédentes. Tout étoit presque prêt, poudre, armes, recrues, lorsque MM. de Barv. et de Bav... ont eu des avis certains de ce qui se tramoit presqu'à leur porte. On a fouillé dans la nuit les maisons suspectes à Montpellier; on y a trouvé les chefs, surtout un dragon de Fimarcon, déserteur, revenu des pays étrangers avec la confiance des alliés, qui a été tué en se défendant, dont on a pris les papiers, sur lesquels on a arrêté plusieurs personnes mal intentionnées. On a su que les plus méchans étoient dans Nismes. On y a pris, par le plus grand bonheur du monde, Ravanel, Catinat, et quelques autres de ces rebelles dont on a découvert les intrigues. Quelques marchands de notre ville s'y trouvent enveloppés. M. de Barv. et M. de Bav. se sont transportés ici, et ce dernier vient d'en juger quatre; deux à être brûlés vifs, pour sacriléges, rebellion, meurtres, etc., deux autres à être rompus. Demain on en jugera d'autres. Ils prétendoient une révolte prête dans le Languedoc, Dauphiné et Vivarais, qu'ils vouloient avoir l'honneur de commencer. Ils avoient dessein de mettre le feu dans plusieurs endroits de Nismes et Montpellier, et, pendant qu'on s'occuperoit à l'éteindre, se saisir des corps de garde et des armes,

et faire mouvoir au même temps leurs gens de la campagne, espérant que les catholiques, lassés de la capitation, se joindroient à eux, et qu'on seroit obligé de faire venir les troupes de Savoie. La flotte ennemie, le nom de M. de Miremont, qu'ils nomment le dernier prince fidèle à Dieu de la maison de Bourbon, étoient les motifs de leurs espérances.

Voilà leurs folies et leurs visions; cependant ce sont des folies et des visions dangereuses. J'espère que cette conspiration sera étouffée dans le sang de ces scélérats. Mais il est bien ennuyeux d'être toujours dans les appréhensions de voir une guerre sanglante et plus que civile.

A Nismes, ce 21 avril 1705.

LETTRE CXXVIII.

SUR LE MÊME SUJET.

Vous avez bien raison, monsieur, de regarder comme un effet de la providence de Dieu la découverte de la conspiration qui se tramoit en ce pays, et qui étoit sur le point d'éclater. Les émissaires d'Angleterre et de Hollande, les scélérats chassés d'ici et revenus furtivement, chefs autrefois des fanatiques, et quelques malheureux bourgeois de Nismes et de Montpellier conduisoient cet ouvrage de ténèbres. Les enrôlemens de la jeunesse gâtée, l'amas de poudre, d'armes, de balles, etc., se faisoient dans les villes et dans la campagne secrètement; les

espérances des secours étrangers de MM. de Miremont et de l'abbé de Bourlie leur paroissoient prochaines et assurées. On devoit commencer par MM. de Barv. et de Bav.; nous n'étions pas oubliés. Un avis est venu comme du ciel. On a arrêté quelqu'un de ces souffleurs de sédition qui en a découvert d'autres; ceux-là, d'autres. Quelques-uns étourdis du coup, et portant leurs crimes sur leur visage, se sont comme livrés à la justice sans y penser, et nous espérons que Dieu ne permettra pas que les mauvais esprits qui restent accomplissent leurs mauvais desseins. Priez le Seigneur pour nous, et croyez, etc.

A Nismes, ce 1er mai 1705.

LETTRE CXXIX.

CONSOLATION CHRÉTIENNE A UNE RELIGIEUSE SUR LA MORT D'UNE ABBESSE.

J'ai été, madame, également surpris et touché de la mort de madame l'abbesse de Saint-Geniès, et je ne doute pas que vous n'en ayez été fort affligée. Votre profession et la sienne vous tiennent toujours préparées à suivre les ordres de Dieu, soit qu'il vous laisse dans cette vie, soit qu'il vous appelle à une meilleure. Votre séparation du monde est une espèce de mort qui doit vous disposer à l'autre, et la foi et la religion ont déjà commencé en vous ce que la nature et la défaillance du corps y acheveront. Cette considération doit être un motif de soumission et de

consolation dans les afflictions que le Seigneur nous envoie. La nature ne laisse pas d'y être sensible, et c'est pour cela que je compatis à votre douleur, et que je vous assure que je m'intéresse à tout ce qui vous regarde, et que je suis, madame, votre, etc.

A Nismes, ce 7 mai 1705.

LETTRE CXXX.

COMPLIMENT A MONSIEUR LE MARÉCHAL DUC DE VILLARS.

J'AI déjà fait, monsieur, mes complimens à madame la maréchale sur votre expédition par delà la Sarre. Agréez que je vous les fasse à vous-même. Si ce pays-là avoit été aussi chaud et aussi sec que le nôtre, quelque perte que les ennemis aient faite, ils n'en auroient pas été quittes à si bon marché. Vous avez jeté la frayeur et le désordre dans leurs quartiers. Vous en avez battu, vous en avez fait plusieurs prisonniers; et, si le ciel ne s'en fût pas mêlé, et que les pluies et les rivières eussent favorisé votre dessein, peu d'Allemands auroient échappé à la valeur des troupes françoises sous les ordres d'un tel général. Quoi qu'il en soit, monsieur, voilà un beau prélude de campagne; vous remettez nos gens sur le train de supériorité et de victoire, et vous apprenez aux ennemis à vous craindre et à fuir devant vous dès que vous paroissez. Je m'imagine que votre armée sera bientôt assemblée, et que vous agirez bientôt. Je souhaite pour votre gloire que tout le

poids de la guerre tombe sur vous qui pouvez mieux le soutenir; et la seule crainte que j'aie, c'est qu'on ne vous craigne trop, et qu'on n'aime mieux avoir à faire à d'autres qu'à vous.

Je ne vous parle point de la conspiration de nos fanatiques, de leurs projets, de leurs folies, de leurs intrigues, de leurs supplices; on vous en a sans doute écrit le détail. Je me contente de vous assurer que personne ne fait des vœux pour vous de meilleur cœur, et ne peut être avec un plus sincère et plus respectueux attachement que je le suis, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 10 mai 1705.

LETTRE CXXXI.

COMPLIMENT A M. L'ABBÉ BASTIDE SUR LE PANÉGYRIQUE DE SAINT-HILAIRE, DONT IL LUI AVOIT FAIT PRÉSENT.

Les affaires fâcheuses qui sont arrivées en ce pays, monsieur, m'ont mis en état de profiter de la lecture du panégyrique de saint Hilaire, dont vous avez bien voulu me faire part; mais elles m'ont empêché de vous en faire plus tôt mon remercîment. L'exemple de ce grand saint, dont vous avez recueilli les vertus avec des réflexions morales si agréables et si utiles à tout le monde, doit toucher particulièrement ceux qui, comme nous, sont chargés de la conduite des fidèles, et engagés par le malheur des temps à soutenir la religion contre les erreurs et les violences

des hérétiques. Il m'a souvent paru, comme à vous, connoissant la doctrine, la piété et le zèle apostolique de ce père de l'Église, qu'on n'en faisoit pas assez souvent l'éloge dans les chaires. Vous faites voir, par la manière dont vous avez traité un si beau sujet, ce que la plupart des prédicateurs devroient faire. Je ne puis que vous louer, vous remercier de votre présent, et vous assurer que je suis parfaitement, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 15 mai 1705.

LETTRE CXXXII.

DE CONDOLÉANCE A M. DE MONTAUBAN SUR LA MORT DE M. SON FRÈRE.

Que je vous plains, monseigneur, d'avoir perdu un frère que vous aimiez, et qui étoit estimé de tout le monde! Il est difficile que les personnes de son courage et de son application au service échappent toujours aux dangers d'une guerre aussi vive et aussi longue que celle-ci. Leur vie est si précieuse à l'État que leur mort est une perte publique, et le regret universel pourroit servir de consolation particulière. Mais il y a des douleurs que la religion seule peut soulager, et vous ne pouvez tirer que de vous-même et du fond de votre sagesse et de votre piété le sacrifice que vous faites de votre affliction. Je ne puis qu'y compatir, que vous offrir mes petites prières, et vous renouveler dans cette triste occasion

l'attachement et le respect sincères avec lequel je suis, monseigneur, votre, etc.

A Nismes, ce 5 juin 1705.

LETTRE CXXXIII.

COMPLIMENT AU PÈRE DE LA RUE, SUR L'ORAISON FUNÈBRE DE M. DE MEAUX.

J'AI reçu, mon révérend père, quatre exemplaires de votre dernière oraison funèbre, dont vous avez voulu me payer l'attente avec usure. Je l'ai relue avec mon admiration d'autrefois, mais ce me semble, avec une affection nouvelle, comme l'éloge d'un illustre ami; votre ouvrage est présentement mon bien. Je ne vous dirai pas en particulier les endroits qui m'ont le plus touché, et dans le sujet et dans le discours. Vous connoissiez les liaisons que j'avois avec les grands hommes que vous louez, et vous savez mieux que moi les finesses de l'art que vous avez employées à les louer aussi noblement que vous l'avez fait.

Je vous supplie de vouloir bien témoigner à monseigneur l'évêque d'Avranches la reconnoissance que j'ai de l'honneur de son souvenir, et l'assurer du respect que je conserve toujours pour lui. Il est vrai que j'ai en original la seconde partie du poëme de la *Pucelle* de feu M. Chapelain, écrite de sa main. Nous en avons fait autrefois quelques lectures ensemble, d'un côté trop peu, de l'autre trop réjouissantes. Si les affaires de ce pays nous laissoient quel-

que solide tranquillité, j'irois faire un dernier voyage à Paris, et j'y porterois ce manuscrit.

Nous avons souvent parlé de vous ce carême avec le père Gilbert, fort de vos amis, très-honnête homme, et qui nous a très-bien prêchés. Il vous dira peut-être un jour l'attachement particulier avec lequel je suis, mon révérend père, votre, etc.

A Nismes, ce 12 juin 1705.

LETTRE CXXXIV.

DE PIÉTÉ A LA SOEUR ANGÉLIQUE DU SAINT-ESPRIT.

Votre lettre, ma chère sœur, m'a fort consolé. Il y avoit long-temps que je n'avois appris de vos nouvelles, et je craignois que quelque indisposition, après les austérités du carême, ne vous eût réduite à l'infirmerie. Cependant je vois par votre lettre que vous vous portez bien, autant que votre complexion et votre genre de vie pénitent le permettent, et que votre zèle et les soins charitables de votre bonne abbesse vous soutiennent dans toutes vos infirmités. Vous avez si bien pris l'esprit de la règle que vous avez embrassée que rien ne vous fait de la peine dans les mortifications du corps. Il seroit à souhaiter que votre esprit fût aussi en repos sur les réflexions scrupuleuses qui vous agitent; c'est souvent une tentation que ce chagrin qu'on a contre soi-même et contre ses imperfections. Pouvons-nous prétendre de servir Dieu comme nous le devons et comme il le

mérite? Y a-t-il rien de plus fragile que nos cœurs, et nos volontés? Notre occupation continuelle doit être de reconnoître nos foiblesses, de nous humilier, d'implorer le secours du ciel et de se confier en la bonté et en la miséricorde divine. Vous aurez vu sans doute M. Begault qui vous aura donné de nos nouvelles. J'apprends qu'on vous a donné pour confesseur le père Justin, qui est fort connu et fort honoré. Personne ne souhaite plus votre salut et votre repos que moi. Je salue avec beaucoup d'affection votre révérende mère et la mère de Sorges, et suis, ma chère sœur, à vous de tout mon cœur, etc.

A Nismes, ce 15 juin 1705.

LETTRE CXXXV.

RECOMMANDATION POUR UN HOMME ACCUSÉ D'UN CRIME, A MADAME LA PRÉSIDENTE DRUILLET.

Il n'y a qu'à commencer, madame, comme vous voyez. Une sollicitation attire l'autre; et, pour peu que vous nous mettiez en honneur auprès de vous, aucun plaideur ne voudra partir d'ici sans être muni d'une de nos lettres, et vous pouvez vous attendre à souffrir une persécution qui ne sera peut-être pas toujours pour la justice. Pour moi, madame, je m'en justifie par avance, et je déclare que j'aime mieux manquer de discrétion que de charité. Après cet exorde, je viens au fait. Celui qui aura l'honneur de vous demander votre protection est de sa profession maître

d'école. Il n'est pas autrement savant, mais il s'est trouvé brave. Il a défendu plus d'une fois le clocher de son village contre une troupe de fanatiques; il a poursuivi et battu ces gens-là en plusieurs rencontres; il en a tant tué qu'un meurtre s'étant fait dans sa paroisse on a voulu croire que c'étoit lui qui l'avoit fait. On l'a arrêté, mis en justice; absous, déclaré innocent, et absous par le présidial. Il s'agit d'être innocent au parlement. C'est votre protection qu'il vous demande, et moi l'honneur de me dire, madame, votre, etc.

A Nismes, le 14 juillet 1705.

LETTRE CXXXVI.

CONSOLATION CHRÉTIENNE A MADAME DE LISLEBONNE, SUR LA MORT DE M. LE PRINCE D'ELBEUF, SON NEVEU.

Sensible comme je vous connois, madame, je ne doute pas que vous n'ayez pleuré la mort du jeune prince votre neveu, à qui le ciel avoit donné toutes les qualités aimables et nobles, et sur qui le monde avoit droit de fonder de grandes espérances. Mais vertueuse comme vous êtes, vous avez rappelé votre cœur à Dieu en adorant ses volontés et ses jugemens dans cette triste conjoncture, et lui faisant un sacrifice volontaire de votre douleur et de votre perte. Vous avez appris en mourant au monde religieusement à supporter les afflictions que vous causent ceux qui y meurent malheureusement. Je sais que le

Seigneur a jeté plusieurs pareilles amertumes sur votre vie au sujet de votre famille ou de vos amis, dont les morts ou les disgrâces vous ont sensiblement touchée. Personne ne vous a plainte plus que moi, quoique je ne me sois pas empressé de vous le témoigner; mais j'ai cru que vous cherchiez vos consolations au pied des autels, et que vous aviez en vous-même des ressources de piété qui vous adoucissoient devant Dieu toutes les tribulations qu'il vous envoyoit. Vous savez aussi, madame, les malheureuses situations où nous avons été dans les guerres furieuses des fanatiques, et par la conspiration qu'ils avoient depuis peu faite contre nous. Chacun a ses peines à supporter et sa pénitence à faire dans son état. Il est de l'amitié et de la charité chrétienne de s'entr'aider mutuellement par les conseils et par les prières à porter le fardeau les uns des autres. Que je serois heureux si je pouvois aller encore une fois vous dire moi-même combien véritablement je m'intéresse à tout ce qui regarde votre sanctification et votre satisfaction même, et avec quel sincère attachement en Notre-Seigneur je suis, madame, votre, etc.!

A Nismes, ce 14 juillet 1705.

LETTRE CXXXVII.

DE CIVILITÉ ET DE NOUVELLES SUR LES AFFAIRES PUBLIQUES, A M. L'ARCHEVÊQUE DE SARAGOSSE.

Les grandes affaires que nous avons eues en ce pays-ci, monseigneur, et celles qui occupent sans doute votre excellence en Aragon m'ont fait passer un assez long intervalle de temps sans lui renouveler mes profonds respects et mes sincères obéissances. Lorsque nous pensions avoir éteint le feu de la rebellion des fanatiques, et que nous croyions être en repos, des émissaires d'Angleterre et de Savoie sont venus rallumer le flambeau fatal, ont fait rentrer dans le royaume ceux que la crainte des supplices ou les ordres du roi en avoient fait sortir, et ont formé des desseins cruels qui auroient désolé cette province et les personnes qui la gouvernent. Dieu, par une protection particulière, fit découvrir la conspiration dans le temps qu'elle alloit éclater. Tous les chefs furent arrêtés, convaincus, punis, et nous jouissons présentement d'une assez grande tranquillité. Nous apprenons avec douleur les conspirations qui se forment aussi par les factions de quelques grands, qui, suivant les conseils et les projets de l'Amirante, méditent des choses vaines contre le Seigneur et contre son Christ. Nous sommes trop touchés de la gloire de votre nation et de la réputation de fidélité qu'elle s'est acquise, monseigneur, pour

croire que la noblesse et les peuples d'Espagne aient quelque part à ces mouvemens de rebellion. Votre excellence a été heureusement choisie pour contenir le royaume d'Aragon dans les lois de l'obéissance, dont elle lui donne les règles et les exemples. Je prie le Seigneur qu'il répande ses bénédictions de douceur et de paix sur tant de nations inquiètes qui s'élèvent contre les autres et contre elles-mêmes. Cependant, monseigneur, la campagne n'a pas commencé. Les grands desseins de milord Marlborough ont échoué. M. le maréchal de Villars a forcé les lignes de Veissembourg. M. le duc de Vendôme va au devant du prince Eugène pour le combattre. Le siége de Chivan se continue, et bientôt celui de Turin. L'armée de Flandre est aussi forte que celle des ennemis. Les mécontens de Hongrie sont plus animés que jamais. Vos troupes sont en quartier de rafraîchissement, et se fortifient tous les jours, et j'espère que les ennemis de nos rois n'auront pas sujet de se réjouir. Vos prières, monseigneur, et vos conseils sont d'un grand secours. Je vous souhaite, pour l'honneur de l'Église et pour le bonheur des peuples que vous gouvernez, une parfaite santé, et suis avec une profonde vénération, monseigneur, de votre excellence, le, etc.

A Nismes, ce 15 juillet 1705.

LETTRE CXXXVIII.

DE CONSOLATION CHRÉTIENNE, A MADAME DE SENECTERRE, SUR LA MORT DE SA FILLE.

La mort de madame de Florensac, madame, m'a surpris et affligé tout ensemble. Je me confiois à son âge et à sa santé, et je ne croyois pas qu'elle dût si tôt nous faire regretter sa perte. Mais qu'y a-t-il de certain et de solide dans la vie? Dans le dessein que vous aviez de passer le reste de vos jours dans la retraite, Dieu a peut-être voulu rompre les seuls liens qui pouvoient encore vous attacher au monde, et réunir en lui l'affection qui vous restoit encore pour une fille que vous aviez toujours tendrement aimée. Je ne doute pas que vous ne soyez sensiblement touchée, et je compatis à votre douleur. Il faut faire au Seigneur un sacrifice volontaire des maux inévitables qui nous arrivent, et faire de ses peines une partie de notre pénitence. Ce qui vous doit consoler en cette occasion, c'est la résignation et la patience chrétienne avec laquelle on me mande que madame votre fille est morte. Il faut nous préparer au même passage par nos bonnes œuvres, et prier Dieu qu'il nous y prépare par sa grâce. Je vous souhaite les consolations qui viennent de l'esprit consolateur, et suis parfaitement, madame, votre, etc.

A Nismes, ce 15 juillet 1705.

LETTRE CXXXIX.

DE CIVILITÉ ET DE PIÉTÉ A LA SOEUR ANGÉLIQUE DU SAINT-ESPRIT.

Je vous suis obligé, ma chère sœur, de la part que vous avez prise à la perte que nous avons faite de mon neveu. Il étoit tout formé, tout établi, l'aîné de sa famille, et propre à s'avancer dans le service. Dieu l'a appelé, il a eu le temps de se reconnoître. Il n'a plus besoin que de nos prières. Je vous demande les vôtres. Je suis bien aise que votre père Provincial ait fait la visite de votre monastère. Je ne doute pas que vous n'en ayez reçu beaucoup de consolation, et vous me faites plaisir de croire que j'y ai quelque part, car personne ne souhaite plus que moi votre salut et votre repos dans la vie austère que vous avez embrassée. Le désir que vous avez de remplir les devoirs de votre vocation, et la grande charité que vos mères ont toujours eue pour vous vous doivent aider à porter le joug du Seigneur avec courage. Je vous offre souvent à Dieu dans mes prières, et je vous assure qu'on ne peut être plus véritablement que je le suis, ma chère sœur, votre, etc.

Recommandez-moi bien aux prières de votre révérende mère abbesse, et de la mère de Sorges, et faites-leur mes complimens.

A Nismes, ce 17 octobre 1705.

LETTRE CXL.

DE CIVILITÉ ET DE NOUVELLES PUBLIQUES, A M. L'ARCHEVÊQUE DE SARAGOSSE.

Nous apprenons avec beaucoup de douleur, monseigneur, les malheureux progrès que font les hérétiques et les rebelles dans la Catalogne. Barcelone prise, la foi de la capitulation violée, le vice-roi et les autres généraux pillés impunément et détenus prisonniers contre toute sorte de droit; la garnison jointe aux rebelles par force ou par corruption; Girone rendue et l'évêque indignement traité, parce qu'il a été constamment fidèle. Toute cette province enfin injuste et déréglée nous cause beaucoup d'inquiétude et de chagrin, et nous fait craindre des suites encore plus fâcheuses, si Dieu n'arrête le cours de ces malheurs. Nous apprenons d'un autre côté les soins et les mouvemens que votre excellence se donne non-seulement pour contenir les peuples qu'elle gouverne dans la fidélité qu'ils doivent à leur souverain, mais encore pour lever des troupes et des milices du pays contre les autres qui se révoltent. Ce qui nous fait espérer que le torrent de la sédition, s'il déborde vers vos frontières, sera retenu par les digues qui lui seront opposées. J'ai un grand plaisir, monseigneur, de voir dans ce royaume la confiance qu'on a en la prudence et la fermeté de votre excellence, dont le mérite est connu partout. On sait que

c'est elle qui anime les communautés et les particuliers, qui inspire l'attachement et le zèle pour le service du prince et de la patrie, et qui en donne l'ordre et l'exemple tout ensemble. Il faut avouer qu'il y a eu quelque négligence à pourvoir les places de Catalogne de garnisons et de munitions nécessaires pour leur défense; on s'est un peu endormi sur la difficulté des projets. L'Espagne n'a pas assez appréhendé la guerre, la France l'a portée en tant d'endroits qu'elle a peine à suffire à tous. Les ennemis des deux couronnes ont cherché les foibles, et se sont appliqués à profiter de notre peu de soin ou de notre peu de prévoyance; et ne pouvant vaincre les peuples par la force, ils les ont corrompus par leurs artifices. Cependant avec les secours du Ciel nous viendrons à bout de tout. On va lever des milices, on va convoquer la noblesse, et la rebellion et l'hérésie seront confondues.

Je prie le Seigneur qu'il conserve votre excellence pour le bien de l'État et de la religion, et qu'il me donne des occasions de lui témoigner par mon respect et par mes obéissances qu'on ne peut être plus parfaitement que je le suis, monseigneur, de votre excellence, le, etc.

A Nismes, ce 28 octobre 1705.

LETTRE CXLI.

COMPLIMENT A MADAME LA MARÉCHALE DUCHESSE DE VILLARS.

J'AI vu, madame, dans une lettre à madame de Nouy, la bonté que vous avez de vous souvenir que vous avez été quelque temps ma diocésaine, et que j'ai été votre évêque. Je n'ai pas oublié non plus les soins que vous preniez d'adoucir le troupeau féroce, et de consoler le pasteur affligé. Nous jouissons, grâces à Dieu, de la paix que vous nous avez laissée en ce pays-ci depuis que vous en êtes partie; mais, depuis la prise de Barcelone et des autres places de Catalogne, qui peut s'assurer de tant d'esprits mal intentionnés et naturellement remuans? Pour vous, madame, vous tenez à Strasbourg votre cour plénière. Vous voyez la guerre de vos fenêtres et vous n'en sentez pas l'incommodité. L'armée est assez bien postée pour ne pas craindre les ennemis, et assez près de vous pour vous fournir bonne compagnie, et vous n'avez d'autre chagrin que la part que vous prenez à celui de M. le maréchal, à qui l'on ôte les moyens de vaincre. Vous aviez bien voulu vous charger de nous faire savoir ce qu'il feroit en Allemagne. Et que n'auroit-il pas fait? Mais le sort ou l'état des affaires nous a fait perdre le fruit des belles actions qu'il avoit projetées, et la bonté que vous auriez eue de nous les apprendre, qui auroient été deux grands plaisirs pour nous. Ce sera pour la campagne pro-

chaine. Vous ne songez présentement qu'à passer l'hiver à Paris où je voudrois bien pouvoir vous aller assurer, madame, qu'on ne peut vous honorer plus parfaitement que fait votre, etc.

A Nismes, ce 3 novembre 1705.

LETTRE CXLII.

DE CIVILITÉ ET DE NOUVELLES PUBLIQUES, A M. L'ARCHEVÊQUE DE SARAGOSSE.

La tribulation où vous vous trouvez, monseigneur, par le malheur des temps et par la rebellion des peuples de votre voisinage, dont le mauvais exemple a porté sa contagion jusque chez vous, m'engage à vous souhaiter avec plus d'ardeur les bonnes et heureuses fêtes de la naissance de Jésus-Christ. Je n'ai pas douté que votre excellence ne se servît de tous les moyens que son autorité, sa vigilance, sa religion et son zèle pour le service du roi lui fourniroient pour arrêter ces déréglemens populaires. Mais je sais par expérience les dérangemens et les désordres que causent dans un pays l'irréligion et la révolte, et la difficulté qu'il y a d'éteindre un feu que l'infidélité et l'hérésie ont allumé ; et je juge de vos inquiétudes, monseigneur, durant les courses et les violences des rebelles qui vous ont troublé, par celles que nous ont données les fanatiques, quoique nous n'eussions qu'un pouvoir subordonné, et que nous ne fussions chargés que de la conduite spirituelle de nos diocèses. J'ai donc compati à toutes les peines qu'a eues

votre excellence, et je commence à concevoir de grandes espérances des consolations qu'elle aura bientôt. Les Catalans, à ce que nous apprenons, suivant leur inconstance naturelle commencent déjà à s'ennuyer de la domination qu'ils ont souhaitée. Les contributions qu'on leur demande, le mépris qu'on a pour eux, la division et le peu d'intelligence qui est entre eux-mêmes, la rudesse des Anglois et des Hollandois, les profanations des églises, et les scandales que l'hérésie et la rebellion traînent après elle leur ont déjà fait naître les premiers repentirs de leur perfidie. Le roi catholique apparemment marche à la tête de son armée. Nous voyons passer ici les troupes qui vont s'assembler dans le Roussillon. Rose est présentement en état de défense. Il y a déjà neuf ou dix vaisseaux de Toulon ou de Cadix qui vont se joindre. On fait en ces quartiers de grands magasins de vivres et de munitions. Le château de Nice, que M. de Barwik assiége, sera bientôt pris, et toutes les troupes du siége marcheront vers la Catalogne. L'archiduc pourra bien se trouver embarrassé, si toute cette machine se remue avec diligence. Je prie le Seigneur qu'il conserve votre excellence pour le bien de l'État et pour l'honneur de son Église; et je suis, avec toute la vénération possible, monseigneur, de votre excellence, le, etc.

A Montpellier, ce 20 décembre 1705.

LETTRE CXLIII.

AU R. P. HOURQUES SUR UN ÉTABLISSEMENT DE SOEURS GRISES RETARDÉ.

Vous verrez, mon révérend père, par la lettre du père général des prêtres de la mission, que nous ne pouvons avoir encore les sœurs grises que nous lui demandions. J'aurois bien voulu que cet établissement eût pu commencer avec l'année, et que nous eussions eu la satisfaction de donner à nos dames ce secours de charité; mais il faut attendre le temps que Dieu a marqué pour cela, garder nos bonnes intentions, et suppléer par le redoublement de notre zèle pour l'assistance des pauvres aux soins que ces bonnes filles ne peuvent pas encore en prendre. Je me recommande à vos prières, et suis entièrement, mon révérend père, votre, etc.

A Montpellier, ce 27 décembre 1705.

LETTRE CXLIV.

COMPLIMENT CHRÉTIEN POUR LE COMMENCEMENT DE L'ANNÉE, A MADAME LA PRÉSIDENTE DE MARBEUF.

Les affaires que nous donnent les états de notre province, madame, qui ne sont pas moins chargés ni moins embarrassés que les vôtres, m'ont empêché jusqu'ici non pas de vous souhaiter d'heureuses années, car les désirs n'ont pas besoin de loisir et partent du cœur au milieu des occupations, mais de vous écrire

que personne ne s'intéresse plus que moi à votre sanctification premièrement, et puis à la douceur et au repos de votre vie. Je sais bien que vous y travaillez toujours également, et que toutes vos années se ressemblent sur ce sujet. Mais il y a toujours aussi quelque chose à renouveler en nous au commencement de chaque année, et il seroit fâcheux de ne point croître en sagesse à mesure que nous croissons en âge, et de ne pas mettre à profit le temps et les grâces que Dieu nous donne pour notre avancement spirituel.

Nous sommes presque enfermés ici par le débordement de toutes les rivières ; les moindres ruisseaux sont devenus des torrens affreux. Il n'y a presque plus de chemins, et les courriers ou se noient, ou ne marchent plus. Nous apprenons, par des bruits confus, que les tempêtes et les inondations n'ont pas fait moins de ravage chez vous. Tout cela marque bien que le monde est perverti, et que le Seigneur est irrité.

Nous sommes, grâces à Dieu, assez tranquilles en ce pays ; quoique les intentions n'y soient pas meilleures, on n'y fait plus de si méchantes actions. Ils n'ont pas perdu la volonté de nuire, mais on tâche de leur en ôter la commodité. Les guerres de Catalogne leur donnent beaucoup de courage, et cette rebellion voisine leur fournira peut-être les moyens de faire renaître leur fanatisme.

Nos états vont finir dans huit ou dix jours, et n'auront pas duré plus que les vôtres. Le roi a grand besoin d'argent ; les peuples commencent à n'en pouvoir

plus donner... Priez pour nous, et croyez-moi autant qu'on le peut être, madame, votre, etc.

A Montpellier, ce 16 janvier 1706.

LETTRE CXLV.

COMPLIMENT CHRÉTIEN POUR LE COMMENCEMENT DE L'ANNÉE A MADAME DE LISLEBONNE.

Je ne puis, madame, aller plus avant dans cette année sans vous la souhaiter heureuse, composée de jours de salut, comblée de bénédictions du ciel, remplie même de ces consolations et de ces douceurs de la vie qui font avancer gaîment dans les voies de Dieu. Je sais par la connoissance que j'ai de votre bon cœur, et des tribulations arrivées dans votre famille, qu'il s'est passé pour vous d'assez fâcheuses années; peut-être ne seront-elles pas les moins utiles à votre sanctification par le bon usage que vous en avez fait. À cela près, j'en demande au Seigneur qui vous soient aussi salutaires, mais qui vous soient plus agréables; où vous puissiez être, dans le calme de la religion, plus à couvert des orages et des accidens du monde; et où vous satisfassiez à tous vos devoirs de piété, sans qu'il en coûte tant à la nature. Ce n'est pas que je croie qu'on puisse en quelque condition qu'on soit vivre aujourd'hui dans une grande tranquillité. Le siècle est devenu si pervers ou si malheureux qu'il semble qu'une partie des hommes ne soit faite que pour affliger et pour détruire l'autre, et que la prin-

cipale fonction des personnes religieuses soit de gémir devant Dieu des désordres et des malheurs publics qu'elles connoissent, et même qu'elles ressentent dans leur retraite. Mais il faut s'envelopper dans sa vertu, et chercher sa consolation dans l'accomplissement des ordres de Dieu. Le père de La Rue vous dit tout cela mieux que moi. Je me contente, madame, de vous demander si votre santé se soutient, si votre esprit conserve son agréable vivacité, si ceux que vous honorez de votre bienveillance ne perdent rien par le temps et l'éloignement, et si vous n'oubliez pas dans vos prières ceux qui prient pour vous avec affection. Je suis de ce nombre, et je puis vous assurer que personne ne s'intéresse plus véritablement à votre sanctification et à votre repos que moi; et qu'encore que je ne vous le redise peut-être pas assez souvent je sens qu'on ne peut pas être plus parfaitement que je le suis, madame, votre, etc.

A Montpellier, ce 22 janvier 1706.

LETTRE CXLVI.

COMPLIMENT AUX DAMES DE TORNAC RELIGIEUSES, SUR LA MORT DE LEUR PÈRE.

J'ai voulu, mes chères filles, vous laisser quelques jours à vous-mêmes après la mort de M. votre père pour rendre à Dieu, et même à la nature, le premier tribut de vos larmes, et pour demander à l'Esprit consolateur les premiers adoucissemens de votre douleur.

Je vous témoigne présentement la part que j'y ai prise, tant par le regret que j'ai eu de perdre un ami que par la peine que j'ai ressentie de vous savoir affligées. Il semble que Dieu, pour éprouver votre vertu et pour vous détacher pleinement du monde, ait voulu vous faire voir de près cette mort dont vous deviez être si touchées. Quoique son âge fût avancé, sa santé pouvoit vous donner des espérances d'une plus longue vie. Il revenoit des états content de tout le monde et de lui-même. Il passoit avec plaisir pour voir dans votre monastère la plus grande et la plus heureuse partie de sa famille. Un accident imprévu l'arrête et l'enlève presque sous vos yeux. Vous avez, sans doute, tiré vos instructions des causes de votre tristesse. Vous avez vu mourir un père que vous aimiez; mais vous l'avez vu mourir en chrétien, souffrant ses douleurs avec patience, s'offrant au Seigneur en sacrifice, se résignant à ses volontés, et sortant du monde avec la même constance avec laquelle vous y avez renoncé. Ce doit être une grande consolation pour vous. On diroit que la Providence vous l'avoit amené pour vous laisser ces bons exemples. Je suis persuadé qu'au milieu de votre tristesse vous avez fait toutes les réflexions qui peuvent vous porter à remplir tous les devoirs de votre état, à profiter de tous les momens d'une vie qui est si fragile et si courte, et qui a tant de relation à l'autre qui est éternelle. Je vous souhaite toutes sortes de bénédictions, et suis avec affection, mes chères filles, entièrement à vous, etc.

A Nismes, ce 22 février 1706.

LETTRE CXLVII.

A MADEMOISELLE DE MONCLAR LA FARE, SUR LA MORT DE M. DE TORNAC, SON ONCLE.

Vous avez perdu, mademoiselle, M. le marquis de Tornac votre oncle. Il ne s'étoit jamais mieux porté qu'à ces derniers états, où il remplissoit exactement tous ses devoirs. Il avoit encore toute sa vigueur, et sa santé lui promettoit plus de vie que son âge. Cependant peu de jours après il est emporté par un accident imprévu. Vous êtes fille à réflexions, et je m'assure que sur tous les événemens qui vous peuvent regarder vous pensez toujours ce qu'il faut. Les bonnes filles de Sommières ont vu mourir leur père sous leurs yeux; et Dieu semble leur avoir réservé ce triste spectacle pour leur faire voir de plus près la fragilité du monde qu'elles ont quitté, et les en détacher plus parfaitement.

J'ai appris des nouvelles de votre santé par M. votre frère, par M. de Vence, et par quelques autres personnes. Chacun parle de vous comme je le puis souhaiter. Il semble qu'on s'est donné le mot pour me dire du bien de vous. Mais comme ils ne savent pas tout l'intérêt que je prends à votre réputation, et que d'ailleurs on ne peut avoir un si grand nombre de flatteurs, je ne puis douter qu'ils ne disent la vérité. Je les crois, et j'aime à les croire. Le père de Roussi, jésuite, a bien répondu à la bonne opinion que vous

nous aviez donnée de lui. Il prêche bien, il sait vivre, il est honnête homme et bon religieux. Je vous prie de nous donner souvent de vos nouvelles, comme il convient à une amitié filiale; et d'être persuadée de l'affection véritablement paternelle avec laquelle je suis, mademoiselle, votre, etc.

A Nismes, ce 22 février 1706.

LETTRE CXLVIII.

DE CIVILITÉ ET DE PIÉTÉ A LA MÊME.

Nous vous envoyons, ma chère fille, puisque vous voulez bien que je vous donne ce nom, dont j'ai déjà l'amitié depuis long-temps, le père Roussi, jésuite, votre prédicateur et le nôtre. Il me paraît qu'il va vous voir aussi volontiers que vous le verrez. Il vous dira que, dans les entretiens qu'il peut avoir avec moi, il est toujours fait quelque agréable et honnête mention de vous, et que c'est par ces sortes de conversations que je me délasse du soin d'une infinité d'affaires plus embarrassantes que difficiles. Je m'imagine que madame de La Lande et vous avez fait le projet de ce pèlerinage de dévotion que ce bon père va faire à Alais, où il prendra la direction de vos innocentes consciences durant le cours de cette sainte semaine. Ne vous prendra-t-il jamais envie aussi aux solennités de ce pays-ci? Il y a des prédicateurs et des directeurs qui auraient grand soin de votre âme. Je vous prie du moins de dire à Dieu quelque chose

de moi dans vos prières, surtout dans ces prières du cœur qui se font avec affection, et qui sont presque toujours exaucées. Je ferai mes vœux de mon côté pour tout ce que je sais que vous désirez, et tels qu'il convient à une fille comme vous et à un père comme moi, qui est votre, etc.

A Nismes, ce 26 mars 1706.

LETTRE CXLIX.

DE CIVILITÉ ET DE PIÉTÉ A M. LE PELLETIER, SUR LA TRANSLATION DE M. SON FILS A ORLÉANS.

J'ai appris, monsieur, la nomination de M. l'évêque d'Angers à l'évêché d'Orléans, comme j'apprends tout ce qui vous regarde avec la satisfaction que vous en pouvez avoir vous-même. Quoique je sois persuadé que ni vous ni lui n'avez pas eu grande part à cette translation, et que la chair et le sang ne l'ont pas révélée, je n'ai pas laissé de m'y intéresser et de croire que la Providence avoit voulu le tirer de son église pour lui donner lieu de faire de plus grands fruits dans une autre. L'empressement qu'on a eu à le choisir et à publier ce choix, l'envie de le voir, l'ordre de presser son départ sans avoir égard à son indisposition, marquent assez qu'on a eu quelque dessein sur lui; et ce ne pouvoit être que pour la gloire de Dieu et pour l'utilité de l'Église. Je ne me réjouis donc pas avec vous, monsieur, comme je ferois avec un autre qui regarderoit cette distinction comme une espèce de

fortune, qui verroit approcher un fils du reste de sa famille, et multiplier du moins en sa personne les honneurs et les dignités ecclésiastiques. Quoique cette nouvelle élection n'ait rien qui ne paroisse canonique, et qu'il n'y ait ni plus de revenu ni plus de grandeur, je m'imagine aisément que ces sortes de changemens ne sont pas de votre goût; que M. l'évêque d'Angers vous paroissoit assez bien placé; et que vous aimeriez mieux le voir suivre son premier établissement que d'en fonder un nouveau, et faire valoir en repos un champ qu'il cultive depuis long-temps, que d'aller entreprendre un nouveau travail, et faire, pour ainsi dire, un second marché avec le Père de famille. Agréez, monsieur, que je vous dise ainsi mes sentimens et que je devine les vôtres, et que je vous assure que personne ne vous honore et n'est plus parfaitement que je le suis, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 3 avril 1706.

LETTRE CL.

COMPLIMENT A M. D'UZÈS, SUR LA NOMINATION DE M. SON NEVEU A L'ÉVÊCHÉ D'ANGERS.

Je souhaitois depuis long-temps, monseigneur, que Dieu et le roi nous donnassent M. l'abbé Poncet pour confrère. Il le méritoit. Il l'est dans un siége fort honorable, assez près de Paris; hélas! un peu loin d'ici. Bon air, bon pays, honnête revenu. Ce sont de tels choix qui font honneur à ceux qui les

font, qui sont utiles à l'Église, et qui réjouissent tout le monde. Personne ne prend plus de part que moi à l'élévation du neveu et à la satisfaction de l'oncle, étant depuis long-temps ami, voisin, confrère, et, avec un sincère et respectueux attachement, monseigneur, votre, etc.

A Nismes, ce 11 avril 1706.

LETTRE CLI.

COMPLIMENT A M. L'ABBÉ PONCET, NOMMÉ A L'ÉVÊCHÉ D'ANGERS.

Vous voilà, monseigneur, où je vous souhaitois, et où vous deviez être depuis long-temps, tout jeune que vous êtes. Les qualités que Dieu vous a données pour remplir les fonctions de l'épiscopat, les talens que vous avez exercés soit dans le ministère de la parole, soit dans la conduite d'un diocèse, et les services que vous avez rendus à l'Église dès que vous y êtes entré nous donnoient le désir et l'espérance, et à vous le droit d'y être élevé comme vous l'êtes. Personne ne vous l'envie, personne ne demande pourquoi. Pareils choix réjouissent tout le monde, et moi surtout, qui suis avec une ancienne amitié et un respect encore plus tendre, monseigneur, votre, etc.

A Nismes, ce 11 avril 1706.

LETTRE CLII.

DE PIÉTÉ A MADAME DE MARBEUF, SUR LA RETRAITE DE SA FILLE AU CALVAIRE.

J'APPRENDS par votre lettre, madame, la résolution que mademoiselle votre fille a prise d'oublier son peuple et la maison de son père, et de s'éloigner du monde et même de vous, qui êtes sans doute ce que le monde a de plus cher et de plus agréable pour elle. Dieu l'a inspirée, les hommes de Dieu l'ont conseillée ; elle s'est long-temps et sérieusement éprouvée elle-même ; et vous ne pouvez soupçonner dans sa vocation ni précipitation ni foiblesse. Elle embrasse une règle austère pour cacher sa vie en Jésus-Christ, et non-seulement demeurer en lui, mais encore se crucifier avec lui. On ne peut être plus édifié ni plus touché que je le suis d'un aussi saint et aussi généreux dessein.... Je ne laisse pas de sentir la peine que vous doit causer cette séparation, quoique je sache bien que votre esprit et votre cœur sont soumis à Dieu, et que la chair et le sang ne nous révèlent rien contre sa volonté, qui vous est connue. Il n'est pas possible que vous ne soyez attendrie et même attristée de la privation d'une fille à qui vous avez donné la sagesse avec la naissance, que vous avez formée à la piété par vos instructions et par vos exemples, qui vous est unie depuis ce temps autant par les liens de la charité chrétienne que par ceux

d'une amitié naturelle; compagne de vos dévotions, confidente de vos bonnes œuvres, assidue auprès de vous, attentive à vous plaire, et d'autant plus aimée de vous qu'elle mérite de l'être. J'entre dans vos sentimens, et je ne vous blâme pas de sentir que vous êtes mère. Mais, après tout, madame, je ne puis que louer mademoiselle votre fille. Elle entend la voix du Seigneur, elle la suit. Voudriez-vous la retenir lorsque Dieu l'appelle? Dans le temps qu'elle songe à se séparer de vous, songez à vous séparer de vous-même. Voyez où elle va, et non pas d'où elle sort; réfléchissez sur ce qu'elle gagne, non pas sur ce que vous perdez; et ne vous faites point une peine de ce qui doit faire son bonheur. Il est vrai qu'elle pouvoit choisir une profession plus douce, et vous l'auriez désiré ainsi; mais Jésus-Christ nous enseigne que ce n'est pas nous qui le choisissons, mais que c'est lui qui nous choisit. Il n'y a pour nous de voies de salut que celles qu'il nous a marquées. Mademoiselle votre fille est destinée à plus de perfection que vous n'aviez cru. Elle ne veut que la croix pour partage, le Calvaire pour retraite, Jésus-Christ souffrant pour modèle. Les austérités de la vie ne la rebutent pas; elle n'a point pitié d'elle-même. Plaignez-la si vous voulez par tendresse, mais reconnaissez qu'elle est plus heureuse et qu'elle a plus de courage que vous; ce qui vous doit être d'une grande consolation. J'avoue que ç'auroit été un adoucissement considérable que de l'avoir toujours auprès de vous, et peut-être Dieu vous réserve-t-il cette satisfaction sensible,

Mais elle se donne à la Providence, pour peu qu'elle ait besoin de sa présence ailleurs. Vous l'aimerez tendrement en Dieu, vous la verrez par la foi, vous apprendrez les grâces qu'elle reçoit de son époux, vous sentirez l'efficace de ses prières; et, si elle ne fait pas le plaisir, elle fera la bénédiction de votre famille.

C'est à vous en partie, madame, que vous devez attribuer l'embarras où elle vous jette. La bonne éducation que vous lui avez donnée lui a fait un fond de religion qu'elle a bien cultivé dans la suite, et les semences de piété que vous aviez fait croître dans son cœur ont fructifié plus que vous n'espériez, et presque plus que vous ne vouliez. Je prie le Seigneur qu'il vous fortifie, et je vous assure que personne ne prend plus de part à la satisfaction spirituelle de la mère et de la fille, madame, que votre très-humble, etc.

A Nismes, ce 5 mai 1706.

LETTRE CLIII.

COMPLIMENT A M. LE MARÉCHAL DUC DE VILLARS, SUR SES HEUREUX SUCCÈS.

J'AVOIS bien toujours cru, monsieur, que vous alliez ouvrir à votre ordinaire une brillante campagne, et que les ennemis ne tiendroient pas devant vous. Nous apprenons en effet que les Allemands fuient à votre approche, qu'ils ne se croient pas en

sûreté dans leurs places, qu'ils abandonnent leurs lignes, qu'ils coupent leurs ponts de peur d'être poursuivis, et que le Rhin ne leur paroît pas une assez bonne barrière pour les mettre à couvert de l'armée du roi que vous commandez. On nous fait espérer que vous n'en demeurerez pas là, et l'on ne sait où votre courage et votre fortune vous mèneront. Vous savez, monsieur, que personne n'est plus attentif que moi, ni plus sensible à tout ce qui regarde votre satisfaction et votre gloire. Il s'en faut bien que les conquêtes de ces quartiers-ci aillent si vite que les vôtres. Le siége de Barcelonne nous tient dans de grandes inquiétudes. Le Montjouy pris, nous comptions que la ville seroit bientôt forcée de se rendre; cependant nous apprenons la retraite de M. le comte de Toulouse à Toulon, l'arrivée de la flotte ennemie, le débarquement de quelques bataillons anglois et hollandois; notre armée étonnée, les attaques molles, la résistance plus vigoureuse, les troupes rebelles grossies et encouragées par les secours prochains; notre artillerie mal servie, beaucoup de malades, peu de vivres. Nous ne doutons pas que la première nouvelle qui viendra de là ne soit la levée du siége. Dieu veuille que ce ne soit que cela, et que le roi d'Espagne soit du moins heureux dans sa retraite! Dans le malheur de cette expédition, monsieur, nous nous consolons par le bon succès des vôtres, et nous allons demain chanter le *Te Deum* à votre intention. Nous savons de plus qu'Haguenau s'est rendu, et que, si l'on vous croit,

le misérable Landau est en grand danger. Je prie le Seigneur qu'il vous continue ses bénédictions, qu'il commande à la victoire de vous suivre toute cette campagne, et qu'il nous donne lieu de lui rendre de fréquentes actions de grâces sur votre compte. Je vous prie de croire que personne ne s'acquittera plus volontiers que moi de cette espèce de religion, parce que personne n'est avec un plus sincère et plus respectueux attachement, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 16 mai 1706.

LETTRE CLIV.

DE PIÉTÉ A MADEMOISELLE DE MONCLAR LAFARE, SUR SA VOCATION AUX HOSPITALIÈRES.

Vous savez bien, mademoiselle, le désir ardent que j'ai toujours eu de vous voir solidement heureuse. Vous étiez faite pour vous faire vous-même votre bonheur par votre sagesse, à quelque état que vous fussiez destinée; mais vous avez mieux aimé le chercher en Dieu et le tenir de lui, en suivant ses inspirations et les mouvemens de sa grâce, que de le recevoir des hommes, ou de le partager avec eux par les engagemens avantageux et honorables que le monde vous a si souvent proposés. Quoique la résolution que vous avez prise de vous consacrer à Dieu ne me fût pas encore connue, je n'ai pas laissé d'entrevoir en vous depuis plusieurs années, au milieu de tant de partis que vous refusiez, le parti que vous avez

pris. Vos incertitudes me rendoient certain, et je trouvois toujours dans toutes les affaires sur lesquelles vous vouliez bien me consulter qu'il manquoit quelque chose à vos désirs et à mes conseils. Vous voilà donc, mademoiselle, déterminée, et qui plus est déclarée pour un institut où l'on s'emploie entièrement au service de Dieu et à celui des pauvres malades. Grande charité, grand mérite; mais aussi grand dégoût et grand rebut pour la nature. Il est bon de vous éprouver et de connoître si vous allez où le Seigneur vous appelle, et s'il vous a donné autant de force que de courage pour soutenir une règle moins austère dans ses souffrances que désagréable dans ses fonctions. Venez donc examiner et voir ce que c'est qu'une hospitalière; vous verrez si vous serez satisfaite de leur charité, de leur régularité et même de leur gaîté. Je vous attends avec impatience, et suis avec une affection particulière, mademoiselle, votre, etc.

A Nismes, ce 29 mai 1706.

LETTRE CLV.

DE PIÉTÉ A UNE DEMOISELLE, SUR SA VOCATION A L'ÉTAT DE RELIGIEUSE HOSPITALIÈRE.

J'avois toujours attendu, ma chère fille, la visite que vous m'aviez annoncée de M. l'abbé Poquelin en qui vous avez confiance, de qui j'aurois appris plus particulièrement vos dispositions présentes, et à qui j'aurois dit plus précisément mes pensées. Mais puis-

qu'il ne vient pas, je ne puis différer de vous répondre à vous-même sur ce que vous souhaitez, comme m'intéressant avec toute l'affection possible à tout ce ce qui regarde votre salut et votre repos.

Je ne puis pas douter, ma chère fille, que vous ne soyez appèlée de Dieu, puisque vous sentez votre vocation et que vous l'avez rendue certaine par vos bonnes œuvres, par le mépris du monde, par le goût que vous avez pris pour la retraite, et par le désir ardent que Dieu vous a donné depuis long-temps de vous consacrer à lui. Je ne doute pas non plus que votre résolution n'ait été bien éprouvée et bien affermie, puisque vous avez tant fait que de la déclarer; je connois votre cœur, qui n'est pas capable de se démentir, et j'espère que le Seigneur, qui fait naître les bonnes intentions, fera fructifier les vôtres. Les oppositions que vous trouvez dans votre famille ne doivent pas vous étonner. Il n'y a point d'entreprise de piété qui ne soit traversée quelquefois, même par les personnes qui devroient le plus les favoriser. Les hommes se considèrent plus eux-mêmes que Dieu. Une fausse tendresse ou une fausse pitié leur prend quand ils voient une jeune fille renoncer au monde, dont ils aiment les plaisirs, et dont ils ne connoissent ou ne craignent pas les dangers. Il faut un peu de patience; tous ces obstacles cesseront, et vous serez plus confirmée dans votre pieux dessein par la grâce que Dieu vous aura faite d'y persévérer. Je suis bien aise que vous ayez choisi la profession des religieuses hospitalières, et que vous sentiez en vous un

attrait particulier pour le service des pauvres. Votre santé ne soutiendroit pas une règle austère. La solitude entière ne conviendroit pas à votre esprit, qui demande un peu d'action. Le service des pauvres a son mérite, son occupation, son utilité, et même son austérité. Je voudrois que vous eussiez vu nos filles de l'Hôtel-Dieu de cette ville; avec quel zèle, quelle piété et quelle gaîté même elles remplissent les devoirs les plus rebutans de leur institut! Je vous prie de croire qu'on ne peut vous souhaiter plus de bénédiction, ni faire des vœux plus ardens pour vous que je fais. Donnez-nous souvent de vos nouvelles, et croyez qu'on ne peut être avec plus de zèle ni plus paternellement que je le suis, ma chère fille, votre, etc.

Notre croix est en grande vénération en ce pays. Grand concours de peuple de partout. Beaucoup de miracles vrais ou faux. Le véritable, et qui m'est le plus connu, est une dévotion très-édifiante.

A Nismes, ce 25 juin 1706.

LETTRE CLVI.

SUR LA CROIX DE SAINT-GERVASI, A M. L'ÉVÊQUE DE MONTPELLIER.

Puisque vous désirez d'apprendre l'histoire de notre croix, la voici, monseigneur. Un berger de Provence, passant dans notre diocèse de temps en temps pour quelque commerce, remarqua dans la paroisse de Saint-Gervasi, à deux lieues de Nismes, une petite montagne comme une espèce de

petit calvaire, où il jugea qu'on pourroit dresser une croix, et réparer en quelque façon dans un canton catholique les profanations et les outrages que les fanatiques avoient faits à la croix en tant d'endroits où ils avoient été les maîtres. Il me communiqua son dessein, je l'approuvai. La croix fut faite, bénite, posée; les paroisses voisines y vinrent en foule, et je ne sais pourquoi ni comment il se forma en ce lieu-là tout d'un coup une dévotion qui s'échauffa, se multiplia, s'étendit. Il parut qu'il y avoit quelque chose d'extraordinaire. Les malades s'y firent porter, plusieurs se sentirent soulagés, quelques-uns se crurent guéris. Des personnes sages et dignes de foi le témoignent, le bruit s'en répand dans les provinces voisines; de celles-là dans les plus éloignées. Le concours de peuple ne cesse point. Dieu veut peut-être se glorifier dans un pays où il a été si offensé? Le sang de tant de martyrs peut avoir obtenu grâce non-seulement pour leurs frères, mais encore pour leurs meurtriers. Ce qui est de vrai et de consolant, et que je regarde comme le véritable miracle ce sont la ferveur, la vénération, le silence, l'ordre qui s'observent dans ces multitudes de gens de pays différens. Il y a eu jusqu'à six ou sept mille personnes en un jour. Jusqu'ici je n'ai rien voulu décider. Je n'ai fait que retrancher quelques abus et louer la piété. Je suis, votre, etc.

A Nismes, ce 2 juillet 1706.

LETTRE CLVII.

DE CIVILITÉ A M. LE CHEVALIER DE N.... IL Y EST PARLÉ DES AFFAIRES PUBLIQUES DU TEMPS.

J'AI eu, monsieur, un très-grand plaisir de recevoir de vos nouvelles. Nous ne savions où vous étiez, et nous craignions que vous ne fussiez enveloppé dans quelqu'un des malheurs qui nous fatiguent depuis quelque temps. Cependant, bonne santé, bon régiment, bonne espérance pour l'avenir; que peut-on vous souhaiter de plus?

Il est vrai que cette malheureuse bataille [1] et les suites fâcheuses qu'elle a eues nous avoient tous consternés. Personne n'osoit plus écrire de nouvelles, personne n'osoit plus en demander. Il n'y avoit plus ni vigueur ni confiance françoises. M. de Vendôme vient relever la gloire de la nation, et la remettre dans son émulation et dans son habitude de vaincre. J'espère tout de l'armée qu'il vient commander, et j[illegible] saurois m'empêcher de craindre un peu pour c[illegible] qu'il a quittée, quelque sage et vaillant que s[illegible] prince qui lui succède; ce jeune Scipion [2] ne co[illegible] pas assez les ruses de l'Annibal [3] qu'il a pour adve[illegible] Nous apprenons que le siége de Turin

[1] Bataille g[illegible]n Flandre par Marlborough, contre M. de Villeroy.

[2] Monseigneur l[illegible]c d'Orléans.

[3] Le prince Eugèn[illegible]

prend un bon train, et que Menin fait une vigoureuse résistance. Dieu nous a humiliés, parce que nous étions trop orgueilleux; les ennemis le sont devenus, ils auront sans doute le même sort.

Nous sommes ici, grâces au Seigneur, dans une grande tranquillité, contens que Cavalier soit embarqué dans la flotte angloise. Ce vaisseau périra sans doute, étant chargé de tant de crimes; quelque orage imprévu se lèvera et le brisera contre quelque effroyable rocher; aussi bien ce scélérat seroit-il venu périr ici sur une roue.

Tous nos amis se portent bien. Faites-nous savoir votre destinée, et mandez-nous ce qui se passera en vos quartiers. On ne peut, monsieur, être à vous plus que je le suis, etc.

A Nismes, ce 15 août 1706.

LETTRE CLVIII.

DE NOUVELLES SUR LES AFFAIRES PUBLIQUES, A MADAME DE MARBEUF.

J'ai déjà eu l'honneur, madame, de vous mander que cette flotte si terrible qui jette la frayeur depuis si long-temps sur nos côtes, suivant toutes les apparences, va secourir les Portugais qui se sont engagés mal à propos en Espagne, et qui ont suivi trop légèrement les conseils téméraires des Anglois. M. le duc de Barwick nous mande qu'il croit les tenir, et qu'il espère faire périr cette armée dépourvue et dépaysée. Le bruit court déjà qu'ils ont été rudement battus.

Le roi de Portugal se trouve sans troupes, se plaint, et il faut aller l'assister, ou du moins le consoler. Ainsi il vous en aura beaucoup coûté pour vous fortifier, mais vous aurez eu le plaisir de vous être mis en sûreté contre les malheurs qui pouvoient vous arriver.

Pour nous, madame, nous vivons assez doucement. Il s'élève pourtant de petites troupes de nouveaux scélérats qui ont déjà tué deux ou trois prêtres. On veille ; on punit. Mais, si le duc de Savoie et le prince Eugène faisoient lever le siége de Turin, nous ne serions pas long-temps en paix. Dieu est le maître, il faut l'apaiser par notre soumission et par nos prières.

Je vous renvoie la lettre de M... que j'avois heureusement gardée, et suis plus que personne, madame, etc.

À Nismes, ce 8 septembre 1706.

LETTRE CLIX.

DE CIVILITÉ ET DE PIÉTÉ A MADEMOISELLE DE MONTCLAR LA FARE.

Si vous avez eu, ma chère fille, quelque consolation dans notre entrevue de Sommières, je n'ai pas eu moins de joie de vous y trouver dans des sentimens de religion, d'honneur et de prudence, tels que je vous ai toujours souhaités, et que j'ai toujours reconnus en vous. J'aurois bien voulu avoir un peu plus de temps à vous donner, mais il faut s'en tenir cha-

cun à ses devoirs et aux ordres de la Providence. Il y a deux sortes de tribulations dans la vie : l'une des maux qu'on souffre, l'autre des biens dont on est privé. Cette dernière n'est guère moins sensible que la première ; il faut pourtant s'y accoutumer pour son repos. Vous avez eu le plaisir de voir madame de N... et de lui déclarer, comme à une sage et fidèle amie, la situation de vos affaires, et des projets que vous avez faits. Nous nous en sommes entretenus avant son départ, et nous sommes convenus que vous étiez à plaindre, jusqu'à ce que Dieu rompît vos liens, et vous fît trouver dans l'exécution de sa sainte volonté le repos que vous espérez. Nous sommes occupés ici de visites, de complimens, de cérémonies et autres inutilités qui sont devenues des bienséances nécessaires. Priez le Seigneur qu'il nous sanctifie, et croyez que personne ne s'intéresse plus véritablement à tout ce qui regarde votre satisfaction et votre salut, et ne peut être plus cordialement que je le suis, ma chère fille, votre, etc.

A Montpellier, ce 29 novembre 1706.

LETTRE CLX.

COMPLIMENT A M. LE MARÉCHAL DUC DE VILLARS, SUR SON HEUREUSE CAMPAGNE.

Vous voilà, monsieur, heureusement arrivé de votre campagne glorieuse pour vous, honorable et utile pour le royaume. La fortune qui semble avoir

voulu abandonner nos autres généraux n'a osé vous être infidèle, et vous seul revenez content d'elle et de vous. Je ne doute pas que vous n'ayez été reçu du roi comme il convient à sa bonté et à vos services. Parmi les plaisirs de la société que l'assemblée des états nous procure, un des plus sensibles pour moi est de me souvenir des marques d'amitié que vous m'y avez autrefois données, d'en parler avec M. de Basville, et de pouvoir vous témoigner la sincère et respectueuse reconnoissance avec laquelle je suis, monsieur, votre, etc.

A Montpellier, ce 23 décembre 1706.

LETTRE CLXI.

DE CIVILITÉ ET DE COMPLIMENT A M. MOREAU.

Le séjour, monsieur, que M. Bayard a fait ici m'a été d'autant plus agréable qu'il m'a donné lieu de parler souvent de vous avec lui. J'ai renouvelé dans mon esprit le souvenir de ces heureuses années où nous trouvions au milieu même de la cour des heures de repos et de solitude. J'ai appris avec plaisir que vous n'aviez pas oublié vos anciens amis, et que, tout éloignés qu'ils sont, ils ne vous sont pas devenus indifférens. Je n'ai pas eu moins de joie de répandre un peu mon cœur sur les sentimens d'estime et d'affection que je conserve toujours pour vous. Les affaires qui sont arrivées en ce pays-ci, m'ont obligé, depuis que vous y avez passé, à une exacte résidence.

Il ne convenoit pas d'abandonner des ouailles affligées. Les troubles des fanatiques ont passé, et nous jouissons, grâces au Seigneur, d'une assez grande tranquillité de ce côté-là; mais les malheurs du temps, l'inquiétude des peuples, le soin qu'il faut avoir de les consoler, de les adoucir, de les assister dans nos diocèses, rendent la présence du pasteur nécessaire à de tels troupeaux. D'ailleurs l'âge qui appesantit, la tristesse qui règne partout, font que chacun se tient où il est et où il doit être. Ces raisons ont souvent arrêté l'envie que j'avois d'aller faire ma cour à nos maîtres, et d'aller comme recueillir les restes de nos amis. Je vous assure que vous avez toujours été des premiers dans mon intention, et que personne n'est avec un plus sincère et plus parfait attachement que je le suis, monsieur, votre, etc.

A Montpellier, ce 1er janvier 1707.

LETTRE CLXII.

RÉPONSE CHRÉTIENNE A UN COMPLIMENT POUR LE COMMENCEMENT DE L'ANNÉE, AUX DAMES DE BOUCARD.

Quoique je sache, mesdames, qu'en tout temps vous faites des vœux pour moi, et que je sente même dans mes jours heureux l'efficace de vos prières, je ne laisse pas de recevoir avec une satisfaction particulière les souhaits que vous renouvelez au commencement de chaque année. Nous nous avançons à tout moment vers l'éternité sans nous en apercevoir. Notre vie s'écoule comme l'eau. La mort de nos amis

nous avertit sans cesse de la nôtre. Nous serions bien malheureux et bien coupables, si nous ne pensions à nous détacher de ce monde, qui n'est qu'une figure qui passe. Je vous souhaite à mon tour et à toute votre communauté des jours pleins, et une vie pure, afin que vous abondiez en toute œuvre religieuse, et que vous alliez au devant de l'époux avec vos lampes allumées, lorsqu'il sera prêt à vous recevoir. Je suis avec affection en Notre-Seigneur, mesdames, tout à vous, etc.

A Montpellier, ce 13 janvier 1707.

LETTRE CLXIII.

DE CIVILITÉ ET DE COMPLIMENT AU GÉNÉRAL DES CHARTREUX.

Le père Tournu, mon très-révérend père, a bien voulu se charger de vous présenter de ma part une lettre pastorale et un mandement que j'ai fait publier dans mon diocèse, à l'occasion d'une croix miraculeuse et des prières ordonnées pour la prospérité des armes du roi. Il n'a pas manqué d'accompagner ce petit présent de quelques témoignages d'estime et de considération que je lui avois confiés, afin qu'il les fît passer jusqu'à vous. Je n'ai pas mérité, mon très-révérend père, la reconnoissance que vous me marquez. J'ai cru que tout ce qui porte le titre de croix, de dévotion et de prière, avoit droit d'aborder dans vos solitudes, et que personne ne pouvoit mieux que vous autoriser auprès de Dieu le soin que nous pre-

nons de le faire connoître aux peuples. La vénération que j'ai toujours eue pour votre saint ordre m'a fait regarder ceux qui le composent, et plus encore ceux qui le gouvernent, comme des hommes spirituels, en qui toutes les vertus évangéliques se rassemblent, et qui sont séparés du monde pour en éviter les dangers et pour en déplorer les misères. Bien que l'approbation que vous avez la bonté de donner aux deux petits imprimés que j'ai eu l'honneur de vous envoyer vienne du fond de votre charité, je ne laisse pas de sentir le plaisir qu'il y a d'être honoré de votre estime. Je vous ai fait dresser un petit mémoire de quelques ouvrages que j'ai rendus publics en divers temps. Le nombre n'en est pas grand, le mérite encore moins, et rien ne peut leur attirer plus de réputation que la place honorable que vous leur destinez dans votre bibliothèque. Si j'étois en lieu où je pusse les trouver bien conditionnés, je ne vous donnerois pas la peine de les chercher. Je vous prie de m'accorder quelque part à vos prières, et de croire qu'on ne peut être plus parfaitement que je le suis, mon très-révérend père, votre, etc.

A Montpellier, ce 15 janvier 1707.

LETTRE CLXLV.

DE COMPLIMENT A M. LE MARÉCHAL DUC DE VILLARS.

Dussé-je, monsieur, interrompre pour quelques momens les projets glorieux que vous méditez pour

la campagne prochaine, je ne puis m'empêcher de vous témoigner le désir que j'ai qu'on vous les laisse exécuter. La mort du prince de Bade, l'obstination des mécontens de Hongrie, les mouvemens du roi de Suède, et la ligue qui paroît formée contre l'empereur pourront vous donner lieu de venger les mânes d'Hochstett, d'abattre l'orgueilleuse pyramide qu'on y a dressée, d'abolir la honte de notre nation, et de renverser les trophées étrangers dans un pays où vous avez droit de maintenir et de remettre les vôtres. Quoi qu'il en soit, je ne doute pas que, de quelque côté qu'on vous emploie, vous ne soyez un des principaux acteurs ou de la paix ou de la guerre.

Le repos que vous avez procuré à ces quartiers-ci continue toujours. De tant de scélérats qui ont eu l'honneur de vous voir et de vous connoître, il n'en reste plus que trois ou quatre qui traînent leur malheureux sort dans des rochers inaccessibles, jusqu'à ce que le moment de leur supplice soit arrivé.

J'attends que votre destination soit déclarée; et je suis avec un sincère et respectueux attachement, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 11 février 1707.

LETTRE CLXV.

DE CIVILITÉ ET DE COMPLIMENT A MADAME LA MARÉCHALE DUCHESSE DE VILLARS.

J'AI appris, madame, par les lettres qu'on m'écrit de Paris, et je vois par celles que vous écrivez ici,

qu'il vous reste encore quelque souvenir d'un évêque qui avoit eu l'honneur de vous recevoir le premier dans cette province, et de vous adopter pour sa diocésaine. Les grands titres de maréchale, de duchesse, pourroient vous avoir fait oublier celui-là, si vous n'aviez autant de modestie et de bonté que vous en avez. Je sais qu'encore que vous soyez sensible aux honneurs que le monde donne au mérite vous n'y êtes point attachée, et que la gloire qui vous vient de tous côtés peut vous causer quelque plaisir, mais ne peut produire en vous aucune espèce de vanité. Je me confie donc, madame, qu'un pays où vous avez été si honorée n'est pas effacé de votre mémoire, non plus que ceux que vous y avez honorés de votre bienveillance. Montpellier, où vous avez passé les états il y a deux ans, se loue encore du séjour que vous y avez fait, et Nismes se glorifie tous les jours de vous avoir plus longuement possédée. Vous voilà présentement dans les divertissemens de la cour, que je crois pourtant, dans l'état où sont les affaires, assez médiocres. La naissance de M. le duc de Bretagne doit avoir un peu égayé la scène. La paix achèveroit de nous réjouir. En quelque temps et en quelque lieu que nous soyons, je vous prie de croire que personne n'est plus parfaitement que je le suis, madame, votre, etc.

A Nismes, ce 11 février 1707.

LETTRE CLXVI.

DE CIVILITÉ CHRÉTIENNE A MADAME DE BOUCARD, RELIGIEUSE.

C'est un bonheur, madame, que vous vous portiez bien toutes dans ce temps d'austérité et de pénitence. Je m'imagine que vous le passez dans une grande régularité. J'apprends de plusieurs endroits que le prédicateur du carême est fort suivi; nous verrons à la fin le fruit qu'il aura produit. Je ne doute pas que vous ne voulussiez l'entendre quelquefois; mais, puisque votre église est trop petite, il faut vous dédommager du sermon par quelque lecture ou méditation pieuse, et prier le Seigneur qu'il vous prêche intérieurement et efficacement, en vous faisant connoître et pratiquer sa sainte volonté suivant les règles de votre vocation. Continuez-moi vos prières, madame, et celles de votre dévote communauté dans ce temps de jubilé, que j'ouvrirai dimanche prochain, etc.

A Nismes, ce 3 avril 1707.

LETTRE CLXVII.

DE COMPLIMENT A M. LE MARÉCHAL DUC DE VILLARS.

Comme je crois, monsieur, que le temps de votre départ pour l'ouverture de la campagne approche, et que l'armée que vous devez commander s'assemble insensiblement sur le Rhin, je ne puis m'empêcher

de vous souhaiter et de vous augurer même une continuation de gloire et de prospérité militaire. Quand vous auriez en tête le prince Eugène avec ses meilleures troupes, l'Allemagne n'en seroit pas pour cela mieux défendue ; et, en quelque pays que le service du roi vous appelle et que votre valeur et votre fortune vous conduisent, nous n'avons rien à craindre de ce côté-là, quoique nous ayons un peu perdu de notre ancienne habitude de vaincre. Il me semble que le roi de Suède ne nous promet pas tout ce qu'on s'imaginoit qu'il nous faisoit espérer. Je le quitterois volontiers de tous ces grands projets que les politiques lui attribuoient. Sa véritable gloire seroit de nous donner la paix ; les peuples en ont autant de besoin ici qu'ailleurs. Ce qui me le persuade, c'est qu'on n'entend que plainte, qu'on ne voit que misère parmi eux, et qu'actuellement ils prient Dieu, à l'occasion d'un jubilé, de meilleur cœur qu'auparavant, et sont devenus dévots pour tâcher d'obtenir la paix. Je vous envoie, monsieur, le mandement que je leur ai fait pour les exhorter et pour leur apprendre à la demander efficacement. Je sais bien que ce n'est pas là un imprimé qui doive aller plus loin que mon diocèse ; mais c'est une marque de ma confiance et de la reconnoissance que j'ai de toutes vos bontés, autant que du respect sincère avec lequel je suis, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 17 avril 1707.

LETTRE CLXVIII.

COMPLIMENT DE CONDOLÉANCE A M. L'ABBÉ BOSSUET, SUR LA MORT DE M. DE MEAUX, SON ONCLE.

J'AI été sensiblement touché, monsieur, de la mort de M. l'évêque de Meaux, votre oncle. La perte que vous avez faite et la douleur que vous en avez vous sont communes avec nous, qui l'avons particulièrement aimé et respecté pendant sa vie, et avec tous ceux qui aiment l'Église, dont il a été très-fidèle et très-zélé défenseur. On peut dire qu'une grande lumière est éteinte en Israël. Ses mœurs étoient aussi pures que sa doctrine; et je ne puis me souvenir de cet air de candeur et de vérité qui accompagnoit ses actions et ses paroles, et qui le rendoit si honnête et si agréable, que je ne regrette le temps que j'ai passé loin de lui. La religion avoit encore besoin de son secours; mais il avoit consumé sa vie à travailler pour elle, et il étoit temps qu'il reçût la récompense de ses travaux. Je ne puis que prier le Seigneur pour lui, et vous assurer que sa mémoire me sera toujours précieuse, que je vous plains, et que je suis, avec un sincère et parfait attachement, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 23 avril 1707.

LETTRE CLXIX.

DE COMPLIMENT A M. LE MARÉCHAL DUC DE BARWIK, SUR LA VICTOIRE D'ALMANZA.

La victoire, monsieur, que vous venez de remporter a donné une grande joie à toutes les personnes qui vous honorent comme moi. Elle est glorieuse dans ses circonstances, et sera sans doute avantageuse dans ses suites. Vous avez relevé le cœur des troupes, ruiné l'armée des ennemis, affermi l'État et la religion par le gain de cette bataille; et je ne doute pas que cet heureux événement ne soit un renouvellement de prospérités et un acheminement à la paix qui vaut encore mieux que les victoires. La joie a été générale, surtout en ce pays, non-seulement par l'intérêt qu'on a aux progrès des armes des deux couronnes, mais encore par la part qu'on y prend à votre gloire. Je prie le Seigneur qu'il continue à bénir votre prudence et votre valeur. Personne ne le souhaite plus, monsieur, et n'est avec plus de respect que moi, votre, etc.

A Nismes, ce 17 mai 1707.

LETTRE CLXX.

DE CIVILITÉ, AU MÊME.

J'appris ici, monsieur, votre maladie dans le temps qu'elle commençoit à diminuer, et j'en fus affligé et consolé tout à la fois. Mesdames de Castres et de

Villeneuve vous plaignoient beaucoup d'être éloigné de leurs secours. M. le duc de Roquelaure a reçu vos ordres; vous serez avec nous et vous remettrez la paix à Sommières et dans la province. Je voulois vous aller voir d'ici, mais on m'a fait peur des chemins. Je vous souhaite une santé parfaite, et suis, monsieur, parfaitement, votre, etc.

A Montpellier, ce 21 mai 1707.

LETTRE CLXXI.

DE COMPLIMENT A M. LE MARÉCHAL DUC DE VILLARS.

Je m'étois toujours bien attendu, monsieur, que vous feriez parler de vous; mais je ne croyois pas que ce fût ni si promptement ni si hautement. A peine êtes-vous arrivé que vous avez entrepris une affaire qu'on n'avoit guère osé tenter, et qu'on avoit quelquefois vainement tentée. Il n'y a point de barrière si impénétrable que vous ne forciez, et l'Allemagne a beau vous opposer des rivières et des lignes qui semblent la mettre à couvert de toutes les forces étrangères, vous passez tout, vous forcez tout dès l'entrée de la campagne. On vous craint, on fuit devant vous. Soldats, officiers, généraux, se sauvent comme ils peuvent, et vous finissez une grande action sans aucune perte. Vous voilà donc, monsieur, à Rastadt dans le palais du feu prince de Bade, ou, pour mieux dire, dans le vôtre, bien tranquille et bien à votre aise, prêt à vous promener dans le Wur-

temberg, et peut-être à passer jusqu'aux rives du Danube pour aller abattre la superbe pyramide d'Hochstett, et remettre les marques de votre ancienne victoire peut-être par une nouvelle. Le roi de Suède n'a qu'à marcher, vous lui avez aplani les voies s'il veut rétablir ses cousins. J'espère que les suites de cet heureux commencement seront glorieuses. Je vous en félicite par avance par l'intérêt sincère que je prends à tout ce qui vous regarde, et par l'attachement et le respect particulier avec lequel je suis, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 3 juin 1707.

LETTRE CLXXII.

DE CIVILITÉ A M. GONTHIERI, ARCHEVÊQUE D'AVIGNON.

Monseigneur,

Depuis ces heureux jours que j'ai eu l'honneur de passer avec votre excellence, je sais qu'elle a fait quelques petits voyages dans ses terres. J'en ai fait quelqu'un aussi à Montpellier pour aller dire adieu à madame la duchesse de Roquelaure, qui a bien voulu me venir voir depuis à Caveirac. J'appris avec plaisir, monseigneur, de vos nouvelles par deux dames qui passèrent ici pour aller prendre les bains de Balaruc. Elles se trouvèrent en grand danger d'être mal logées, mal nourries, mal couchées, mauvais préparatifs pour les remèdes qu'elles vont faire, et pour la santé qu'elles vont chercher. Sur la lettre

que vous leur avez accordée, et sur l'honneur de votre amitié dont elles se sentent fort honorées, elles auroient dû venir descendre chez moi. Avec de tels passeports qu'avoient-elles à craindre et à ménager? Je fus assez heureux pour les tirer à peu près de la misère où elles étoient. Elles vous divertiront, monseigneur, du récit de leurs premières aventures. Je les attends à leur retour, persuadé qu'elles en auront d'autres toutes agréables à vous raconter. J'ai reçu la lettre de votre excellence au sujet de votre vassal de Saint-Laurens des Arbres; il ne parle point de son engagement que nous n'aurions pas beaucoup de peine à rompre, si les choses sont comme il les dit, mais il se trouve redevable de bien des procédures. Je lui ai dit de venir à moi quand il faudra parler et agir pour lui... J'ai été fort en peine de vos fluxions; elles ont sans doute passé. J'embrasse de tout mon cœur le petit aimable neveu, et j'assure de mes respects M. le comte Gros et toute votre compagnie. M. l'abbé de N... assurera aussi votre excellence de l'attachement sincère et de la parfaite vénération avec laquelle je suis, monseigneur, de votre excellence, le, etc.

A Nismes, ce 10 juin 1707.

LETTRE CLXXIII.

DE CIVILITÉ, AU MÊME.

MONSEIGNEUR,

Vos dames ont fait leur voyage, sous les auspices de votre excellence, assez agréablement, ce me semble. On les a reçues partout comme des personnes que vous honorez de votre estime méritoient de l'être. Elles joignent à beaucoup d'esprit beaucoup de douceur et de politesse, et sont les dignes ouailles d'un tel pasteur. Je ne sais si elles ont eu toute la satisfaction qu'elles espéroient des eaux qu'elles étoient allées chercher; mais il paroît qu'elles en rapportent une bonne santé. Je reconnois, monseigneur, la grâce que vous m'avez faite de me procurer leur connoissance. Elles auront le plaisir de vous raconter agréablement leurs aventures toutes agréables; mais, sachant la bonté que vous avez pour moi; et, ayant bien connu l'attachement et le respect que j'ai pour vous, elles auront bien soin de vous dire que personne n'honore plus parfaitement votre mérite, et n'est avec plus de vénération, monseigneur, de votre excellence, le, etc.

A Nismes, ce 17 juin 1707.

LETTRE CLXXIV.

DE PIÉTÉ À LA SOEUR ANGÉLIQUE DU SAINT-ESPRIT.

Le père Picot, votre provincial, ma chère sœur, m'a rendu votre lettre, et m'a fort consolé par tout le bien qu'il m'a dit de vous. Vous ne m'en dites pas tant vous-même, soit que vous vous défiez de votre vertu, vous sentant imparfaite, soit que vous vouliez me la cacher, étant humble comme vous devez l'être. Je m'ennuyois, il est vrai, de ne point recevoir de vos nouvelles. Vous savez l'intérêt que j'ai toujours pris à tout ce qui vous regardoit, et vous ne devez pas douter que je n'en prenne encore plus à tout ce qui vous sanctifie, votre salut m'étant encore plus cher que votre satisfaction. J'ai toujours demandé à Dieu qu'il vous fît oublier le monde, qu'il vous inspirât ce que vous deviez faire pour lui, qu'il vous fortifiât dans votre vocation, et qu'il vous conduisît dans ses voies avec beaucoup de douceur et de paix. C'est ce repos que je vous souhaite sur toutes choses, étant plus que personne du monde, ma très-chère sœur, tout à vous, etc.

A Nismes, ce 20 juin 1707.

LETTRE CLXXV.

COMPLIMENT A MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE SARAGOSSE.

Monseigneur,

Quel bonheur! quelle joie pour moi de revoir votre aimable caractère, et de penser que voilà présentement les chemins ouverts à notre commerce! J'ai eu l'honneur d'écrire quelquefois à votre excellence dans les commencemens de la révolte de vos peuples, mais j'ai bien jugé que mes lettres n'avoient pu pénétrer jusqu'à Saragosse, et que des gens qui n'étoient pas fidèles à vous honorer ne seroient pas fidèles à vous les rendre. J'ai appris depuis par divers endroits les mouvemens de votre zèle pour la religion et pour le service du roi, la constance que vous avez eue à souffrir persécution pour la justice, soutenant vos diocésains opprimés par vos secours et par vos conseils, et refusant de fléchir le genou devant des dieux étrangers, et d'entretenir les hérétiques et les rebelles des dépouilles du sanctuaire. Je ne puis assez vous témoigner la douleur que j'ai eue de vous savoir entre les mains d'une populace ingrate et indigne d'un si sage et si saint pasteur.

Vous avez eu raison, monseigneur, de réprimer l'audace des prêtres et des religieux qui, contre les règles de leur ordre et de leur sacerdoce, se sont élevés contre le Seigneur et contre son Christ. Vous réduirez tout à la fidélité et à l'ordre. Je me réjouis

de vous voir présentement en état de repos et de paix, et je suis avec tout le respect et la vénération possible, monseigneur, de votre excellence, le, etc.

A Nismes, ce 26 juin 1707.

LETTRE CLXXVI.

DE CIVILITÉ ET DE NOUVELLES A M. GONTHIERI, ARCHEVÊQUE D'AVIGNON.

MONSEIGNEUR,

Vos dames sont les plus obligeantes du monde ; votre excellence leur a inspiré des sentimens d'une reconnoissance que je n'ai pas méritée. Elles m'ont fait l'honneur de m'écrire des lettres honnêtes, agréables, telles qu'elles seroient si vous les aviez dictées. Mais, quoiqu'elles m'aient fait plaisir par leur politesse, leurs remercîmens n'ont pas laissé de me causer quelque confusion. L'affaire que votre excellence a eu la bonté de me recommander, qui regarde un jeune homme de cette ville qu'on poursuit criminellement, est assez difficile à accommoder. Des coups de bâton donnés à un homme glorieux et bien apparenté ne se pardonnent pas si tôt ni si aisément. Il faut laisser un peu châtier l'insolence de l'un et calmer les ressentimens des autres, après quoi je m'en mêlerai. J'ai déjà pris quelques mesures pour cela... Pour les réflexions morales et politiques, monseigneur, sur les conjonctures présentes des guerres et des divisions de l'Europe, c'est une matière bien ample et bien triste. Le duc de Vendôme et milord Marl-

borough se regardent : chacun voudroit, mais aucun n'ose. Le maréchal de Villars parcourt et ravage une partie de l'Allemagne; tout cela tend conjointement avec le roi de Suède à rétablir les électeurs de Bavière et de Cologne. M. le duc d'Orléans et le maréchal de Barwik assiégent Lérida, et prétendent réduire la Catalogne et ramener le Portugal. Ces guerres-là sont des acheminemens à la paix... Ce qui nous touche le plus et de plus près, ce sont les projets du duc de Savoie et du prince Eugène, deux généraux braves, rusés, portés par inclination à nous nuire. Ils l'auroient fait plus sûrement, s'ils eussent commencé plus tôt. Tout étoit consterné, mais je vois par les nouvelles que j'apprends que tout se rassure. Nous saurons bientôt à quoi il faudra nous en tenir; on se prépare partout... Pour ce qui regarde les désordres que les Allemands font dans Rome et aux environs, vous en savez sans doute plus de nouvelles que nous. Le saint père a toujours été si bon, si indulgent, si attentif à éviter la partialité et à ménager les droits des couronnes! Sa dignité et sa sagesse, jointes à sa piété, devoient lui attirer plus de vénération et de repos. Plusieurs croient qu'on n'auroit pas mal fait de se précautionner contre ces passages de troupes féroces, et que des contributions qu'on a levées pour elles on auroit pu lever de bonnes troupes pour les arrêter. Pardonnez-moi mes raisonnemens, et croyez-moi avec tout l'attachement et le respect possibles, monseigneur, votre, etc.

A Nismes, ce 8 juillet 1707.

LETTRE CLXXVII.

A M. GONTHIERI, ARCHEVÊQUE D'AVIGNON, SUR UN BRUIT DÉSAVANTAGEUX QU'ON AVOIT RÉPANDU CONTRE LUI.

Monseigneur,

J'ai appris avec chagrin les mauvaises impressions que des gens mal intentionnés ou mal informés ont voulu donner de la conduite de votre excellence en faveur du duc de Savoie contre les intérêts de la France. J'en ai parlé à M. le duc de Roquelaure et à M. de Basville, qui logèrent hier chez moi, d'une manière à leur ôter tout soupçon d'une partialité factieuse ni même indiscrète, et je les ai trouvés entièrement prévenus de votre zèle pour le bien public, et de votre sagesse pacifique. Aussi je puis vous assurer qu'ils n'ont aucune part aux lettres qu'on a écrites à la cour là-dessus. Je leur ai fort représenté, monseigneur, que vous n'étiez capable ni de tenir des discours, ni de former des desseins qui ne fussent convenables à votre épiscopat, dont vous remplissez si dignement toutes les fonctions; qu'il ne faudroit pas s'étonner, si étant né sujet du duc de Savoie, vous aviez pour lui quelque affection particulière, mais que cela n'alloit ni à vous mêler de ses guerres, ni à porter préjudice au pays ni aux princes qu'il veut attaquer; que vous n'avez que des pensées de paix; et que votre caractère, autant que je l'ai pu connoître, est un caractère de douceur et de prudence

apostoliques. Je suis assuré que tout Avignon leur dira la même chose. Ils ont pourtant des ordres de la cour qui feront peut-être quelque peine à ceux qui gouvernent. Je suis persuadé que tout cela s'adoucira. Le siége de Toulon n'avance point. Nos troupes ont eu le temps de s'assembler. La ville est bien munie, et résolue à se bien défendre. La guerre cessera, et nous n'aurons plus tous ces embarras, dont il faut espérer que la miséricorde de Dieu nous délivrera. Je prie votre excellence d'être persuadée de la part que je prends à tout ce qui la regarde, du désir que j'aurois de la servir, et du respectueux attachement avec lequel je suis, monseigneur, de votre excellence, le, etc.

A Nismes, ce 11 août 1707.

LETTRE CLXXVIII.

DE COMPLIMENT ET DE NOUVELLES, A M. LE MARÉCHAL DE VILLARS.

J'aurois eu l'honneur, monsieur, de vous écrire quelquefois durant le cours de votre glorieuse campagne; mais vous étiez si loin de nous que nous vous avions presque perdu de vue. Il eût fallu vous faire tous les jours de nouveaux complimens, et vous aviez bien d'autres occupations que de lire des lettres inutiles. Vous savez d'ailleurs que personne ne s'intéresse plus que moi à votre gloire. Je laisse là vos grands et heureux succès, et je me réjouis avec vous, monsieur, du don que le roi vient de faire à madame votre sœur, de l'abbaye de Chelles, sœur que je sais

que vous aimez tendrement ; abbaye possédée autrefois et présentement même désirée par des princesses. Mais, dans l'état des affaires présentes, vous êtes un dangereux concurrent, et les grâces du roi ne peuvent plus raisonnablement tomber que sur vos services.

Le duc de Savoie, après nous avoir fait peur, a eu peur aussi ; il a décampé la nuit du vingt et un au vingt-deux, ne pouvant prendre Toulon ; pour sa consolation il l'a bombardée ; et, n'étant pas en état de faire le mal qu'il vouloit, il a fait celui qu'il a pu. S'il fût venu huit jours plus tôt, nous étions mal dans nos affaires ; mais il a donné le temps aux précautions et au renforcement des troupes ; et, faute de diligence et de bonnes mesures, il a manqué son coup. M. de Medavi suit cette armée dans sa retraite. Je sais bien que pareille armée iroit bien vite devant vous, et qu'il lui en coûteroit pour le moins son arrière-garde. On nous dit ici que vous n'êtes pas loin des ennemis ; cela nous fait espérer quelque victoire. Je vous la souhaite, et suis avec un véritable et respectueux attachement, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 24 août 1707.

LETTRE CLXXIX.

DE COMPLIMENT ET DE FÉLICITATION A MADAME LA MARÉCHALE DUCHESSE DE VILLARS.

Le roi, madame, ne pouvoit donner à madame votre belle-sœur un plus noble et plus digne présent

que l'abbaye de Chelles; des princesses l'ont possédée, des princesses peut-être l'ont désirée, et vous l'avez heureusement obtenue. Cette grâce vous doit être d'autant plus agréable qu'elle approche de vous une personne qui vous est chère, et qu'elle fait voir l'estime et la considération que sa majesté a pour les services du frère et pour la vertu de la sœur. Je vous prie de croire que personne ne prend plus de part que moi à votre satisfaction, et ne peut être plus respectueusement que je le suis, madame, votre, etc.

A Nismes, ce 25 août 1707.

LETTRE CLXXX.

DE PIÉTÉ A MADAME D'ARNAUD.

Je ne puis que louer, madame, les bonnes dispositions où vous êtes de vous détacher de tout ce qui peut vous retenir encore au monde, et de penser sérieusement à votre salut. Les embarras que causent les affaires, les dégoûts qu'elles attirent, les passions qu'elles excitent, les occasions qu'elles donnent d'offenser Dieu, ou du moins de l'oublier, sont des motifs de conversion et de retraite qu'il ne faut pas négliger lorsque le ciel nous les fait sentir. Il est juste que vous terminiez votre procès, et que vous mettiez ordre à vos affaires domestiques, afin que, dans une parfaite tranquillité d'esprit et de cœur, vous puissiez, libre de toute affection mondaine, et tout occupée de l'éternité, vous consacrer au Sei-

gueur, si vous en avez l'inclination et le courage. Éprouvez-vous, madame, priez, demandez à Dieu la grâce de vouloir ce qu'il veut de vous, et celle de l'accomplir. Si vous avez quelque vue de vous destiner au service des pauvres, accoutumez-vous à exercer la charité par les assistances que vous leur donnerez. Quand vous aurez bien affermi votre vocation, et que le temps sera venu de l'exécuter, vous voudrez bien m'en donner avis, afin que je sache ce que je puis contribuer de ma part à cette bonne œuvre.

Ce n'est pas tant à vous qu'à la vérité que j'ai rendu le témoignage dont vous me remerciez. Madame la présidente de M.... me paroît bien intentionnée à vous rendre service; pour moi, je suis véritablement, madame, votre, etc.

A Nismes, ce 22 septembre 1707.

LETTRE CLXXXI.

COMPLIMENT A M. LE MARÉCHAL, DUC DE BARWIK, GRAND D'ESPAGNE.

Quelque plaisir, monsieur, que nous ait fait la retraite du duc de Savoie, je lui ai su mauvais gré de ne vous avoir pas donné le temps de venir du moins jusqu'à Nismes. Ce qui me console, c'est de savoir que le roi d'Espagne vous attendoit pour vous faire toutes les grâces, je ne dis pas que vous méritez, mais qu'il est en état de vous faire, en reconnoissance des services importans que vous lui avez rendus. Comme vous servez deux rois en même temps,

monsieur, nous espérons que sa majesté très-chrétienne suivra bientôt l'exemple de sa majesté catholique; et, par des bienfaits qui seront plus considérables et qui vous approcheront plus de nous, vous marquera l'estime qu'il fait de votre piété, de votre valeur, de votre sagesse. Je prie le Seigneur que la paix à laquelle vous aurez beaucoup contribué vous ramène dans ces provinces, et nous donne lieu de vous renouveler, au moins à votre passage, le sincère et respectueux attachement avec lequel je suis, monsieur, votre, etc.

A Nisme, ce 1er octobre 1707.

LETTRE CLXXXII.

DE COMPLIMENT ET D'ÉLOGE A M. L'ABBÉ VIANI, PRIEUR DE SAINT-JEAN-D'AIX.

Vous avez encore, monsieur, tout le feu de votre jeunesse, et l'on diroit que vous avez passé votre vie à faire des vers. Ce que je trouve de plus louable, c'est que vous choisissez de bons sujets pour faire de beaux vers. Le mérite ne peut échapper à votre estime. Vous ne pouvez souffrir que le monde ignore ce qu'il doit honorer, et vous vous chargez de faire valoir les vertus civiles et ecclésiastiques qui sont d'une grande utilité ou d'un grand exemple. M. Arnoux et M. l'évêque de Toulon sont deux caractères qui vous font honneur aussi bien qu'à eux. Vous avez fait grand plaisir à madame de Basville. Faites-moi

celui de me croire aussi parfaitement que je le suis, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 2 octobre 1707.

LETTRE CLXXXIII.

DE COMPLIMENT ET D'ÉLOGE A M. L'ABBÉ BASTIDE.

J'AI reçu, monsieur, votre livre de l'Incrédulité des déistes confondue par Jésus-Christ. M. Jurieu a toujours eu des opinions extraordinaires; et, se croyant inspiré de Dieu, lors même qu'il s'abandonnoit à son imagination déréglée, il s'est fait divers systèmes de religion, que ceux de son parti même n'ont pu approuver. Il ne lui restoit plus, après avoir soutenu ses visions et celles des fanatiques, qu'à favoriser celles des juifs sur la venue du Messie. Vous êtes louable, monsieur, d'avoir armé votre zèle contre une si pernicieuse doctrine qui dément tous les témoignages sacrés, qui se moque des prophéties, qui sous de vaines espérances couvre l'accomplissement des véritables promesses, qui détruit les mystères de Jésus-Christ, qui tend enfin à annuler le traité de sa nouvelle alliance, et à ruiner l'Église chrétienne jusqu'au fondement. Vous avez eu de quoi employer toute votre érudition pour la défense de tant de vérités combattues. Les prophètes, les apôtres, Jésus-Christ même, vous ont fourni des armes invincibles. Vous avez éclairci les anciens oracles, rendu les prophètes intelligibles, fait valoir le Nouveau-Testament par l'Ancien, et l'Ancien par le Nouveau, et vous avez fait connoître aux

incrédules déistes, s'ils ont voulu l'entendre, que Jésus-Christ est le fils de Dieu vivant. Je ne doute pas que Jurieu ne soit reconnu pour tel qu'il est avec son opinion des Millénaires misérablement renouvelée. Je vous rends mille grâces de votre souvenir et de votre présent, et suis parfaitement, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 8 octobre 1707.

LETTRE CLXXXIV.

DE COMPLIMENT ET D'ÉLOGE A M. L'ABBÉ DU JARRY.

On m'a rendu soigneusement, monsieur, un exemplaire de la belle dissertation que vous avez faite sur les oraisons funèbres. Elle est remplie de pieux enseignemens, et de réflexions judicieuses qui ramènent cette espèce d'éloquence à son véritable point, qui est la religion et la raison dont elle sortait quelquefois. Vous avez fort bien raisonné sur les règles qu'il faut observer, et sur les qualités qu'il faut avoir pour se soutenir dans ces éloges singuliers où l'on veut honorer les morts, édifier les vivans et rendre à Dieu comme un tribut des louanges et des fragilités humaines. Si j'avois encore été dans ces sortes d'occupations, j'aurois été fâché que vous eussiez ainsi découvert tous les secrets de notre art. Je dis notre art, car vous l'avez fort noblement exercé, et vous pouviez bien, au lieu des exemples que vous avez cités de nos ouvrages, en mettre raisonnablement des vôtres. Vous avez suivi votre modestie et votre amitié dans

cette dissertation. Je l'ai lue avec plaisir et avec pudeur, et je ne puis vous dire combien j'ai été touché des marques de tendresse et d'estime que vous y avez répandues sur mon sujet. Je vous prie de me les conserver, et de croire que personne ne souhaite plus de vous voir en l'état où votre mérite vous devoit avoir mis il y a long-temps, et n'est plus parfaitement que je le suis, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 28 octobre 1707.

LETTRE CLXXXV.

DE CIVILITÉ AU P. VIGNES, SUR LA MORT DE M. LE MARQUIS DE VILLEFRANCHE.

Vous avez eu raison, mon révérend père, de croire que je serois touché de la perte de M. le marquis de Villefranche, lorsque vous m'avez écrit sa mort. Je l'honorois si parfaitement, et il avoit tant de bonté et d'amitié pour moi et pour ma famille que, quoique je dusse être préparé à recevoir une aussi fâcheuse nouvelle par le triste état où je l'avois vu, je n'ai pas laissé que d'être pénétré de la perte d'un si bon et véritable ami, que je regrette beaucoup. La seule consolation qui nous reste, c'est la résignation que vous marquez qu'il a eue à la volonté de Dieu, et la mort chrétienne qu'il a faite. Je ne puis assez louer la générosité et la reconnoissance de M. le comte de Villefranche envers madame sa belle-sœur. Cela ne m'a pas surpris, connoissant depuis long-temps le bon cœur de cette famille. Je partirai dans sept ou huit jours pour les états. Je me recommande toujours à vos

bonnes prières. Je suis très-véritablement, mon révérend père, votre, etc.

A Nismes, ce 13 novembre 1707.

LETTRE CLXXXVI.

A M. DE B... POUR LE PRIER D'EMPÊCHER L'ÉTABLISSEMENT D'UNE CONFRÉRIE DE PÉNITENS.

Il a pris ici à nos gens, monsieur, une nouvelle espèce de folie dont vous allez être surpris. Nous en avons vu de fanatiques; d'autres ont vécu et vivent encore en athées; en voici qui veulent, à quelque prix que ce soit, se faire pénitens blancs. Il y a quelques années, dans le temps même des troubles, on me fit pressentir si je voulois établir une confrérie de pénitens; qu'il étoit honteux que Nismes n'eût pas des gens de cette dévotion et de cet habit; que cet ordre étoit fort du goût des nouveaux convertis; qu'au reste, en faveur de mon nom, on les appelleroit les confrères du Saint-Esprit. Comme c'étoit alors la mode des imaginations et des fantaisies, je pardonnai celle-là, et je me contentai de leur dire que des assemblées de nouvelle institution et des processions masquées n'étoient guère de saison en ce pays-ci. J'avois cru que l'affaire finiroit là. J'appris dans la suite que la ferveur de ces gens de bien ne faisoit que croître; qu'ils tâchoient sourdement de s'attirer des camarades; qu'ils avoient retenu la chapelle du présidial; qu'ils sollicitoient une bulle à Rome, et qu'ils espéroient que le saint-père auroit pitié de la

ville de Nismes, et lui accorderoit pour la rendre sainte une compagnie de pénitens. J'écoutois encore ces discours comme des contes faits à plaisir, lorsque je vis venir chez moi cette vénérable troupe destinée à réparer par sa piété tous les péchés commis par les hérétiques, et même par les catholiques. Les deux chefs de ces messieurs étoient, M..... qui portoit la bulle et qui me la présenta, homme qui n'avoit jamais donné de ces espérances de religion, qui n'a pas laissé d'avoir ses aventures scandaleuses, et dont la vie auroit à la vérité besoin d'être pénitente. L'autre est le sieur... qui, n'ayant pu vivre en repos dans la confrérie du Saint-Sacrement dont il étoit, voudroit se faire fondateur d'une autre dont il fût le maître. Ils m'expliquèrent leurs désirs, et je leur répondis qu'on s'étoit passé si long-temps dans Nismes de ces sortes de congrégations, qu'il y avoit tant d'autres moyens de se sanctifier; qu'ils avoient leurs paroisses, où ils pouvoient assister aux saints offices; que le nom de pénitent n'étoit rien, si l'on ne faisoit pénitence, et que, pour se disposer à la pénitence, il falloit quitter les mauvaises habitudes et les mauvais commerces qu'on avoit; qu'à l'égard de la compagnie qu'ils vouloient établir, je croyois que cet établissement ne convenoit ni à la religion de mon diocèse, ni peut-être aux affaires présentes de la ville et de la province. Je pris la bulle où le pape leur accorde ce qu'ils ont demandé pour l'érection de leur confrérie; je la leur rendis et leur conseillai de n'y plus penser. Depuis ce temps-là ils ont eu

l'insolence de me faire faire trois significations dont je me suis moqué. Mais enfin ce dernier acte, que j'ai l'honneur de vous envoyer, m'a paru aller un peu trop loin. Je sais bien que ni le pape ni le parlement ne me peuvent obliger d'établir une confrérie dans mon diocèse malgré moi. Mais les tracasseries sont toujours désagréables, et je crois que vous aurez la bonté d'arrêter ces fous par autorité; citer incessamment devant vous le sieur... et ceux qui sont nommés dans l'acte; faire entendre que vous vous informerez des autres; leur faire une bonne réprimande; leur ordonner de me venir faire satisfaction, et de se désister de cette folle prétention. M. le duc de R... voudra bien, si le cas y échet, leur faire aussi sa petite correction, je suis, etc.

A Nismes, ce 17 novembre 1707.

LETTRE CLXXXVII.

DE CIVILITÉ ET DE COMPLIMENT A M. LE MARÉCHAL DUC DE VILLARS.

J'ai su, monsieur, que vous êtes arrivé à la cour, que vous y avez été reçu comme vos services le méritoient, et que vous avez pris quelque temps, comme de raison, pour vous délasser des fatigues de votre dernière campagne. Je ne vous crois pas fort en repos pourtant. La gloire que vous avez acquise ne vous occupe point; vous songez à celle que vous voulez acquérir, et je suis fort trompé si vous n'avez déjà fait les projets que vous devez exécuter le printemps

prochain. Les Allemands ont beau prendre des résolutions de diligence, je compte que vous les préviendrez, et qu'ils seront encore dans leurs maisons que vous serez sur les bords du Rhin. Nous sommes ici tenant les états de la province. Vous savez nos occupations. Harangues, visites, affaires, don de trois millions, et autres commissions assez ennuyeuses. Ce qui nous fait plaisir, c'est de parler souvent de vous avec M. de Basville, qui peut vous assurer de l'attachement et du respect sincères avec lesquels je suis, monsieur, votre, etc.

A Montpellier, ce 4 décembre 1707.

LETTRE CLXXXVIII.

DE CIVILITÉ ET DE COMPLIMENT A M. L'ARCHEVÊQUE D'AVIGNON.

Monseigneur,

C'aurait été pour moi une agréable surprise de voir arriver votre excellence, et c'auroit été une grande joie pour tous nos états assemblés de voir un prélat dont on connoît déjà le mérite, qui gagne toujours beaucoup à se montrer. Mais nous ne pouvons qu'être édifiés de l'application que vous donnez à vos fonctions épiscopales, et nous sacrifions notre plaisir à votre zèle. Vous aurez, monseigneur, plus de loisir, et nous plus de bonheur une autre année. Vous verrez alors combien vous êtes honoré de tous ceux qui ont l'honneur d'être vos confrères, et principalement de

celui qui est avec tout l'attachement et tout le respect possibles, monseigneur, de votre excellence, le, etc.

A Montpellier, ce 6 décembre 1707.

LETTRE CLXXXIX.

DE CIVILITÉ ET DE NOUVELLES SUR LES AFFAIRES PUBLIQUES, A M. L'ARCHEVÊQUE DE SARAGOSSE.

MONSEIGNEUR,

En arrivant il y a quelque temps en cette ville, où les états généraux de la province de Languedoc sont assemblés, je reçus la lettre de votre excellence, aussi polie et aussi aimable que toutes celles qui me viennent de sa part, qui me donne des assurances de sa santé et des marques de sa précieuse amitié. Nous avions déjà appris que le château de Lérida s'étoit rendu, que nous n'y avions perdu que fort peu de monde, et que cette conquête nous ouvroit le chemin à d'autres qui seront plus faciles, et ne seront pas moins avantageuses. Nous en avons chanté le *Te Deum* avec beaucoup de solennité, et nous espérons que nous en chanterons encore l'année prochaine. M. le duc de Noailles a passé ici, portant à la cour de grands projets de campagne qu'il s'offre d'exécuter moyennant quelques troupes qu'il demande, et fort peu d'argent. Notre assemblée a donné au roi trois millions de don gratuit, et deux millions de capitation. Les ennemis, suivant toutes les apparences, ont dessein de secourir puissamment l'archiduc, dont ils sentent la foiblesse

et la perte inévitable, s'ils ne pressent leurs armemens. Mais celui à qui les vents et la mer obéissent sera pour nous, et nous sommes à portée de prévenir leurs mauvaises intentions. Quand est-ce, monseigneur, que Dieu, touché des misères de tant de peuples, voudra bien leur accorder cette bienheureuse paix, après laquelle nous soupirons depuis si long-temps? Les vœux et les prières de votre excellence dans ces fêtes de la naissance du Sauveur, que je lui souhaite très-heureuses, pourront bien avancer le retour au monde. Pour moi, je prierai le Seigneur en ce saint temps qu'il conserve à son Église un prélat qui observe et fait observer si exactement ses règles, qui exerce si dignement ses ministères, et que j'honore infiniment, étant avec toute la vénération possible, monseigneur, de votre excellence, le, etc.

A Montpellier, ce 10 décembre 1707.

LETTRE CXC.

CONSOLATION CHRÉTIENNE A MADEMOISELLE DE MONTCLAR.

Combien d'images de mort, ma chère fille, ont passé depuis peu sous vos yeux dans votre famille! Père, sœur, oncles, en moins d'un mois. Vous avez bien appris comment on meurt, et vous avez connu par là l'importance de bien vivre. Je vous fais sur toutes ces pertes mes complimens, et vous laisse faire vos réflexions. Comme vous ne tenez guère au monde, et que ses biens ni ses vanités ne vous touchent point,

vous rendez vos devoirs à tous vos proches mourans sans intérêt et sans espérance, et vous n'avez en vue que de gagner le ciel par les offices de charité que vous exercez à leur égard! Il ne faut pas aussi que par fatigue ou par affliction vous affoiblissiez votre santé. Elle vous est nécessaire pour les desseins que vous avez, et ce doit être une partie de votre piété que de vous maintenir en état de la pratiquer quand vous arriverez où Dieu vous appelle.

Je vous suis obligé, ma chère fille, du soin que vous avez pris du don qu'on a fait à la croix de Saint-Gervasi. Nous avons concerté, M. D. et moi, les moyens d'être payés de ce legs pieux. Nos états avancent; et je suis toujours avec le même zèle, ma chère fille, votre, etc.

A Montpellier, ce 16 décembre 1707.

LETTRE CXCI.

DE CIVILITÉ A M. GONTHIERI, ARCHEVÊQUE D'AVIGNON.

MONSEIGNEUR,

AGRÉEZ qu'après vous avoir souhaité des fêtes heureuses, saintes et sanctifiantes pour votre peuple par les ministères de l'épiscopat que vous exercez si dignement, je vous félicite d'avoir fini la visite de votre diocèse. Votre excellence, après le cours de ses travaux apostoliques, est revenue en bonne santé dans les lieux de son repos, où il est juste qu'elle se délasse par des occupations moins fatigantes. Je sais la joie

qu'on a eue de la revoir à Avignon. Je suis bien fâché d'avoir disposé des stations de mon diocèse pour le carême prochain. Je les distribue d'ordinaire aux ordres religieux qui ont des maisons dans Nismes, tant pour leur donner de l'occupation que pour leur fournir quelques secours et quelques moyens de subsister. Si je puis trouver quelque place pour le père Raymond, il verra ce que peut votre recommandation, et avec quel respect et quelle déférence je suis, monseigneur, de votre excellence, le, etc.

A Montpellier, ce 20 décembre 1707.

LETTRE CXCII.

DE REMERCÎMENT ET DE COMPLIMENT A M. DE SANDRICOURT, GOUVERNEUR DE NISMES.

Je ne pouvois, monsieur, commencer plus agréablement cette année que vous avez la bonté de me souhaiter heureuse, que par la nouvelle que vous me donnez de votre arrivée à Paris dans une parfaite santé. La longueur du voyage et le mauvais temps nous avoient donné quelque crainte, et nos vœux vous ont accompagné jusqu'au lieu de votre repos. Nous les avons renouvelés au commencement de cette année, et je puis vous assurer que personne ne s'intéresse plus que moi à tout ce qui peut regarder votre satisfaction. Je vous rends de très-humbles grâces des offres obligeantes que vous me faites pour le pays où vous vous trouvez. Je voudrois de mon côté pouvoir

vous être de quelque usage en celui-ci, et vous témoigner par mes services le sincère et parfait attachement avec lequel je suis, monsieur, votre, etc.

A Montpellier, ce 4 janvier 1708.

LETTRE CXCIII.

DE COMPLIMENT A MADAME LA PRÉSIDENTE DE MARBEUF.

Être assuré de votre santé, madame, avoir de nouvelles marques de votre souvenir, c'est un assez bon commencement d'année. S'il suffisoit de vous la souhaiter heureuse, ou que j'eusse en main les bénédictions que je vous souhaite, vous n'auriez rien à désirer.

J'ai vu, par le mémoire que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, la triste situation d'affaires où vos états se sont trouvés. Vous jugez bien que les nôtres ne sont pas moins agités. Impôts, création de charges, suppression d'autres, billets de monnoies, emprunts excessifs, et autres fâcheuses et inévitables ruines nous affligent fort, et nous font faire des vœux très-ardens pour la paix..

Vous voulez bien, madame, que je vous demande des nouvelles de votre chère fille du Calvaire.... Ce n'est pas si elle est aussi fervente cette année-ci que l'autre, si elle porte gaîment sa croix, si elle a rompu tous les liens qui peuvent attacher au monde, je suppose tout cela ; mais si elle se porte bien, si elle prie le Seigneur pour nous, si elle est prête à consommer son sacrifice. Je demande au ciel pour elle la per-

sévérance, et je suis très-parfaitement, madame, votre, etc.

A Montpellier, ce 6 janvier 1708.

LETTRE CXCIV.

DE CIVILITÉ A MADAME DE MONTPALCON, QUI LUI AVOIT RECOMMANDÉ DES PRISONNIERS ÉTRANGERS.

Je vous suis bien obligé, madame, des vœux et des souhaits que vous faites pour moi dans cette nouvelle année ; ceux que je fais pour votre santé et pour votre bonheur ne sont pas moins sincères, je vous assure.

J'ai fait de mon mieux auprès de M. de Roquelaure et de M. de Basville pour procurer un peu de liberté aux prisonniers étrangers que vous avez au fort; deux desquels doivent, je crois, avoir le fort pour prison. A l'égard de M. le marquis et de M. le chevalier, M. le duc de Roquelaure m'a fait espérer qu'il leur donnera la permission d'aller dans la ville, accompagnés d'un lieutenant ou d'un sergent; peut-être même qu'ils se ressentiront encore mieux de mes recommandations dans quelque temps d'ici, M. de Roquelaure ayant écrit à M. Ameloty, ambassadeur en Espagne, pour savoir les raisons pour lesquelles ces messieurs sont détenus. Je suis très-parfaitement, madame, votre, etc.

A Montpellier, ce 6 janvier 1708.

LETTRE CXCV.

COMPLIMENT A M. LE COMTE DE GRIGNAN, LIEUTENANT GÉNÉRAL EN PROVENCE.

Je vous dois, monsieur, et je vous fais avec plaisir mon compliment sur le choix que le roi a fait de M. l'abbé de Rochebonne pour l'évêché de Noyon. L'acquisition que l'Église fait d'un digne sujet, et la satisfaction que vous avez de le voir placé dans un des plus honorables siéges de France, m'obligent à vous en témoigner ma joie. Il est sorti de votre famille tant d'illustres prélats qui ont sagement gouverné de grands diocèses et fait honneur à leur dignité, que nous espérons que celui-ci ne sera pas moins édifiant ni moins utile à l'Église que les autres. Je souhaite que tout le cours de cette année continue à vous être heureux, et que je puisse souvent vous témoigner l'intérêt que je prends à tout ce qui vous regarde, et le sincère et respectueux attachement avec lequel je suis, monsieur, votre, etc.

A Montpellier, ce 14 janvier 1708.

LETTRE CXCVI.

SUR UN FAUX BRUIT QUI AVOIT COURU D'UN DIFFÉREND ENTRE M. DE MONTPELLIER ET LUI.

J'ai appris, madame, par la lettre que j'ai l'honneur de vous envoyer, qu'on disoit à Paris que nous

avions eu, monsieur l'évêque de Montpellier et moi, une querelle fort vive au sujet de l'opéra ; que l'affaire avoit été poussée assez loin, avec aigreur de sa part et de la mienne. Je ne sais qui a composé, ou, pour mieux dire, inventé cette histoire! Monsieur votre frère ne m'a jamais parlé de l'opéra qu'indifféremment et sans reproche ; nos sentimens conviennent assez là-dessus ; je ne le favorise ni ne l'approuve non plus que lui ; il le souffre quand il le faut, aussi bien que moi, peut-être un peu moins patiemment que moi ; mais il n'a jamais blâmé ma tranquillité, comme je n'ai jamais blâmé son zèle. Vous pouvez être assurée, madame, et assurer qu'il ne s'est rien passé entre monsieur de Montpellier et moi qui puisse blesser tant soit peu l'amitié dont il m'a toujours honoré, et que j'ai toujours cultivée. Je pardonne presqu'à ces fausses relations, puisqu'elles me donnent lieu de vous témoigner le véritable respect avec lequel je suis, madame, votre, etc.

A Nismes, ce 8 mars 1708.

LETTRE CXCVII.

SUR UN PROCÈS OÙ IL AVOIT ÉTÉ CONDAMNÉ A TOULOUSE, A M. L'ABBÉ DE N...

Vous savez, monsieur, l'aversion que j'ai toujours eue pour les procès. Je les avois heureusement évités jusqu'ici, ayant d'ailleurs des occupations plus convenables à mon ministère et à mon humeur. Il a fallu

que j'aie trouvé un homme qui, sans honnêteté, sans raison, sans intérêt ni avantage pour sa cause, étant mon diocésain, veut me faire conduire à la vue de tout mon diocèse, au travers d'une foule de plaideurs, pour jurer sur une chose dont il sait bien que je n'ai aucune connoissance, et qui n'a rien de commun avec le fond de l'affaire de laquelle je ne me suis point mêlé jusqu'alors; et qu'il se trouvât des sages gens qui le soutiennent. Cette affectation de m'attirer à l'audience, cet appel de l'offre que le juge fait de venir recevoir le serment de son évêque, après mille sortes de chicanes précédentes, cette variation de moyens par laquelle il se vante d'avoir rendu le parlement juge et partie, ne méritoient guère d'être approuvés. Je ne connoissois pas encore toutes les raisons que Jésus-Christ et saint Paul ont eues de nous défendre de plaider. S'il n'eût été question que de mon intérêt ou de mon honneur particuliers, je les aurois sacrifiés à mon repos, et messieurs de Toulouse n'auroient pas eu la peine de me juger et de se partager leur jugement. Si ma partie, gardant quelque bienséance pour la dignité, m'eût proposé d'aller dans la maison du juge, je ne sais si je n'aurais pas doucement et sans bruit acquiescé à sa demande, quoique contraire aux exemples de mes prédécesseurs. Mais c'est la dignité commune qu'il vouloit avilir dans la mienne, peut-être sans y penser. On dit que les évêques ont trop d'autorité. Ils n'en ont pas trop s'ils en usent bien; et ce n'est jamais une raison de droit, moins encore de religion, de vouloir

les abaisser comme évêques. Quoi qu'il en soit, il faut prendre patience. J'ai d'abord pensé comme vous qu'il falloit tout laisser là, et vous en revenir ici. Mais on m'a conseillé aussi d'essuyer encore ce second jugement, si vous connoissez qu'il puisse être plus favorable, etc.

A Nismes, ce 9 mars 1708.

LETTRE CXCVIII.

COMPLIMENT A MADAME LA PRÉSIDENTE DE MARBEUF, SUR LA PROFESSION DE SA FILLE AU CALVAIRE.

Je loue Dieu, madame, de la grâce qu'il a faite à notre sainte fille de l'avoir conduite enfin jusqu'au sommet du Calvaire, et d'avoir accepté, en union de son adorable sacrifice, celui qu'elle lui a fait d'elle-même. La voilà professe, c'est-à-dire, au comble de ses souhaits, ne tenant plus au monde par aucun endroit, et reçue au nombre de ces vierges saintes qui suivent l'Agneau partout où il va. J'ai grande confiance aux prières qu'elle a bien voulu faire pour moi dans ces heureux momens de sa consécration, où le ciel n'avoit rien à lui refuser, ni pour elle, ni pour ses amis. Je prends part à sa joie et à la vôtre. M. l'évêque de Saint-Malo parle en saint et sage prélat de l'élévation de M. Desmarets, son frère. Le roi, en le chargeant de l'administration de ses finances, ne pouvoit en ce temps-ci lui imposer un plus pesant fardeau. Il faut fournir de quoi soutenir une

guerre sanglante et ruineuse aux dépens de la vie et de la substance des peuples, et se faire une espèce de justice sauvage d'épuiser les forces de l'État pour le défendre, et d'affliger les riches et les pauvres par des lois dures, quoique nécessaires. On est à plaindre dans ces places, et devant Dieu et devant les hommes. Je suis bien aise que monseigneur de Rennes ait le plaisir de voir établir mademoiselle de B... agréablement. Je vous prie de vouloir bien le faire quelquefois souvenir de moi, et surtout de me croire aussi parfaitement que je le suis, madame, votre, etc.

A Nismes, ce 20 mars 1768.

LETTRE CXCIX.

RÉPONSE A UNE RECOMMANDATION DE M. CONTRIERI, ARCHEVÊQUE D'AVIGNON.

Monseigneur,

On me croit plus puissant et plus accrédité que je ne suis; mais je ne souhaite jamais tant de l'être que dans les affaires que votre excellence me fait l'honneur de me recommander. Je me serois volontiers employé pour le jeune déserteur d'Avignon; mais j'appris presque aussitôt qu'on m'eut rendu votre lettre que M. le duc de Roquelaure lui avoit accordé sa grâce. Le lieutenant de roi et le major m'étant venus voir, je leur demandai si cette affaire étoit finie; ils me répondirent que non, et que M. de Roquelaure avoit bien écrit de mettre ce garçon en liberté; mais

que c'étoit à condition que ce qu'on lui avoit représenté fût véritable, ce qu'ils ne croyoient pas. Je m'aperçus qu'on disputoit l'âge de quatorze à quinze ans, et qu'on alloit former des difficultés. Je dis à ces messieurs la part que je prenois à cette affaire, et les priai de ne point former d'obstacles, ce qu'ils me promirent. Je suis bien aise que ce jeune homme ait obtenu sa liberté ; j'aurois voulu que c'eût été par moi, pour mieux marquer l'attachement et le respect très-sincère avec lequel je suis, monseigneur, de votre excellence, le, etc.

A Nismes, ce 22 mars 1708.

LETTRE CC.

DE CIVILITÉ A MADAME LA DUCHESSE DE ROQUELAURE.

Depuis mon retour des états, madame, j'ai été si accablé d'affaires, plus pénibles et ennuyeuses qu'importantes, que mes petits devoirs m'ont presque ôté les moyens de remplir les grands. Ce n'est pas que je les aie oubliés. M. le duc a eu la bonté de me faire savoir de vos nouvelles, et vous aura sans doute mandé l'empressement que j'ai eu d'en apprendre. Vous savez, madame, combien je m'intéresse à votre santé, à votre repos, à votre gloire, à tout ce qui vous regarde.... On ne vous a pas laissé ignorer les solennités du mariage d'une de vos amies, les divertissemens, les fêtes, les présens, la joie et la satisfaction mutuelle des mariés. Madame la douairière auroit pu

les rendre plus riches, mais non pas plus heureux qu'ils le sont, et qu'apparemment ils le seront l'un et l'autre par leur sagesse. Pareilles nouvelles sont les grandes de ce pays. Nous laissons au vôtre les grands événemens, les mouvemens des royaumes, le rétablissement des rois, le dérangement de tous nos ennemis, les espérances d'une florissante campagne, et plus encore d'une paix prochaine. Je vous souhaite, comme on fait ici, les bonnes fêtes, et suis, avec tout l'attachement et le respect possibles, madame, votre, etc.

A Nismes, ce 3 avril 1708.

LETTRE CCI.

DE CIVILITÉ ET DE PIÉTÉ A M. GONTHIERI, ARCHEVÊQUE D'AVIGNON.

Monseigneur,

Il faut suivre la coutume quand elle s'accorde avec notre inclination, et souhaiter à votre excellence les bonnes fêtes. Ses fonctions et les miennes, dans des jours aussi saints et aussi occupés que ceux-ci, ne me permettent pas de passer les règles précises du devoir, et d'y ajouter aucun compliment. Je souhaite donc que votre excellence soutienne avec santé toutes les fatigues de l'épiscopat, sachant qu'elle ne s'en épargne aucune, et qu'elle ait la bonté de se souvenir de me donner quelque part dans ses prières, et de venir se délasser quelques jours, après sa visite de Provence, dans la solitude de Caveirac. Je suis,

avec tout le respect et tout l'attachement possibles, monseigneur, de votre excellence, le, etc.

A Nismes, ce 6 avril 1708.

LETTRE CCII.

CONSOLATION CHRÉTIENNE A M. DE COLONDE, SUR LA MORT DE SA FEMME.

Je suis sensiblement touché, monsieur, de la mort de madame votre épouse. Personne n'a tant mérité d'être honorée pendant sa vie, personne ne mérite tant qu'on la regrette. Elle étoit faite pour pratiquer la vertu et pour l'inspirer aux autres. Il n'y a point eu de bonnes œuvres commencées ou rétablies de son temps à Montpellier où elle n'ait eu part, et dont elle n'ait pris soin dans la suite. Sa piété a été solide et persévérante. Elle laisse de grands exemples à cette ville et à sa famille. Vous qui la connoissiez mieux, monsieur, et qui avez été non-seulement le témoin, mais encore le compagnon de la plupart de ses dévotions, et qui d'ailleurs étiez uni depuis tant d'années avec elle par des liens d'une sainte et douce société, vous avez plus de raison de sentir votre perte et de vous en affliger. Mais aussi vous avez plus de sujet de vous consoler, dans l'espérance que le Seigneur l'a reçue et récompensée des peines qu'elle a prises et des charités qu'elle a exercées en ce monde. Je ne perdrai pas la mémoire, dans mes prières, de l'amitié qu'elle m'a toujours témoignée,

et je m'estimerois heureux si je pouvois vous faire connoître à vous et à toute votre famille le parfait attachement et la considération particulière avec laquelle je suis, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 7 mai 1708.

LETTRE CCIII.

DE REMERCÎMENT A M. SARTRE, SEIGNEUR DE CAVEIRAC.

Je ne puis assez vous remercier, monsieur, de la bonté que vous avez eue de me prêter votre belle et délicieuse maison. J'ai joui de toutes les douceurs et de tous les agrémens d'une campagne agréable et bien cultivée. Tout y est propre, tout y est fleuri ou verdoyant. Les fêtes me rappellent à Nismes; et, comme mon premier soin en entrant ici a été de reconnoître et de sentir le plaisir que vous me faisiez, le dernier en sortant sera de vous en témoigner ma reconnoissance, en vous assurant qu'on ne peut être plus parfaitement que je le suis, monsieur, votre, etc.

A Caveirac, ce 24 mai 1708.

LETTRE CCIV.

D'AFFAIRES PARTICULIÈRES ET NOUVELLES PUBLIQUES, A M. L'ABBÉ MÉNARD.

Si M. l'évêque de Montauban passe par ici, monsieur, je plaiderai votre cause avec raison et avec affection. J'en connois toute la justice, et je crois

qu'il la connoîtra aussi, quand il en jugera par lui-même. C'est se faire honneur que de protéger un homme comme vous, et ce n'est pas assez de lui rendre justice, il faut se piquer de lui faire grâce.

Il est vrai qu'on doit être dans une grande attente de cette campagne. Une belle et nombreuse armée; nos premiers princes pour généraux, braves soldats, bons officiers, supériorité, ce semble, en tout; cependant il faut tout craindre de ces grandes actions qui peuvent être glorieuses, et qui pourroient aussi être ruineuses. Je voudrois qu'on eût gagné une grande victoire, mais je ne voudrois pas qu'on donnât une grande bataille. Je souhaite surtout la paix; Dieu sait quand il voudra nous la donner. Je suis de tout mon cœur, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 15 juin 1708.

LETTRE CCV.

DE CIVILITÉ ET DE NOUVELLES A M. GONTHIERI, ARCHEVÊQUE D'AVIGNON.

MONSEIGNEUR,

Votre excellence ne se reposera-t-elle jamais? De visite en visite, de mission en mission, après avoir instruit les peuples tranquilles de votre diocèse, vous allez exhorter les troupes qui en sortent, et rien n'échappe à votre ferveur et à votre zèle. Je ne doute pas que le Comtat, cette région de paix, ne soit étonné de se voir tout d'un coup en armes, et ne se

ressente à la fin des incommodités que cause la guerre. Mais l'Église, toute douce et patiente qu'elle est, doit quelquefois soutenir ses droits avec courage, et saint Pierre prit l'épée et frappa même dans l'occasion. Je m'imagine pourtant que Dieu calmera bientôt cet orage. Il y en a de plus difficiles à dissiper en Flandre, où cent mille hommes de chaque côté sont prêts à se détruire, presque sans savoir pourquoi, les uns les autres. Ce seront de grands sujets de réflexion, quand ces heureux jours seront venus que vous voudrez vous délasser de vos fatigues apostoliques. M. le comte Gros, que nous avons vu ici avec un extrême plaisir, aura dit à votre excellence combien elle est honorée ici. Mon neveu a fait son coup d'essai assez heureusement, à ce que ses amis et les miens lui ont dit ou pour l'encourager, ou pour le flatter. Je le renvoie à Paris pour achever ses études de Sorbonne. Ce sera M.. votre neveu, monseigneur, qui remplira vos espérances par les consolations qu'il vous donnera. J'ai grand'envie de le voir et de l'embrasser, après vous avoir assuré qu'on ne peut être avec un plus sincère attachement et un plus profond respect que je le suis, monseigneur, de votre excellence, le, etc.

A Nismes, ce 24 août 1708.

LETTRE CCVI.

DE CIVILITÉ A M. L'ARCHEVÊQUE D'AVIGNON.

MONSEIGNEUR,

J'avois eu des espérances agréables de l'honneur de voir votre excellence dans la délicieuse retraite de Caveirac. J'y ai passé quelques jours tranquilles dans le printemps, où rien ne manquoit, pour les plaisirs et les douceurs de la campagne, qu'une compagnie exquise qui répondît aux agrémens du lieu et de la saison. Mais vous étiez, monseigneur, dans la ferveur de vos fonctions apostoliques, dont le bruit venoit jusqu'à nous. J'ai appris même qu'après avoir porté le poids du jour et de la chaleur vous avez été quelque temps incommodé de vos fatigues, et que votre santé vous est revenue avec le repos. J'ai eu du moins assez souvent la consolation d'ouïr parler et de parler moi-même de votre excellence. Messieurs et dames, dévots et autres, séculiers et réguliers, tout la loue, tout l'honore également. L'automne approche, Caveirac sera peut-être libre, les jours plus beaux et tempérés, les promenades plus commodes, et je pourrai vous y réitérer les assurances de l'attachement sincère et du profond respect avec lequel je suis, monseigneur, de votre excellence, le, etc.

A Nismes, ce 24 août 1708.

LETTRE CCVII.

DE CONDOLÉANCE A MONSEIGNEUR LE CARDINAL DE NOAILLES, ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Monseigneur,

Agréez que je témoigne à votre éminence la part que je prends à la perte qu'elle a faite de M. le maréchal son frère. Cette province, qu'il a gouvernée long-temps et qu'il a toujours protégée, le regrette généralement et se ressouvient de sa piété, de sa sagesse et de sa justice. Plusieurs personnes y sont reconnaissantes de ses bienfaits ou des marques de son amitié dont sa mort a renouvelé la mémoire. J'ai été, monseigneur, un de ceux qui l'ont le plus honoré, et pour qui il a eu plus de bonté. Je ne puis qu'offrir à Dieu pour lui mes prières, et lui demander pour vous ses consolations, en vous assurant de la vénération particulière avec laquelle je suis, monseigneur, de votre éminence, le, etc.

A Nismes, ce 14 octobre 1708.

LETTRE CCVIII.

COMPLIMENT CHRÉTIEN AU GÉNÉRAL DES CHARTREUX.

J'ai cru, mon très-révérend père, que je devois vous faire part d'un mandement que j'ai fait depuis peu, dans mon diocèse, contre ce qu'on appelle

l'opéra. Tout ce qui porte le jugement du monde vous appartient, à vous qui l'avez jugé, qui l'avez fui, et qui le condamnez tous les jours par votre vie retirée et pénitente. Comme nous sommes persuadés que vous priez sans cesse pour la conversion des hommes, il est bon que vous connoissiez que nous y travaillons de notre côté, et que nous combattons tandis que vous tenez les mains levées. Je vous prie de demander à Dieu pour nous la force de soutenir notre ministère, et de me croire avec autant d'estime et d'attachement que je le suis, mon très-révérend père, votre, etc.

A Nismes, ce 19 octobre 1708.

LETTRE CCIX.

DE CIVILITÉ ET DE PIÉTÉ A M. LE PELLETIER, POUR LE COMMENCEMENT DE L'ANNÉE.

Comme il ne nous reste pas, monsieur, selon les apparences, beaucoup d'années à passer au monde, nous pouvons, lorsqu'elles commencent, nous les souhaiter heureuses; heureuses, c'est-à-dire, saintes, occupées de Dieu, de ses volontés, des grâces qu'il nous a faites, et de celles que nous avons besoin qu'il nous fasse. Vous ne connoissez que ce bonheur, vous qui avez renoncé à tout ce que les hommes appellent ainsi, et qui dans une douce et pieuse retraite travaillez à l'œuvre de votre salut, déplorant les agitations et les misères du siècle. Nous parlons quelque-

fois avec M. de Basville de cette précieuse tranquillité qu'on ne peut s'empêcher de louer et d'envier en même temps. Nous sommes ici depuis un mois entre les besoins de l'État et ceux de la province; prêts à remplir deux sortes de devoirs qui semblent presque incompatibles, et ne faisant des vœux comme vous que pour les affaires publiques. L'année où nous entrons ne ressemble pas à celle que nous venons de passer. Je prie le Seigneur qu'il vous comble de ses bénédictions de douceurs; et je suis toujours avec un sincère et respectueux attachement, monsieur, votre, etc.

A Montpellier, ce 4 décembre 1708.

LETTRE CCX.

COMPLIMENT CHRÉTIEN A MADAME DE C... POUR LE COMMENCEMENT DE L'ANNÉE.

Quand je vous souhaite, madame, au commencement de cette année une longue suite de jours heureux, j'entends des jours de salut et de bénédictions spirituelles. Les années finissent si tôt, et les prospérités humaines valent si peu qu'elles ne méritent pas nos premiers vœux, ni notre principale attention. Ce n'est pas que je ne demande pour vous au Seigneur ce repos qui fait qu'on le sert plus tranquillement, cette joie qui est le fruit d'une bonne conscience, ces biens qui sont la matière de vos charités, et toutes les douceurs de la vie qui peuvent contribuer à votre

sanctification. Je ne puis mieux répondre aux bontés que vous me témoignez, ni vous marquer plus efficacement la reconnoissance et l'attachement avec lesquels je suis, madame, votre, etc.

A Montpellier, ce 26 décembre 1709.

LETTRE CCXI.

DE CIVILITÉ ET DE REMERCÎMENT AU P. ANNAT, GÉNÉRAL DE LA CONGRÉGATION DES PÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.

Le père Vignes, mon révérend père, m'a rendu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. J'avois souhaité, dans le temps du chapitre de Beaucaire, qu'il fût élu supérieur de mon séminaire, tant par la confiance que j'ai en lui, et par la déférence qu'il a pour moi, que par la connoissance que j'ai de sa doctrine et de sa prudence pour l'éducation des ecclésiastiques de mon diocèse. Vos pères eurent d'autres vues dont je n'ai pas voulu m'informer. Vous avez bien voulu les redresser par votre sagesse, mon révérend père, dont je vous suis très-obligé. Je serois fâché plus qu'un autre d'avoir sujet de me plaindre d'une congrégation que j'ai tant de raison d'aimer et d'estimer. Cela ne peut arriver sous un général qui la gouverne comme vous, et dont je suis si parfaitement, mon révérend père, etc.

A Montpellier, ce 3 janvier 1709.

LETTRE CCXII.

COMPLIMENT A UN PRÉDICATEUR, SUR UN SERMON QU'IL DEVOIT PRÊCHER ET QU'IL LUI AVOIT COMMUNIQUÉ.

Les affaires, monsieur, qui nous retiennent ici depuis plus de deux mois et les dissipations inévitables qui les accompagnent m'ont empêché de vous renvoyer plus tôt votre cahier. Je vois avec plaisir la noble occupation que vous vous donnez. Vous sortirez de votre cloître comme un prophète pour aller annoncer au roi les vérités évangéliques, et prêcher l'humilité aux grands du monde. J'ai lu plus d'une fois cette première partie de votre sermon, que vous avez bien voulu me communiquer. Je l'ai trouvée fort propre pour la cérémonie du jour et pour l'auditoire du pays où vous prêcherez. Ce que vous leur direz les instruira et ne les effarouchera point. L'humilité ne leur paroîtra pas impraticable avec les tempéramens raisonnables que vous avez pris; et je suis persuadé qu'on sera satisfait de vous, et que plusieurs se reconnoîtront dans les portraits que vous faites d'eux.

Je n'ai fait que quelques petites ratures par-ci par-là; et, comme je n'avois en main que cette première partie, je n'ai pu juger si elle n'étoit pas un peu trop longue, et j'ai présumé que quelques endroits ou quelques circonstances du mystère ou de la cérémonie de la cène, que j'aurois souhaité voir entremêlés,

sont dans la seconde partie. Pardonnez ma liberté, et croyez-moi très-parfaitement, monsieur, votre, etc.

A Montpellier, ce 17 janvier 1709.

LETTRE CCXIII.

DE NOUVELLES, A M. L'ABBÉ MÉNARD.

J'ai reçu depuis deux jours, monsieur, votre lettre du premier de ce mois. Elle est restée à Montpellier après mon départ des états. Me voici présentement à Nismes, où le froid surprenant de la saison a fait, comme partout ailleurs, de grands ravages. Nous avons accordé au roi tout ce qu'il nous a demandé. Les misères sont grandes, les besoins de l'État le sont aussi. Il est difficile et pourtant nécessaire d'accommoder l'un avec l'autre. Il n'est pas vrai que nos fanatiques remuent. Si des étrangers ne s'en mêlent, ceux du pays vivront en paix. J'ai fait depuis quelques mois un mandement contre l'opéra; apparemment vous l'aurez vu. Aimez-moi toujours, et croyez-moi, monsieur, parfaitement à vous, etc.

A Nismes, ce 20 février 1709.

LETTRE CCXIV.

DE CIVILITÉ, A M. MABOUL, NOMMÉ ÉVÊQUE D'ALET, SUR UNE DE SES ORAISONS FUNÈBRES.

Monseigneur,

M. l'abbé Guillot ne m'a rien appris sur votre sujet dont je ne fusse déjà bien persuadé, quand il m'a écrit

du bien de vous; il vous a fait moins d'honneur qu'il ne s'en est fait à lui-même, et vous pouvez lui être obligé de son amitié, mais non pas de mon estime. L'oraison funèbre de madame de Puberland, dont vous avez bien voulu me faire part, m'a paru si noble dans ses sentimens, si juste dans ses expressions, si judicieuse dans ses louanges qu'encore que nous l'eussions lue en bonne compagnie aux états de Montpellier, j'ai eu un plaisir nouveau de la relire et d'en faire connoître ici les beautés que j'y connoissois. Vous avez donné l'éclat qu'il falloit à des vertus qui d'elles-mêmes n'étoient pas brillantes. Vous avez tiré de la vie d'une religieuse toute la gloire que la religion pouvoit attirer sur elle; et, quoique vous me flattiez d'avoir laissé, dans le genre d'écrire, à ceux qui viendront après moi quelque bon exemple, je sens bien que je n'ai fait que vous précéder, et que vous ne pouvez trouver en cet art de meilleur maître que vous-même. J'attends avec impatience, monseigneur, la satisfaction de vous voir dans cette province avec M. l'abbé Guillot, votre ami et le mien. Comme je suis le premier de vos confrères sur votre passage, je serai le premier à vous recevoir, et le plus porté à vous témoigner l'attachement et le respect avec lequel je suis, monseigneur, votre, etc.

A Nismes, ce 12 mars 1709.

LETTRE CCXV.

SUR LA NÉCESSITÉ D'ASSISTER LES PAUVRES, PLUTÔT QUE DE BATIR DES ÉGLISES.

J'ai reçu votre lettre, mon révérend père. Je vous accorde la permission que vous souhaitez d'absoudre un cas réservé, et de bénir les deux chapelles de votre nouvelle église, dont l'une est dédiée à Saint-François, et l'autre à Saint-Antoine de Padoue.

Quant au secours que vous me demandez, on n'est pas en état de vous le donner; les aumônes de l'assiette sont réduites à si peu de chose, et la misère du temps est devenue si grande qu'il ne s'y peut rien ôter aux pauvres. Je conviens que c'est une bonne œuvre de bâtir des églises; mais les pauvres, qui sont les temples vivans du Saint-Esprit, sont préférables. Vous ne savez pas apparemment que, du temps de monseigneur de Seguier, les aumônes de l'assiette étoient considérables. Les états les ont retranchées. On retiroit encore une pension du diocèse; moi je n'en retire point.

Pourquoi vous piquez-vous de la gloire d'avoir achevé votre église? David laissa le temple à bâtir à Salomon. Un autre le fera aussi bien que vous. Quelle imagination de croire ou de vouloir faire croire que vous mourrez cette année! Laissez votre vie entre les mains de la providence de Dieu. Craignez qu'il n'entre dans votre dessein autant d'amour-propre que de zèle pour le service de Dieu. Laissez cette année assister

les pauvres, et leur procurer du pain. Je suis, mon révérend père, tout à vous, etc.

A Nismes, ce 23 mars 1709.

LETTRE CCXVI.

SUR LA MORT DE M. LE PRINCE DE CONTI.

Je sais, monsieur, que vous avez été sensiblement touché de la mort de M. le prince de Conti. Toute la France l'a regretté avec raison et avec justice, et vous l'avez pleuré par reconnoissance et par amitié. Il étoit tombé dans un état si triste et si languissant qu'il étoit difficile que sa santé se pût rétablir. Son grand mérite lui a été long-temps à charge, et je ne sais ce qu'on doit plaindre davantage, ou que ses jours soient si tôt finis, ou qu'ils aient été si peu employés. Ses années auroient été peut-être plus longues, si elles avoient été plus heureuses. Mais enfin Dieu a voulu le sauver par les adversités et les infirmités de ce monde; et sa patience, sa résignation et les autres vertus chrétiennes qu'il a pratiquées en mourant lui valent mieux pour son salut que les grandes actions qu'il auroit pu faire pour sa gloire pendant sa vie. Je suis, votre, etc.

Mars 1709.

LETTRE CCXVII.

DE CIVILITÉ ET DE PIÉTÉ, A M. LE PELLETIER, POUR LE REMERCIER D'UN DE SES LIVRES.

J'ATTENDOIS, monsieur, avec impatience, et j'ai reçu avec plaisir le livre que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer. Il m'accompagnera aussi bien que vous dans les jours avancés de mon pèlerinage, et m'apprendra les devoirs d'une sainte et sage vieillesse. Dieu veuille que j'en profite au milieu de mes occupations comme vous le faites dans le sein de votre solitude! car, encore que nos ministères soient fondés sur la charité, et que notre sollicitude regarde le salut des âmes, il ne laisse pas de naître de ces soins extérieurs une dissipation presque inévitable dans ces temps d'agitation, ou une triste lassitude dans l'âge où nous sommes. Ce pays-ci est fort affligé. La perte des blés que l'hiver a étouffés dans la terre, et des oliviers qu'il a desséchés jusqu'à la racine, a désolé toute cette province que les charges publiques avoient déjà bien fatiguée. Cette misère particulière, qui est devenue générale dans tout le royaume, nous doit bien faire souhaiter et demander au ciel cette paix si nécessaire au monde, et que Dieu seul peut lui donner. Je ne doute pas, monsieur, que du port où vous avez heureusement abordé avant les tempêtes vous ne voyiez avec douleur les troubles et les malheurs d'un État que nous avons vu si florissant. Le Seigneur le veut ainsi. Il nous

humilie, il nous punit. Le roi et ceux qui gouvernent sous lui sont bien à plaindre. J'ai envoyé à M. de Basville l'exemplaire de votre livre qui lui étoit destiné. Il l'a reçu, et vous recevrez son remercîment presque aussitôt que le mien. Sa goutte et son travail le vieillissent plus que ses années. Vous avez été des premiers à connoître et à faire valoir son mérite. Personne ne sert le roi avec plus de capacité, plus d'affection et plus de succès que lui. Nous voudrions bien pouvoir nous rendre solitaires pour quelques jours avec vous, et nous remplir des réflexions que vous faites à loisir dans votre retraite ; mais nous sommes liés également à nos emplois, quoique différens. Je prie le Seigneur qu'il vous conserve ce que l'âge donne de vénérable, et qu'il vous adoucisse tout ce qu'il peut avoir d'incommode. Je suis toujours avec un respectueux attachement, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 28 avril 1709.

LETTRE CCXVIII.

DE CIVILITÉ ET DE PIÉTÉ, A M. LE PELLETIER.

J'ai appris, monsieur, dans le beau livre que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer, que la vieillesse ne doit pas être paresseuse, moins encore dans les évêques que dans les autres hommes ; parce qu'étant chargés de la conduite des fidèles sujets à misères, à foiblesses, à ignorances, à déréglemens, ils doi-

vent sans cesse ou les consoler, ou les instruire, ou les corriger. La disette, qui fait gémir aujourd'hui presque toute la France, a tenu tout ce pays-ci, par la perte des blés et des oliviers, et par la mortalité même des bestiaux, dans une désolation et dans une inquiétude particulières. Les pauvres, c'est-à-dire, les peuples, ont beaucoup souffert par l'avarice des usuriers et par la crainte de la famine. Nous nous sommes donné de grands mouvemens. M. de Basville a pris et prend encore beaucoup de peine, et jusqu'ici le pain n'a pas manqué, et les petits grains dans six semaines mettront le monde en repos. Qu'est devenu, monsieur, ce royaume que nous avons vu si florissant? J'ai cru être obligé, pour l'instruction et pour la consolation de mes diocésains et de ceux qui sont dans le même cas, de faire imprimer la lettre pastorale que je prends la liberté de vous envoyer. La paix pourroit nous faire espérer l'abondance; il faut l'attendre du ciel. Je suis toujours avec un tendre et respectueux attachement, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 31 mai 1709.

LETTRE CCXIX.

D'AFFAIRES PUBLIQUES, A M. L'ABBÉ MÉNARD.

Voila, monsieur, de grands changemens dans le ministère. Tous ceux qui n'étoient pas contens de M. Chamillard espèrent tout de M. Voisin. Ceux qui

étoient de ses amis le plaignent ; quelques-uns même croient qu'un nouveau ministre au commencement d'une campagne se trouvera un peu embarrassé, et s'imaginent qu'on l'a changé un peu trop tôt ou un peu trop tard. Pour moi, qui ne me pique pas de politique, je plains l'ancien, je félicite le nouveau. Je suis persuadé que le roi fait bien tout ce qu'il fait, et je prie Dieu qu'il bénisse tout. Je vous aurois envoyé un exemplaire d'une lettre pastorale que j'ai faite sur la disette du temps, mais il faudra attendre une commodité qui ne coûte rien. Aimez-moi toujours, et croyez-moi, monsieur, parfaitement à vous, etc.

A Nismes, ce 16 juin 1709.

LETTRE CCXX.

DE CIVILITÉ ET DE PIÉTÉ, A M. LE PELLETIER, SUR LE RECOUVREMENT DE SA SANTÉ.

J'appris, monsieur, votre guérison plus tôt que votre maladie, et je priai le Seigneur qui vous conservoit que ce fût pour votre sanctification autant que pour la consolation de ceux qui vous honorent comme je fais. Votre retraite du monde vous en a sans doute non-seulement séparé, mais encore détaché. Vous goûtez depuis plusieurs années les douceurs d'une solitude chrétienne, Dieu vous ayant fait la grâce de vous tirer des horreurs d'un siècle qui devoit être aussi malheureux et aussi corrompu que celui-ci.

L'âge avançant toujours, et la piété croissant avec l'âge au milieu de votre repos, vous vous préparez à bien mourir. Les maladies même dont vous êtes quelquefois affligé, et que vous supportez avec tant de résignation, sont comme des essais d'une mort qui ne peut guère être éloignée. Rien ne peut vous faire regretter ce que vous avez quitté. L'état où vous voyez les affaires présentes ne donne envie à personne d'y avoir part; et la seule tentation que vous pouvez avoir dans votre désert, c'est d'être trop sensible aux malheurs de la république. Mais tant que nous vivons nous sommes citoyens de la Jérusalem terrestre. Nous devons être touchés de tout ce qui blesse la gloire du roi, à qui nous sommes si redevables, ou la douceur et la tranquillité d'un État que nous avons vu si florissant. C'est une tristesse qui est selon Dieu, pourvu que la piété civile ne trouble pas la chrétienne, et qu'elle retienne dans le cœur la résignation et la confiance.

M. le duc de Roquelaure et M. de Basville ont passé ici au retour de leur expédition du Vivarais. Ils ont étouffé dans sa naissance une rebellion qui alloit devenir très-dangereuse. La disette du blé donne de grandes inquiétudes aux peuples, et celle de l'argent donne de grands embarras aux riches.

Je prends la liberté de vous envoyer encore un mandement fait depuis peu, à l'occasion des prières pour la prospérité des armes du roi après la rupture de la paix. Je vous prie de croire que je pense souvent aux promenades et aux conversations de Ville-

neuve, et que j'ai eu quelquefois d'assez fortes tentations de vous y aller renouveler le respectueux attachement avec lequel je suis, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 1[er] août 1709.

LETTRE CCXXI.

A M. PORTALÈS, POUR LE DISSUADER DE SE FAIRE PRÊTRE.

Votre lettre, quoique longue, monsieur, ne m'a pourtant pas ennuyé. J'ai lu toutes vos aventures, et j'y ai fait toutes les réflexions que vous pouvez souhaiter. Il me semble que tout se réduit à savoir si, vos parens vous ayant voué à l'Église et au sacerdoce, et vous de temps en temps vous y croyant appelé, vous devez prendre ce parti et vous y disposer, quoique dans un âge déjà avancé, par des études convenables. Si vous me demandez mon avis, je vous dirai que vous n'y êtes pas obligé, et que même il ne vous convient pas à présent de vous faire prêtre. Le vœu de vos parens ne vous engage à rien. Il faut que les vœux soient volontaires et personnels. La vocation doit venir de Dieu, non pas des hommes. D'ailleurs, ces parens mêmes qui vous avoient destiné pour l'Église ne s'en souvinrent plus, et ne vous donnèrent pas une éducation conforme à cet état; ainsi vous ne devez avoir sur cela aucun scrupule. Outre cela, vous êtes dans un âge où il vous seroit difficile d'acquérir les capacités nécessaires. Votre évêque a été d'avis que vous demeu-

rassiez dans vos petits emplois, où vous pouvez vous sanctifier en vous appliquant à l'instruction d'une petite jeunesse que vous porterez à la piété, et gagnant ainsi votre vie selon l'ordre où la Providence vous a mis ; car, pour des pensions ou des gratifications de la cour, le temps ne permet ni d'en espérer, ni d'en demander. Si j'avois quelque occasion de vous servir et de vous employer utilement dans mon diocèse, je le ferois avec plaisir, vous assurant que je suis véritablement, monsieur, tout à vous, etc.

Je me charge de faire dire les trois messes à Saint-Gervasi.

A Nismes, ce 13 août 1709.

LETTRE CCXXII.

DE NOUVELLES, A M. L'ABBÉ MÉNARD.

Le ciel n'est pas encore bien pour nous, monsieur. La dernière affaire auroit pu être heureuse si le général n'eût été blessé, et si le nombre n'eût enfin prévalu sur la valeur. On peut dire que nous n'avons pas perdu la bataille, mais que nous ne l'avons pas gagnée. Les ennemis ont plus souffert que nous. Nous avons pris de leurs drapeaux ; ils ont été chargés plusieurs fois ; mais enfin ils sont demeurés maîtres du champ de bataille, et nous nous sommes retirés sous nos places comme vaincus après d'assez grandes pertes. Je suis fort touché de la blessure de M. le maréchal de Villars, soit par le besoin qu'on

a de lui, soit par l'amitié qu'il a pour moi. Je vous prie de me faire savoir les nouvelles que vous apprendrez de sa blessure, et de me croire autant que je le suis, monsieur, votre, etc.

À Nismes, ce 20 septembre 1709.

LETTRE CCXXIII.

COMPLIMENT A M. DE BASVILLE SUR LA MORT DE M. DE LAMOIGNON, SON FRÈRE.

J'ai appris, monsieur, la mort de monsieur votre frère; j'en suis touché pour lui et pour vous. Vous avez toujours vécu dans une si parfaite union de cœur et d'esprit, vous faisant dans les temps heureux un bonheur commun; dans les temps difficiles, vous servant de consolation l'un à l'autre, toujours également frères. Qu'il est aisé de juger de votre douleur! On me mande qu'on ne peut pas être plus regretté qu'il l'est. Je n'en ai pas douté; il ne peut presque mourir personne de votre nom que ce ne soit une perte publique; Mr de Lamoignon surtout, qui s'étoit acquis depuis long-temps l'estime et l'amitié de la cour et de la ville, par cette droiture et cette bonté qui le faisoient l'arbitre de tous les différends, et le rendoient agréable et utile à tout le monde. Ces séparations, monsieur, sont bien sensibles; mais à quoi ne doit-on pas être accoutumé dans la vie? Je voudrois bien pouvoir vous être de quelque usage dans votre affliction, mais vous n'avez besoin que de vous-même, et votre sagesse vous en inspirera plus que je

ne saurois vous en dire. Il me suffit de vous assurer que je prends part à votre douleur, que je sens la mienne, et que je suis, etc.

Septembre 1709.

LETTRE CCXXIV.

DE CONSOLATION A M. LE PELLETIER SUR LES INFIRMITÉS DE LA VIEILLESSE.

La visite, monsieur, que je viens de faire à M. le duc d'Uzès, arrivé depuis peu dans cette province, m'a empêché de répondre à votre lettre. Je vois que vous avez quitté votre solitude de Villeneuve avant que la saison de la campagne fût avancée. Il faut ménager une santé foible; l'air de Paris est moins subtil, les secours y sont plus présens; et, quand on approche l'âge des patriarches, il faut se mettre sous les soins d'une famille, et recevoir de ses enfans les fruits de la bonne éducation qu'on leur a donnée. La confidence que vous me faites de l'état où vous êtes et où vous réduit le poids des années me toucheroit davantage si vous n'en parliez pas si bien, et si je ne voyois par là encore tout votre esprit dans votre lettre, et dans celles que M. de N... m'a communiquées. Mais enfin votre appréhension est raisonnable; tout ce qui tend à sa fin diminue nécessairement; la vigueur passe, les organes s'usent, l'esprit s'affoiblit avec le corps; le feu qui nous anime s'éteint insensiblement, et la raison aussi bien que les sens suc-

combent quelquefois sous les infirmités de la vieillesse. Ceux qui comme vous ont mené une vie toujours occupée, qui ont été chargés de pénibles et importantes affaires, qui ont pris à cœur les intérêts de l'État comme ceux de leur famille, qui sont vivement touchés des malheurs présens et des misères de la patrie; ceux-là, dis-je, ont à craindre que l'application et l'usage qu'ils ont faits de leur esprit n'y causent enfin quelque défaillance. La nature cesse aussi souvent d'elle-même. Il y a peu de ces vieillesses heureuses qui se soutiennent jusqu'à la fin, et où le temps n'ôte à l'homme quelque partie de lui-même; et cette bénédiction que Moïse prononça : *Sicut dies juventutis tuæ, ita senectutis tuæ*, ne se renouvelle guère. Nous avons vu, vous et moi, monsieur, des hommes dont on avoit estimé le jugement et la sagesse, après avoir rempli les premières charges et les premiers emplois du royaume, traîner un reste de vie dans une indolence pitoyable, sans raisonnement, sans intelligence, oublier leur propre nom. J'avoue que cette espèce de mort vivante est une humiliation quand on la sent ou qu'on la prévoit. L'homme ne fait jamais plus de pitié que lorsqu'il commence à rentrer dans son néant. La mort naturelle est la peine du péché; la mort civile ou morale en est la pénitence. Il faut s'y résigner quand on la voit approcher; et, dans le danger de ne pouvoir plus offrir à Dieu avec liberté le sacrifice des bonnes œuvres et de la louange, lui en faire un de son inaction et de son silence. Après cela, il faut se consoler

de tout. L'Apôtre nous apprend que, soit que nous vivions ou que nous mourions, nous sommes au Seigneur. Nous devons croire que toute affliction, comme toute consolation vient de lui, que c'est toujours un bien que sa volonté s'accomplisse en nous. En nous ôtant ce qui sert à le connoître et à le servir, il nous ôte en même temps ce qui peut induire à l'offenser. Cet affoiblissement que vous croyez remarquer en votre personne est une marque de l'attention que vous avez vers vous-même. Il n'est pas étonnant que vous éprouviez quelque changement et quelque diminution de force, que votre imagination se refroidisse, que votre application se relâche, que vos prières soient moins ferventes, que vos pensées et vos actions soient moins vives, que le corps qui se corrompt appesantisse l'âme. Vous touchez ce terme fatal de la vie dans lequel il n'y a plus que travail et douleur, selon l'Écriture. La réflexion que nous avons à faire, monsieur, car, à deux ou trois années près, nous sommes dans le même cas, c'est de nous regarder sur le déclin de l'âge comme des serviteurs qui vont devenir inutiles; de mettre à profit les heures que Dieu nous laisse avant que le temps vienne, où, selon l'Évangile, il ne sera plus libre de travailler pour le salut. Hâtons-nous de lui offrir des connoissances et des affections qui seront tous les jours plus usées; et prions-le que, s'il veut nous punir avant notre mort de la privation des douceurs temporelles et spirituelles de la vie, il conserve du moins dans nos cœurs mortifiés un fond de religion, de foi, d'humilité et de

patience. C'est une grâce et une bénédiction du ciel pour vous d'être, au milieu de votre famille, aimé et honoré de vos enfans, qui adouciront vos peines, qui respecteront jusqu'à votre foiblesse, et qui, touchés de tendresse, de piété et du désir de vous prolonger un reste de vie, auront les mêmes soins de votre vieillesse que vous avez eus de leur enfance. Quoique je sois persuadé que vous n'avez pas besoin de mes leçons, et qu'un esprit solide et tranquille comme le vôtre ne soit pas ordinairement sujet à de pareils dérangemens, j'ai bien voulu vous obéir, monsieur, et vous témoigner avec quelle déférence je suis, votre, etc.

A Nismes, ce 9 novembre 1709.

LETTRE CCXXV.

DE CIVILITÉ, A M. GONTHIERI, ARCHEVÊQUE D'AVIGNON.

MONSEIGNEUR,

On vous a dit vrai; nous sommes ici souvent ensemble. On y voit un concile de dix-huit évêques travailler pour le bien public, et chercher les moyens de soutenir l'État et la province. Des affaires d'elles-mêmes assez tristes ont bien besoin de quelques intervalles de gaîté. Nous en profitons; heureux si vous vouliez en profiter vous-même, et venir recevoir les complimens du clergé de France, peut-être moins polis, mais peut-être aussi plus sincères que ceux d'Italie sur le gain de votre pension pamphi-

liène! Je vous les réitère encore avec tous les sentimens de respect avec lesquels je suis, monseigneur, de votre excellence, le, etc.

A Montpellier, ce 12 décembre 1709.

LETTRE CCXXVI.

DE CIVILITÉ ET DE PIÉTÉ A M. LE PELLETIER POUR LE COMMENCEMENT DE L'ANNÉE.

PARMI tous les embarras, monsieur, où nous nous trouvons ici au sujet des affaires de la province, qui sont à peu près comme celles du royaume, nous ne laissons pas de trouver quelques bons momens, M. de Basville et moi, et ce sont ceux où nous parlons de vous. Nous repassons les différens états de votre vie, et nous ne croyons pas que vous ayez sujet de regretter les soins que vous avez pris pour le public et pour votre famille, qu'on a regardés de tout temps comme les plus nobles devoirs et les premières espèces de charité des pères et des citoyens. Nous louons les miséricordes de Dieu sur vous de vous avoir tiré des emplois difficiles et dangereux, et de vous avoir mis dans le port avant le temps de confusion et de trouble. Je vous avoue que nous vous envions quelquefois la douceur de votre retraite.

Je ne manquerai pas de faire votre représentation à ce digne magistrat, au sujet de ses derniers discours à l'ouverture de nos états. Il écrivit à monsieur son

neveu de vous les communiquer ainsi que faisoit monsieur son frère ; ce que je crois déjà exécuté.

Comme nos années, à mesure que nous vieillissons, nous doivent être plus précieuses, et qu'assurés de mourir bientôt nous sommes plus pressés de bien vivre, je vous souhaite pour cette prochaine année des bénédictions du ciel plus abondantes, et suis avec un plus parfait attachement, monsieur, votre, etc.

A Montpellier, ce 29 décembre 1709.

LETTRE CCXXVII.

COMPLIMENT CHRÉTIEN A M. GONTHIERI, ARCHEVÊQUE D'AVIGNON, POUR LE COMMENCEMENT DE L'ANNÉE.

Monseigneur,

Je vous souhaite cette nouvelle année mille bénédictions spirituelles, telles que je dois vous les souhaiter, et mille bénédictions temporelles, telles que les pauvres vous les souhaitent. Votre charité se fortifie tous les jours ; vous l'exercez par vos aumônes, vous la persuadez par vos discours et par votre lettre pastorale où vous ramenez les ecclésiastiques à l'origine et à l'administration primitive de leurs biens. Si chacun avoit un cœur comme le vôtre, il y auroit fort peu de besoins sans secours. Les traitans de la contrebande sont devenus sourds à nos prières trop souvent réitérées. Nous avons lassé leur patience, et ils ont lassé notre charité. M. Rousset vient de me

rendre la lettre de votre excellence, et s'est incontinent retiré. Il fera tout ce qu'il voudra de moi, quand il me parlera de votre part, parce que personne n'est avec plus de respect et de soumission que moi, monseigneur, de votre excellence, le, etc.

A Montpellier, ce 1er janvier 1710.

LETTRE CCXXVIII.

COMPLIMENT CHRÉTIEN A MADAME DE C... POUR LE COMMENCEMENT DE L'ANNÉE.

On n'a qu'à vous souhaiter des années, madame, on est assuré qu'elles commencent, qu'elles finissent et qu'elles se passent heureusement, je veux dire dans une suite continuelle de bonnes œuvres; vous usez du temps et de la santé que Dieu vous donne d'une manière à vous en attirer la continuation. M. l'évêque d'Agatopolis que j'attendois ici n'y passera peut-être pas. Il m'a envoyé votre lettre, et m'a fait commencer cette année plus agréablement que je ne pensois... Nous sommes ici tenans les états de la province de Languedoc entre les demandes du roi, les besoins du royaume et les misères des peuples. Il est assez difficile de satisfaire à des devoirs si différens, et à concilier les désirs avec la puissance. Tous nos vœux doivent tendre à prier le Seigneur qu'il veuille bientôt donner la paix au monde, afin que nous le servions plus tranquillement. Je vous demande toujours quelque part dans vos prières, et

je vous assure que personne ne vous honore plus, et n'est plus parfaitement que moi, madame, votre, etc.

A Montpellier, ce 10 janvier 1710.

AVIS.

Les lettres françoises qui suivent s'étant trouvées sans date d'année, et la plupart ne renfermant aucuns faits qui aient pu leur servir d'époque certaine, l'on n'a pu mettre ces lettres dans un meilleur ordre qu'en laissant de suite celles qui sont adressées à une même personne.

LETTRE CCXXIX.

DE CIVILITÉ ET DE REMERCÎMENT A M. BENOÎT, AUDITEUR DE ROTE.

Je vous rends très-humbles grâces, monsieur, de la bonté que vous avez de m'offrir de me loger dans votre maison, si mes affaires me permettent de faire le voyage d'Avignon. Il est vrai que j'ai souvent pris la résolution d'aller voir ce qui me reste de parens et d'amis dans la province, et de passer quelques mois dans mon pays, après en avoir été éloigné durant tant d'années. Je n'ai jamais trouvé de conjoncture favorable, et j'ai toujours été obligé de remettre la partie à un autre temps. Je n'espère pas que je puisse être plus heureux cet été. Monseigneur le dauphin marche avec la reine vers la frontière, et je doute fort que je puisse quitter la cour. Ainsi, monsieur, je vous remercie très-humblement des offres

obligeantes que vous me faites. Je sais bien que je ne trouverois nulle part ni plus de civilité, ni plus de bonté que chez vous ; aussi ne serois-je point ailleurs ni plus agréablement, ni plus volontiers. Mais ma destinée m'attache encore ici, et je ne crois pas trouver de cette année le peu de temps que j'avois destiné à ce voyage, où l'un de mes plus grands plaisirs seroit de vous embrasser et de vous assurer qu'il n'y a personne au monde qui soit avec plus de zèle et de passion, votre, etc.

A Paris, ce 31 mars.

LETTRE CCXXX.

DE CIVILITÉ, AU MÊME.

Je vous rends mille grâces, monsieur, du soin que vous avez pris de faire la distribution des livres que j'avois pris la liberté de vous adresser, et de la bonté que vous avez eue de rendre à mademoiselle de Montauban la lettre de M. de Montausier. Je lui ai montré la vôtre pour lui faire voir la foiblesse où l'âge réduit cette bonne femme, afin qu'il ne s'étonnât pas de la méprise qu'il avoit faite, et qu'il ne soupçonnât pas qu'il y eût de la fraude. Cependant comme madame de Doissans lui a écrit deux lettres pleines de ressentiment, dont il a été piqué, et que je crains que la lettre qu'il écrit à cette dame ne soit un peu forte, je vous prie d'avoir la bonté de la lui rendre, en sorte qu'elle ne tombe pas en d'autres mains que

les siennes. Je reçus il y a quelque temps une de vos lettres pour M. Cramoisy, que je lui envoyai d'abord de Saint-Germain; et, comme je lui ai écrit d'ici qu'il fît tout ce que vous souhaitiez très-promptement, il m'a répondu qu'il ne se souvenoit pas de l'avoir reçue. Si j'étois à Paris ou à Saint-Germain, j'enverrois faire un éclaircissement là-dessus; mais, parce que nous sommes encore ici pour plus d'un mois, je vous prie d'avoir la bonté d'écrire encore une fois à M. Cramoisy vos volontés, et je les lui ferai savoir. Je n'ai pas eu le temps de m'arrêter à Paris pour vous envoyer la suite du journal que vous m'aviez demandé; à la première occasion après notre retour, je m'en souviendrai. Je vous prie de témoigner à M. de Salvador que le petit présent que je lui ai fait ne méritoit pas les remercîmens qu'il a eu la bonté de me faire; que je lui suis obligé de la manière honnête avec laquelle il l'a reçu, et que je serois heureux si j'avois quelque chose de plus précieux à lui offrir. Faites-moi la grâce aussi d'assurer tous mes parens et amis de mes très-humbles services, et de croire que vous n'avez personne qui soit avec plus d'affection et de sincérité que je suis, monsieur, votre, etc.

A Fontainebleau, ce 29 mai.

LETTRE CCXXXI.

DE CIVILITÉ, AU MÊME.

Il n'est pas vrai, monsieur, que j'aie été nommé à l'évêché de Toulon, et le bruit que vous dites qui en a couru dans votre ville n'a aucun fondement, sinon la bonne opinion qu'on y a peut-être de moi. Je vous suis obligé des souhaits que vous faites pour moi là-dessus. Je suis plus tranquille que vous ne sauriez croire, et je me trouve si bien où je suis que je crains presque ce que mes amis me souhaitent. Je vous prie d'assurer M. le vice-légat de mes très-humbles respects. Je ne manquerai pas de lui envoyer les feuilles du journal des Savans, tous les mois, à mesure qu'elles paroîtront. Je n'ai pu envoyer à Paris depuis que j'ai reçu votre lettre; je ne laisserai pas de mettre dans ce paquet les feuilles du mois de janvier que l'auteur m'avoit données, et que vous me ferez la grâce de présenter à son excellence. Si les autres n'ont pas plus d'étendue que celles-ci, je pourrai les envoyer par la poste, afin que vous les receviez plus tôt. C'est une affaire de si peu de conséquence que la dépense que je ferai pour cela, que je prie son excellence de n'en être point en peine. Je voudrois trouver quelque occasion plus considérable de lui témoigner la passion que j'ai pour son service. Les gens d'affaires de M. de Montausier ne sont pas ici présentement; ainsi je ne sais si on a payé régulièrement mademoiselle de Montauri, tante de M. le

baron d'Oissan. Je vous en rendrai compte au premier jour. Je vous prie cependant de faire rendre cette lettre à un père qui est confesseur de cette bonne femme. On ne sait pas l'ordre dont il est, ainsi on ne peut pas la lui adresser directement. Par son titre je juge qu'il doit être carme déchaussé. Je vous demande pardon de toutes les peines que je vous donne, et suis, monsieur, etc.

A Versailles, ce 18 février.

LETTRE CCXXXII.

AU MÊME, POUR S'EXCUSER DE RECOMMANDER L'AFFAIRE QU'IL AVOIT A ROME.

Je reçus à mon retour du voyage, monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et vous pouvez penser combien je vous suis obligé de l'honneur de votre souvenir. Toutes les bontés que vous avez pour moi me donnent un très-sensible déplaisir de ne pouvoir vous servir comme je le voudrois dans l'affaire que vous avez à la cour de Rome. Si j'avois trouvé les conjonctures favorables, je n'aurois pas attendu que vous m'en eussiez écrit plusieurs fois. Mais vous savez en quel état sont les affaires, et le mécontentement de ces deux cours. Les esprits s'aigrissent plutôt que de s'accommoder, et les ministres ne se veulent charger de rien. Je n'ai pas laissé de solliciter M. l'évêque de Laon, neveu de M. le cardinal d'Estrée, qui est de mes amis; mais il m'a dit franchement qu'il ne recommandoit pas même à

M. son oncle ses propres affaires, et qu'on ne lui laissoit à faire que celles du roi. Voilà où l'on en est, et je ne prévois pas qu'il y ait si tôt du changement. Ainsi, monsieur, contentez-vous de ma bonne volonté, et croyez que je suis plus mortifié que vous de ne pouvoir vous témoigner, dans une affaire qui vous touche comme celle-là, avec quelle passion je suis, etc.

A Saint-Germain, ce 28.

LETTRE CCXXXIII.

DE CIVILITÉ, AU MÊME, QUI LUI AVOIT RECOMMANDÉ UN DE SES PARENS.

Je reçus, il y a quelque temps, monsieur, des mains de M. votre cousin le prieur une lettre dans laquelle vous me faisiez l'honneur de me le recommander et de me renouveler en des termes fort obligeans ces témoignages d'amitié dont je vous ai toujours été si obligé. Vous pouvez croire, monsieur, qu'il ne me sauroit rien arriver de plus agréable ni de plus glorieux que de trouver quelque occasion de vous rendre quelque service. Vous l'éprouverez à votre égard et en la personne de vos amis, quand vous ou ma fortune m'en procurerez les moyens. Il ne faut que voir M. votre cousin pour avoir bonne opinion de son esprit et de sa sagesse. Je ne l'ai vu qu'un moment, et j'en suis très-édifié. Il s'est promptement renfermé

dans son séminaire, et moi, qui relève d'une grande maladie, et qui rétablis tout doucement ma santé, je n'ai pu encore sortir pour lui aller rendre visite; à peine ai-je eu le loisir de l'assurer que tout ce qui vous touche d'amitié ou de parenté m'est très-cher et très-considérable, et que je fais tout le cas que je dois de ce que vous prenez la peine de me recommander, parce que je suis plus que personne du monde, monsieur, votre, etc.

A Paris, ce 13 novembre.

LETTRE CCXXXIV.

DE CIVILITÉ, AU MÊME, EN LUI ENVOYANT UNE PIÈCE DE POÉSIE.

Vous voulez bien, monsieur, que je prenne la liberté de vous offrir une petite poésie que j'ai été obligé de rendre publique, et par la sollicitation de mes amis et par l'ordre de personnes d'une autorité absolue sur moi. Je croirois manquer à ce que je dois à la bonté que vous m'avez témoignée, si je la faisois passer par vos mains sans vous en présenter un exemplaire. Je vous prie, monsieur, de la recevoir, non pas comme un ouvrage digne de votre approbation, mais comme une marque d'estime et de confiance, et de croire que, si je ne suis fort bon poëte, je suis parfaitement, monsieur, votre, etc.

Ce 15 novembre.

LETTRE CCXXXV.

REMERCÎMENT AU MÊME, POUR LA PART QU'IL AVOIT PRISE A LA MORT D'UN DE SES PROCHES.

J'AI reçu, monsieur, dans toutes les occasions des marques si sincères et si touchantes de votre amitié, et de la bonté que vous avez pour moi, que je n'ai pas douté que vous n'ayez pris part à l'affliction domestique que Dieu nous a envoyée. J'en ai été sensiblement touché; et, quoique j'eusse tâché de m'y préparer sur les nouvelles que j'avois reçues de l'extrémité de sa maladie, la nouvelle de sa mort n'a pas laissé de m'affliger autant que si elle m'avoit surpris. Il faut chercher les véritables consolations dans la soumission aux ordres de la providence de Dieu, qui dispose de nous comme il lui plaît; et recevoir avec reconnoissance les témoignages de bonté que nos amis nous donnent dans ces fâcheuses rencontres. Je vous suis obligé de vos soins, et je vous supplie d'être bien persuadé que personne n'est à vous avec plus de passion que j'y suis, ni plus sincèrement, etc.

A Versailles, ce 24 octobre.

LETTRE CCXXXVI.

DE CIVILITÉ, AU MÊME.

JE viens de recevoir l'avis, monsieur, par M. le cardinal de Bonsy, que les états du Languedoc se

tiendront cette année à Nismes, et s'ouvriront le 17 du mois prochain. Je me suis réjoui de me trouver si proche de vous. Je profiterai de cette occasion de voisinage, et je ne puis m'empêcher de vous en avertir, parce que je sais que vous m'aimez et que vous me regardez comme votre, etc.

A Revel, ce 10 septembre.

LETTRE CCXXXVII.

DE REMERCÎMENT ET DE CIVILITÉ, AU MÊME.

Il y a long-temps, monsieur, que je reçois des marques de votre amitié. Celles que vous avez la bonté de me donner au sujet du sermon que j'ai fait à l'ouverture des états ne me touche pas moins que toutes les autres. Elle me fait connoître que j'ai toujours quelque part à l'honneur de votre souvenir et de votre estime. Il n'est pas difficile de vous confirmer dans la bonne opinion que vous avez de moi. Votre inclination vous préoccupe pour le mérite, et vous croyez volontiers que j'ai fait tout le bien que vous désirez que je fasse. Je vous prie de me continuer cette bonté, et de me croire avec toute la reconnoissance possible, monsieur, votre, etc.

A Montpellier, ce 23 novembre.

LETTRE CCXXXVIII.

DE CIVILITÉ, AU MÊME, POUR S'EXCUSER DE CE QU'IL N'AVOIT PU ALLER A AVIGNON.

Je pars de ce pays-ci, monsieur, avec un extrême déplaisir de ne pouvoir vous aller rendre la visite que j'avois résolu de vous rendre, et à tous nos amis d'Avignon. M. l'évêque de Montpellier devoit être de voyage; il s'est trouvé mal, et moi je me trouve si pressé d'affaires importantes qui me rappellent dans mon diocèse. La saison est avancée, les chemins sont mauvais, j'ai un grand voyage à faire. Deux évêques de mon voisinage m'ont prié de les ramener chez eux dans mon carrosse. M. de Basville et M. le cardinal de Bonsy m'arrêtent deux jours à Montpellier, et les fêtes de Noël me pressent. Voilà, monsieur, ce qui fait mon déplaisir. Je me flatte que vous ne m'en aimerez pas moins, et je vous assure que je prendrai l'année prochaine un mois d'avance pour vous assurer que je suis toujours également, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 3 décembre.

LETTRE CCXXXIX.

DE CIVILITÉ, AU MÊME, QUI LUI AVOIT SOUHAITÉ LES BONNES FÊTES.

Je viens de recevoir, monsieur, les marques obligeantes de votre souvenir dans le souhait que vous

me faites des bonnes fêtes. Je suis si accoutumé à toutes vos bontés, que je ne sais plus quels remercîmens vous en faire. Je m'imagine que vous ne doutez pas de ma reconnoissance, et que vous êtes bien persuadé que je ressens comme je dois toutes les grâces que vous me faites. Ma santé est fort bonne, et le carême ne m'a point affoibli. Je vous souhaite mille prospérités, et je suis avec toute l'affection et l'estime possibles, votre, etc.

A Nismes, ce 13 avril.

LETTRE CCXL.

DE REMERCÎMENT AU MÊME, POUR QUELQUES NOUVELLES, ET DES LIVRES QU'IL LUI AVOIT ACHETÉS.

Je reçois toujours, monsieur, des marques de votre amitié. J'ai reçu la bulle du pape contre la trop grande élévation des parens et des neveux, et j'ai été bien aise de voir ces belles et nobles expressions dont sa sainteté se sert pour faire paroître son zèle pour la discipline. Vous me promettez encore un livre qui nous convient et que je n'ai pas. Je vous en suis très-obligé; mais il faudroit me mander ce qu'il vous coûte. Sur ce pied-là, je vous prierai de m'en chercher de pareils, et de me mander si vous en rencontrez quelques-uns de bons, afin que, selon les matières et les usages que j'en puis faire, je les achète. Si j'en pouvois trouver ici quelques-uns de votre goût, vous verriez la reconnoissance que j'ai de toutes

vos bontés, et l'attention avec laquelle je suis, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 12 mai.

LETTRE CCXLI.

DE CIVILITÉ ET DE REMERCÎMENT, AU MÊME.

Vous ne manquez, monsieur, aucune occasion de me témoigner votre amitié, et je n'en trouve aucune de vous témoigner ma reconnoissance. Le compliment que vous me faites sur le sermon qu'on m'a fait faire à l'ouverture des états est une marque de votre bonté ordinaire. J'ai eu peut-être en cette rencontre un peu trop de déférence aux prières et aux ordres d'une assemblée qui avoit trop bonne opinion de moi, et j'ai un peu hasardé ma réputation pour marquer mon obéissance. Le succès a été heureux ; car vous savez qu'il y a des témérités qui réussissent, et qu'il y a un mérite dans la surprise qui fait passer les défauts même pour des vertus. Je vous rends grâces de tout le bien que vous pensez et que vous dites de moi, et vous assure que personne n'est plus véritablement et plus cordialement que je le suis, monsieur, votre, etc.

A Narbonne, ce 20 décembre.

LETTRE CCXLII.

DE CIVILITÉ ET DE REMERCÎMENT, AU MÊME.

La bonté que vous avez, monsieur, de me souhaiter tous les ans les bonnes fêtes me les fait passer agréablement, et le renouvellement des années m'est toujours heureux par le renouvellement de votre amitié. Ce qui me fait plus de plaisir, c'est qu'en ces occasions, soit que vous fassiez des vœux pour moi, soit que vous m'offriez vos soins pour mes affaires, ce ne sont pas des complimens stériles que produisent la coutume et la bienséance, ce sont des offices effectifs qui partent du cœur, et qui continuent dans les actions l'affection qui les a fait naître. Je vous prie de croire aussi que ma reconnoissance est de même, que je m'estimerois heureux si je pouvois vous en donner des marques, et que j'ai toujours du moins le désir de vous faire connoître par mes petits services qu'on ne peut être plus que je le suis, monsieur, votre, etc.

À Nismes, ce 23 décembre.

LETTRE CCXLIII.

DE CONSOLATION, A MADAME L'ABBESSE DE SAINT-AUSONE, SUR LA MORT DE M. SON FRÈRE.

L'estime particulière que j'avois pour monsieur votre frère, madame, et l'honneur qu'il me faisoit de m'aimer m'ont donné un grand regret de sa mort, et

m'obligent de vous témoigner, quoique je vous sois inconnu, la part que j'ai prise à votre affliction et à votre perte. Sa piété, dont j'ai souvent été le témoin, doit être d'une grande consolation à tous ceux qui le regrettent, et nous avons tous les sujets du monde de croire que Dieu a couronné sa vertu. Je lui avois fait une prière, madame, il y avoit quelque temps, que je croyois très-avantageuse pour vous et pour votre abbaye. C'étoit de vous proposer M. Robuste... La connoissance que j'ai de son habileté et de sa sagesse, et l'expérience de son désintéressement et de sa probité font que je vous fais la même proposition. Je suis assuré que vous en aurez de la satisfaction, et que vous en tirerez de l'avantage. Je voudrois, madame, contribuer de quelque autre chose à votre repos et aux intérêts de votre maison, et vous témoigner par quelque service considérable la considération et l'estime avec laquelle je suis, madame, votre, etc.

A Lavaur, ce 27 décembre.

LETTRE CCXLIV.

DE CIVILITÉ, A M. FIESCHI, ARCHEVÊQUE D'AVIGNON, EN LUI ENVOYANT L'HISTOIRE DU CARDINAL XIMENÈS.

Monseigneur,

Je suis extrêmement sensible à toutes les marques de bonté que j'ai reçues de votre part, et je ne serai satisfait qu'après avoir trouvé l'occasion de vous en

témoigner mes très-humbles reconnoissances. Je l'aurois déjà fait, si les affaires d'un diocèse où la foi de plusieurs est encore infirme, et où le troupeau a besoin du pasteur, ne m'eussent empêché d'en sortir. Jusqu'ici je me suis contenté, monseigneur, de recueillir les bons exemples que votre excellence sème dans tout le voisinage, d'apprendre ce qu'elle fait et de lui souhaiter ce qu'elle mérite; mais il me semble que ce n'est pas assez, et qu'il me reste des devoirs à rendre et des consolations à recevoir. Je chercherai avec soin les occasions d'avoir l'honneur de vous voir, et de satisfaire en même temps à mes obligations et à mes devoirs. Cependant, monseigneur, je prends la liberté d'envoyer à votre excellence l'histoire du cardinal Ximenès, que j'avois composée quelques semaines avant mon épiscopat, et que j'ai laissée aller au public depuis peu de temps. Ce n'est pas un présent que je vous fais, c'est un tribut que vous doivent tous ceux qui savent honorer l'esprit et la vertu. La bonté que vous avez eue de prévenir de votre estime l'auteur et l'ouvrage fait que l'un et l'autre vous sont également redevables. Je vous prie de recevoir avec le même accueil favorable le livre que j'ai eu l'honneur de vous offrir, et le profond respect avec lequel je suis, de votre excellence, le, etc.

LETTRE CCXLV.

DE CIVILITÉ ET DE PIÉTÉ, A LA SOEUR ANGÉLIQUE DU SAINT-ESPRIT.

Il me sembloit bien aussi, ma chère sœur, qu'il y avoit long-temps que je n'avois reçu de vos nouvelles, et j'étois en peine de votre santé, car je ne doute ni de votre souvenir ni de votre zèle à prier le Seigneur pour moi. Vous m'apprenez que vous allez entrer en retraite; quelle joie pour vous de donner ce temps à des réflexions salutaires, et à passer dix jours entre Dieu et vous sans aucune communication avec les hommes! Je crois que vous emploierez quelques heures de votre zèle à demander que la colère de Dieu s'apaise, et que sa miséricorde revienne sur nous. Priez-le qu'il confonde les méchans, qu'il protége nos églises, qu'il réunisse le troupeau, et surtout qu'il sanctifie le pasteur. Je suis bien aise que vous éprouviez toujours la charité de vos bonnes mères; elles compatissent à vos infirmités, et vous devez par votre exacte régularité leur marquer votre reconnoissance. J'espère que j'aurai quelque occasion de vous revoir encore une fois, et de vous assurer qu'on ne peut être plus parfaitement que je le suis en Jésus-Christ, ma chère sœur, votre, etc.

A Nismes, ce 29 octobre.

LETTRE CCXLVI.

CONSOLATION CHRÉTIENNE, A M. DE SALVADOR, SUR LA MORT DE SON ÉPOUSE.

La part que je prends, monsieur, à tout ce qui vous touche me fait ressentir la perte que vous avez faite de madame de Salvador, et me la rend commune avec vous. Quoique ses maladies fréquentes vous eussent fait craindre ce malheur depuis long-temps, je m'imagine qu'elle s'y étoit plus préparée que vous, et que vous en avez été frappé comme si vous ne l'aviez pas prévu. Vous avez pourtant la sagesse qu'il faut pour modérer votre douleur; et sa piété, sa résignation, sa patience dans ses maux sont des consolations solides, qui touchent un esprit pieux et raisonnable comme le vôtre. Je ne manquerai pas de faire pour elle les prières que vous souhaitez, et de lui en procurer de meilleures que les miennes. Si je pouvois d'ailleurs vous être de quelque usage ou de quelque consolation, je vous offre tout ce qui dépend de moi, et vous prie de croire que personne n'est plus parfaitement que je le suis, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 11 avril.

LETTRE CCXLVII.

À MADAME DE C.... SUR LA MORT DE SON MARI.

Que puis-je vous dire, madame, et quelle consolation puis-je vous donner dans l'affliction que Dieu vous envoie! Je sens presque autant que vous la perte que vous avez faite, et je juge par la douleur que j'ai de celle que vous avez eue dans la surprise de cette mort que vous appréhendiez tant. Il n'y a qu'à se tourner vers Dieu, qui est le père des miséricordes, et le Dieu de toute consolation; car les hommes, comme disoit Job, ne peuvent être dans les peines qui nous arrivent que des consolateurs importuns. Quelque sensibles que soient la perte et la séparation d'une personne qui nous étoit si chère, nous devons penser que nous ne l'avons pas perdue, puisque le Seigneur l'a appelée à lui; à qui nous sommes tous également, soit que nous vivions, soit que nous mourions. Les sentimens de piété et de religion qu'il lui avoit donnés et qu'il avoit augmentés sur la fin nous doivent être comme des gages de son bonheur, et de la miséricorde qu'il lui a faite; et cette mort si touchante nous doit faire rentrer en nous-mêmes dans l'attente de son jugement. Vous n'aurez pas manqué, madame, de faire ces réflexions. J'ai fait faire ici des prières qui sont les seuls offices d'amitié que je puis lui rendre. Je m'y emploierai, et des gens meilleurs que moi vous offrant dans cette occasion

tout ce qui dépend de moi, et fâché de ne pouvoir vous aller rendre tous les soins dont je pourrois être capable, et dont vous pourriez avoir besoin dans le triste état où vous êtes; car je vous prie de croire que personne n'est si véritablement ni si constamment que moi, madame, votre, etc.

Permettez-moi, madame, de témoigner ici à tous messieurs vos enfans la part que je prends à leur douleur et à leur perte.

A Mazamet, ce 17 mars.

LETTRE CCXLVIII.

DE CONSOLATION.

J'AI bien du déplaisir, monsieur, de la perte que vous avez faite de M. de Régis, votre beau-père. Vous avez raison de croire que j'y prendrai part, et que je serai touché de votre douleur et de celle de madame votre épouse. La piété de l'un et de l'autre vous servira de consolation. Je voudrois pouvoir vous en donner quelqu'une, et vous témoigner efficacement la passion avec laquelle je suis, etc.

A Nismes, ce 16 février.

LETTRE CCXLIX.

DE CIVILITÉ CHRÉTIENNE, AUX RELIGIEUSES DE SOMMIÈRES.

J'AI reçu, mesdames, avec beaucoup de joie, les vœux que vous avez faits pour moi dans le cours de

mon voyage, et au commencement de cette année. Je suis si persuadé du zèle et de la bonté de votre cœur sur mon sujet que je n'ai pas douté que vous n'ayez employé le crédit que vous pouvez avoir auprès de Dieu pour ma conservation. J'aurois bien souhaité que la saison eût été moins rude et les chemins plus praticables pour aller vous voir, et vous féliciter des progrès que vous pouvez avoir faits dans la vertu depuis mon absence. Mais je n'ai pu satisfaire mon désir, et je puis dire, mon impatience. Le temps se radoucira; j'irai passer quelques beaux jours auprès de vous; et, si la visite que j'ai à vous rendre n'est pas si prompte, du moins sera-t-elle plus longue. Faites que j'y trouve toutes les satisfactions que cherche un pasteur dans la partie de son troupeau qui lui est plus chère, et que, vous voyant touchées des devoirs de votre vocation, je vous regarde, selon les termes de saint Paul, comme ma couronne et ma joie. Je prie toute votre communauté de me continuer toujours ses prières, et de me croire aussi véritablement que je le suis, mesdames, votre, etc.

A Nismes, ce 8 janvier.

LETTRE CCL.

COMPLIMENT SUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA SANTÉ, A MADAME BOUCAUD, RELIGIEUSE.

Un voyage que j'ai fait à Nismes, madame, m'a empêché de répondre plus tôt à votre lettre. Vous savez assez combien je m'intéresse à votre santé pour

croire que j'ai beaucoup de joie d'apprendre qu'elle se rétablit. Je souhaite que les infirmités du corps fortifient l'âme, et que le bon usage que vous aurez fait de vos maladies vous en procure une entière guérison. Je serai bien aise d'y avoir pu contribuer, et de vous avoir fait connoître que je suis véritablement, madame, votre, etc.

A Sommières, ce 24 août.

LETTRE CCLI.

COMPLIMENT A M. L'ÉVÊQUE DE CASTRES, SUR LA MORT D'UN AMI.

MONSEIGNEUR,

Vous m'avez appris la perte que nous avons faite d'un de nos meilleurs amis. Je n'avois jamais trouvé plus de probité et de bonne foi qu'en lui; et, comme il n'y a guère de personnes que j'aie tant estimées, il n'y en a guère dont je doive tant regretter la mort. Je vois avec beaucoup de peine tous mes anciens amis de la cour mourir les uns après les autres, et j'aurois tort si ces exemples ne me détachoient du monde, et ne m'obligeoient à penser à moi. Je compatis, comme je dois, à la douleur de M. N., et je lui souhaite toutes les consolations dont elle a besoin en cette occasion. Je ne doute pas que vous ne lui soyez d'un grand secours dans son affliction, et c'est un bonheur pour elle et pour vous que vous soyez dans sa maison. Je vous prie de vouloir bien témoigner à M. son fils que je lui conserverai l'amitié

que j'avois pour M. son père, et que j'espère qu'il voudra bien succéder à celle qu'il avoit pour moi. J'ai une grande impatience de vous revoir et de vous assurer que personne n'est, etc.

LETTRE CCLII.

COMPLIMENT CHRÉTIEN A MADEMOISELLE D'AUBIJOUX, SUR LES CÉRÉMONIES DU BAPTÊME QU'ELLE AVOIT REÇUES.

Vous avez enfin reçu, mademoiselle, les cérémonies du baptême. On vous a revêtue de la robe d'innocence; on vous a mis en main le flambeau de votre foi. L'Église vous reconnoît en tout pour sa fille. Vous portez un nom qu'elle vous a donné, et vous voilà présentement tout-à-fait chrétienne. Vous avez sans doute entendu, et M. N. vous l'aura bien expliqué, que vous devez rénoncer aux pompes du siècle, c'est-à-dire, n'avoir aucun attachement à ses vanités ni à ses plaisirs, et, selon saint Paul, user du monde comme n'en usant pas. J'aurois bien voulu vous rendre moi-même cet office de religion, qui vous rend plus parfaitement ma diocésaine; mais Dieu me réserve peut-être à quelque autre fonction et à quelque autre cérémonie de sacrement. Croissez toujours en vertu, et croyez-moi votre bon pasteur, etc.

LETTRE CCLIII.

COMPLIMENT A M. DE RIQUET, SUR LA MORT DE SON ÉPOUSE.

Je sais, monsieur, à quel point vous êtes touché de la perte que vous avez faite de madame votre épouse; il n'y en eut jamais qui méritât davantage d'être pleurée. Sa douceur, sa piété sa sagesse, vous avoient uni avec elle par des liens aussi étroits que ceux de votre mariage; et vous regrettez avec raison d'être privé d'une société qu'un engagement mutuel, et plus encore une conformité d'humeur et de vertu vous avoit rendue si agréable. Mais vous savez, monsieur, qu'il n'y a guère de bonheur durable et que par des séparations sensibles et rudes Dieu se plaît quelquefois à récompenser la vertu de ceux qu'il appelle à lui, et à mettre à l'épreuve celle de ceux qu'il laisse en cette vie; il n'y a de consolations solides dans ces rencontres que celles qu'on tire de la religion, qui nous enseigne à nous soumettre aux ordres de Dieu, à respecter ses saintes volontés et à remplir de lui ces vides qu'il fait dans notre cœur. Je vous souhaite toutes les consolations que vous trouverez dans le fond de votre piété, et vous assure que personne ne compatit plus sincèrement à votre douleur, et n'est avec un plus parfait attachement que je le suis, etc.

LETTRE CCLIV.

SUR L'ANTIQUITÉ DE L'HISTOIRE, ET DE CEUX QUI L'ONT ÉCRITE.

Depuis que l'on aime la gloire, monsieur, on loue ceux qui l'ont cherchée, ou qui l'ont acquise par leurs vertus et par leurs actions, et l'histoire est aussi ancienne que la valeur et le mérite. Il y eut des écrivains presque aussitôt que des conquérans; et, dès qu'on eut appris l'art de remporter des victoires, on apprit l'art de les publier. Ceux qui s'étoient rendus illustres par leur courage cherchèrent une espèce d'immortalité, et, se voyant dans la nécessité de mourir, voulurent vivre dans l'esprit des hommes; et ceux qui restoient après eux trouvèrent le moyen de conserver leur mémoire et de se consoler de leur perte. Les premiers historiens furent des peintres et des sculpteurs; les premiers mémoires furent en portraits et en figures. On apprenoit la vie des héros en voyant leurs visages, où elle étoit comme peinte en raccourci; et ces volumes de bronze et de marbre furent les anciennes histoires des premiers peuples. On trouva bientôt après l'art de dresser des arcs de triomphe, et d'élever des colonnes qu'on enrichit de quelques inscriptions qui furent comme des relations en abrégé et des commencemens d'histoires. Nous apprenons de Diodore que, dans l'un de ces magnifiques tombeaux que les rois d'Égypte avoient fait bâtir avec tant de soins et tant de dépenses, il y avoit

un portique où leur guerre contre les Bactriens étoit représentée en belle sculpture. Ces princes avoient joint la pompe de leurs triomphes à celle de leurs funérailles ; et, faisant des images de leurs victoires les ornemens de leurs sépultures, ils avoient affecté de se rendre immortels dans le lieu même où ils étoient morts. Euhemère, qui, selon les auteurs profanes et ecclésiastiques, fut un homme sans religion, composa son histoire d'une entretissure de titres et d'inscriptions sacrées qu'il avoit recueillis dans les anciens temples. Énée fut surpris de voir les combats et les héros de Troie en peinture dans le temple de Carthage naissante. Il vit brûler encore une fois son pays en effigie, et il auroit été bien aise de voir qu'on avoit représenté ses malheurs passés, s'il n'eût été en état de ne penser qu'aux présens, et si ses égaremens et ses fatigues de la mer lui eussent permis de se réjouir des actions qu'il avoit faites, et des dangers auxquels il avoit échappé dans un siége de plusieurs années. Valérius Messala donna le dessin d'un tableau, où il fit exprimer tous les événemens de la guerre qu'il avoit conduite contre Carthage et contre Hiéron, roi de Sicile. L. Scipion fit exposer dans le Capitole un tableau qui représentoit la victoire qu'il avoit remportée dans l'Asie ; et L. Hostilius Mancinus, qui fut le premier qui passa jusqu'à Carthage, fit représenter la situation et le tour de cette ville fameuse ; et, montrant lui-même au peuple tous les endroits par où l'on pouvoit l'attaquer, il étoit l'interprête de son histoire, et donnoit des mémoires publics de son expédition

avec tant de grâce et tant de civilité qu'il gagna l'affection du peuple, et obtint le consulat à la première assemblée. L'empereur Sévère, après avoir gagné la victoire sur les Parthes, plutôt par la lâcheté d'Artaban que par sa propre valeur, envoya la relation de son combat et de sa victoire au sénat par ses lettres, et la représentation au peuple par des tableaux qu'il en fit faire. Enfin les arcs de Constantin et de Septimius, et les colonnes de Trajan et d'Antonin, n'ont-ils pas fourni des mémoires aux curieux, et ces livres de marbre n'ont-ils pas servi à enrichir les histoires ?

Mais je ne m'arrête pas à cette manière d'histoire ; je parle de celles qui décrivent les grandes actions, non pas de celles qui les représentent ; de celles qui sont les ouvrages de l'esprit, non pas de celles qui sont les ouvrages de l'art ; de l'histoire en livres, non pas de l'histoire en tableaux ; qui instruit l'esprit, et non pas qui frappe les yeux, et qui donne une vie aux héros qui est à l'épreuve du temps et de la violence. Il est malaisé de trouver la source et l'origine de cet art agréable de raconter les grandes actions. Les peuples latins avoient eu si peu de soin de recueillir des mémoires qu'il ne reste aucun vestige de relation de leur temps, et qu'ils semblent ou n'avoir rien fait de mémorable, ou l'avoir voulu cacher à la postérité. Denys d'Halicarnasse en fait sa plainte dans le premier livre de ses Antiquités romaines. Il parut enfin une espèce d'histoire dont les pontifes avoient dressé le plan quelque temps après la fondation de Rome, comme remarque l'orateur romain.

Les Grecs, qui avoient si bonne opinion de leur nation qu'ils prenoient tous les étrangers pour des barbares, et qui joignoient à l'usage des sciences cet orgueil qui les accompagne ordinairement, se sont donné toute sorte de préférence dans la connoissance des arts libéraux. Ils ont voulu passer non-seulement pour les maîtres, mais encore pour les inventeurs de tous les ouvrages de l'esprit; et, non contens d'avoir quelque ordre d'excellence au-dessus des autres, ils se sont encore attribué quelque ordre de temps, et se sont persuadés que ce n'étoit pas assez d'être les plus célèbres, s'ils n'étoient aussi les plus anciens dans l'intelligence des disciplines humaines. Les auteurs hébreux, soutenus par quelques auteurs ecclésiastiques, veulent que Moïse soit le premier historien, et que les relations qu'il a écrites de la création du monde soient les premières écritures et par l'ancienneté de leur sujet et par celle de leur auteur. Ils reprochent aux Grecs ce que leur reprochoit autrefois le vieillard d'Égypte en la personne de Solon, que les Grecs étoient encore dans leur enfance; qu'ils savoient à peine ce qu'ils voyoient, et qu'ils n'étoient point instruits des mystères des choses passées. Ils disent avec Tacite que les Égyptiens ont introduit l'usage des hiéroglyphes, et gravé sur les marbres ces symboles mystérieux qui étoient comme des mémoires figurés des actions passées; que les Phéniciens ont imité cette façon d'écrire l'histoire, et qu'ils l'ont enseignée aux Grecs dans la

grande liberté qu'ils avoient d'entretenir avec eux toute sorte de commerce.

Quoi qu'il en soit, il y a quelque apparence que Moïse les a devancés dans la composition de l'histoire; mais il n'est pas certain qu'il en ait été l'inventeur. Énoc, qui fut le septième descendant d'Adam, avoit écrit devant lui, s'il en faut croire les pères de l'Église après saint Jude, qui se sert de l'autorité des paroles qu'il en a tirées dans son épître catholique. Je sais bien que ce livre n'est reçu ni dans le canon des Hébreux, ni dans celui des chrétiens, et que l'Église et la synagogue le rejettent également : les uns, parce qu'il contenoit des choses touchant le Messie qui ne leur étoient pas favorables, selon la remarque de Tertullien; les autres, parce que l'ancienneté du livre faisoit douter de la vérité de l'auteur, comme rapporte saint Augustin, ou parce que les hérétiques l'avoient dépravé au sentiment de Clément, évêque de Rome. Il est certain qu'il avoit donné sujet à tous les premiers pères de l'Église de croire que les anges avoient des corps; qu'ils avoient eu commerce avec les filles des hommes, et qu'ils avoient produit les géans. Mais, bien qu'il ne fût pas canonique, il ne laissoit pas d'être utile, et ne passoit pas pour condamné parce qu'il n'étoit pas reçu. Il est à croire que Moïse, ayant été élevé dans la cour du roi d'Égypte comme s'il eût été prince, avoit appris toute la sagesse des Égyptiens, comme saint Etienne le dit dans les Actes des apôtres. Clément Alexandrin, qui étoit natif d'Egypte, et Diodore, qui avoit eu de

grandes communications avec les prêtres de cette région, nous apprennent qu'on élevoit les enfans premièrement à écrire une lettre avec netteté et avec élégance; qu'on leur donnoit ensuite le soin d'écrire l'histoire, et qu'on les appeloit *scribæ sacrorum;* et que le dernier degré étoit d'être admis dans les mystères de la science hiéroglyphique, et dans l'interprétation de leurs sacrées cérémonies; qu'enfin leur fonction principale, lorsqu'ils étoient élevés à la dignité du sacerdoce, étoit de lire au roi, pour son instruction, les anciens mémoires qui contenoient les actions et les entreprises des grands hommes. Ce qui peut convaincre qu'il y avoit des histoires écrites du temps de Moïse, comme saint Augustin a cru dans ses livres de la Cité de Dieu et dans ses Questions sur la Genèse. Mais je n'en veux croire qu'à Moïse même. Ne cite-t-il pas, dans le livre des Nombres, l'histoire des guerres du Seigneur, qui furent celles du temps d'Abraham, selon Hugues de Saint-Victor? Je sais bien que les Hébreux donnent à ce passage un sens prophétique, et qu'ils veulent que Moïse ait cité des livres qu'il prédisoit et des guerres qu'il avoit prévues. Mais cette interprétation n'est pas fort sûre. Josèphe nous veut faire croire que les enfans de Seth, ayant appris par tradition de leurs ancêtres qu'Adam avoit prédit deux désolations du monde, l'une par l'incendie, l'autre par le déluge, avoient fait dresser deux colonnes, l'une de pierre vive, l'autre de terre cuite, où ils avoient imprimé les mémoires et les traditions de leurs pères, qui devoient

se conserver en dépit des eaux et des feux ; mais je crains que ces colonnes de Josèphe ne soient aussi fabuleuses que celles d'Hercule. Quant à la vanité des Égyptiens, qui se vantoient de savoir l'astrologie depuis plus de cent mille ans, elle n'est fondée que sur l'impunité de mentir et sur l'erreur qu'ils avoient de l'éternité du monde. Pour les Chinois, il est presque vérifié qu'ils ont des histoires plus anciennes de plus de cinq cents ans que celle de Moïse, écrites du temps d'Abraham. Voilà, monsieur, bien de l'antiquaille. Croyez-en ce qu'il vous plaira, pourvu que vous croyiez que je suis, etc.

LETTRE CCLV.

SUR LES QUALITÉS DE CEUX QUI ÉCRIVENT L'HISTOIRE, ET SUR L'ESTIME QU'ON EN A FAITE DANS TOUTES LES NATIONS ET DANS TOUS LES TEMPS.

C'est un emploi plus important qu'on ne pense, monsieur, que celui d'écrire l'histoire, et ce n'est pas sans raison qu'on a dit que ceux qui donnent l'immortalité doivent la mériter eux-mêmes, et qu'il faut que celui qui décrit les grandes vertus soit aussi héros en sa manière que l'ont été ceux qui les ont pratiquées. Aussi toute l'antiquité n'a su résoudre à qui ce soin devoit appartenir. Denys de Thrace et Asclépiade étoient d'avis que l'histoire, étant une partie de la grammaire, étoit l'ouvrage propre des grammairiens. Catulus vouloit que cet emploi fût réservé à l'orateur, mais à l'orateur parfait, tel qu'il

étoit dans l'idée d'un de ses amis. Un galant homme chez Lucien soutenoit que c'étoit à faire aux médecins, peut-être parce qu'étant fils d'Esculape ils avoient appris de lui l'art de faire revivre des morts, et de retirer du tombeau ceux que leurs vertus devoient avoir rendus immortels; ou parce qu'étant petit-fils d'Apollon ils devoient savoir tous les secrets de l'éloquence. Mais un sage lui disputa ce droit qu'il disoit appartenir aux philosophes, parce que l'histoire étant un ouvrage de grand discernement et de beaucoup de conduite, la sagesse devoit présider dans l'esprit de ceux qui la composoient, et que le même tempérament faisoit les historiens et les philosophes. Peut-être n'est-il pas moins véritable que les capitaines et les hommes d'État sont les historiens nés de leurs actions ou de celles de leurs semblables, puisqu'ils ont droit de pénétrer les desseins des autres ou de savoir les leurs, et qu'ils ont et la connoissance et l'usage de la politique. Faute de connoître l'importance de cet exercice, il s'est fait de grandes entreprises sur l'histoire; des soldats et des politiques, des philosophes et des orateurs, des médecins et des grammairiens, des religieux et des dames même, se sont mêlés indifféremment d'écrire. Peut-être se sont-ils imaginé que c'étoit un art sans finesse; qu'il ne falloit que savoir penser et savoir dicter; que tout homme étoit assez raisonnable pour être historien, et que nous naissions tous assez éloquens pour faire des relations et des mémoires. Je sais bien qu'il n'est pas malaisé de

tracer de ces histoires qui ne sont qu'un amas indigeste d'événemens, et qui, n'ayant ni l'ordre ni le discernement nécessaires, ne font pas beaucoup d'honneur ni à ceux qui les composent, ni à ceux qu'elles louent. Mais lorsqu'il s'agit d'entrer dans les secrets de la politique, de juger des conseils, de faire des réflexions judicieuses sur la conduite des grands hommes, et d'écrire des histoires qui vivent plus long-temps que leurs auteurs, et qui soient une possession perpétuelle de gloire, selon les termes de Thucydide, je suis de l'avis de Lucien, qu'il n'est rien qui demande tant d'art, tant de soin et tant de prudence. Aussi les peuples les plus polis et les plus éclairés n'ont donné cet emploi qu'à ceux qu'une prudence reconnue avoit élevés dans les affaires, et qu'une dignité souveraine rendoit vénérables à leurs républiques.

Lorsque le peuple hébreu, que l'Écriture appelle le peuple aîné, le peuple favori, le peuple saint, étoit l'admiration ou la terreur des autres peuples, Dieu, qui répandoit sur lui ses faveurs, exigeoit aussi sa reconnoissance; il les faisoit vaincre, mais il vouloit être reconnu pour l'auteur de leurs victoires, et ne leur accordoit ses bienfaits qu'à condition qu'ils en conservassent la mémoire. Il leur ordonna d'abord d'en faire une tradition perpétuelle dans leurs familles; il voulut que les premières instructions qu'on donneroit aux enfans fussent des révélations du secours de Dieu et de la valeur de leurs pères; que les anciens racontassent à leurs neveux les merveilles de

leur nation comme des historiens domestiques, et qu'il se fît parmi les Israélites comme une histoire vivante, et un récit continué par tous les degrés des générations.... Après qu'il a voulu se communiquer au monde, et faire paroître au dehors les miracles de sa puissance et de sa sagesse, il a choisi Moïse pour être l'écrivain de la création, il a voulu qu'il fît connoître à tous les siècles les premiers effets de sa providence visible dans la naissance de la nature. Pour le disposer à cet emploi, il permit qu'il fût élevé en prince, qu'il fût nourri dans la cour du roi, qu'il fût instruit dans son enfance de tous les arts et de toutes les disciplines d'Égypte, et choisit pour écrire l'histoire de sa puissance celui qu'il avoit choisi pour être le législateur de son peuple, le dompteur des tyrans, et comme le maître de la nature. Josué, qui lui succéda pour le gouvernement, fut aussi son successeur en matière d'histoire; et depuis ce soin fut donné à des conquérans, à des prophètes et à des pontifes; et Josèphe même, qui fut le dernier de leurs historiens du temps de Tite et de Vespasien, descendoit des prêtres et des princes d'Israël, et méritoit son emploi par sa qualité et par les dignités de ses ancêtres.

Les Égyptiens n'eurent pas moins de vénération pour ceux qui devoient écrire les histoires de leur nation. Diodore nous apprend que la seconde dignité parmi eux étoit celle du sacerdoce, et que les prêtres avoient l'honneur après les rois, tant parce qu'ils étoient les ministres des dieux que parce qu'ils

étoient les premiers conseillers du prince et les maîtres communs de toutes les sciences. Aussi étoit-ce une religion et un usage sacré de diviser en deux parties les revenus que le roi tiroit des entrées et des impositions publiques, dont la première étoit réservée pour l'usage des sacrifices et pour l'entretien particulier des prêtres. L'autre entroit dans l'épargne du prince, et étoit destinée à servir aux nécessités de l'État. Ces hommes que leurs fonctions, leur dignité et leur âge rendoient vénérables; qui, par une grande connoissance des astres, perçoient les voiles de l'avenir, et qui jugeoient, par leurs sacrifices, des bons et des mauvais succès des entreprises de leurs souverains; ces hommes, dis-je, avoient le soin de recueillir, de composer et de garder comme un dépôt sacré les mémoires publics, pour en tirer dans les occasions des avertissemens et des exemples pour la conduite de leurs princes. Ce fut ce qui obligea Hérodote à passer en Égypte, et à visiter les prêtres de Vulcain et ceux du soleil pour apprendre plusieurs secrets qu'il jugeoit nécessaires pour l'ordre et la disposition de son histoire.

Croyez-vous que les Perses aient eu moins de curiosité et moins de vénération pour l'histoire? Le livre d'Esther nous apprend que le roi Assuérus, ne pouvant point dormir une nuit, se fit apporter les annales et les histoires des siècles passés, ou pour adoucir ses inquiétudes par une lecture agréable, ou pour occuper un temps qu'il avoit destiné au repos, et retirer quelque fruit de sa veille, comme le remarque

Josèphe. Lorsque ce prince eut découvert la conjuration des eunuques, et qu'il eut pourvu et à la vengeance de leurs crimes et à la sûreté de sa personne, il n'eut point de repos qu'il n'eût fait insérer cette entreprise dans les histoires ; il en fit dresser le mémoire en sa présence, et voulut l'écrire lui-même dans son journal, employant ainsi à écrire les actes publics cette même main qui portoit le sceptre et qui remportoit des victoires.

Les Grecs ont été barbares sur les sujets de l'histoire, et Tatien leur reprocha la négligence qu'ils ont eue à recueillir les mémoires de leur nation. D'où vient que ceux qui se sont avisés depuis de nous exposer leurs actions et leurs coutumes, ne trouvant aucun fondement de vérité, ont rempli leurs livres de fables et de mensonges, et ont suivi leur imagination et leur caprice, n'ayant aucune autorité ni aucun témoignage à suivre. Les Romains ont été mieux policés. Ils ont connu que les grandes actions sont des exemples pour tous les siècles ; que les descendans doivent s'instruire par les vertus de leurs ancêtres, et qu'il est important pour la prospérité des États de conserver une tradition publique des choses mémorables qui s'y passent. Aussi donnèrent-ils la charge d'écrire les annales à leurs pontifes, qui les exposoient en public ; et, par la fidélité qu'ils observoient dans leurs relations, et par la vénération qu'on avoit pour leur dignité souveraine, ces mémoires avoient presque la même autorité que celle qu'on donnoit aux choses sacrées. Beaucoup de personnes

de qualité trouvèrent cette occupation digne d'eux, et Cornelius Nepos se plaint dans son livre des illustres rhéteurs qu'un affranchi de Pompée eût osé prendre de lui-même un emploi qui n'étoit dû qu'aux plus grands et aux plus honnêtes citoyens de Rome.

L'Église qui, étant inspirée du Saint-Esprit, a conservé dès sa naissance une sainte politique, a fourni d'abord des historiens de la vie de Jésus-Christ, a fait décrire les actions et les miracles de ses apôtres, a nommé dans la suite des temps des écrivains pour recueillir les exemples de fidélité et de constance que ses martyrs avoient donnés dans les persécutions des tyrans. Ces mémoires étoient gardés avec tant de religion que saint Anthère aima mieux mourir que de les exposer aux infidèles, et fut martyr pour conserver les actes des martyrs. Les églises particulières imitèrent l'église de Rome, où les notaires, qui étoient les historiens ecclésiastiques, ont même précédé les évêques jusqu'au temps de Pie II. Le pape Léon X réduisit leur collége au nombre de douze de dix-sept qu'ils étoient, leur accorda de grands priviléges, et leur donna le rang qu'ils tiennent aujourd'hui dans la cour romaine, où, renouvelant en quelque façon leur ancien ministère, ils assistent aux congrégations de la propagation de la foi, et tâchent de l'établir dans les pays infidèles, et de la remettre dans les royaumes hérétiques.

Voilà, monsieur, la considération qu'on a toujours faite de ceux qui ont écrit l'histoire. Si l'on avoit aujourd'hui le même soin, nous ne verrions

pas tant de livres inutiles, tant d'histoires mortes, et de mémoires qui, comme des corps sans âme, n'inspirent aucun sentiment généreux, et ne valent guère mieux que ces gazettes froides et ces nouvelles ennuyeuses, qui sont des persécutions qui se font toutes les semaines. Je suis, etc.

LETTRE CCLVI.

COMPLIMENT A M. DE FURSTEMBERG, ÉVÊQUE DE PADERBORN. ON Y LOUE QUELQUES VERS DE CE PRÉLAT.

Illustrissimo atque excellentissimo principi Furstembergio, episcopo Paderbornensi, coadjutori monasteriensi, spiritus Flecherius S. P. D.

Quibus ego verbis, illustrissime atque excellentissime princeps, meam in scribendo tarditatem excusem, toties à te beneficiis et honorificâ meî recordatione lacessitus? Poemata tua elegantissima summâ cum admiratione perlegeram. Quædam etiam è meis collegeram hùc et illùc sparsa, ut sin minùs parem, saltem aliquam pro meâ tenuitate vicem rependerem. Gravibus tunc negotiis avocatus, curam omnem litterariam intermisi. Urgebat me quidem prætermissi officii consciencia, atque ubi primùm mihi sum redditus et musis, ad te epistolam pietatis in te meæ testem destinaveram, cùm ecce percrebuit rumor, Cæsarianos à nostris coërcitos ad Paderbornam divertisse, omnemque in te nihil tale meritum belli molem recidere. Dolebam equidem læsam à tuis dignitatem tuam. Dolebam ea monumenta non tàm vetus-

tate suâ quàm politissimis tuis versibus commendata barbari militis furoribus esse pervia. Nunc, quia omni curâ solutus metuque otio tuo frueris, id mihi concedas velim, princeps excellentissime, ut tibi gratias quas debeo quàm amplissimas referam, et me tuorum carminum admiratorem profitear. Quàm nativus in iis nitor! Quàm molles aptique ubique numeri! Quàm ingenua et liberalis amœnitas! Quantâ orationis integritas morumque! Quanta ingenii felicitas! Quanta vis! Ego, dum ea legerem unà cum illustrissimo duce Montauserio (nosti quam peritus ille sit earum rerum et judex et artifex) multa nos subiit admiratio. In tuas identidem laudes erupimus; tota plausibus nostris insonuit serenissimi delphini domus....

CÆTERA DESIDERANTUR.

I. Kal. januar. anno salutis M. DC. LXXII. Datum in fano Sancti Germani.

LETTRE CCLVII.

DE M. L'ÉVÊQUE DE PADERBORN, A M. FLÉCHIER, POUR LE REMERCIER DE QUELQUES ORAISONS FUNÈBRES QU'IL LUI AVOIT DÉDIÉES.

Ferdinandus episcopus ac princeps Paderbornensis ac monasteriensis, viro clarissimo Spiritui Flecherio abbati Sancti Severini S. P. D.

Casus virorum illustrium non tantùm externo librorum cultu et typographi industriâ, sed novo amoris in me tui symbolo, et eruditi nominis ornamento multò quàm anteà illustriores accepi, et ita hoc munere sum gavisus ut oblata exemplaria me avidè ins-

pectantem jucundissimè detinuerint. Quantùm nitore atque elegantiâ editionis delectatus sim, bibliopola ipse testatum faciet; sed quali honore, quali voluptate insignis hæc dedicatio me affecerit explicare vix possum. Nihil tam placidè blanditur, nil humanis auribus tàm suave sonat quàm veniens à laudato viro disértæ laudis concentus. Hanc in tuâ facundiâ, quæ in celebrandis heroum gestis sæpè exercetur, facile est gustare dulcedinem; sed in me vix invenio quæ tot encomiis viam aperiant, et multa ex illis non meruisse me pudet. Tibi tamen, vir clarissime, præcipuas habeo gratias quòd amico stylo in Galliæ luce gloriæ meæ consulas, dum ipsi tribuis quæ mihi desunt, et perfectos in re statuariâ imitatus artifices me effingas, non qualis sum, sed qualem me credi cupis, et qualis esse deberem. Hæc grata, fateor, et decora sunt; sed, si de me tantùm scribas, me te tuaque amare ac mirâri, me pietatem, eloquentiam, amicitiam, officia, ac monumenta tua plurimi facere; ac tibi omnia fausta ac magnifica optare, quæ felix ingenium et ubique celebrata virtus jam diù meruere, tunc vera de me prædicabis, et propter hæc in te justa studia ab universâ Galliâ jure laudabor. Vale interim et me ama ut soles, nobisque interdùm communica immortales vigilias tuas, quæ dignissimam exteris quoque præbent te laudandi materiam.

Neuhusii VI. Id. januar. M. DC. LXXX.

LETTRE CCLVIII.

COMPLIMENT A M. DE ACEVEDO.

Clarissimo doctissimoque domino D. D. Antonio Emmanueli ab Açevedo et Ybannez spiritus epis. Nem. S. P. D.

Tuas, vir clarissime, litteras accepi quibus quæ tua sit in me animi studiique propensio, et quanti me et qualescumque ingenii mei fœtus æstimaveris, citrà fucum, ut ais, ultrà meritum, ut opinor, profiteris. Summo quidem honore, summoque gaudio me tua illa humanitas affecit, tùm ob eximias ingenii tui dotes, singularemque doctrinam ac sapientiam, tùm ob præclara illustrissimi antistitis avunculi tui merita, cujus nescio an dignitatem magis, an pietatem venerer. Eam ego famam, eas amicitias quæ mihi apud vos feliciter contigerunt, non genio meo, sed vestræ in cardinalem Ximenium reverentiæ tribuendas puto. Illius vitam olim, cùm in aulâ regiâ degerem, eâ quâ potui diligentiâ, conquisitis etiam librorum, vestrorum auxiliis, scripsi et in lucem edidi. Prodiit iis temporibus quibus Galli Hispanique, mutuis inter se dissentionibus, non tàm odio gentis quàm æmulatione imperii, decertabant; qui nunc arctis æternisque regum regnorumque fœderibus conjuncti rebellium et hereticorum superbiam conterent. Historiam hanc exteri hominis excepit Gallia penè ut suam; eoque experimento didici eamdem esse apud omnes populos summarum virtu-

tum æstimationem, et viros religione prudentiâque in administratione rerum publicarum egregios, non unius regionis tantum sed universi orbis exemplo natos esse. Nunc, quia tibi eruditissimo juris pontificii professori primario, totique academiæ celeberrimæ institutoris vestri gestorum gallica placuit enarratio, amplum operis mei fructum videor retulisse. Vale vir clarissime; quam mihi tàm officiosè, tàm comiter benevolentiam spondes ex animo persolve, meque venerabili academiæ, collegioque inclyto studiosè commenda.

LETTRE CCLIX.

D'AFFAIRES PARTICULIÈRES, A M. L'ARCHEVÊQUE DE PISE.

Illustrissime et reverendissime domine colendissime.

Litteris dominationis tuæ, archipræsul admodùm venerande, eâ, quâ par est, diligentiâ respondissem, nisi absentis, Nom... litteras ego etiam expectassem, tùm ut caritati tuæ satisfacerem, tùm ut illius voluntatem proprio testimonio comprobarem. Homo ille alioqui diligens ac industrius, relictâ quam feliciter exercuerat mercaturâ, variis sese artibus et negotiis temerè implicans, post varios fortunæ casus, Lugdunum se contulit, ubi ædificiis itineribusque publicis reficiendis præpositus rem quoque suam resarcire et augere nititur. Scripsi ad illum, Annam Catarinam Lodoisiam, Nom... fratris sui, liburni habitantis, filiam, fidem catholicam, abjuratis erroribus, profes-

sam, à serenissimo Etruriæ duce beneficè exceptam, tuis sacris manibus consignatam, in monasterium Sanctæ-Marthæ adductam esse, ubi se votis solemnibus Deo dicare desiderat, verum à parentibus in odium susceptæ fidei neglectam, omnique ope atque auxilio destitutam, patruum suppliciter orare ut de suis aut defunctæ aviæ donis velit religiosum propositum adjuvare. Neptis ad illum epistolam misi, pii operis meritum exposui, commendavi, hortatus sum; naturam, religionem, conscientiam interpellavi. Ex iis quæ rescripsit quid sperandum sit illustrissima dominatio tua facilè intelliget. Cæterùm gaudeo virginem hanc ab hereseos sinu cœlesti gratiâ evocatam ad ovile tuum, imò ad monasterium sanctarum virginum auspicatò tanquam ad portum salutis appulisse. Pastoris insuper in te boni pro tuendis alendisque ovibus sollicitudinem ac providentiam et miror et laudo. Mihi etiam gratulor hanc meæ in te observantiæ et venerationis significandæ occasionem oblatam esse. Postquam... Nom... patruus in hanc urbem redierit, coram alloquar, et si qua beneficii spes adfulserit, juvabo, monebo, meque tibi litteris meis iterùm, illustrissime ac reverendissime archipræsul, servum addictissimum et devotissimum profitebor.

Nemausi, III. Id. maii an M. DCC. IV.

LETTRE CCLX.

DE COMPLIMENT AU MÊME, POUR LE FÉLICITER SUR UNE DIGNITÉ A LAQUELLE LE ROI D'ESPAGNE L'AVOIT ÉLEVÉ.

Clarissimo et ornatissimo domino Emman. Ant. ab Acevedo et Ybannez, spiritus Nemausensis episcopus S. P. D.

JAMPRIDEM optaveram, clarissime domine, ut digna virtutibus, laboribus etiam tuis merces accederet. Sperabam propensam in te regis voluntatem, si quis esset beneficentiæ locus, non defuturam. Dignitatis quoque tibi proximè conferendæ nescio quæ ad te præsagia nuper scripseram, et penè mihi gratulor tibi præproperè esse gratulatum. Nunc gaudeo te ad senatorios honores evectum, aperiamque tibi deindè viam ad altiores magistratus. Ea principum conditio est magnifica prorsùs ac penè divina, ut selectorum hominum ministerio, saluti et felicitati populorum invigilent; dum enim eruditos probosque viros juri dicundo, reique publicæ administrandæ honorificè addicunt, non tàm eorum commodis quàm aliorum utilitati consulunt; egentibus auxilia suppeditant, virtuti præmia constituunt, consiliis imperium juvant, ingeniorum æmulationem accendunt, et sibi æquitatis et prudentiæ laudem comparant. Quod ad te attinet, nihil regi cath. opportunius quàm tuis consiliis uti, teque sui fisci procuratorem et patronum in senatu Pintiano instituisse. Fruere faustè, feliciterque dignitate quæ tibi sub his fortunæ initiis jucunda et commendabilis obtigit, donec merito qui-

dem tuo, avunculi patrocinio, regis beneficiis cumulatior tibi honos accrescat. Vale, clarissime domine, de novo rerum tuarum statu certiorem me facito cùm Pintiam perveneris, meque ubique terrarum, tui amantissimum existima.

Nemausi VI. Kal. maii anno restit. sal. M. DCC. V.

Adresse de la lettre.

Clarissimo ornatissimoque Domino, D. Emmanueli Antonio ab Acevedo et Ybannes, regi à consiliis et fisci in senatu Pintiano procuratori et patrono.

CÆSAR AUGUSTAM.

LETTRE CCLXI.

AU PAPE CLÉMENT XI, POUR SOLLICITER LA BÉATIFICATION DE M. VINCENT-DE-PAUL, DONT ON FAIT LA VIE ET L'ÉLOGE EN ABRÉGÉ.

Beatissimo patri nostro Clementi papæ XI.

BEATISSIME PATER,

Virorum fide ac pietate illustrium virtutes ad sanctæ sedis solium deferre consuetudo est et religio, ut summorum pontificum judicio probati, et cælitum fastis adscripti ecclesiæ ornamento sint et exemplo. Eo animo Vincentium, virum evangelicum, congregationis missionum institutorem ad te, beatissime pater, suppliciter adducimus; ut, cui in cœlesti patriâ coronam justitiæ justus judex retribuit, eidem immortalem gloriam, ac venerationem in terrâ viventium sanctitas vestra decernat.

Nihil illi ad perfectam vitæ integritatem et laudem defuit; præcipua in illum à patre luminum dona confluxerant. Fides in Deum firma, et ab omni novitatum suspicione libera; sapientia hominum utilitati et paci consulens; singularis in rebus arduis pro animarum salute constantia; omnis ambitionis expers humilitas; mira in condonandis injuriis facilitas; in perferendis morbis patientia; in sustinendis pœnitentiæ laboribus fortitudo. Iis accesserant animi candor ingenuus, prudens morum simplicitas, casta et innocens conversatio, condita piâ hilaritate modestia, benefica in pauperes misericordia præ ceteris, et promovendæ religionis illustrandique sacerdotii ardens et continua sollicitudo.

Ad eos usus, beatissime pater, natus in Galliâ Vincentius difficillimis temporibus. Florentissimum imperium hæreses, civiliaque bella infestaverant; multi à fide catholicâ et regis obsequio desciverant principes populique; divisæ in factiones provinciæ mutuis se cladibus afflixerant, ubi vicerant calvinistæ, templa diruta, disjectæ aræ, sacerdotes vel fugati, vel interfecti; sacra aut spreta aut abolita, inter armorum errorumque licentiam, obsoleverat religio.

Ut primùm sacris ordinibus initiatus, studiisque theologicis munitus vir Dei prodiit, defecisse sanctos et diminutas à filiis hominum veritates intelligens, pastorum incuriam, inscitiam populorum increpans, exponendæ ecclesiæ doctrinæ, disciplinæ restituendæ incubuit. Totum se missionibus apostolocis devovit. Quocùmque illum divina providentia duceret, labo-

rans in evangelio iniquos abducebat à vitiis; hæreticos ad fidem revocabat; ignaros docebat vias Domini; obvios quosque ad pœnitentiam hortari solitus; exemplo ipse præire; sacerdotum zelum accendere, sæpè etiam supplere; et ministerium verbi omnibus charitatis officiis confirmare, adjunctis ubi operi non sufficeret operariis sibi imputans si quis divinam legem aut ignoraret, aut sperneret.

Cùm audisset rusticam plebem neglectam à parochis in tenebris ambulare, continuò exarsit. Evangelisare pauperibus missum se credidit, apud quos fides simplicior, uberior doctrinæ fructus, et purior docentis intentio. Exiit ergo in vicos et villas, in vias et sepes, et aspera rura indefesso labore percurrens mysteriorum Christi, sacramentorum ecclesiæ fidem, christianæ vitæ præcepta disseminans, viles quidem mundo animas at redemptori pretiosas in domum Domini, et in spem regni cœlestis induxit.

In urbem regiam deindè vocatus, officiisque majoribus intentus, quæ non pauperibus auxilia contulit? Nata esse et cum illo crevisse visa est miseratio. Inopum necessitates inquirens, divitum conscientiam sollicitans, omnem charitatem exercuit. Alendis confectâ ætate senibus, orphanis atque incertæ nativitatis infantibus educandis, damnatis ad triremes remigibus à durâ servitute eximendis, civibus morbo simul et inopiâ laborantibus juvandis curandisque omnem operam ac diligentiam adhibuit. Oppressas bellis tùm domesticis tùm externis familias, imò provincias conquisitis collectisque opibus sublevari, ege-

nis Parisios concurrentibus Xenodochia extrui, annuos census suppeditari curavit. Nulla miseriarum species quæ non illum misericordem senserit, et ne quid magnificis deesset operibus, ut corporum commodo, ita animarum saluti ubique provisum est. Eleemosynæ doctrinâ, vitæ auxiliis, accessere religionis documenta.

Ille est, beatissime pater, ex iis misericordiæ viris quorum pietates non defuerunt, et quorum nomen extollere et laudes nunciare gaudet Ecclesia.

Is etiam est qui in diebus peccatorum corroboravit pietatem. Christianos originis suæ cælestis oblitos, et seculi negotiis et cupiditatibus implicatos ad rerum divinarum cogitationem et curam invitans solitarias ac salutares missionum domos aperuit. Qui pristinam vitam emendare, et conscientiam humili accuratâque delictorum confessione detergere, qui vana et fragilia despicere, æterna meditari, qui abjuratis voluptatibus asperas pœnitentiæ vias ingredi, qui ad perfectius vitæ genus vocati vocationem explorare ac certam facere vellent, officiis, consiliis, monitis, exemplis juvabantur. Spiritualia, ut vocant, decem dierum exercitia, solitudo, silentium, quies, cogitationes sanctæ, pia colloquia, preces, orationes, lectiones assiduæ; procul ab omni hominum commercio quisque Deo vacabat et sibi. Iis paulatim successibus pietas christiana refloruit, iisdem nunc etiam florescit.

Præcipua, beatissime pater, et quæ magis ad sanctitatem vestram pertinet, de reformando clero, à quo

religio derivat in populos, Vincentii sollicitudo, ordinandorum impositam ab episcopis curam suscepit. Continuò per se suosque probare illos, hortationibus excitare, orationibus disponere; morum eis innocentiam commendare; scientiam sanctorum infundere; ecclesiasticæ vocationis gratiam, divini sacrificii pretium recensere; ut à peccatoribus segregati et Christo rite addicti ad cultum altarium, vel ad opus ministeri, eâ quâ par est reverentiâ accederent.

Ut presbyteros Episcopis, ita Ecclesiæ dignos parabat episcopos. Annæ Austriacæ, quæ tunc temporis regnum administrabat, à sacris consiliis apostolicæ virtutis viros ad summas pærsulum sedes evehendos vel indicans vel mandans, suis aut testimoniis aut suffragiis clero gallicano eum, quo nunc etiam præfulget, splendorem contulit.

Frequentes de inquirendis scripturarum sensibus, de adimplendis tùm conversationis, tùm evangelicæ prædicationis officiis tractationes, quid referam? quid seminaria in plerisque regni diœcesibus ab eo erecta, directaque? Plenus dierum obiit Vincentius viarum Domini scrutator, sectator bonorum operum, spirituum discretor, meliorum charismatum æmulator assiduus. At in congregatione quam instituit, filios reliquit post se suæ charitatis hæredes, sui sacerdotii successores, quorum alii tanquam angeli veloces ad ministeria missionum missi in omni patientiâ et doctrinâ ignaris et rudibus elementa, fidei peccantibus divina judicia, resipiscentibus pœnitentiæ leges, quærentibus regnum Dei et justitiam ejus et æternas re-

munerationes annunciant. Alii quasi sanctuarii custodes, ne quis immundus præsumat ingredi, vigilantes, clericos in seminariis educatos, et ad priscam Ecclesiæ disciplinam informatos per ordinum gradus ad sacerdotii culmen religiosè perducunt.

Ignosce, beatissime pater, nostris in eum virum affectibus, cujus merita, cujus exempla hâc nostrâ ætate mirati sumus. Quod vidimus testamur, et scimus quia verax est testimonium nostrum. Viget apud nos venerabilis Vincentii memoria. Spirat adhuc recens virtutum odor, quo totam Galliam perfuderat. Ejus vitæ ac laborum in regimine animarum manentes adhuc fructus percipimus, sanctitati vestræ gratulaturi et nobis, si vota nostra audierit, et illum beatificaverit in gloriâ. Id cum aliis præsulibus, ô beatissime pater, suppliciter postulat, sanctitatis vestræ humillimus, et obsequentissimus filius.

Nemausi, XIII. Octobris anni M. DCC. IV.

LETTRE CCLXII.

DE COMPLIMENT ET D'ÉLOGE, SUR UN OUVRAGE DE POLITIQUE, COMPOSÉ PAR M. DE ACEVEDO.

Amplissimo domino Emman. Ant. de Acevedo et Ybannes Spiritus Fléchier, episc. Nemaus. S. P. D.

Librum quem optaveram, quem postulaveram, beatissime pater, scriptum à te, jussu regio editum libenter accepi, libentiùs legi. Si qui ab amanuensi aut à librario errores irrepserint, autoris famæ, di-

gnitati operis nihil obstat. Novi quæ sit plerumque istorum hominum inscitia, quæ incuria, quæ litterarum verborumque inversio, quæ in editione librorum deformitas, nisi fideli oculo, manuque sollicitâ continuo dirigantur. Tu, ne quid muneri tuo nitoris ac elegantiæ deesset, diligentiâ etiam tuâ correctum et mendis omnibus repurgatum ad me mittere voluisti. Tractatum ergo tuum, vir amplissime, de jure regum in bona ecclesiasticorum perduellium temporalia, avidè attentèque pervolvi. OEconomicam potestatem omni rationis atque eruditionis genere confirmas, autoritate legum, doctorum placitis, decretis principum, majorum exemplis sententiam tuam promoves, et quidem efficacitèr. Cujusvis enim ordinis, vel dignitatis Ecclesiæ ministri sint, reipublicæ cives esse non desinunt. In spiritualibus officiis Deum timere, in civilibus regem honorificare eadem illis religio, eadem ex apostolorum præcepto conscientia est. Quamlibet animarum potestatem exerceant, sub potestate tamen constituti sunt, cui nec licitè nec impunè resistitur. Quæ igitur habenda est ratio eorum hominum qui sacris addicti, pacemque evangelicam profitentes, iniquis factionibus contra jus fasque omne se implicant, populorum animos ad seditionem incendunt, læsæ religionis, et violatæ majestatis rei. Eorum, quia regibus subditi sunt, corrigendi atque privandi judicium apud reges esto. Ut exiliis personæ, ita ærariis facultates obnoxiæ sunt. Cur enim propriis vitæ commodis fruantur, qui in publica commoda peccare audent? Hanc sententiam cui nos

assentimur, vir amplissime, validè propugnas ; eâ tamen prudentiâ ut, Ecclesiæ salvis immunitatibus, quod Dei est Deo serves ; quod Cæsaris, Cæsari tribuas.

Dertosam expugnatam vobis nobisque gratulamur. Aurelianensis Catalauniam versus progreditur... Quid in Belgio evenerit non ignoras. Cogitaverat Burgundiæ dux vi aut industriâ Gandavum occupare. Urbs erat Anglorum injuriis et sacrilegiis offensa, modico præsidio munita, et in obsequium Philippi V principiis sui propensa ; obstabat hostilis exercitus, quem cum fictis itineribus, et simulatis expeditionum consiliis dux longiusculè divertisset, nostri, occisis aut delusis custodibus, civitatem ingressi, Anglos acclamantibus populis expulerunt. Eodem penè tempore Brugæ à nostris etiam captæ. Inopinato deindè exercituum ad Aldernatam concursu initum à quartâ ad nonam post meridiem prælium, pari virtute et successu, licet numero dispari... capti cæsique utrimque multi. Ardens nationum æmulatio centena hinc indè hominum millia in mutuam perniciem, proh dolor! accendit. Vale, amplissime domine, et me tui observantissimum et amantissimum puta.

Prid. Kalend. Aug. anno salutis. M. DCC. VIII.

LETTRE CCLXIII.

COMPLIMENT AU MÊME, SUR LA NOMINATION DE M. SON ONCLE A L'ARCHEVÊCHÉ DE TOLÈDE, ET A LA CHARGE D'INQUISITEUR.

Clarissimo doctissimoque D. D. Antonio Emmanueli ab Acevedo et Ybannes, Spiritus episc. Nem. S. P. D.

Accidisse novas Cæsar-Augustuno archiepiscopo avunculo tuo dignitates, et gaudeo et tibi gratulor. Supremus inquisitionis arbiter Toletanæ Ecclesiæ antistes electus omnibus præest religionis officiis. Tali egebat inquisitore Hispania olim intacta, et nostrorum temporum erroribus inaccessa, nunc ab hæreticis ex parte oppressa, qui in regnum catholicum adducti rebelles animos, et in omnem pravitatem faciles, doctrinæ vitæque suæ si non veneno, saltem exemplo inficiunt. Quis vigilare possit attentiùs ne qua labes priscam sinceramque Christi fidem deformet, ne quis ex tot inimicis hominibus bono semini furtim superseminet zizaniam? Talem Toletanæ regioni pastorem rex optimus præpositum voluit, ut summa esset in eo non solùm tuendæ, sed etiam promovendæ pietatis auctoritas. Ecclesiam ergo Hispaniarum primariam, tot sanctis præsulibus, tot consiliis, tot prærogativis ac juribus venerabilem reget, mites populos et potestatibus à Deo ordinatis obsequentes placido ducet imperio. Cardinalis Ximenii, quem singulari veneratione coluit, sedem implebit illius successor, cujus se alumnum prædicaverat. Id tibi, amplissime

domine, tàm jucundum esse debet quàm illi honorificum est, quòd eum nec ambitio, nec conquisita procerum suffragia, sed summa in Deum pietas, humanitas in populos, præclara deindè in regem et rempublicam merita ad illum ecclesiasticæ dignitatis apicem adduxerint. Id unum superest, ut avunculi tui gloriam, tuâ etiam illustres, et cujus virtutes imitaris, honores quoque consequare.

XI. Kal. Nov. anno à rep. salute. M. DCC. IX.

LETTRES
NOUVELLEMENT RECOUVRÉES.

LETTRE I.

A MADAME ***.

PARDONNEZ, madame, à un pauvre missionnaire qui court la campagne depuis un mois, s'il n'a pas répondu plus tôt à votre obligeante lettre. Je n'avois pas douté que vous n'eussiez approuvé la grâce que le roi m'a faite, et j'ai reçu votre compliment non pas comme une régularité de bienséance, mais comme une marque sincère d'amitié. Ne doutez pas aussi, madame, de ma reconnoissance, et ne croyez pas, quelque éloigné que je puisse être, que je sois perdu pour vous. Nous traiterons à loisir le chapitre de la résidence que vous craignez, et vous verrez que dans un temps où l'on ne donne point de bulles, dans une province où l'on tient les états tous les ans, la résidence n'est pas si terrible. Croyez cependant, madame, que je serai bien aise de venir vous dire de temps en temps à Paris que je suis très-sincèrement votre, etc.

A Rennes, ce 17 décembre.

LETTRE II.

A LA MÊME.

Quelle joie pour moi, madame, de trouver, après le cours ennuyeux d'une visite de diocèse, une lecture aussi délicieuse que celle de vos poésies! Je croyois n'avoir plus de goût que pour les soins de l'épiscopat, et pour les règles de la discipline de l'Église; mais j'ai senti que j'aimois encore les sonnets, les stances et les idylles, et qu'au milieu des occupations les plus sérieuses j'étois encore capable d'amusement. Vous m'avez remis devant les yeux l'image du monde que j'avois presque oublié, et je me suis intéressé aux plaisirs et aux chagrins que vous avez exprimés dans vos ouvrages. Tout y est juste, poli, judicieux, et, pour tout dire, digne de vous. Toute malade que vous êtes, rien n'y paroît foible ni languissant, et votre esprit devroit vous donner de la santé. Je vous témoigne un peu tard la reconnoissance que j'ai du présent que vous m'avez fait; ne croyez pas que j'y sois pour cela moins sensible. Je n'avois reçu ni à Lavaur ni ici aucune marque de votre souvenir. Les lettres se sont égarées, et il faut des livres pour venir jusqu'à moi. Envoyez-m'en souvent, et croyez qu'encore que je ne vous écrive que rarement je suis pourtant plus véritablement que personne, madame, votre, etc.

A Nismes, ce 25 mai.

LETTRE III.

A LA MÊME.

Pourriez-vous bien croire, madame, que je vous eusse oubliée, et auriez-vous si mauvaise opinion de ma mémoire et de mon jugement? Si vous vous connoissez, vous savez que vous êtes à couvert de l'oubli. Vous empêchez bien le monde de perdre le souvenir de votre esprit, et tous les beaux ouvrages que vous faites tous les jours, et qui vous font admirer de ceux qui n'ont pas l'honneur de vous connoître, entretiennent dans l'esprit de vos amis l'estime qu'ils ont pour vous, quelque éloignés qu'ils puissent être. Vous êtes honorée, madame, dans la province comme à la cour, et vos vers ont des beautés qui se font estimer de l'académie d'Arles et de Nismes aussi bien que de celle de Paris. Pour moi, qui ne dois plus être compté que pour un honnête provincial, je sens que j'ai encore le même goût que j'avois lorsque j'étois courtisan, et je vous admire ici comme je vous admirois à Versailles. Je ne doute point que M. le duc de Montausier n'ait fait connoître au roi et à monseigneur le dauphin l'honneur qu'ils se feroient de reconnoître celui que vous leur faites en les louant si délicatement. Qui diroit, madame, que vous fussiez encore malade? L'infirmité du corps vous laisse plus de force et de liberté d'esprit qu'on ne peut penser; et, quoique vous puissiez m'écrire de votre mauvaise

santé, j'ai peine à croire que de si beaux vers soient l'ouvrage d'une âme chagrine. Faites-moi part, je vous prie, madame, de ceux que vous ferez à l'avenir, et croyez que personne ne les estime, et n'est plus véritablement à vous, que votre, etc.

A Nismes, le 10 janvier 1689.

LETTRE IV.

A LA MÊME.

C'est bien assez pour moi, madame, d'être chargé de mes propres fautes, sans répondre encore de celles de M. Anisson. S'il vous faisoit voir le mémoire des noms que je lui ai marqués pour la distribution de mes livres, vous y verriez le vôtre, qui d'ailleurs se distingue assez par lui-même, écrit en caractères qui font assez connoître combien il m'est cher. Apparemment il se sera acquitté de sa commission, car il n'est pas permis aux imprimeurs et aux libraires d'ignorer les hommages qu'ils vous doivent aussi bien que les auteurs. Envoyez donc, de votre autorité, prendre le cardinal Ximenès chez eux, s'ils ne l'ont pas envoyé chez vous, et reprochez-leur ou leur oubli, ou du moins leur paresse. Pour moi, j'ai de grands remercîmens à vous faire de votre beau présent. Votre esprit ne s'épuise point, et il en sort, sur des sujets presque semblables, des inventions et des grâces toujours nouvelles. Le repos où je me trouve ici, près

d'une rivière où je prends les bains, m'a fait recevoir votre ode avec plus de plaisir, et m'en a fait goûter les douceurs avec plus de loisir que je n'aurois fait dans le tumulte des affaires que la ville nous fournit. Je l'ai relue plusieurs fois, et j'en ai toujours été plus touché. Tout y est noble, élevé, et, pour tout dire, digne de vous. Je vous prépare un petit présent que je vous avois promis, et qu'il n'a pas été possible de vous envoyer plus tôt, et je vous prie de croire que personne n'est plus véritablement que je le suis, madame, votre, etc.

A Sommières, ce 24 juillet.

LETTRE V.

A LA MÊME.

Je n'avois pas oublié, madame, que je vous avois promis du miel de Narbonne. Dès que je fus arrivé de Paris ici, j'en fis chercher; et, soit que les abeilles eussent été plus paresseuses qu'à l'ordinaire, soit qu'on eût enlevé toutes les douceurs de ce pays-là, je n'en pus trouver. On me remit au mois de juin pour en avoir plus sûrement. J'en ai fait faire exprès par les soins de mes amis, et je crois qu'étant plus frais et choisi avec plus de soin ce miel vous sera et plus utile et plus agréable. Je vous en envoie donc un baril de vingt livres que j'ai fait donner au messager de Lyon pour être mis à la diligence et porté à l'hôtel de Sens, près le port Saint-Paul. J'ai donné ordre qu'on l'affranchît de toutes sortes de

droits et de port. Je vous prie de l'envoyer prendre, et de me croire aussi véritablement que je le suis, madame, votre, etc.

A Nismes, ce 24 août.

LETTRE VI.

A MADEMOISELLE DE ****.

La négligence du messager de Toulouse et le séjour de plus de deux mois que j'ai fait à Nîmes pour l'assemblée des états de cette province ont bien retardé, mademoiselle, et la joie que j'ai eue de recevoir de vos dernières conversations, et le plaisir de les lire, et celui de vous remercier. Il me falloit une lecture aussi délicieuse que celle-là pour me délasser des fatigues d'un voyage, pour me guérir de l'ennui des mauvaises compagnies de ce pays-ci, et pour me faire goûter le repos où la rigueur de la saison et la docilité de mes nouveaux convertis me retiennent dans ma ville épiscopale. En vérité, mademoiselle, il me semble que vous croissez toujours en esprit. Tout est si raisonnable, si poli, si moral et si instructif dans ces deux volumes, que vous m'avez fait la grâce de m'envoyer, qu'il me prend quelquefois envie d'en distribuer dans mon diocèse pour édifier les gens de bien et pour donner un bon modèle de morale à ceux qui la prêchent. Les louanges du roi sont partout si finement insérées, qu'il s'en feroit, en les recueillant, un excellent panégyrique.

Recevez donc, mademoiselle, avec mon remercîment, les louanges que vous donne un homme relégué dans une province, qui n'a pas encore perdu le goût de Paris, qui vous conserve toujours la même estime qu'il a eue toute sa vie pour vous, et qui est très-parfaitement, mademoiselle, votre, etc.

A Lavaur, ce 26 décembre.

LETTRE VII.

A M. DE MONCHAMPS.

Il y a long-temps, ce me semble, monsieur, que je ne vous ai remercié de votre souvenir et de vos soins. Vous savez que nous sommes dans un pays de confusion et de trouble. Nos fanatiques sont toujours les mêmes, c'est-à-dire, impies et furieux. On est assuré de les battre quand on peut les trouver, mais on les trouve rarement; et, quand ils sont battus, leur perte est bientôt réparée, et les recrues qui se font avec tant de peine pour le roi ne coûtent rien à faire pour eux. Ils égorgent tous les jours des catholiques et sont accoutumés au sang. Il ne me sera point permis d'aller cette année à la campagne, parce qu'il n'y a point de sûreté, et il faudra essuyer impitoyablement les chaleurs de la ville. Cette affaire nous donne mille occupations. M. Begault vous aura envoyé ma lettre pastorale. Je vous prie de faire mes complimens à vos dames et à M. Boutard sur l'abbaye que le roi lui a donnée, et qu'il a si bien méritée par

ses beaux vers. Je suis parfaitement, monsieur, votre, etc.

P. S. Je viens d'apprendre que M. Begault ne vous a pas envoyé ma lettre pastorale; en voilà un exemplaire.

A Nismes, ce 8 juin 1703.

LETTRE VIII.

A M. CLAUDE PELLETIER, MINISTRE D'ÉTAT ET ANCIEN PRÉSIDENT A MORTIER AU PARLEMENT DE PARIS.

Je ne sais, monsieur, si c'est troubler le repos de votre solitude et interrompre vos exercices de piété dans le saint temps de carême, que de vous faire part d'une lettre pastorale adressée aux curés et aux prêtres de mon diocèse au sujet de la persécution des fanatiques. Dans la nécessité où j'ai été de leur procurer quelque sûreté, de les instruire de leurs devoirs, de les fortifier, de les consoler, j'ai parlé à ceux qui sont autour de moi, j'ai écrit à ceux qui sont réfugiés dans des retraites éloignées, et j'ai cru que vous preniez trop d'intérêt à tout ce qui regarde l'Église pour ne pas vouloir entrer, non par curiosité, mais par religion, dans les tribulations qui l'affligent. Nous sommes toujours dans les mêmes agitations dans ce pays, et nous avons grand sujet de déplorer nos malheurs et de craindre même qu'ils n'augmentent, si Dieu n'apaise sa colère. Les massacres des catholiques, le brûlement des églises ne cessent point, et nous avons besoin des prières de tous

les gens de bien ; je compte sur les vôtres, et vous renouvelle en même temps l'attachement sincère et respectueux avec lequel je suis, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 10 février 1704.

LETTRE IX.

A M. L'ABBÉ BENOÎT.

Je m'étois attendu, monsieur, que vous viendriez voir nos états encore cette année, et que j'aurois l'honneur de vous recevoir ici ; mais vos affaires vous en ont peut-être empêché, et vous me tiendrez compte de mes désirs et de mes bonnes intentions. Si mes occupations me le permettoient, j'irois vous rendre une visite ; mais le temps est mauvais, et j'ai ici un troupeau que je ne veux pas quitter. Je ne sais quand les affaires de votre pays finiront, je souhaite que ce soit bientôt, et je n'ose pas l'espérer. Dieu, qui tient en ses mains les cœurs des princes, les tournera peut-être à la paix. Aimez-moi toujours, monsieur, et croyez que personne n'est plus véritablement votre, etc.

A Nismes, ce 10 décembre.

LETTRE X.

AU MÊME.

Il faut vous féliciter, monsieur, du pape que Dieu vient de donner à l'Église, dont on loue fort la

sagesse, la piété et la modestie. Comme nous sommes nés dans une province dont il est le prince et le maître, nous devons prendre plus de part que d'autres à son exaltation, et lui souhaiter plus ardemment cet esprit de bonté et de prudence dont il a besoin pour le gouvernement temporel de son État, et pour la conduite spirituelle de tant de peuples qui composent le royaume de Jésus-Christ. Je vous remercie des services que vous venez de rendre à mon frère, et vous prie de me croire autant que je le suis, monsieur, etc.

A Nismes, ce 31 mars 1701.

LETTRE XI.

AU MÊME.

Je n'ai pas douté, monsieur, que vous ne fussiez touché de la perte que je viens de faire. Je connois la bonté de votre cœur, je sais l'attachement que vous avez bien voulu conserver depuis long-temps pour notre famille, et vous aviez d'ailleurs des liaisons si étroites avec feu mon frère qu'en amitié vous avez presque autant perdu que moi. La confiance qu'il avoit en vous dans ses affaires, les secours qu'il tiroit de vos conseils, le plaisir qu'il avoit de me faire savoir combien il vous seroit obligé, étoient des marques de l'union sincère qui étoit entre vous et lui. Il mérite que vous le regrettiez un peu, et que sa mémoire ne vous soit pas indifférente. Faites-moi la grâce de

croire que de mon côté je n'oublierai pas les bontés que vous avez eues pour lui, et que je serai toute ma vie parfaitement, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 31 mars 1701.

LETTRE XII.

AU MÊME.

Je ne doute pas, monsieur, que vous n'ayez été alarmé aussi bien que moi de l'accident arrivé à mon frère il y a quelques jours. La même amitié qui vous a fait prendre part à la crainte que j'avois de son mal vous l'aura fait prendre à la joie que j'ai eue de sa guérison. Je me confirme toujours dans la confiance que j'ai en votre bonté par les marques que j'en reçois incessamment. J'ai été extrêmement aise de savoir que M. l'archevêque d'Avignon est revenu chez lui avec la dignité de vice-légat. L'on ne lui sauroit faire assez d'honneur; et, quelque charge qu'on lui donne, elle sera toujours au-dessous de son mérite. Je lui ai fait mon compliment par une lettre que j'ai donné ordre à un ecclésiastique de mon diocèse de lui présenter de ma part. Je vous suis très-obligé des offres que vous me faites là-dessus, et je suis avec un très-sincère et très-parfait attachement, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 13 février 1701.

LETTRE XIII.

AU MÊME.

J'AI été bien fâché, monsieur, que mon frère n'ait pu venir vous prendre chez vous pour vous conduire ici où vous étiez si désiré. Il faudra renouer la partie et trouver un meilleur temps pour la visite que vous nous avez promise, et que je ne prétends point être perdue, mais seulement différée. Je vous remercie de la déclaration du roi en faveur de notre pays. Il n'y a rien de si authentique, mais nous ne devions pas douter de sa bonté à l'égard des personnes du.... J'en ai en moi un exemple. Je vous souhaite une parfaite santé, et je suis très-parfaitement, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 13 mars.

LETTRE XIV.

AU MÊME.

Vous m'avez envoyé, monsieur, la lettre de monseigneur le nonce, de son style ordinaire, rempli d'honnêteté et de politesse. Je n'ai pas douté qu'il n'eût, dans le peu de séjour qu'il a fait à Avignon, de grandes et de continuelles occupations. Il ne peut trop se hâter pour le bien et pour le repos du monde chrétien. Je vous prie de lui faire encore un peu ma cour avant son départ. Le P. Hugues a dîné aujour-

d'hui chez moi, et je l'ai fort interrogé sur votre santé, sur vos occupations, sur vos divertissemens. Aimez-moi toujours, et croyez-moi autant que je le suis, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 26 février 1702.

LETTRE XV.

AU MÊME.

Je reçois avec plaisir, monsieur, le compliment que vous me faites sur la tranquillité dont nous jouissons présentement. Il est vrai qu'on ne parle plus ici de meurtres ni d'incendies, qu'il n'y a plus de rebelles armés dans notre plaine, et qu'encore qu'il reste quelque mauvaise volonté dans les esprits la révolte est presque assoupie. Les chemins sont entièrement libres, et cette sûreté publique me fait d'autant plus de plaisir qu'elle me donne lieu d'espérer que nous pourrons avoir l'honneur de vous voir ici après la tenue de nos états qui s'ouvrent le 4 de décembre, et qui finiront au commencement de février. Je rendrai à mademoiselle L... tous les services qui pourront dépendre de moi. Je fais mille remercîmens à M. de B... de l'honneur de son souvenir, et suis parfaitement, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 23 novembre 1704.

LETTRE XVI.

A M. DE SALVADOR.

J'ai bien cru, monsieur, que l'amitié que vous aviez pour feu mon frère vous porteroit à le regretter, et que celle que vous avez pour moi vous engageroit à me plaindre. L'un et l'autre me servent de consolation dans la perte que je viens de faire. Les services que vous avez eu la bonté de lui rendre dans les occasions pour ses affaires me font espérer que vous ne lui refuserez pas le secours de vos prières après sa mort, et que, compatissant à ma douleur, vous me croirez avec tout l'attachement possible, monsieur, votre, etc.

A Nismes, ce 3 avril 1702.

LETTRE XVII.

A M. NOVI, C. D. N.

Je vous remercie, monsieur, de la part que vous avez prise à ma douleur dans la perte que j'ai faite de ma sœur. Quoique sa piété et sa persévérance jusqu'à la fin dans les observances d'une règle austère me donnent toutes les espérances que je puis souhaiter de son salut, je perds une consolation que j'avois, et je me plains moi-même plus qu'elle. Dieu l'a récompensée, et j'espère qu'elle ne laissera pas de prier pour nous dans le ciel. Je suis, monsieur, votre, etc.

A Narbonne, le 22 novembre.

LETTRE XVIII.

A M. MÉNARD.

Je ne croyois pas, monsieur, que vous pussiez trouver un livre nouveau à la foire, et vous en avez trouvé deux. Je vois bien que rien ne vous est impossible quand il s'agit de m'obliger. Il faut s'assurer, quand vous avez une fois bien commencé, que vous ne perdez jamais vos bonnes habitudes; et, comme vous avez cette année multiplié vos présens, soyez persuadé que j'augmente aussi ma reconnoissance. Je suis, monsieur, à vous de tout mon cœur, etc.

A Bousquery, ce 26 juillet.

LETTRE XIX.

AU MÊME.

Vous êtes accoutumé à me flatter, monsieur, et je suis presque accoutumé à le souffrir. Quoique je ne vous croie pas, je vous écoute volontiers, et le bien que vous me voulez excuse le bien que vous dites de moi. Mon mandement n'a rien d'extraordinaire, et ce qu'il a de bon, c'est qu'il est vrai et convenable au temps. Je vous en dirai davantage en peu de jours. Je suis, monsieur, entièrement à vous.

A Caveirac, ce 26, 1706.

LETTRE XX.

AU MÊME.

Je compte, monsieur, sur la sincérité des vœux que vous faites pour moi au commencement de cette année. Je reconnois bien qu'il n'entre dans votre compliment ni coutume ni bienséance, tout y est inclination et bonne amitié. De mon côté, il n'y a non plus qu'estime et reconnoissance. Nous n'avons qu'à prier le Seigneur que ce commerce dure long-temps, et que nous nous renouvelions encore quelques années, vous, vos souhaits, et moi, mes remercîmens. Je suis, monsieur, entièrement à vous.

A Montpellier, ce 2 janvier 1708.

LETTRE XXI.

AU MÊME.

Je n'ai pas répondu, monsieur, à la lettre d'avis que vous m'avez écrite. Les caresses qu'on m'a faites m'ont fait douter de la vérité du discours qu'on vous a rapporté. Je connois de plus en plus votre zèle pour ce qui me regarde, et je sais qu'il ne faut pas trop se fier aux gens qui flattent. Je fais mon profit de tout; et, comme je puis me plaindre des mauvais cœurs, je dois me louer des bons comme le vôtre. Je suis, monsieur, de tout le mien à vous, etc.

A Montpellier, ce 14 décembre 1707.

LETTRE XXII.

AU MÊME.

Quoique votre amitié pour moi, monsieur, soit ancienne et toujours égale, je la vois tous les ans renouveler et redoubler avec plaisir lorsque l'année recommence. Je connois la sincérité de vos complimens, et je crois ressentir l'efficace des vœux que vous faites pour ma conservation. Je vous en suis très-obligé, et je vous prie d'être bien persuadé qu'un des soins et des plaisirs de cette vie, dont vous demandez à Dieu la continuation, sera toujours de vous témoigner l'envie que j'ai qu'elle puisse vous être utile. Je suis, monsieur, à vous de tout mon cœur.

A Montpellier, ce 1er janvier 1706.

LETTRE XXIII.

AU MÊME.

J'ai toujours bien compté, monsieur, que toutes les années que nous passerions ensemble se ressembleroient, et que, comme vous n'avez rien à perdre de mon estime, je ne perdrai rien aussi de votre amitié. J'ai été pourtant bien aise d'apprendre que votre cœur se renouvelle tous les ans pour moi, et qu'il y a un temps où vous ramassez en un seul tous les vœux que vous avez faits pour ma sanctification et pour ma santé. Je vous en suis très-obligé; continuez à m'aimer

ainsi, et croyez-moi, monsieur, avec une affection particulière entièrement à vous.

A Montpellier, ce 9 janvier 1705.

LETTRE XXIV.

AU MÊME.

Je réponds à deux lettres que vous m'avez écrites, monsieur, à l'occasion des bonnes fêtes et de la bonne année. Elles sont toutes deux de vous, c'est-à-dire, honnêtes, obligeantes, affectueuses; les vœux que vous y faites pour moi, les marques d'attachement que vous m'y donnez, les services que vous auriez envie de me rendre seroient des complimens pour d'autres, et sont pour vous des témoignages d'une sincère amitié. Je les reconnois comme je dois, et ce que je désire le plus, dans le cours de ma vie et de la vôtre, c'est qu'il se trouve une année où je puisse vous faire connoître combien parfaitement je suis, monsieur, votre, etc.

A Montpellier, ce 13 janvier 1707.

LETTRE XXV.

AU MÊME.

Je suis fâché, monsieur, de n'avoir pas assez de commerce avec M. l'abbé B... pour pouvoir lui faire une recommandation utile au sujet de votre livre. Vous savez que je me ferai toujours un plaisir de vous

rendre les services qui pourront dépendre de moi, et dont vous ne pourrez vous passer. Mais je crois que votre ouvrage se recommande assez par lui-même, et que vous obtiendrez sans peine et sans retardement le privilége pour l'impression. Gardez-moi pour quelque meilleure occasion, où je pourrai vous témoigner qu'on ne peut être à vous, monsieur, plus véritablement que j'y suis, etc.

A Montpellier, ce 15 janvier 1709.

LETTRE XXVI.

A MESSIEURS DU CHAPITRE DE NISMES.

Je me sens déjà si étroitement uni à vous que je regrette aussi bien que vous la perte que vous avez faite de votre illustre prélat. Je connoissois son mérite et ses vertus épiscopales, et j'ai quelque honte de me voir dans une place que le roi veut que j'occupe, et que je ne puis dignement remplir. Ce qui me console et qui m'encourage, messieurs, c'est l'espérance que j'ai que vous m'aiderez à soutenir le poids du travail dont je me sens déjà chargé, et qu'étant, comme vous l'êtes, les chefs du troupeau, vous voudrez bien en être l'exemple. L'estime et l'attachement sincères que vous avez la bonté de me témoigner vous doivent répondre de la reconnoissance que j'en ai, et de la conduite que je tiendrai à votre égard. J'espère que je m'attirerai par mes soins la soumission et la déférence que vous m'offrez déjà par avance, et que vous connoîtrez que, si vous avez perdu un pasteur et un père

qui vous aimoit, vous avez retrouvé en moi un cœur pour vous qui ressemble au sien. Je vous prie d'en être persuadés, et de me croire véritablement, messieurs, votre, etc.

A Lavaur, ce 12 septembre 1687.

LETTRE XXVII.

A L'ACADÉMIE DE PADOUE, SUR CE QU'ELLE LUI AVOIT ENVOYÉ DES LETTRES D'ACADÉMICIEN.

MESSIEURS,

J'ai été agréablement surpris de me trouver associé à votre illustre compagnie par les suffrages de tant de grands hommes qui la composent. M. Patin donne volontiers aux personnes qu'il estime les louanges qu'il mérite lui-même, et vous croirez aisément le bien qu'on vous dit des autres, parce qu'on n'en sauroit assez dire de vous. Vous avez écouté favorablement le témoignage qu'il vous a rendu de moi, et je reçois avec beaucoup de reconnoissance la grâce que vous m'avez faite. L'inclination que j'ai eue dès mon enfance pour les belles-lettres m'a toujours fait honorer ceux qui les cultivent comme vous avec tant de succès et tant de gloire. La réputation que vous avez acquise par votre érudition et par votre éloquence a passé jusqu'à nous, et la connoissance que nous avons du mérite de votre académie nous fait voir avec joie nos noms mêlés avec les vôtres. Agréez donc, messieurs, que je vous en fasse mes remercîmens, et que je vous

assure de l'estime et de la reconnoissance sincère avec laquelle je suis, votre, etc.

A Nismes, ce 12 décembre 1663.

LETTRE XXVIII.

A M...

Je vous envoie, monseigneur, quelques exemplaires d'un mandement que j'ai fait publier contre l'opéra. Les débauches que ces gens-là avoient apportées, et qu'ils causoient dans cette ville, m'ont obligé à défendre ces sortes de spectacles à mes diocésains, surtout en un temps de tribulation où nous devons apaiser la colère de Dieu par la pénitence et par la prière. J'ai cru qu'étant unis comme nous le sommes par les liens de l'épiscopat et de l'amitié je devois vous faire part de ce que j'ai cru devoir à mon ministère, et vous renouveler en même temps l'attachement et le respect avec lesquels je suis, monseigneur, votre, etc.

A Nismes, ce 9 octobre 1708.

LETTRE XXIX.

AMPLISSIMO DOMINO EMANUELI ANT. AB ACEVEDO ET IBANES, SPIRITUS FLÉCHIER, EPISCOPUS NEMAUS. S. P. D.

Salvatoris nascentis dies tibi læti ac felices illucescant, amplissime domine, et prospera tibi sint anni recurrentis initia; primum ac præcipuum totius Europæ votum pax est, quam fracti bello fatisque repulsi

optare hactenùs non obtinere potuimus. Tranquillitatis publicæ spes aliqua nuper adfulserat; sed temerariis et iniquis conditionibus hostium ferocitas spem illam abstulit. Omni ergo curâ ac diligentiâ parantur arma, commeatus, stipendia, equitum peditumque copiæ. Pari sollicitudine et successu conscribi apud vos milites, omnemque rei militaris ordinem ac rationem disponi nunciatur. Legiones nostras in vestrum subsidium missas in Galliam reduces vidimus. Si convenientibus Hispania destituatur auxiliis, dolemus; si ipsa sibi sufficiat generosa natio, suisque se viribus, ut spero, tueatur, ex animo gratulamur.

Quod ad te spectat, amplissime domine, ignosce errori meo; quæ tibi esset in rebus gerendis prudentia, quis litterarum amor, quæ juris utriusque cognitio, quæ morum suavitas ex tuis litteris sat mihi constiterat. Quis verò esset vitæ fortunæque status ac ratio, an Ecclesiæ, an sæculo addictus esses, non satis intellexeram. Mihi quidem, amicitiæ legibus et officiis tibi devincto, convenerat te totum nosse; uxorem ergo duxisse te nobilem, opulentam, tuis moribus et amoribus dignam nunc scio. Puellam quam ex eâ susceperas cœlum non tam abstulisse tibi quàm cum alterâ commutasse; curas publicas lenire te et domesticis solatiis sublevare; ambitioni denique ex sapientiâ ponere, non ex necessitate modum; ea est enim temporum nostrorum infelicitas, ut nec regum opes, nec voluntas ornandæ remunerandæque virtuti sufficiant.

Avunculi tamen tui supremam in Hispaniâ dignitatem vides. Commisso tibi munere in laudem tuam

et communem utilitatem fungeris, frueris nominis tui famâ, honoribus quos possides, iis etiam quos mereris quid ultrà tibi optem? Salutem integram, prosperum conjugium, dulces cum carissimâ uxore et puellis puerisque, quos illa tibi dederit annorum, cursus. Vale, amplissime domine.

Monspessuli, in comitiis generalibus Occitaniæ, XI. Kal. Jan. an. rep. sal. M. DCC. IX.

FIN DES LETTRES FAMILIÈRES.

LETTRE PASTORALE

POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE DE NISMES, ET L'ÉRECTION D'UNE CHAPELLE DU SAINT SACREMENT.

Esprit Fléchier, évêque de Nismes, conseiller du roi en ses conseils, etc. Depuis que la providence divine nous a élevé à l'honneur de l'épiscopat, et qu'elle nous a chargé de la conduite de ce diocèse, le nombre des fidèles croissant tous les jours par la décadence de l'hérésie, et la miséricorde de Dieu nous faisant espérer, malgré les efforts de l'enfer, de les multiplier encore, nous avons cherché les moyens d'agrandir notre église cathédrale, et de la rendre capable de contenir le peuple qui s'y assemble pour entendre la parole de Dieu, pour assister aux saints offices, ou pour participer aux sacrés mystères.

Nous n'avons pas moins souhaité d'ériger en l'honneur du très-saint sacrement de l'autel une chapelle plus spacieuse et plus décente que celle que nous avons trouvée, où le divin sacrifice pût être offert avec plus de solennité; où l'on pût faire les communions des grandes fêtes, surtout celle de Pâques, avec moins de confusion et plus de recueillement; où les catholiques enfin, anciens et nouveaux, pussent plus commodément venir, les uns rallumer la ferveur de leur dévotion, les autres réparer par la sincérité de leur foi leur incrédulité passée.

Pour accomplir l'un et l'autre de ces desseins en même temps, nous avons entrepris de nous servir d'un espace qui se trouve inutile entre notre palais épiscopal et la sacristie de notre cathédrale; espace assez vaste pour y construire une chapelle convenable, et située proche du chœur, vis-à-vis de la chaire du prédicateur, endroit favorable à l'instruction et à la piété du peuple.

Ce qui nous a de plus engagé à l'exécution de notre projet, c'est l'occasion ou plutôt la nécessité de profiter des matériaux d'un édifice imparfait et abandonné, qui dépérissoit près de là, et que nous voyions tous les jours se dégrader sous nos yeux. Le seigneur Antime Denis Cohon, notre prédécesseur, l'avoit élevé avec plusieurs intentions différentes, toutes également louables, mais dont aucune n'a eu son effet; le diocèse lui avoit même fourni pour les divers desseins qu'il avoit jusqu'à la somme de douze mille livres, comme on voit par la délibération prise dans l'assiette en 1669 le 15 mai, et il avoit employé une partie de cette somme à bâtir sur les fondemens de l'ancien réfectoire de messieurs du Chapitre une forme d'église, et au-dessus une grande salle qu'il avoit destinée ou à loger son séminaire, ou à tenir ses assemblées synodales.

Mais ayant enfin reconnu que cette masse de bâtiment ne répondoit pas à ses intentions, et trouvant des difficultés insurmontables dans l'exécution, il abandonna dès son vivant cet ouvrage, jeta bien loin de là les fondemens de son séminaire, bâtit son châ-

teau de Garons, construisit une chapelle sous le titre de la conception de la Sainte-Vierge dans le fond de la cathédrale, et, par les grands dons qu'il fit depuis pour l'honneur de l'église et l'utilité de son diocèse, il dédommagea bien le public d'une dépense inutile dans laquelle il pouvoit l'avoir constitué.

N'étant pas juste pourtant de laisser sans aucun fruit de si saintes intentions, ni d'abandonner entièrement des matériaux qu'il avoit voulu faire servir à de si pieux usages, nous avons cru, après en avoir conféré avec messieurs du Chapitre, et pris de leur part tous les consentemens nécessaires, ne pouvoir mieux faire que de tirer ces matériaux de leur effet d'inutilité et de leur ruine, de les remettre à leur première destination, de les transférer et les unir au corps de l'église cathédrale, et de les mettre enfin à couvert de toute sorte de profanation en les détachant d'une masure informe, de l'entretien de laquelle personne n'étoit chargé, qui tomboit de son propre poids, qui ne pouvoit se réparer qu'à de très-grands frais, et qui d'ailleurs n'auroit jamais été d'aucun usage pour les consacrer en quelque façon dans la construction d'une chapelle, où Jésus-Christ immolé pour nous sur l'autel sera particulièrement honoré par les hommages perpétuels et par les communions annuelles des fidèles. Quoique nous ne puissions douter que nos diocésains n'approuvent notre dessein, et n'en reconnoissent les avantages par l'agrandissement et l'embellissement de notre église, et par la commodité de leurs dévotions, comme dans

la suite des temps on pourroit oublier l'état de cette masure, et peut-être nous supposer une démolition d'un bâtiment utile et en bon état, nous avons jugé devoir, pour notre édification particulière, en faire dresser un procès-verbal, à la diligence de notre promoteur, tant de l'inutilité de ce bâtiment que de sa prochaine ruine. Ordonnons que pour cet effet il pourra faire assigner devant notre official tous ceux qu'il conviendra, etc.

DISSERTATION

HISTORIQUE

SUR LA VILLE DE NISMES

ET SES ANTIQUITÉS.

LA VILLE DE NISMES.

Nismes est une ville ancienne. Que ce soit Nemausus, fils d'Hercule, qui l'ait fondée, c'est une tradition commune, mais peu certaine. Ceux qui lui donnent une autre origine tirent son nom des forêts qui l'environnaient : *à nemoribus*. Elle eut le sort de toutes les villes naissantes ; elle s'établit peu à peu à la faveur de son climat, de sa fontaine et de son terroir.

Quelque temps après la Grèce ayant été conquise par Cyrus, roi de Perse, Harpagus, l'un de ses lieutenans, exerçant mille cruautés sur les habitans de la Phocide, l'une des provinces de la Grèce, les Phocéens vinrent établir une colonie à Marseille, et, s'étant ensuite répandus du côté du Rhône, vinrent peupler la ville de Nismes.

Par là Nismes devint une espèce de colonie grecque : langages, religion, coutumes des Grecs ; mêmes armes, même forme de gouvernement que Marseille. Ses habitans prirent le nom d'Arécomiques, c'est-à-dire, pays de Mars, et le donnèrent à vingt-quatre

bourgs ou villages qui composoient une petite république dépendante et contribuable, dont ils étoient les chefs.

Les Romains ayant depuis voulu conquérir les Gaules, et Q. Fabius Maximus, avec trente mille hommes, en ayant défait cent quatre-vingt mille que commandoit Bituit, roi des Allobroges, les Arécomiques suivirent le sort du reste de la Gaule, et se soumirent volontairement aux Romains, qui leur accordèrent le privilége du droit italique. Strabon, qui vivoit du temps d'Auguste, en parle ainsi :

Extat Nemausus Arecomicorum metropolis, alienigenâ quidem plebe ac mercatorum numero longè Narbonne inferior; cæterùm regendæ civitatis forma superior. Quatuor enim viginti ejus nationis vicos habet subditos virorum fortitudine excellentissimos illi tributa conferentes, et Latii jus habentes, adeò ut qui ædilitatis quæsturæque dignitatem assecuti sunt Romani in Nemauso adsint, quamobrem huic nationi nullum cum venientibus è Româ prætoribus negotium est.

Jules-César, ayant achevé de conquérir les Gaules et s'étant rendu maître de la république, eut pour successeur à l'empire Octave Auguste, qui, dans la division qu'il fit de la Gaule, maintint la ville de Nismes dans la première Narbonnoise.

Ce fut par les ordres et sous les auspices de cet empereur que Nismes devint colonie romaine, colonie augustale. La commune opinion est que ce fut après le gain de la bataille d'Actium, et la conquête de

l'Égypte, assurée par la défaite de Marc-Antoine et de Cléopâtre.

Elle est appelée dans plusieurs inscriptions *colonie auguste*, ou parce qu'Auguste avoit fait cet honneur à ses citoyens, ou parce qu'il avoit envoyé sous la conduite de Marc-Agrippa dans Nismes, et dans les lieux de sa dépendance, un corps de vieilles troupes qu'il venoit de licencier, pour être à portée d'apaiser les troubles des Gaules, de tenir les voisins en respect, et les ennemis en crainte de ce côté-là.

La terre y étant fertile et l'air tempéré, les Romains s'y établirent avec plaisir; et, cultivant à l'envi les fonds qu'ils avaient partagés avec les habitans du pays, ils joignirent aux commodités qu'ils y trouvoient quelque ressemblance de la politesse et de la grandeur romaines qu'ils y avoient apportées.

Comme les colonies étoient des représentations et des images en abrégé des villes d'où elles tiroient leur origine, Nismes se forma, autant qu'il put, sur le modèle de Rome; enferma sept petites montagnes dans l'enceinte de ses murailles; se piqua d'avoir des temples, des palais, des thermes, des bains, des tours, un amphithéâtre, des basiliques, un Capitole, un champ de Mars, des colonnes, des statues, des inscriptions, des médailles, des chemins; imitations imparfaites, mais nobles, de la grandeur et de la magnificence romaines.

Il se forma aussi un corps d'officiers et de magistrats comme à Rome; le même ordre y fut observé; on y établit le siége de proconsul des Gaules; on y

créa des consuls ou des duumvirs et des receveurs généraux des finances pour la police; des préteurs pour la justice; des décurions ou sénateurs pour l'État, et des prêtres et des flamines pour la religion.

Cette colonie devint si agréable aux Romains que plusieurs personnes de qualité y venoient habiter à cause de la bonté de l'air, et y faisoient bâtir des maisons de plaisance dans les villages d'alentour qui retiennent encore leurs noms : *Aimargues, Caissargues, Domessargues, Fabiargues*, c'est-à-dire, *ager Æmilii, Cassii, Domitii, Fabii*, etc.

NISMES, COLONIE ROMAINE.

Rien n'est si certain, non-seulement par les auteurs, mais encore par les inscriptions et par les médailles qui sont des preuves authentiques :

Tenenda antiquitas, dit Érasme, de rat. inst. discip. *quæ non modò ex vetustis auctoribus, verùm etiam è numismatis priscis, è titulis saxisque colligitur.*

COL. NEM.

GENIO
COLONIAE NEMAUS

L. IVLIO Q. F. VOL
NIGRO AVRELIO SERVATO
OMNIBVS HONORIBVS IN
COLONIA SVA FVNCTO.

C'étoit une colonie augustale établie par Auguste; auparavant, ce nom étoit inconnu; il a continué depuis aux colonies fondées par les empereurs.

T. INDESII TERTII
AED. COL. AVGVSTAE NEM

D M
M. SEVCII
SERVATI Q. COL
AVG. NEM. AB AER.

C'est pour cette raison qu'Auguste fut si honoré dans cette ville ; on lui dressa un temple de son vivant ; ce qu'on fit en plusieurs endroits dans les provinces, non à Rome, ni en Italie.

On voit un ancien marbre dans le château de Saint-Privat, près de Nismes, avec cette inscription :

SANCTITATI
IOVIS ET AVGVSTI
SACRVM
LVCILIVS CELSI F

AVGVSTO MARTI BRITO VIO...
SALVIVS SECVNDINI...
EX VOTO
A la porte de la Couronne.

IMP. CAESAR DIVI F
AVG PONT MAXIMVS
COS XII

MERCVRIO AVGVSTO. M. IVL
CELSVS ET L. DOMITIVS SEDVL
EX VOTO

On l'honoroit ainsi tantôt sous le nom de Jupiter, tantôt sous celui de Mars, quelquefois sous celui de Mercure.

Il y avoit dans Nismes toutes sortes de magistrats comme à Rome, on le peut voir par ces inscriptions.

Il y avoit des préteurs et des décurions ou sénateurs.

C. FVLVIO LUPO SERVILIA
ADLECTO INTER PRAETOR
AB IMP. CAESARE

D M
FIRMI LVCANI
IIIIII VIRI AVGVST
ORNAMENTIS DECVRIONVM
NEMAVSI HONORATO

TERTII SAMMI.....
Q NEM ET DECVR

AEMILII FIRMI
AED. COL

C. FVLVINI IIIII VIR
AVGVST. CORPORAT

HONORAT IIII VIR
IVRIS DICVNDI

FLAM AVG.
NEMAVS.

PRAEF. VIGIL. ET ARMOR

M. CORNELII......
IIII VIR AB AER
PONTIFICIS

ARRECINO CLEMENTE II
L BAEBIO HONORATO
COS...

Il y a une infinité d'inscriptions pareilles, qui font connoître que Nismes avoit toutes sortes d'officiers et de magistrats à l'imitation de Rome, en qualité de colonie augustale.

Ce qui le prouve plus clairement, c'est la médaille si connue qui fut apparemment frappée pour la gloire de cette nouvelle colonie. D'un côté l'on voit deux têtes adossées qui représentent Auguste et Agrippa; la tête d'Agrippa est du côté gauche, moins honorable, avec une couronne que les Romains appellent *rostrata*. Celle d'Auguste du côté droit est couronnée de laurier, couronne impériale. L'inscription est celle-ci : IMP. DIVI F. P. P. Sur le revers est un crocodile enchaîné à un palmier, d'où pend une couronne de feuilles de chêne avec ce mot COL. NEM.

Quelques raffinemens que quelques-uns aient voulu chercher, l'explication est nette : Auguste étoit fils

adoptif de Jules-César, qui le premier reçut les honneurs divins après sa mort. Il est couronné de laurier, symbole de la victoire remportée sur Marc-Antoine et Cléopâtre; cette victoire l'établit empereur, il devint par la paix père de la patrie. Le crocodile enchaîné représente l'Égypte subjuguée.

Quis nescit Volusi Bithynice, qualia demens
Ægyptus portenta colat? crocodilon adorat
Pars hæc. Juven.

Enfin, Col. Nem. marque la colonie de Nismes; car que veut dire *colligavit nemo ?* L'Égypte n'avoit-elle jamais été vaincue ?

La ville de Nismes, qui avoit pour armes un taureau d'or, prit alors le crocodile et l'inscription du revers de cette médaille, qu'elle fut obligée de quitter durant la domination des Goths; mais enfin elle obtint du roi François Ier, grand amateur de l'antiquité, la permission de reprendre ses anciennes armes, sur la requête que les consuls lui présentèrent. On peut voir ces actes dans les archives de la maison de ville.

LA TOUR-MAGNE.

Sur la plus haute des sept montagnes qu'il y avoit autrefois dans l'ancienne ville de Nismes paroît une tour à demi ruinée, qu'on appelle *la Tour-Magne,*

parce qu'elle étoit plus grande, mieux bâtie et plus élevée que les autres tours qui régnoient d'espace en espace dans l'enceinte des vieilles murailles romaines de la ville.

Cette tour est de figure octogone, et s'élève en diminuant par divers retranchemens que l'on a pratiqués pour lui conserver son aplomb et la rendre plus solide; elle est étayée d'nn massif de douze à quinze pieds d'épaisseur, ouvert à chaque face en autant d'arcs doubleaux pour rendre l'ouvrage plus dégagé et plus orné.

On y montoit par un escalier à plusieurs repos de huit à dix pieds de largeur. Cette montée conduisoit jusqu'au milieu de la hauteur, où l'on trouvoit un autre escalier à noyau qui menoit jusqu'au haut de la tour.

Toute l'architecture de la tour est de l'ordre dorique; elle a au bas quarante toises et cinq pieds de circonférence; il y avoit dans toute son enceinte trois corniches, à chacune desquelles le bâtiment se rapetissoit de deux pieds vers le centre.

L'usage qu'on faisoit de cette tour n'est fondé que sur des conjectures incertaines. Les uns l'ont appelée la *Tour du Phare*, au-dessus de laquelle on allumoit nn feu, comme un signal pour guider ceux qui abordoient la nuit à la ville par des routes que les marais ou les forêts d'alentour rendoient alors difficiles. Le nom de *Lampese*, que la tradition de plusieurs siècles et nos anciens terriers donnent à ce quartier-là, et l'ancienne cense que ce terroir fait encore pour le

bois, les sarmens, la poix et l'huile qu'on y employoit, ont fait croire que c'étoit une espèce de lampe qui brûloit là toute la nuit.

Elle s'appeloit encore la *Tour du Trésor*. Nismes étoit une ville trésorière de l'empire. On voit par plusieurs inscriptions des officiers du trésor public qui y résidoient : Lupus Servilianus, le mari de Pompeia Servatilla, et plusieurs autres.

La situation, la fabrique, l'élévation et la fortification de cette tour sont des qualités convenables pour la sûreté d'un trésor. Il y avoit à l'entour du massif six petites chambres en demi-rond qui n'avoient aucune ouverture que par en haut ; il y en avoit deux autres un peu au-dessus. C'est dans ces espaces qu'on renfermoit les deniers publics, les impositions et les tributs des vingt-quatre bourgs qui composoient une espèce de province dont Nismes étoit la métropole.

Les autres l'ont appelée la *Tour du Brasier* ou *de la Consécration*, et ont cru que l'empereur Adrien l'avoit destinée pour l'apothéose de Plotine, et pour y faire honorer le bûcher et les cendres de sa bienfaitrice.

LA FONTAINE DE NISMES.

Cette fontaine se forme de plusieurs sources d'eau vive et perenne, qui, coulant des montagnes voisines

par des conduits souterrains, se réunissent au pied d'un rocher dans une espèce de grand et large bassin, et se distribuent de là soit dans des canaux qui font aller des moulins [1], soit dans les puits qui sont dans les maisons de la ville.

On voit bouillonner assez près du rocher la source de cette fontaine, qui se contient ordinairement dans son enceinte, s'abaisse sans jamais tarir dans la plus grande sécheresse, et quelquefois aussi s'enfle et se grossit après les pluies de plusieurs chutes d'eau qui, roulant des montagnes et des collines supérieures, d'un vallon à l'autre, par des routes tantôt visibles, tantôt cachées, par des veines humides et des soupiraux spongieux, se ramassent enfin à son embouchure, et forment un rapide torrent qui la fait regorger avec impétuosité et avec murmure.

Ses bouillons, ses cascades, ses nappes d'eau, ses courans donnent alors au peuple un spectacle très-agréable.

Ses inondations sont bientôt passées, et ne procèdent ni du Rhône, ni du Gardon, comme quelques-uns ont pensé, ni d'aucune source profonde. Ces fleuves ont beau déborder, s'il n'a plu autour de Nismes du couchant et du septentrion, la fontaine demeure tranquille. Cette fontaine a toujours été renommée. Ausone lui donne le nom de *Nemausus*

[1] Depuis lors on a fait plusieurs embellissemens à cette fontaine, considérablement agrandi les canaux par où ses eaux s'écoulent, et supprimé les moulins.

dans l'éloge qu'il fait de la Divone, fontaine de Bordeaux.

Divona, Celtarum linguâ fons addite Divis,
Non Aponus, potu vitreâ non luce Nemausus
Purior.

Les habitans de Nismes, pour reconnoître les avantages qu'ils recevoient de leur fontaine, la mirent au nombre de leurs dieux, et la placèrent entre les divinités de leurs forêts et de leurs vignes, ce qui paroît par cette inscription :

. . . EO SILVANO ET LIBERO
PATRI † ET NEMAUSO.

La commodité et l'utilité de cette fontaine ont donné occasion à la bâtisse du temple qui est auprès. Les prêtres et les vestales s'en servoient, ayant toute l'eau nécessaire pour les sacrifices, pour la purification des victimes et pour leurs propres ablutions, ce que les anciens observoient sur toutes choses. On voit encore, joignant le temple, les deux places de lavoirs qui servoient à ces usages religieux, et qui en ont encore retenu le nom.

LE TEMPLE DE DIANE.

A QUELQUES pas de la fontaine on voit les restes d'un temple communément appelé *le temple de Diane.* Sa forme est carrée, son ordre composite, et la pierre

dont il est bâti, la plus propre et la plus polie de toutes celles de nos bâtimens antiques.

Il y avoit deux grandes portes basses pour l'entrée des hommes, et deux hautes pour l'entrée des animaux qu'on conduisoit du côté de la montagne par la descente de deux degrés qui alloient aboutir au fond des galeries, proche des autels où ils devoient être sacrifiés.

La nef du temple étoit ornée de quatorze colonnes rondes et de douze niches, dont le fond est sur une ligne droite; l'autel étoit pour la divinité principale. Des douze niches dix servoient à loger des statues de petits dieux, si toutefois elles avoient assez d'enfoncement, et les deux de la grande porte étoient appelées les AUMONIÈRES ou les HOSPITALIÈRES, parce qu'elles servoient comme de tronc pour recevoir les aumônes des personnes charitables.

Leur frontispice étoit orné d'un fronton triangulaire, succédant à l'autre qui étoit rond, et toutes les corniches d'alentour étoient dentelées.

L'autel et ses deux côtés sont couverts d'un plafond à parquetage, qui porte sur des piliers carrés et sur des pilastres. Aux deux côtés de l'autel il y a des ouvertures à puits où sont les foyers sacrés, et d'où sortent deux soupiraux ou canons de cheminées, par où montoit la fumée des victimes que l'on brûloit en l'honneur de la divinité à qui l'on offroit des sacrifices. La voûte est en forme de tonne avec des saillies, d'espace en espace, qni tiennent de l'ordre rustique.

On voit des pierres creusées en aqueducs de deux pieds en largeur sur les murailles qui font la longueur du temple, aussi bien qu'aux deux côtés de l'autel sur le dehors de l'édifice.

Aux deux côtés de la porte il y a des ouvertures pratiquées dans l'épaisseur de la muraille, par où pouvoit passer une grande quantité d'eau, ce qui fait croire que ces conduits ne servoient pas seulement à faire écouler les eaux de la pluie, mais encore à remplir un réservoir placé sur la voûte. L'aqueduc du pont du Gard, ou quelque autre présentement détruit, portoit là des eaux abondantes, dont une partie se distribuoit par des conduits différens dans le temple pour la commodité des sacrifices, l'autre couloit dans un bassin destiné à la purification des sacrificateurs, ou s'alloit perdre dans la fontaine.

A côté de l'autel, vers le midi, il y a deux voûtes souterraines par où les prêtres se rendoient dans le temple sans passer par la nef; et il paroît encore derrière l'autel quelque reste de bâtiment, où, selon les apparences, ces mêmes prêtres étoient logés.

Ce temple a environ trente-six pieds de largeur sur quarante-cinq de longueur; son architecture est noble sans être chargée d'ornemens.

On ne sait ni le temps auquel ce temple fut construit, ni la divinité qu'on y adoroit.

Ceux qui croient que c'est là cette maison sacrée qu'Adrien fit bâtir en l'honneur de Plotine, *ædem sacram maximo sumptu sublimique structurâ*, où trouvent-ils ce grand prix et cette sublime structure?

Cet édifice marque plus le bon goût de l'architecte que la magnificence de l'empereur.

Pour la divinité à laquelle le temple étoit dédié, la tradition est pour Diane, la présomption pour Isis et Osiris, suivant cette inscription antique trouvée dans Nismes.

ISIS . . . .
SERAPIS VESTAE DIANAE SOMNI HS. N. VI
ET PHIALAS II CHRYSEN . . CLI . . . GNA
DEORVM ARGENTEA CASTRENSIA DO
MO HABEBAT ITEM
DEDICATIONE TEMPLI ISIS ET SERAPIS
DEO . . . .

On conjecture de là qu'il y avoit dans Nismes un temple d'Isis et de Sérapis; le mot d'Osiris y étoit dans les vides de l'inscription. Le peu d'ouverture et de jour qu'a ce temple, sa situation près de la fontaine, les eaux qu'on y avoit fait conduire par plusieurs canaux pour la grossir, afin de rendre les ablutions de leurs prêtres et de leurs dieux plus commodes, et la cérémonie de noyer le dieu Apis plus solennelle, la forme de l'autel et quelques autres convenances font conjecturer qu'Isis et Osiris étoient les divinités principales de ce temple.

Il paroît par l'ordre composite ou italique, qui n'a été mis en usage que par les Romains, que ce temple n'a été fait que par eux. On sait que l'empereur Adrien avoit beaucoup de goût pour la religion des Égyptiens, qu'il s'étoit fait initier à leurs mystères,

qu'il employoit dans tous ses bâtimens quelques-unes de leurs figures hiéroglyfiques, qu'il avoit une vénération singulière pour les divinités d'Isis et d'Osiris, et que sur une pierre du pont du Gard il a fait représenter Isis sous la figure d'une femme couverte d'un voile.

Comme l'Isis des Égyptiens étoient la Diane des Grecs, plus connue dans les derniers temps par ce nom-là que par l'autre, la dénomination de Diane lui est demeurée.

Ce temple, que la superstition avoit élevé, fut depuis consacré au culte de Dieu, et accordé aux filles de Saint-Benoît pour leur servir d'église; mais les guerres étant survenues, les religieuses furent obligées de se réfugier à Beaucaire, et les religionnaires abattirent une partie de ce temple sacré, soit pour empêcher que les troupes du roi qui avoient bloqué la ville ne s'y logeassent, soit pour ruiner ce lieu saint, en haine de la foi et de la piété catholique.

LA MAISON CARRÉE.

Cet édifice est un des plus agréables monumens de l'antiquité par la beauté de l'ordre d'architecture, par la régularité de ses parties, et par la délicatesse de la sculpture.

Il a environ six toises de largeur sur quatorze de lon-

gueur, le portique compris; il est élevé sur un massif de six pieds de hauteur; trente colonnes cannelées d'une proportion admirable portent l'entablement. L'architecture est d'ordre corinthien; la plupart des ornemens de sculpture sont aussi entiers que s'ils venoient d'être finis.

On monte au portique par douze marches, la porte d'entrée est au milieu du portique. Aux deux côtés de la porte il y a deux grosses consoles brutes, percées à jour, qui servoient à tenir des tentes qui garantissoient des ardeurs du soleil ceux qui s'arrêtoient au portique.

Les uns ont cru que c'étoit la basilique, maison royale et magnifique, que l'empereur Adrien fit bâtir à Nismes en l'honneur de Plotine, veuve de Trajan, lorsque, revenant d'Angleterre, il passa par cette ville.

Ils se fondent sur ce témoignage de Spartien : *Per idem tempus in honorem Plotinæ basilicam apud Nemausum opere mirabili extruxit.*

Les basiliques du temps des Romains étoient des maisons ornées où l'on traitoit des affaires publiques; où l'on récitoit les harangues, où l'on rendoit la justice aux peuples.

Les autres ont estimé que c'étoit un temple, c'est ainsi que Dion l'appelle, au pied duquel on voit encore une ancienne inscription en grands caractères : IN DIVAE AVGVSTAE MATER, qui devoit apparemment être placée tout au haut de cet édifice, pour être comme le titre de sa dédicace.

On trouve encore à Aix, en Provence, une autre inscription en pierre, qui semble favoriser cette opinion.

PLOTINA TRAIANI UXOR SUMMA
HONESTATE ET INTEGRITATE FULGENS STERILITATIS DEFECTU SINE
PROLE FECIT CONJUGEM QUI EIUS
OPERA ADRIANUM ADOPTATUM IN
IMPERIO SUCCESSOREM HABUIT A
QUO IN BENEFICII MEMORIAM
NEMAUSI AEDE SACRA MAXIMO
SUMPTU SUBLIMIQUE STRUCTURA
AC HYMNORUM CANTU DECORATA
POST MORTEM DONATA EST.

Quelques-uns ont pris cette maison pour un tombeau ou mausolée qu'Adrien fit dresser à Plotine, fondés sur l'obscurité du dedans, où il n'entroit de jour que par une petite ouverture.

On sauroit ce que c'est que ce bel édifice si les Goths n'eussent arraché l'inscription qui en composoit la dédicace; elle étoit en gros caractères sur une grande plaque d'argent doré, placée sur la face extérieure du portique dont elle occupoit la frise et l'architrave, comme il est aisé d'en juger par les trous ou enchâssures qui sont en cet endroit [1].

Le roi a consacré cet édifice profane en l'accordant aux pères Augustins pour leur servir d'église après l'avoir fait réparer.

[1] Voyez ce qu'en a dit depuis lors M. Seguier, dans une dissertation sur cet édifice, imprimée à Paris en 1757, in-octavo.

LES ARÈNES.

L'AMPHITHÉATRE de Nismes est un monument digne de la grandeur romaine. On l'appelle vulgairement *les arènes*, à cause du sable dont le sol de l'amphithéâtre étoit couvert pour la commodité des gladiateurs. Il est de figure ovale, et a cinquante-deux toises de largeur, sur soixante-sept de longueur hors d'œuvre.

Deux étages de portiques ouverts par le dehors en soixante arcs-doubleaux chacun faisoient le tour de l'amphithéâtre, dont le dehors est orné d'une architecture extrêmement régulière d'un fort bel ordre toscan; le bas étage de ces portiques ouverts est en partie comblé et en partie fermé par les maisons voisines.

Il y avoit quatre maîtresses portes; la principale étoit celle du côté d'occident, au-dessus de laquelle paroissent deux figures de taureau qui ont une grande saillie, et qui, selon quelques-uns, n'étoient qu'un simple ornement, selon d'autres, le symbole ordinaire des colonies, ou le symbole particulier d'Auguste, fondateur de celle de Nismes. Du côté du palais on voit deux gladiateurs en bas-relief, représentation convenable à l'amphithéâtre. Sur un pilastre, des oiseaux qu'on croit être des vautours que Remus et Romulus consultèrent; et sur un autre, la louve qui

allaite ces deux jumeaux; un peu plus loin sont des figures de Priape.

Au milieu de ce superbe édifice il y avoit une aire ou place couverte de sable où se faisoient les jeux et les spectacles publics. On y avoit, selon toutes les apparences, dressé un autel, les Romains ayant accoutumé de dédier les amphithéâtres ou à Diane ou à Jupiter Latiaris, autrement, dit-on, à Saturne, et d'y mettre un autel pour le sacrifice.

Cette place étoit environnée d'une muraille de douze ou quinze pieds de hauteur, où il y avoit des portes par lesquelles on faisoit entrer les bêtes destinées pour les spectacles.

Les spectacles étoient des combats d'homme à homme, de bête à bête, et d'homme à bête. Les gladiateurs y combattoient avec l'épée, avec le filet et divers autres instrumens; on y faisoit des courses à pied et à cheval; on y représentoit des comédies et des tragédies, et autres jeux scéniques; on y luttoit, on y faisoit des combats à cheval, on y faisoit des naumachies, à ce qu'on prétend, en remplissant l'arène d'eau.

La muraille qui environnoit l'arène étoit pour empêcher les bêtes de monter contre les spectateurs; et, pour plus de précaution, on couvroit cette muraille d'un filet gros et épais avec des pièces de bois en pointe qui empêchoient les bêtes de monter.

Pour voir les spectacles, il y avoit trente rangées d'escaliers l'un sur l'autre, assez hauts pour que l'on pût s'y asseoir commodément, et assez larges pour

que les pieds de ceux qui étoient assis sur l'escalier supérieur ne pussent pas incommoder ceux qui étoient assis au-dessous. Vingt mille hommes pouvoient s'y placer fort commodément.

Au-dessus de la muraille qui environnoit l'arène s'avançoit une espèce de galerie avec des balustres assez larges pour y mettre le siége des magistrats qui avoient leur place dans cet endroit, de même que les vestales et les prêtres et ceux qui donnoient les jeux publics; cet endroit s'appeloit *podium* ou *orchestre*. Les escaliers qui sont au-dessus étoient destinés pour les chevaliers romains, les autres étoient pour le peuple.

Il y avoit quatre-vingt-quatre portes pour s'aller placer sur ces escaliers, dont quelques-uns, d'espace en espace, étoient beaucoup plus larges que les autres, et faisoient comme un chemin pour donner lieu à chacun de passer à ces places. On appeloit cela *præcinctiones*.

Il y avoit plusieurs galeries les unes sur les autres, et plusieurs beaux degrés pour monter à ces galeries, et passer ensuite par les portes qui conduisoient aux escaliers.

Ces escaliers étoient faits un peu en penchant, afin que les eaux pluviales tombassent plus facilement.

Sur la plus haute corniche un couronnement règne tout autour, composé de pilastres portant cette corniche, le tout en forme d'attique. Autour de cet attique il y a, d'espace en espace, des consoles percées à jour, où l'on mettoit des bigues qui servoient à

arrêter les cordages destinés à supporter les tentes de diverses couleurs pour défendre les spectateurs de l'ardeur du soleil ; et souvent celui qui donnoit les jeux fournissoit aux personnes plus considérables des parasols *umbellas*, ou des chapeaux dont l'usage n'étoit pas commun.

Les quartiers de pierre qui composent cet édifice sont d'une grosseur extraordinaire. Toutes les pierres qui sont posées au même niveau sont de même hauteur ; on n'a employé ni mortier ni ciment pour les lier ensemble. L'exactitude des ouvriers à couper les pierres, à les tailler et à les polir par le dedans bien mieux qu'elles ne le sont par le dehors, a suppléé au ciment. Presque toutes les plates-bandes qui couvrent les ouvertures intérieures des portiques ont quinze à seize pieds de long.

L'histoire ne donne aucune connoissance précise ni du temps de la construction de cet amphithéâtre, ni du nom de celui qui l'a fait construire : quelques-uns veulent que ce soit Agrippa du temps d'Auguste pour illustrer sa nouvelle colonie, mais sans fondement ; d'autres ont cru que c'étoit Adrien qui consacra ce lieu et les spectacles qu'on y donnoit à la mémoire de Plotine ; mais je me persuade plus aisément que c'est l'empereur Antonin le Pieux, originaire de cette ville, qui voulut laisser cette marque d'honneur et de reconnoissance à sa patrie.

LE PONT DU GARD.

Ce pont est bâti de l'ordre toscan, avec d'aussi grosses pierres que celles des arènes. Il porte trois ponts l'un sur l'autre, et au-dessus du plus haut, ce merveilleux aqueduc sous le couvert duquel un homme peut marcher en baissant la tête, et se promener au-dessus sans crainte et sans danger, quoique le précipice du rocher et de l'eau qui passe au-dessous ait un aspect affreux par sa profondeur.

Ce pont a pris son nom de la rivière du Gard ou Gardon qui passe au-dessous; il est composé de trois rangées d'arcades l'une sur l'autre, entre deux montagnes; les distances et les proportions y sont exactement observées.

La première rangée est de 6 arcades, la seconde de 11, la troisième de 35, qui porte l'aqueduc au-dessus, bâti des deux côtés de grandes pierres froides, qui ont une toise en leur carré.

Les eaux qui couloient par cet aqueduc étoient prises de la fontaine d'Eure, au-delà de la ville d'Uzès, et conduites par de longs canaux et par des aqueducs souterrains et les pentes qui s'y rencontroient, ce qui fait que leur cours, qui n'auroit été que de trois lieues en droiture, est de plus de six par les détours qu'il a fallu prendre.

Ces eaux étaient destinées à trois usages principaux; elles servoient à la religion, aux divertissemens, et à l'utilité de la ville.

A la religion : les anciens croyoient que la fontaine d'Euré avoit quelque chose de religieux et de sacré, ce qui paroît par une inscription trouvée dans des masures près de son bassin.

SEX POMPEIVS COGNOMINE PANDVS
QVO IVS ET HOC ABAVIS CONTIGIT ESSE SOLVM
ÆDICVLAM HANC NYMPHIS POSVIT QVIA SÆPIVS VSSVS
HOC SVM FONTE SENEX TAM BENE QVAM JVVENIS.

On avoit besoin de ces eaux pour le temple de la déesse Isis, comme il paroît par l'image à demi-relief de la même déesse, qui se trouve élevée contre ce magnifique bâtiment.

Elles servoient aux divertissemens et aux spectacles, auxquels la fontaine de Nismes dans l'été ne pouvoit fournir assez d'eau pour divers jeux, pour les arrosages fréquens de l'amphithéâtre, et surtout pour les bains dont les Romains ne pouvoient se passer. On voit contre ce pont ces trois lettres A. E. A. que quelques-uns expliquent *Adrianus* ou *Antoninus extruxit aquæductum*, et quelques-uns *Aqua emissa amphitheatro*.

Elles servoient encore à l'utilité publique, soit en fournissant avec abondance à la boisson des hommes et du bétail, soit en fertilisant les campagnes par des ruisseaux qui se répandoient en plusieurs endroits, soit en se distribuant aux bains publics ou

particuliers, et contribuant ainsi à la netteté et à la salubrité de la ville.

ANTONIN LE PIEUX.

ANTONINUS PIUS, successeur d'Adrien, étoit originaire de Nismes; Julius Capitolinus le rapporte ainsi. Son aïeul Titus Aurelius Fulvius étoit citoyen de Nismes; et, s'étant élevé par son mérite, quoiqu'il ne fût pas né à Rome, il y fut élu préteur et deux fois consul. Ceux qui avoient été magistrats dans les colonies avoient droit de suffrage dans les élections, et, devenant ensuite citoyens romains, pouvoient être élus aux premières charges de Rome. Strabon, parlant de Nismes, dit qu'on y voyoit des habitans qui avoient été édiles ou questeurs à Rome. Quintus Aurelius, fils de Titus Aurelius, fut aussi consul, et son fils Antoninus parvint enfin à l'empire.

On peut croire qu'il conserva quelque affection particulière pour cette ville, dont il tiroit son origine. Il bâtit à Rome tant de superbes monumens, n'en auroit-il point édifié à Nismes? L'auteur de sa vie nous assure que ce prince prêta des sommes considérables à plusieurs villes, afin qu'elles pussent en rétablir les anciens édifices ou en construire de nouveaux. Pourquoi n'auroit-il pas fait bâtir notre amphithéâtre et le temple même de Diane à l'honneur

de Faustine sa femme, qui mourut la troisième année de son empire, et fut mise au rang des divinités par ordre du sénat, et à l'honneur de laquelle on fit des jeux publics, et l'on bâtit un temple à Rome que l'on orna de statues d'or? On a lieu de présumer qu'Antonin fit la même chose à Nismes pour y faire revivre la mémoire de sa naissance, et révérer celle de Faustine.

Les inscriptions fréquentes qui portent le nom de cet empereur marquent l'intérêt qu'il a pris à cette ville.

IMP CAESAR DIVI HADRIANI F. T. AELIVS
HADRIANVS ANTONINVS AVG PIVS PONT
MAX TRIB POT VIII IMP II COS IIII

IMP CAESAR DIVI HADRIANI F
T. AELIVS HADRIANVS ANTONINVS
AVG PIVS PONT MAX
TRIB POT VIII IMP II COS IIII
P. P. RESTITVIT.

Tout cela nous fait regarder Antonin comme l'auteur de l'amphithéâtre de Nismes. Vigenère et Catel sont de cet avis. On peut par là juger du temps auquel il fut bâti. Il est évident que ce ne fut pas avant le règne d'Auguste, puisque jusqu'à Tibère qui lui succéda les amphithéâtres, soit dans Rome, soit dans les colonies, étoient de charpente, à la réserve de celui que Pompée fit bâtir à Rome. L'accident de l'amphithéâtre de Fidènes, qui en tombant écrasa

plus de 15,000 personnes, fut cause que Tibère et le sénat ordonnèrent qu'à l'avenir les amphithéâtres seroient bâtis de pierre.

De là on peut conclure que celui de Nismes ne fut construit qu'après cet arrêt, et que ce fut, selon les apparences, par Adrien ou par Antonin. Une partie de cet édifice paroît n'avoir pas été achevé, et l'on ne voit pas l'agrément ni la perfection du reste. L'usage n'en dura pas long-temps, parce que la religion pacifique et charitable de Jésus-Christ, que les empereurs embrassèrent quelque temps après, abolit ces spectacles sanglans et profanes.

Les Goths, devenus maîtres de la province narbonnoise, ou par la cession qu'Honorius en fit à leur roi Alaric, ou par droit de conquête, s'établirent dans Nismes, et se fortifièrent dans les arènes. Ces barbares, jaloux de la gloire des Romains, entreprirent de détruire ce superbe bâtiment. Lassés d'une si pénible entreprise, ils y bâtirent un château à leur mode, dont on voit encore deux tours. Les Sarrasins, s'étant mêlés avec eux, furent chassés de Nismes deux fois par Charles Martel, qui mit cette ville en cendres.

Les arènes seules résistèrent à la violence du feu, et quelques habitans fugitifs, s'y étant cachés, s'y fortifièrent peu à peu, et rebâtirent la ville telle qu'elle est aujourd'hui sur les anciennes ruines.

Le roi saint Louis, allant à la Terre Sainte, et voulant s'assurer d'une place forte voisine de la mer, demanda aux habitans de Nismes qu'ils lui prê-

tassent le château des arènes, avec promesse de le leur rendre à son retour. L'acte fut passé dans le château même en présence de l'évêque et du Sénéchal, et ce grand roi s'acquitta exactement de sa promesse.

Ce fut Raimond VI, comte de Toulouse, qui permit aux citoyens de Nismes de relever leurs murailles comme on les voit aujourd'hui; il donna aussi de grands priviléges à ceux qui habitoient dans les arènes. Ils étoient exempts des charges réelles, se qualifioient nobles, faisoient quatre consuls différens de ceux de la ville, et avoient une juridiction distincte de celle de la ville.

L'EMPEREUR ADRIEN.

SES LIAISONS AVEC L'IMPÉRATRICE PLOTINE, FEMME DE TRAJAN.

Adrien étoit fils d'une sœur de l'empereur Trajan. A l'âge de dix ans il perdit son père. Il fut mis sous la tutelle de Trajan, nourri à sa cour, et élevé dans sa maison. Dès qu'il entra dans l'adolescence, il s'adonna à l'étude des lettres humaines, apprit parfaitement la langue latine et la grecque, et joignit à l'étude des sciences celle des arts libéraux.

Il prit plaisir à savoir tous les ordres et toutes les règles de l'architecture; il s'étudia à bien peindre au crayon et au pinceau, et à portraire au naturel.

Il fit en son temps plusieurs oraisons latines et grecques; il composa de fort beaux vers en l'honneur des personnes qu'il honoroit ou qu'il aimoit, et devint si universellement savant qu'il fut surnommé *Græculus*.

Trajan lui avoit su bon gré de quelques vers qu'il avoit faits à sa louange, et louoit la beauté de son esprit; mais Plotine l'honoroit de ses bonnes grâces et l'appuyoit de son crédit; l'un reconnoissoit son mérite, l'autre lui préparoit sa fortune. Il étoit estimé de l'empereur, il étoit aimé de l'impératrice.

Elle persuada à son mari de lui donner sa nièce Sabine en mariage, lui procura les grandes charges, et lui obtint toutes les grâces et les faveurs qui pouvoient faire accroire au peuple que l'intention secrète de l'empereur étoit de l'adopter pour son fils et son successeur. Trajan, de son côté, faisoit entendre qu'il vouloit vivre et mourir libre, et qu'à l'exemple du grand Alexandre il ne vouloit point faire d'élection; cependant il jetoit les yeux sur Priscus Neratius. Plotine éloignoit de tout son pouvoir ce concurrent et favorisoit son ami. Cette princesse avoit beaucoup de douceur et de dignité; elle gagnoit les cœurs par ses paroles et par ses manières obligeantes. Montant un jour au palais, elle se tourna vers le peuple, et protesta qu'elle ne seroit jamais coupable d'avoir fait porter la robe de deuil à un seul citoyen romain. C'étoit elle qui disoit à l'empereur que son fisc étoit comme la rate du corps de l'empire, qu'à mesure qu'elle s'enfloit ce grand corps se séchoit. Elle lui

remontroit aussi qu'il ne devoit jamais dormir en repos qu'il n'eût pressé comme des éponges cette sorte de gens qui dévorent les peuples.

La passion secrète, que sous le voile de tant de vertus royales elle nourrissoit pour Adrien, la porta souvent à parler pour lui, quoique sans succès. Mais ce que ses sollicitations et ses conseils ne purent faire pour Adrien pendant la vie de Trajan, son industrie et sa fortune l'accomplirent après sa mort. Car enfin, après l'avoir fait deux fois consul et lieutenant général des armées dans les provinces, elle le fit enfin empereur.

Il commandoit l'armée à Antioche de Syrie, lorsque Trajan mourut dans la Cilicie en Asie. Plotine trompa tous les prétendans à l'empire qui étoient à la suite de l'empereur, dont elle tint la mort quelque temps cachée; cependant elle envoya des lettres à Rome, où elle avoit contrefait le seing de Trajan, et somma avec autorité le sénat de reconnoître Adrien pour son successeur, et dépêcha vers lui en même temps pour se faire reconnoître pour tel dans son armée; ce qui fut fait d'un commun consentement.

Il ne faut pas s'étonner, après tant et de si grands bienfaits reçus, s'il a laissé des monumens si éclatans de sa reconnoissance pour son illustre bienfaitrice.

On sait que, dès qu'Adrien fut le maître, il songea à ramener toutes choses à leur origine, à maintenir ses États en paix, à soulager les peuples, et à relever

la dignité de l'empire. Pour rendre sa domination agréable, il gagna le cœur même de ses ennemis par ses gratifications et par ses caresses, et racheta même à force d'argent la paix et la tranquillité publique des peuples qui pouvoient la troubler.

Jamais prince n'a plus voyagé que lui; tout son règne se passa à visiter les provinces de l'empire, et à laisser partout des traces de sa grandeur et de sa magnificence. Il fit deux voyages en France : au premier, il partit de Rome; et, au second, de la grande Bretagne; ce fut alors qu'il passa par le Languedoc, et qu'il vint à Nismes, où, ayant appris la mort de Plotine, il porta pendant neuf jours la robe de deuil, lui fit ériger un temple, et fit chanter des vers à sa louange.

Il eut une grande passion pour les bâtimens. Partout où il passa, comme on voit par un grand nombre de ses médailles, il fit bâtir des villes, élever des théâtres, fonder des jeux publics, construire des citadelles, planter des bornes perpétuelles, édifier des palais pour les vivans, des sépultures pour les morts; ceindre les villes de murailles, construire des aqueducs et réparer les monumens anciens qu'il trouvoit ruinés dans les provinces. Il dressoit lui-même des plans, et mettoit en œuvre les plus habiles architectes. On prétend qu'il fit faire la Maison carrée, et qu'il donna les prix faits des autres édifices qui furent faits de son ordre pour la célébration des honneurs funèbres de Plotine.

On demandera peut-être pourquoi son nom ne

paroît dans aucun de ces ouvrages anciens; ce fut un effet de sa trop grande retenue. Pour éviter l'affectation de Trajan qui faisoit mettre son nom partout, il tomba dans un autre excès, et ne permit qu'on mît le sien qu'au seul temple qu'il éleva à l'honneur de cet empereur qui l'avoit adopté; et sa reconnoissance pour cette fois l'emporta sur sa modestie.

Il adopta Antoninus Pius, natif de la ville de Nismes; et fit honneur à son mérite et à son pays.

MÉMOIRE

HISTORIQUE

SUR LES GRANDS JOURS.

On a donné le nom de *grands jours* à des tribunaux extraordinaires, mais souverains, établis par nos rois ou par les seigneurs en forme de séances ou assises solennelles, auxquels ils présidoient d'ordinaire, à l'effet de juger définitivement et en dernier ressort les affaires civiles et criminelles. Les grands jours ont été appelés aussi *grands plaids*.

Dans les premiers temps de l'anarchie féodale, les comtes de Champagne étoient dans l'usage de tenir deux fois l'année les grands jours dans la ville de Troyes, ainsi que les ducs de Normandie tenoient leur échiquier, et nos rois leurs parlemens.

Cet usage fut maintenu pendant tout le temps que la Champagne a été gouvernée par ses comtes. Les grands jours étoient la justice de cette province; elle étoit rendue au nom des comtes qui y présidoient, assistés des sept pairs de Champagne.

Des lettres-patentes, données par Charles VI le 4 mars 1405, règlent les rangs que doivent tenir les pairs lors de la tenue des grands jours; il y est dit, entre autres choses, que le comte de Joigny, comme doyen des sept pairs de Champagne, seroit toujours

assis auprès du comte lorsqu'il tiendroit son état et ses grands jours.

En 1302, Philippe le Bel ordonna que les grands jours de Troyes se tiendroient deux fois l'an, et qu'il s'y trouveroit des commissaires ecclésiastiques et des gentilshommes. Il paroît que les grands jours les plus anciens qui aient porté ce nom sont ceux de Champagne, et que ce fut à leur imitation que d'autres seigneurs établirent de pareils tribunaux, auxquels ils donnèrent également le nom de *grands jours*.

Le duc de Berry avoit aussi le droit de faire tenir les grands jours pour les pays de son obéissance. Brussel, dans son *Usage des Fiefs*, liv. 2, chap. 12, rapporte plusieurs arrêts ou jugemens rendus par la cour des grands de Champagne vers la fin du treizième siècle. Suivant cet auteur, les grands, dont l'autorité étoit sans bornes, étoient institués pour réprimer les abus et subvenir aux opprimés, en contenant les seigneurs dans leurs devoirs. »

Telle fut l'origine des grands jours seigneuriaux, et du droit que se sont arrogé plusieurs seigneurs, d'établir de pareils tribunaux. On y jugeoit les appellations interjetées des juges ordinaires, et les crimes qui se commettoient par les baillis et sénéchaux, et autres juges dépendans des seigneurs.

Il y a eu, en 1541 et en 1664, des grands jours à Nismes en Languedoc, qui se sont tenus à l'instar de ceux qui se tenoient anciennement en Champagne. Il y avoit autrefois aussi à Vendôme un tribunal qui

portoit le nom de *grands jours*, mais qui néanmoins étoit un tribunal ordinaire, et ne différoit que par le nom des autres justices. Il avoit été érigé sous ce titre en l'année 1515 en faveur de Charles Ier, duc de Vendôme. Il a été supprimé par un édit du mois de novembre 1713, portant érection du bailliage royal dans la même ville.

Les grands jours seigneuriaux ont été établis par l'ordonnance de Roussillon, qui défend aux seigneurs d'avoir deux degrés de juridiction dans un même lieu.

Les grands jours royaux sont beaucoup plus anciens que les seigneuriaux, qui n'ont été établis qu'à leur imitation; l'origine des premiers remonte aux premiers temps de notre monarchie.

Les séances des parlemens, lorsqu'ils étoient encore ambulatoires, étoient nommés *grands jours*.

Sous nos rois, de la première et de la seconde race, les grands jours étoient composés d'un certain nombre de personnes choisies et députées par le roi, telles que les commissaires appelés *missi dominici*. On les envoyoit dans les provinces éloignées à l'effet d'informer de la conduite des ducs et des comtes et autres principaux seigneurs; de recevoir les plaintes qu'on formoit contre eux, et de réformer les abus qui pouvoient se glisser dans l'administration de la justice et des finances contre l'ordre public et général.

Depuis que les parlemens ont été rendus sédentaires, les grands jours n'ont plus été qu'un certain

nombre de juges tirés du parlement pour juger, par appel des juges ordinaires des lieux, toutes les affaires civiles; ils connoissoient même des affaires criminelles en première et dernière instance.

Ces tribunaux extraordinaires, mais souverains, étoient établis conformément à leur ancienne institution, à l'effet d'inspecter les provinces éloignées, de réformer les abus qui s'y introduisoient dans l'administration de la justice, et d'affranchir les peuples des droits que les seigneurs usurpoient sur eux par un abus de leur autorité.

Coquille définit les grands jours de son siècle, « un tribunal composé de présidens, maîtres des requêtes et conseillers du parlement, nommés par lettres-patentes, séans dans la ville marquée par le roi, pour certaines provinces spécifiées, avec pouvoir de juger en dernier ressort de toutes matières criminelles et des affaires civiles, jusqu'à concurrence de six cents livres de rente, et dix mille livres en capital. »

Les lettres-patentes, portant établissement des grands jours, nommoient les juges et les autres officiers dont ce tribunal devoit être composé, indiquoient la ville où ils devoient tenir leurs séances, et détailloient les matières dont la connoissance leur étoit attribuée; ces sortes de lettres-patentes devoient être enregistrées au parlement.

Nos rois avoient accordé anciennement aux princes de leur sang le droit de faire tenir des grands jours dans les terres de leur apanage; mais ces tribunaux étoient réputés seigneuriaux, et l'appel de

leur jugement ressortissoit au parlement, à moins que le roi ne leur eût octroyé spécialement le droit de juger en dernier ressort.

Autrefois les grands jours se tenoient avec exactitude, et à des époques réglées; Louis XII, pour arrêter les entreprises qui se faisoient journellement de la part des seigneurs sur son autorité, et leur usurpation sur les droits attachés à la souveraineté, enjoignit au parlement de Paris, par l'article 72 de l'ordonnance de 1497, de tenir annuellement les grands jours pour son ressort, dans les villes et dans les provinces où il étoit d'usage de les tenir.

Le même prince, par l'art. 73 de l'ordonnance de 1498, a fait de même injonction aux parlemens de Toulouse et de Bordeaux de tenir leurs grands jours de deux ans en deux ans, chacun dans leur ressort, aux lieux qu'ils verroient être à faire pour le mieux. Malgré ces précautions, il paroît que les abus que l'on cherchoit à réprimer se multiplioient de tous côtés, soit qu'elles fussent insuffisantes, soit que ces ordonnances n'aient pas été suivies d'exécution.

On voit dans une délibération des états de Languedoc, assemblés dans la ville du Puy, au mois de septembre 1501, que le roi sera supplié « de contraindre les conseillers à décider et vider les causes; pareillement les grands jours que les seigneurs du parlement doivent tenir en chaque sénéchaussée, vider les causes, ce qu'ils ne font point. »

Nous n'avons connoissance de grands jours, tenus au nom du roi, que ceux qui ont été tenus à Poitiers,

en 1454, 1531, 1541, 1567, 1579; à Angers, en 1539; à Moulins, en 1534, 1540 et 1545; à Riom, en 1546; à Tours, en 1547; à Troyes, en 1535; à Lyon, en 1596, et enfin des grands jours établis à Clermont en août 1665, et de ceux de Limoges en 1688.

Avant l'érection du parlement de Dijon, les grands jours du duché de Bourgogne se tenoient à Baune.

Les lettres-patentes données pour les grands jours de Clermont attribuoient aux commissaires pour la province d'Auvergne à peu près la même autorité qu'ont les parlemens dans leur ressort, tant en matière civile qu'en matière criminelle et de police. Nous avons dit que ces sortes de lettres-patentes étoient sujettes à l'enregistrement; aussi celles données pour l'Auvergne ont-elles été enregistrées au parlement le 5 septembre 1665.

On observe cependant qu'il n'est fait nulle mention d'enregistrement des lettres-patentes du 4 août 1688, portant établissement des grands jours à Limoges avec des pouvoirs à peu près égaux et la même autorité de ceux établis pour l'Auvergne, pour la réformation des abus dans les provinces du Limousin, du Périgord, du Poitou et de la Rochelle.

Les derniers grands jours sont donc ceux qui ont été tenus à Clermont pour l'Auvergne à la fin de 1665, et au commencement de 1666; à Limoges pour le Limousin, en 1668; et au Puy-en-Velay pour le Languedoc. Il ne reste plus maintenant d'autres traces des grands jours que les assises qui nous paroissent

avoir beaucoup de rapport avec cet ancien établissement.

Les assises sont dans l'usage présent une séance extraordinaire que les juges supérieurs vont tenir, une ou deux fois l'année, dans les siéges inférieurs, dépendans de leur juridiction, pour examiner si les officiers subalternes s'acquittent de leur devoir, et pour entendre et juger les plaintes que l'on fait contre eux.

On y juge aussi en première instance, gratuitement et sans frais, toutes les causes qui y sont portées, de quelque nature qu'elles puissent être, soit sur une première demande, soit en évoquant une instance déjà instruite en tout ou partie devant les juges du ressort. Pendant le cours des assises le pouvoir des juges inférieurs est suspendu, tout exercice cesse de leur part, ils sont représentés par les juges supérieurs.

Les juges d'assises sont établis aussi pour réformer les abus d'autorité des seigneurs et pour s'opposer à leurs usurpations. L'arrêt de réglement, rendu le 9 janvier 1666 aux grands jours de Clermont, a ordonné « que les seigneurs et leurs officiers seroient tenus de comparoir chacune année en personne, ou par procureur spécialement fondé, en cas d'excuses légitimes, aux assises du sénéchal ou bailli supérieur, et de prêter serment : savoir, lesdits seigneurs qu'ils n'ont reçu et levé leurs censives et redevances seigneuriales que conformément à l'état sommaire qui a dû être dressé, en vertu dudit arrêt, des droits seigneuriaux, censives, corvées et autres appartenans à

leurs seigneuries; et lesdits officiers sur la connoissance qu'ils auront des usurpations et exactions... faites par lesdits seigneurs, ou leurs fermiers, au-delà des droits portés par ledit état, soit qu'il y ait plainte ou non. »

Il y a donc beaucoup de conformité entre les grands jours et les assises. Le but de ces deux établissemens a été également de réprimer les abus qui s'introduisoient dans l'administration de la justice, ainsi que d'affranchir les peuples des usurpations des seigneurs, et de l'étendue injuste qu'ils se permettoient de donner à leurs droits et à leur autorité.

Mais ils diffèrent d'ailleurs essentiellement dans l'étendue de leur pouvoir. Les grands jours ainsi que les parlemens exerçoient une justice souveraine; ces tribunaux rendoient des arrêts à l'instar des parlemens que l'on ne pouvoit attaquer par la voie de l'appel.

Une seconde différence entre les assises et les grands jours, c'est que les assises sont un droit attaché à la juridiction, au lieu que les grands jours étoient un tribunal extraordinaire qui avoit besoin d'un établissement particulier, appuyé de lettres-patentes soumises à la formalité de l'enregistrement.

La déclaration du roi, qui ordonna la tenue des grands jours à Clermont, est du 31 août 1665, registrée au parlement le 5 septembre suivant. M. de Novion, président à mortier, fut établi président de ce tribunal; M. de Caumartin, maître des requêtes, nommé pour tenir les sceaux; et MM. le Cocq de

Corbeville, Noël le Boulets, Guillaume Hébert, conseillers en la grand'chambre; Charles Malo, Charles Tronçon, Henri Boivin de Vaurouy, Charles Gaillard, Léonard des Trapes de Pressay, Charles de Vassaut, Antoine Barillon, Achilles Barentin, Jean Bochard, Jérôme Le Pelletier, René Le Fèvre de la Fallüère, Jean Nau et Joly de Fleury, conseillers aux enquêtes, pour commissaires et assesseurs; enfin M. Denis Talon, avocat général, pour exercer les fonctions du ministère public.

Les magistrats qui composoient ce redoutable tribunal en ouvrirent les séances le 28 septembre; et, par un arrêt du 5 octobre, ils députèrent M. Le Pelletier dans la haute Auvergne, M. Joly de Fleury dans la Marche, et M. Le Fèvre de la Fallüère dans le Bourbonnois, avec commission spéciale d'y faire arrêter et conduire à Clermont tous les accusés contre lesquels on avoit rendu plainte.

Nous avons cru ces éclaircissemens nécessaires pour l'intelligence de l'écrit qu'on va lire.

EXTRAIT

DE LA RELATION

DES GRANDS JOURS D'AUVERGNE,

TENUS EN 1665.

On a vu, dans le discours qui est à la tête de ces œuvres, que M. Fléchier s'étoit chargé d'achever l'éducation du fils de M. de Caumartin, maître des requêtes, lorsque ce magistrat fut mis au nombre de ceux qui devoient se transporter à Clermont en Auvergne pour y tenir les séances du tribunal extraordinaire, érigé dans cette ville, par lettres-patentes de Louis XIV, du 31 août 1665. M. de Caumartin, qui veilloit par lui-même à l'éducation de son fils, quoiqu'il connût mieux que personne les talens et la vertu de celui à qui son choix éclairé l'avoit confié, ne voulut pas le perdre de vue pendant la longue absence qu'il étoit obligé de faire. Il savoit que le zèle de l'homme public à s'acquitter de ses devoirs dans les fonctions importantes dont il est chargé ne le dispense pas de remplir aussi fidèlement ceux de père, que la nature et la religion lui imposent. Il fut donc réglé que M. l'abbé Fléchier et son élève feroient avec M. de Caumartin et les autres commissaires le voyage d'Auvergne, et

qu'ils y resteroient pendant toute la durée des grands jours. Ils partirent vers le milieu de septembre. La relation ne dit rien de ce qui arriva aux voyageurs pendant la route depuis Paris jusqu'à Riom. C'est à leur arrivée dans cette dernière ville, une des plus riches et des plus agréables du royaume, que commence le récit de M. Fléchier. Il débute par une description de cette ville, de ses rues larges et commodes, de ses édifices publics et particuliers, de sa riante situation au milieu des plaines fertiles et délicieuses de la Limagne, des mœurs douces et faciles de ses habitans, et du ton de politesse qui régnoit dans leurs assemblées. Il parle avec éloge des maisons où se réunissoit la bonne compagnie, et en particulier de celle du lieutenant général où M. de Caumartin et sa famille allèrent loger, maison qui ne le cédoit à aucune des mieux tenues de la capitale pour la propreté, la magnificence et le bon goût des ameublemens. Les expressions lui manquent lorsqu'il veut peindre la beauté des campagnes qui sont autour de cette ville et leur fertilité. Dès les premières conversations qu'il lia, soit dans les sociétés, soit à la promenade, avec les personnes qui lui parurent les plus aimables et les plus instruites, on le mit au fait de ce qu'on appelle ordinairement dans les provinces la carte du pays. On lui en raconta les aventures les plus singulières et les plus piquantes. Il en rapporte une qui n'est pas sans intérêt, quoique les personnages qu'on y met sur la scène n'aient par eux-mêmes rien de propre à le faire naître et à l'entretenir.

C'est un jeune homme de Clermont ; son nom est Faget, riche, spirituel, généreux, bien fait, estimé de tout le monde pour sa probité, son caractère aimable, et le bon usage qu'il sait faire de sa fortune, qui aime passionnément une demoiselle (elle n'est pas nommée) qu'on regardoit comme la merveille du pays, parce qu'elle réunissoit dans sa personne tout ce qu'il faut pour inspirer de l'attachement et même de la passion ; les grâces de la figure, la finesse de l'esprit, l'enjouement de l'humeur, une taille noble et bien prise, un son de voix touchant, une conversation douce où elle savoit mêler à propos le fruit de ses lectures avec les saillies vives et brillantes que la gaîeté naturelle lui inspiroit. Elle étoit fille d'un président au présidial de Riom, ce qui s'appelle dans une province, dit M. Fléchier, avoir de la naissance, et tenir le premier rang dans la société. Les vues du jeune homme étoient honnêtes, et la demoiselle ne rejetoit pas son hommage ; la convenance des caractères et l'égalité des conditions étoient aux yeux de tous ceux qui connoissoient leurs sentimens des moyens propres à faciliter leur union. Si l'un avoit plus de fortune, cet avantage auquel on donne presque toujours plus de prix qu'il n'en mérite, étoit compensé par toutes les belles qualités que l'autre avoit reçues de la nature. Ils sont d'abord traversés par les parens de la demoiselle qui ont d'autres projets pour son établissement, guidés par des motifs d'intérêt et de vanité ; mais ce premier obstacle ne les déconcerte pas, et ils mettent leur gloire à donner un exemple de constance et de

fermeté, dans l'espoir d'intéresser à leur sort tous les cœurs sensibles, s'ils ne peuvent toucher ceux de qui leur bonheur dépend. Mais bientôt l'ambition vient jeter le trouble et la désunion entre deux personnes qui paroissoient nées l'une pour l'autre. L'intendant de la province, à qui le jeune homme confie ses intérêts, conçoit des sentimens tendres pour la demoiselle; et, au lieu de répondre aux intentions de son ami, il travaille pour lui-même. Il commence par s'acquitter de la commission dont il s'est chargé, mais sans y mettre le zèle et la chaleur qu'on attendoit de lui. Ensuite il s'aperçut qu'il ne déplaisoit pas, et qu'il pouvoit cesser de parler pour autrui. Il quitta donc peu à peu le personnage de médiateur; et, se mettant à la place de son ami, il se proposa lui-même pour époux. Le rang qu'il occupe dans la province est trop considérable pour que l'amour-propre d'une femme, naturellement ambitieuse, n'en soit pas flatté. Elle ne voit pas avec indifférence qu'il ne tient qu'à elle de le partager. Ses anciens sentimens parlent encore pendant quelque temps en faveur de celui dont son cœur avoit fait choix, mais insensiblement ils s'affoiblissent, et bientôt la vanité lui fait envisager qu'en acceptant les offres de l'intendant de Riom elle deviendra la personne de son sexe la plus considérable du pays, n'ayant plus d'égale parmi les autres femmes, et voyant chaque jour les plus distinguées du pays, par leur condition et leurs richesses, empressées à lui plaire. Elle ne tient pas contre cette image séduisante; et, convaincue qu'elle se manqueroit à elle-même si elle

refusoit ce que la fortune venoit lui présenter, elle consent à devenir l'épouse de celui qui lui donne un rang dont l'éclat et les avantages l'ont éblouie. Ainsi l'ambition triomphe de l'amour, et l'homme puissant est préféré à celui qui méritoit de l'emporter par la délicatesse et la constance de ses sentimens. Dans le manuscrit de M. Fléchier que nous avons sous les yeux, tout cela est mêlé d'incidens, de portraits, de réflexions et d'autres accessoires qui en rendent le récit très-agréable et très-varié; quoiqu'un peu long. La conversation où M. Fléchier apprit tous ces détails, et plusieurs autres que nous avons supprimés, se passa dans une promenade publique, qui est, dit-il, le Luxembourg de ce canton.

Après avoir passé quelques jours à Riom, messieurs les commissaires du roi se rendirent à Clermont pour y commencer les importantes fonctions dont ils étoient chargés. Ces villes ne sont éloignées l'une de l'autre que de deux lieues; mais la route est si belle, si riante, qu'elle ressemble plutôt à une promenade qu'à un grand chemin. Il est bordé de beaux arbres des deux côtés qui sont arrosés par deux ruisseaux d'une eau claire et vive, comme par deux canaux naturels qu'on diroit creusés là tout exprès pour récréer la vue, rafraîchir l'air et entretenir la verdure. On découvre d'un côté les montagnes du Forez dans l'éloignement, et une grande étendue de prairies qui sont d'un vert plus vif et plus frais que celui des autres pays; elles sont arrosées par une infinité de petits ruisseaux dont le cristal pur et transparent, répétant en

mille manières les fleurs et la verdure, forme le plus beau coup d'œil du monde. On voit d'un autre côté les montagnes d'Auvergne, qui sont fort proches, mais qui, par la variété de leur parure et la fertilité des terres qui les environnent, bornent la vue si agréablement qu'elle ne voudroit pas s'étendre plus loin.

Tout le peuple de Clermont et des lieux voisins étoit répandu sur la route pour voir arriver les magistrats qui venoient leur rendre justice. Tous les corps étoient venus au devant d'eux, et attendoient d'espace en espace pour débiter, chacun à leur tour, les harangues qu'ils avoient préparées, et où ils n'avoient pas épargné les brillantes comparaisons tirées du soleil et de ses rayons, de la lune et de sa douce lumière, des grands et des petits jours, ceux-là propres aux grandes entreprises par leur durée et leur sérénité, ceux-ci plus favorables à l'exécution des mauvais desseins que des bons, à cause des ténèbres et de l'obscurité qui les couvrent presque toujours. Après avoir essuyé toutes ces fâcheuses rencontres, les magistrats des grands jours entrèrent dans la ville, où il fallut encore s'arrêter pour entendre de nouveaux harangueurs, qui ne vouloient rien perdre de toutes leurs études passées dont leurs discours étoient un abrégé, et qui prétendoient se mettre en réputation de gens d'esprit et d'un grand savoir par l'ennuyeux étalage de leur mauvaise éloquence.

Pendant que M. Talon[1], chargé des fonctions de

[1] Denis Talon, avocat général au parlement de Paris, fils du célèbre Omer Talon, aussi avocat général, pendant la minorité de

procureur général, alla visiter les prisons et faire disposer au palais tout ce qui étoit nécessaire pour l'ouverture des grands jours, les autres commissaires allèrent s'établir dans les divers logemens qui leur étoient destinés. Le lendemain, dès le matin, les harangues et les complimens recommencèrent. Les officiers des justices voisines vinrent, dit la relation, s'humilier devant celle de Paris et lui rendre hommage. Des religieux de différentes couleurs se présentèrent en corps pour remplir le même devoir, en citant saint Paul et saint Augustin, comparant les grands jours au jugement universel, et rapportant scientifiquement tous les endroits de l'Écriture qui peuvent s'appliquer au sujet de la justice des hommes. Un jésuite à la tête de son collége, et un capucin le plus vénérable de la province se signalèrent à citer les plus beaux endroits des saints pères à la louange de messieurs des grands jours, et firent voir avec beaucoup d'érudition que saint Augustin et saint Ambroise avoient prophétisé ce qui se passoit alors en Auvergne.

La ville de Clermont parut aux yeux de M. Fléchier et des autres habitans de Paris qu'il y avoit accompagnés une des moins agréables de France, à cause de sa situation trop voisine des montagnes, et de ses rues si étroites que la plus grande, dit-il, est la juste mesure d'un carrosse; mais, si elles ont ce défaut, elles ont aussi cet avantage, qu'un grand nombre de fon-

Louis XIV, qui a laissé d'excellens mémoires imprimés sur les affaires de son temps, auxquelles il a eu beaucoup de part, s'étant trouvé chargé du ministère public dans des momens très-orageux.

taines, de la plus belle eau du monde, y entretiennent partout la propreté, ce qui ne contribue pas peu à la salubrité de l'air qu'on y respire. Les maisons sont assez belles, surtout dans l'intérieur, dont la distribution est commode et bien entendue. M. Fléchier observe une singularité dans la construction de ces bâtimens, c'est qu'ils sont tous comme soutenus en l'air, sans en excepter les plus vastes, la coutume étant, dit-il, de creuser les caves sous les fondemens qui, par ce moyen, ne sont appuyés que sur une base suspendue; et, ce qu'il y a de bien étonnant, c'est que cette base, qui paroît si peu solide, est pourtant si ferme qu'il n'en est jamais arrivé d'accident.

La ville est extrêmement peuplée; et, si les femmes n'y sont pas remarquables par la beauté de leurs traits, elles le sont au moins par leur fécondité. C'est un fait si constant, dit la relation, qu'une dame morte, il y a quelques années, âgée de quatre-vingts ans, ayant fait le dénombrement de ses enfans, petits-enfans, neveux et arrière-neveux, en compta jusqu'à quatre cent soixante-neuf vivans, et plus de mille qui étoient morts et qu'elle avoit vus. J'en ai vu, ajoute M. Fléchier, la table généalogique qu'en a fait dresser M. Pascal, fils de cette dame, si connu par ses inventions mathématiques et par ses lettres provinciales. Après cela, dit-il encore, peut-on douter de la prodigieuse propagation d'Israël pendant la captivité d'Égypte? et n'a-t-on pas sujet de demander ici ce que les Hollandois demandèrent, lorsqu'ils entrèrent en Chine, et qu'ils virent la foule de peuple dont les villes y sont

remplies, si les femmes de ce pays mettent au monde dix enfans à la fois.

Lorsque les dames de la ville vinrent faire visite à celles qui avoient accompagné messieurs les commissaires, l'abbé Fléchier, qui observoit tout avec les yeux de la curiosité, étoit présent, et la manière dont il peint cette scène nouvelle pour lui est tout-à-fait plaisante. Les dames arrivoient par troupes afin de se rassurer les unes les autres, et d'être moins remarquées. Leur façon de se présenter, leur air gauche et décontenancé, leurs bras pendans ou croisés sur la poitrine sans aucun mouvement, leur parure où les modes du temps étoient portées à l'excès, comme c'est l'usage des femmes de province qui se piquent de se bien mettre, leur affectation à se placer en cercle, suivant la qualité de leurs maris, ou suivant l'époque de leur mariage, rien de ce qui peut former un tableau d'un ridicule achevé n'échappe au pinceau du narrateur. Il distingue néanmoins dans cette foule madame Perrier, sœur de M. Pascal, femme du plus grand mérite, que madame la marquise de Sablé a tant louée, et qui le méritoit à si juste titre. C'étoit la personne de son sexe la plus estimable et la plus considérée. Elle tiroit plus de gloire, dit M. Fléchier, de ses qualités personnelles et de sa vertu que de l'honneur d'avoir pour frère le plus grand géomètre et le plus parfait écrivain du siècle, en sorte qu'elle auroit joui de la même réputation quand il n'y auroit pas eu de Pascal pour illustrer sa famille, et de marquise de Sablé pour faire son éloge.

Après la messe du Saint-Esprit, célébrée par l'évêque de Clermont, prélat éloquent et d'une vie très-exemplaire, qui fit un beau discours sur l'objet de la cérémonie, messieurs les commissaires ouvrirent les séances des grands jours. M. de Novion, président de ce tribunal, présenta la déclaration du roi dont il fit lecture; ensuite M. Talon prononça une harangue qui fut très-applaudie. Il débuta par cette maxime empruntée des philosophes que, dans le moral comme dans le physique, les choses agissent avec plus ou moins de force, selon qu'elles sont plus proches ou plus éloignées des principes d'où elles tirent leur activité. Il expliqua cet axiome par des exemples tirés de la nature, et il en conclut que le tribunal suprême qui, par ses lumières et son autorité, est pour l'Auvergne, comme pour tous les autres tribunaux inférieurs, un centre d'action et de mouvement dans l'ordre judiciaire, se trouvant placé à une grande distance de cette province, il ne pouvoit y faire de grandes impressions qu'en y envoyant de temps en temps des magistrats revêtus de l'autorité du prince. Il passa naturellement de là aux louanges du roi. Il remarqua qu'il y a des monarques qui, dans la crainte de compromettre leur grandeur et leur majesté, se dérobent aux regards des peuples, se tiennent au fond de leur palais comme dans un sanctuaire impénétrable, et affectent en quelque sorte de se mettre au rang des dieux par les barrières qu'ils élèvent autour d'eux, et le peu de commerce qu'ils ont avec les hommes; que leur vrai motif est de cacher leurs défauts et d'éviter

le mépris qu'on auroit pour eux si leurs foiblesses étoient connues; mais que Louis n'avoit aucune de ces raisons pour se rendre inaccessible à ses sujets, et de jeter le moindre voile sur ses actions, qui sont toutes grandes, nobles, éclatantes, et dignes de son rang auguste; qu'il aimoit à se communiquer au dehors par ses bienfaits et son équité surtout en leur faisant entendre les oracles de sa justice, soit par lui-même, soit par ses magistrats choisis qu'il envoyoit dans les provinces où il ne pouvoit autrement faire sentir sa présence; et qu'après tant de belles entreprises qui avoient illustré le commencement de son règne il ne manquoit plus à sa gloire que celle de réprimer les violences qui se commettoient dans son royaume, et de tirer les peuples de l'oppression des hommes puissans, dont la méchanceté devient plus audacieuse par l'impunité. Il termina son discours par quelques réflexions sur la Justice, dont il trouva les principaux caractères dans les attributs que la peinture lui donne; son intégrité dans le bandeau qui lui couvre les yeux, son attention scrupuleuse à tout peser au poids du sanctuaire dans la balance qu'elle tient d'une main, et son inflexible sévérité à punir le crime dans l'épée nue dont son autre main est armée.

M. de Novion, président, harangua aussi avec beaucoup de noblesse et de gravité; il exposa les intentions du roi dans l'érection du tribunal des grands jours, et fit connoître en détail les divers objets dont ce tribunal alloit s'occuper conformément aux vues sages et bienfaisantes de sa majesté. Après cela, un

jeune avocat qui annonçoit des talens distingués pour les exercices du palais plaida une cause d'apparat pour remplir la séance, et mettre messieurs les commissaires en possession de l'autorité dont ils étoient revêtus.

L'abbé Fléchier, ayant trouvé une occasion pour aller à Vichy, ce lieu si renommé à cause de ses eaux médicinales et de ses bains salutaires, ne la laissa pas échapper. Le premier jour du départ, ses compagnons de voyage et lui couchèrent à Effiat, où le maréchal de ce nom avoit fait bâtir un vaste et magnifique château dans la plus belle situation du monde. Le lendemain ils aperçurent :

Ces vallons où Vichy, par ses chaudes fontaines,
Adoucit tous les jours mille cuisantes peines.

Ces deux vers de Chapelain cités par M. Fléchier, quoique durs et rocailleux, ne sont pas les plus mauvais du poëme de la Pucelle.

Il n'y a pas dans la nature, continue M. Fléchier, de paysage plus beau, plus riche et plus varié que celui de Vichy. Lorsqu'on y arrive, on voit d'un côté des plaines fertiles, de l'autre des montagnes dont le sommet se perd dans les nues, et dont l'aspect forme une infinité de tableaux différens, mais qui vers leur base sont aussi fécondes en toutes sortes de productions que les meilleures terrains de la contrée.

Elles fournissent non-seulement aux yeux un spectacle enchanteur, mais encore à la vie tout ce qui peut

la rendre abondante et douce. On ne sauroit s'imaginer un lieu plus charmant; et, quand on voudroit se faire à plaisir une perspective qui réunît ensemble toutes les beautés champêtres, on n'y réussiroit pas aussi bien. Un de mes amis, ajoute-t-il, qui fait de très-jolis vers, me disoit qu'il y venoit passer tous les ans six semaines, non pas tant pour sa santé que pour son amusement :

Et pour voir ces lieux à loisir,
Où la nature a pris plaisir
A réunir dans l'étendue
Tout ce qui peut plaire à la vue,
Les villages et les châteaux,
Et les vallons et les coteaux,
La perspective des montagnes,
Couronnant de vastes campagnes;
Le beau fleuve qui dans son cours
Forme à leur pied mille détours;
La verdure émaillée des plaines,
Le cristal de mille fontaines,
Les prés, les ruisseaux et les bois,
Toutes ces beautés à la fois
Rendent le pays admirable;
Et, dans ce séjour délectable,
Séjour à jamais préférable
A celui qu'habitent les dieux,
On pense, et c'est chose croyable,
Que pour l'utile et l'agréable
Jamais on ne peut trouver mieux.
Tous les efforts que la peinture
Fait pour embellir la nature
Ne sont que de faibles crayons
Des beautés que nous y voyons.
Auprès de toutes ces merveilles,
Qui sont peut-être sans pareilles,

Je n'estimerois pas un chou
Le paysage de Saint-Cloud,
Non plus que celui de Surène,
Arrosé des eaux de la Seine;
Et qui vante Montmorency,
Se tairoit s'il eût vu ceci.

L'abbé Fléchier s'est-il masqué sous le nom d'un ami pour ne pas avouer cette tirade poétique, ou sont-ils en effet d'une main étrangère? C'est ce que nous ignorons; mais ce que tout le monde avouera comme nous, c'est que parmi les vers qui nous restent de lui on n'en trouve pas d'un tour aussi facile et d'un coloris aussi brillant, aussi frais que ceux-ci. La relation continue : L'Allier, dit-elle, qui serpente dans ce vallon, et qui, dans cet endroit, porte déjà d'assez grands bateaux, est un des plus beaux ornemens de cette agréable contrée. On travailloit alors à le rendre entièrement navigable à cause des mines de charbon qu'on avoit découvertes plus haut dans les montagnes, qu'on ne pouvoit exploiter avec succès, si l'on n'avoit pas un moyen de transporter facilement ce qu'on en tireroit. Mais ce qu'il y a de plus remarquable en ce lieu, c'est qu'on n'y trouve pas seulement à récréer sa vue lorsqu'on le contemple, et à s'y nourrir délicieusement quand on l'habite, mais encore à se guérir quand on est malade, en sorte que toutes les beautés de la nature semblent avoir voulu s'y réunir avec l'abondance et la santé. Outre ces sources, qui coulent de toutes parts et qui paroissent inutiles, parce qu'elles ne servent qu'à ré-

créer la vue et arroser les champs, on en voit d'autres qui fortifient les corps, et qui soulagent les malades en détruisant la cause des maux qu'ils souffrent. Par de longs canaux souterrains elles semblent accourir au secours de cent misérables qui viennent de tous les pays y chercher la fin de leurs tourmens. En passant à travers le soufre ou le vitriol, elles se rendent dans de grands bassins qu'on leur a creusés, et se présentent en bouillonnant à tous ceux que l'espoir de la santé fait arriver en foule dans cet heureux canton; aussi les tient-on renfermées sous des grilles de fer, et les estime-t-on à l'égal des liqueurs les plus précieuses.

La saison propre à faire usage des eaux étoit déjà fort avancée, et la plupart des buveurs s'étoient retirés. Il ne restoit guère plus à Vichy que des religieux et des religieuses qui, arrivés des premiers, s'étoient arrangés pour ne partir que des derniers. C'est, dit ingénieusement le narrateur, le grand soin que les personnes consacrées à la retraite et à la dévotion ont ordinairement de leur santé, et bien souvent aussi le dégoût du cloître qui les retient si long-temps après les autres. Parmi sept ou huit religieuses qui se trouvoient là, les unes avoient obtenu des ordres de la cour pour y venir malgré leurs évêques, d'autres avoient si bien fait leur cour aux évêques que ces prélats leur avoient permis de s'y rendre, malgré les supérieurs locaux, et toutes ne paroissoient occupées que du soin de profiter à l'envi les unes des autres de ce temps de liberté. Deux seu-

lement s'y faisoient remarquer par leur goût pour la retraite, et par leur édifiante régularité. C'étoient des filles de qualité, l'une et l'autre très-aimables, très-bien élevées, d'un caractère plein de douceur, et d'un esprit très-cultivé, mais beaucoup plus distinguées par les vertus de leur état que par leur naissance et les autres avantages de la nature et de l'éducation, qui inspiroient à tout le monde le désir de les connoître. Tandis que les autres ne cherchoient que les amusemens et la dissipation, celles-là vivoient aussi retirées, étoient aussi exactes à remplir, autant qu'il étoit possible, les observances de leur règle, et les exercices journaliers de la vie religieuse, que si elles eussent été dans leur clôture. C'est que les personnes véritablement pieuses portent partout avec elles le principe de leur conduite, et que le changement des lieux ou des circonstances n'en apporte point aux motifs qui les font agir.

Parmi les buveurs qui se trouvoient encore à Vichy M. Fléchier fut ravi de rencontrer madame de Briom, personne de qualité qui avoit épousé un conseiller au parlement de Paris, mais qui faisoit ordinairement sa résidence en Auvergne pour plaire à son mari, dont les terres étoient situées dans cette province. Elle y jouissoit d'une grande considération, moins pour son rang et ses richesses qu'à cause de son esprit, de sa douceur, de sa politesse, de son caractère estimable et de sa conduite pleine de sagesse et de raison. Mais, si M. Fléchier rend justice aux qualités vraiment dignes d'éloges que madame de Briom avoit su

réunir, et surtout au bon esprit dont elle avoit fait preuve en renonçant aux amusemens de la capitale pour se conformer au goût de son mari qui ne se plaisoit que dans ses terres, cet ingénieux narrateur s'égaie aux dépens de quelques originaux dont il peint les ridicules d'une manière aussi naïve que plaisante, quoiqu'il n'eût jamais de penchant pour la satire. D'abord c'est un capucin d'une tournure plus élégante que celle de ses confrères, qui est dans l'usage de parcourir chaque année tous les bains de la province pour y faire de nouvelles connoissances et ramasser dans un lieu des anecdotes qu'il débite dans un autre, ce qui le met en état de paroître avec distinction dans la société des buveurs. Il avoit passé à Bourbon, il y avoit vu des personnes qui se disoient amies de l'abbé Fléchier; il leur avoit entendu dire que cet abbé faisoit des vers, et qu'on commençoit déjà à le compter parmi les beaux-esprits de la capitale. Arrivé à Vichy, le révérend père répand tout ce qu'on lui a dit sur les talens et les ouvrages de l'abbé Fléchier, et voilà cet abbé connu, renommé, vanté malgré lui par tous les buveurs, avec la réputation de poëte et de bel-esprit.

Ce sont ensuite deux provinciales bien précieuses et bien singulières dont cette réputation lui attire la visite. L'une, dit-il, étoit d'une taille qui approchoit de celle des anciens géans; et, son visage n'étant pas proportionné à sa taille, elle avoit la démarche et la figure d'une laide amazone. L'autre étoit au contraire fort belle, et son visage étoit si couvert de mouches

que je n'en pus voir autre chose que le nez et les yeux. Je remarquai seulement qu'elle étoit un peu boiteuse; mais ce qu'on ne pouvoit s'empêcher de voir dans leurs manières, leur parure et tout leur extérieur, c'étoit que l'une et l'autre se croyoient belles. Pour moi, lorsqu'elles entrèrent dans ma chambre, ces deux figures si étrangères me firent peur; et, dans mon premier mouvement, je les pris pour deux mauvais anges qui tâchoient de se déguiser en anges de lumière. Cependant je me rassurai du mieux que je pus; et, ne sachant encore comment je devois leur parler, j'attendis qu'elles m'eussent fait leur compliment pour ajuster ma réponse à ce qu'elles me diroient. La petite, comme plus âgée et ayant déjà quelques années de mariage, prit la parole, et d'un ton de voix très-affecté : Vous avez, me dit-elle, monsieur, de si beaux livres, et vous en faites de si parfaits, comme nous l'a dit le révérend père Raphaël (c'étoit le capucin à la mode dont on a vu le portrait plus haut), qu'il est probable que vous tenez dans Paris un des premiers rangs parmi les beaux-esprits, et que vous êtes sur le pied de ne céder en rien à messieurs de l'Académie. C'est là, monsieur, le motif qui nous a fait venir avec tant de confiance pour vous témoigner l'estime infinie que nous faisons de vous. Il y a si peu de gens instruits et d'un tour d'esprit agréable dans ces pays éloignés et presque barbares que, quand il vient quelqu'un de la cour et du grand monde, on ne sauroit trop faire pour lui témoigner l'estime extraordinaire qu'il mérite. Je ne

puis qu'applaudir à cette vérité, reprit la grande; car, ajouta-t-elle, pour moi, quelque indifférente que je paroisse, j'ai de tout temps aimé l'esprit avec passion; et, ayant toujours remarqué que les abbés en ont plus que les autres, j'ai aussi toujours été portée d'une inclination particulière à les honorer. Je leur répondis avec un peu d'embarras que j'étois le plus confus du monde, que je ne méritois ni la réputation que le bon P. Raphaël m'avoit donnée, ni la bonne opinion qu'elles s'étoient faite de moi sur sa parole, et que j'étois cependant très-flatté de la bonté qu'elles avoient eue de me croire ce que je n'étois pas, parce que cela me procuroit de connoître deux personnes qui devoient avoir de l'esprit infiniment, puisqu'elles l'estimoient et le recherchoient si fort dans les autres. Après ces politesses réciproques, elles s'approchèrent de ma table, et me prièrent d'excuser si elles avoient la curiosité d'ouvrir quelques livres qu'elles y voyoient, en ajoutant que c'étoit un mouvement auquel elles ne pouvoient résister, et que les livres avoient pour elles un attrait invincible. Parmi tous ceux dont ma table étoit couverte, elles trouvèrent la traduction d'Ovide, par le président Nicole[*]. Je ne sais si ce fut le titre de ce livre qui leur plut, ou si elles espéroient y apprendre quelque

[*] Claude Nicole, président de l'élection de Chartres, sa patrie, né en 1611, mort en 1685, âgé de 74 ans, cultiva les muses toute sa vie; mais ses poésies, recueillies en deux vol. in-12, sont d'un style faible, sans verve et sans couleur. On y trouve différens morceaux traduits, ou plutôt imités de Virgile, d'Horace, d'Ovide, de Juvénal et de Perse; l'*Art d'aimer* d'Ovide est de ce nombre.

chose, mais elles me prièrent de leur prêter cet ouvrage, dont elles avoient entendu vanter l'original. Je leur prêtai donc ce livre, dans lequel se trouve l'Art d'aimer; j'eusse bien voulu pouvoir leur prêter celui de se rendre aimables, dont elles avoient grand besoin. Soit reconnoissance de ma politesse, soit désir de former une liaison plus étroite avec moi, elles me proposèrent un petit voyage à une très-belle maison de campagne qu'elles avoient à deux ou trois lieues de Vichy, où elles se promettoient de me procurer beaucoup d'amusemens pendant le séjour que je voudrois y faire. Mais des raisons pressantes, que je n'avois pas prévues, m'obligèrent à partir dès le lendemain pour Clermont. Madame de Briom se détermina de son côté à prendre la même route, que j'eus la satisfaction de faire avec elle, et je quittai Vichy, ses fontaines, ses capucins, ses buveurs et ses beaux-esprits, sans rien laisser après moi que je pusse regretter. Nous avons transcrit ce long passage pour donner une idée de la manière de conter de l'abbé Fléchier, et du ton de plaisanterie qu'il s'est permis quelquefois dans sa relation des grands jours : nous aurons encore occasion d'en citer quelques autres exemples avant de finir cet extrait.

L'arrivée des commissaires envoyés par le roi pour la tenue des grands jours d'Auvergne ne fut pas plutôt connue que la terreur s'étoit répandue au loin dans toute la province. Les gentilshommes coupables de divers crimes, les officiers de justice accusés de malversation, de fraude ou de connivence avec les

hommes puissans et avides dont ils avoient favorisé les desseins injustes, les seigneurs qui avoient abusé de leur autorité pour vexer et opprimer leurs vassaux, soit par eux-mêmes, soit par les subalternes qu'ils faisoient agir ; en un mot, tous ceux à qui la voix publique ou les remords de la conscience reprochoient des atrocités, des violences et des pillages, sentirent que les temps alloient changer pour eux et pour leurs victimes, et que le jour de la vengeance alloit alors éclore avec le règne de la justice. La plupart, agités par la crainte, essayèrent de se mettre en sûreté : les uns en quittant la province et même le royaume, s'ils le pouvoient, avant qu'on fût instruit de leur évasion et qu'on eût le temps d'envoyer à leur poursuite ; les autres, en se réfugiant sur les rochers et dans les cavernes inaccessibles dont les montagnes sont remplies. Mais on avoit donné de si bons ordres que plusieurs furent arrêtés au milieu des préparatifs qu'ils faisoient pour s'évader, et que presque tous les autres furent découverts et arrêtés par les prevôts et les commissaires députés que le tribunal des grands jours avoit mis en campagne à cet effet.

M. Fléchier, témoin de tous les événemens qui tenoient les yeux du public ouverts sur la conduite et les opérations de MM. les commissaires, raconte dans le plus grand détail les procès qui furent instruits et jugés pendant la durée des grands jours ; non-seulement il fait l'histoire des crimes déférés au tribunal, dont tous les opprimés venoient en foule

réclamer la justice, mais encore celle des criminels par toute la suite de leurs actions, en remontant quelquefois jusqu'à leur première jeunesse. Il parcourt les différentes époques de leur vie, et rapporte avec exactitude les excès de tous genres auxquels ils se sont portés, sans omettre la moindre circonstance, jusqu'au temps où la justice trop tardive, comme elle l'est presque toujours, étendit son bras sur eux. Les accusations, les procédures, les témoignages, les preuves, le jugement et le supplice, rien n'est oublié. Il fait même connoître la naissance, l'état, la famille et les alliances des coupables, surtout lorsqu'ils sont d'un rang distingué, et ce sont les noms les plus illustres de la province qui subsistent encore avec plus ou moins d'éclat dans les premières places de l'Église, de la robe et de l'épée. Nous pensons qu'il seroit inutile, peut-être même imprudent, de retracer ici des faits oubliés depuis plus d'un siècle.

A l'époque où ils sont arrivés, ils ont pu faire de vives impressions sur les esprits, dans la province qui en fut le théâtre, servir d'objet à la curiosité, ranimer le respect pour les lois, et contenir les méchans par l'effrayant appareil d'une juste sévérité. Mais aujourd'hui, à quoi seroit-il bon d'en rappeler le souvenir effacé par les belles actions et les vertus qui se sont perpétuées dans les familles des coupables? cela ne serviroit tout au plus qu'à blesser leurs descendans et leurs alliés, sans aucune utilité pour le public. D'ailleurs, quel intérêt pourroient trouver à présent et l'écrivain et le lecteur dans le récit de

ces faits anciens, les uns d'une atrocité révoltante, les autres d'une malice réfléchie et d'une noirceur qui n'est propre qu'à flétrir les imaginations sensibles et les cœurs généreux ? L'histoire des crimes n'est déjà que trop vaste et trop connue ; c'est celle des vertus et des actions qui font la gloire de l'humanité qu'il faut surtout s'attacher à conserver et à répandre.

Tandis que les magistrats s'occupoient, avec un courage et un zèle digne de leur amour pour la justice, à éclaircir et à terminer les affaires dénoncées à leur tribunal par les plaintes de la partie publique ou par les requêtes des particuliers, l'abbé Fléchier employoit son loisir à recueillir quelques notions intéressantes sur le pays où il se trouvoit, et à visiter dans les environs les ouvrages de la nature et de l'art qu'on lui avoit indiqués comme les plus propres à satisfaire sa curiosité. Les objets de ce genre les plus frappans et les plus singuliers sont les rochers d'où jaillissent les eaux qu'un aqueduc d'une belle structure et des canaux souterrains conduisent à Clermont pour l'usage des habitans de cette grande ville. On conduisit l'abbé Fléchier dans ce lieu qui passe avec raison pour une des merveilles de la province, et il en fait une agréable description. « On voit, dit-il, « au haut d'une montagne, dont la pente a été fort adoucie pour qu'on puisse y arriver sans peine, deux ou trois rochers d'une grandeur prodigieuse, dont les masses paroissent comme suspendues, et qui, s'entr'ouvrant d'espace en espace, forment des grottes naturelles où se rendent toutes les eaux qui

se sont creusé elles-mêmes et sans artifice les canaux par lesquels elles s'échappent du sein de la montagne. Dans cette multitude étonnante de ruisseaux qui passent à travers les rochers, les uns coulent à petits filets et sans bruit, les autres s'élancent avec impétuosité, et forment en murmurant des cascades plus belles que tout ce qu'on admire de plus surprenant en ce genre dans les maisons royales où l'art a fait de si puissans efforts pour étonner les yeux. En entrant dans la grotte, on voit les eaux s'y rendre par tant d'endroits et en si grande abondance qu'on craint d'abord qu'en peu d'instans elles n'occasionent une vaste inondation, mais elles coulent toutes séparément, et vont se réunir dans le réservoir qui est au milieu. De là elles se distribuent à toutes les fontaines de Clermont par les routes secrètes qui leur ont été tracées. Vous diriez que ces eaux si limpides, si fraîches et si abondantes, sortent avec plaisir des masses énormes où elles ont leur source, pour entrer dans les canaux et parcourir l'aqueduc par où elles portent leur tribut aux habitans de la capitale d'Auvergne. Celles qui ne sont pas destinées à cet usage ont la liberté de s'épancher sans contrainte. Elles en profitent pour se répandre à leur gré dans la campagne, où elles forment mille petits ruisseaux des deux côtés du chemin depuis les grottes jusqu'à Clermont, au milieu des prairies d'un vert admirable, ce qui ressemble de loin à des bandes de cristal sur un fond d'émeraude. Au retour de cette prome-

nade, on rencontre une ancienne église taillée dans le rocher, qui n'est éclairée que par quelques petites ouvertures qu'on y a pratiquées. Suivant la tradition du pays, cette église a servi de retraite aux premiers chrétiens d'Auvergne, lorsque saint Austremoine, l'un des sept missionnaires envoyés dans les Gaules par l'église de Rome, vint y porter les lumières de la foi vers le milieu du troisième siècle.

Après cette agréable description des grottes et des fontaines qui fournissent de si belles eaux à Clermont, l'abbé Fléchier reprend le récit des opérations du tribunal des grands jours, des procès criminels jugés, et des exécutions publiques qui en furent la suite. Les mêmes raisons qui nous ont déjà fait passer sur ces tristes objets sans nous y arrêter nous engagent encore à ne pas extraire cette partie de la relation, qui occupe en différens morceaux près de la moitié du manuscrit. Il y a néanmoins au milieu de cela des traits d'une bonne philosophie, des anecdotes singulières, et des moralités heureusement déduites des faits qui viennent d'être racontés; mais, en les détachant du tissu dans lequel l'auteur du récit les a fait entrer, ces traits, ces anecdotes et ces moralités perdroient ce qu'on y remarque de saillant ou de judicieux, quand on les lit à la suite des événemens qui les font naître.

Tout le monde avoit cru que l'autorité de messieurs les commissaires n'avoit d'autre objet que d'arrêter le cours des oppressions et des brigandages, en punissant les violences de la noblesse, et les excès

de leurs officiers. Ainsi l'on fut bien étonné lorsqu'on apprit qu'ils venoient de donner un arrêt pour la réformation du clergé dans les points les plus intéressans de la discipline ecclésiastique. En effet M. Talon, animé d'un zèle ardent pour le rétablissement du bon ordre, avoit fait un discours plein de chaleur et de force contre les abus qui s'étoient glissés, par les malheurs des temps, dans les chapitres et les monastères des deux sexes. Il y déploya toute la sévérité de ses principes, et toute l'énergie de son éloquence. Il traça des tableaux si frappans des désordres de tout genre que la contagion des exemples et la négligence des supérieurs avoient laissé introduire dans les corps ecclésiastiques et dans les cloîtres; il les peignit de couleurs si vraies et si propres à faire impression qu'il eut tout le succès qu'il espéroit. Son réquisitoire fut remis à M. Nau, qui l'expédia promptement, et dès le lendemain l'affaire fut rapportée, en sorte que l'arrêt qui avoit été dressé de concert avec M. de Novion, président, fut rendu à la pluralité des voix, et au grand contentement de M. Talon. Il portoit que les supérieurs des monastères établis depuis trente ans seroient tenus de rapporter dans quinze jours les lettres-patentes de leur établissement avec l'arrêt de vérification, à peine de suppression; que toutes les communautés séculières et régulières seroient également tenues de présenter dans le même délai les contrats de leurs acquisitions faites depuis dix ans avec les lettres d'amortissement obtenues à cet effet, à peine d'être déchues desdites

acquisitions et privées des biens qui en étoient l'objet; que toutes les personnes ecclésiastiques, tant séculières que régulières, seront soumises à la juridiction de l'évêque diocésain, et qu'en conséquence les priviléges et exemptions contraires à cette règle de subordination et de bon ordre demeureront anéantis et comme non avenus; que les religieuses qui ne gardent pas la clôture l'observeront à l'avenir, et qu'au bout d'un an celles qui ne s'y seront pas soumises ne pourront plus recevoir de novices; que les chanoines seront obligés de se trouver tous les jours, conformément aux saints décrets des conciles, aux trois grands offices, des matines, de la messe et des vêpres, et qu'aucun d'eux ne sortira du chœur, avant que chaque office soit achevé, sans la permission de celui qui préside; que le nombre des prêtres et autres sujets qui composent les communautés d'hommes sera réglé par l'évêque selon les revenus affectés à leur subsistance, et qu'il en sera de même du nombre des chanoines dans les chapitres; qu'on nommeroit des juges royaux pour visiter les biens de tous les bénéfices, constater les réparations qui sont à faire, et y contraindre les titulaires par la saisie de leurs revenus. Après quelques autres dispositions du même genre, l'arrêt statue sur les droits et les fonctions des curés, des marguilliers fabriciens, etc.; et, pour subvenir à la subsistance des curés, il porte la portion congrue à cent écus, et défend aux gentilshommes qui possèdent des fiefs de s'emparer des dîmes sur lesquelles ils n'ont point de droit

assuré, au préjudice des curés lorsqu'ils les réclament.

Cet arrêt fit beaucoup de bruit non-seulement à Clermont et dans toute l'Auvergne, mais encore à Paris et à la cour. On en parla très-diversement, suivant les idées et les intérêts d'un chacun, comme c'est l'ordinaire dans ces sortes d'occasions. Les uns l'approuvoient dans tous les points, les autres au contraire trouvoient que messieurs des grands jours avoient excédé les pouvoirs de leur commission, qu'ils avoient même porté leur autorité plus loin que les conciles provinciaux lorsqu'ils s'assembloient; qu'ils devoient se borner à punir les crimes des nobles et les malversations des juges subalternes, sans s'occuper de la réformation des ecclésiastiques et des religieux, et qu'enfin il n'appartenoit qu'au roi de faire des réglemens généraux sur ces sortes d'objets; et il paroît qu'à l'égard de ce dernier article la cour pensa comme la portion du public dont on vient de rapporter l'opinion. Quoi qu'il en soit, on ne voit pas que ce projet de réforme, quelque utile, quelque nécessaire même qu'il fût à cette époque, ait eu de grandes suites, puisque l'attention du gouvernement, de concert avec la puissance spirituelle, s'est portée depuis sur les mêmes objets et par les mêmes motifs pour le bien de l'Église et de l'État.

Le zèle que M. Talon faisoit paroître pour le rétablissement du bon ordre dans tous les états, madame sa mère le montroit de son côté dans les choses qui étoient à sa portée, et qui convenoient à son sexe. C'étoit une dame infiniment respectable par sa pru-

dence, son bon esprit et sa piété. Elle étoit d'un caractère ferme et d'une humeur un peu sévère. On lui trouvoit quelque chose de romain dans la figure, dans les principes et dans la tournure des idées. Elle avoit beaucoup d'empire sur l'esprit de monsieur son fils, et l'on prétendoit qu'elle s'étoit déterminée à l'accompagner pendant la tenue des grands jours, autant pour l'aider de ses conseils, dans les affaires épineuses dont elle prévoyoit qu'il seroit chargé, que par attachement pour lui.

A peine arrivée à Clermont, elle s'occupa du maintien de la police, et de la nécessité de taxer les prix des comestibles et de toutes les denrées, de peur que les marchands ne profitassent de l'affluence des personnes étrangères que la tenue des grands jours attiroit dans la ville. Assistée d'un de messieurs les commissaires (M. Nau), magistrat très-versé dans ces sortes de choses, elle se fit apporter les poids et mesures dont on se servoit pour toutes les marchandises, et par l'examen qu'elle en fit elle reconnut qu'il y avoit beaucoup de fraude et de tromperie dans le commerce, et surtout dans les branches qui tiennent aux objets de consommation. Ces découvertes ouvrirent les yeux à tout le monde, et portèrent les magistrats à faire sur cela des réglemens très-sages et très-utiles au public.

Mais ensuite cette illustre dame tourna ses soins vers un objet plus digne de sa piété. Elle conçut l'utile et généreux projet d'établir à Clermont des assemblées de charité en faveur des pauvres, sur le modèle

de celles qui subsistoient dès-lors dans les paroisses de Paris. Elle fit donc convoquer les dames les plus qualifiées de la ville, chez le curé de la paroisse où elle se trouvoit logée, pour leur faire part de ce pieux dessein, et les engager à y concourir. Après une courte exhortation du curé sur l'objet de l'assemblée, madame Talon prit la parole, et fit passer dans tous les cœurs les sentimens de compassion et de bienveillance dont le sien étoit rempli. Toutes les dames qui composoient l'assemblée adoptèrent ses vues, et témoignèrent le plus grand désir de participer à la bonne œuvre qu'elle leur proposoit. Ces préliminaires étant remplis, on s'occupa d'un réglement qui eut pour objet la tenue des assemblées, la collecte et la distribution des fonds destinés au soulagement des pauvres, le choix et les fonctions d'une supérieure, d'une trésorière et d'une économe, et enfin les détails attachés à ces divers emplois. Tout cela fut rédigé d'après les observations et les conseils de madame Talon, qui fut regardée avec raison comme la fondatrice d'un établissement si conforme à l'esprit du christianisme, et si avantageux pour l'humanité.

Après ce coup d'essai qui lui avait si bien réussi, madame Talon étendit ses idées de réforme sur l'hôpital des pauvres malades, tenu par des religieuses qui paroissoient avoir oublié totalement leurs devoirs et la fin de leur institut. C'étoit une colonie des hospitalières de Loches. A leur arrivée elles avoient montré un grand zèle pour le service des malades, et un courage infatigable pour remplir les devoirs pé-

nibles de leur état. Mais bientôt elles avoient détruit par leur conduite la bonne opinion qu'on avoit conçue d'elles. Peu jalouses de satisfaire à leurs obligations, elles s'approprièrent les revenus de la maison, étendirent les bâtimens, non pour y recevoir des malades, mais pour y loger les sujets qu'elles tiroient des meilleures familles de la ville, pour se faire des protecteurs et des amis. Madame Talon, qui s'étoit d'abord déclarée pour elles, instruite de ces désordres, fit venir la supérieure; et, l'ayant intimidée en la menaçant de la mettre elle et toute sa communauté entre les mains de son fils, pour les punir suivant la grièveté de leurs fautes et les renvoyer dans leur première maison de Loches, d'où elles étoient venues; vous n'avez, lui dit-elle, d'autre parti à prendre que de vous retirer de vous-même pour éviter le juste châtiment que vous méritez, surtout s'il est vrai, comme on l'assure, que vous n'avez point de lettres-patentes. La religieuse intimidée présenta les titres de leur établissement, qui furent trouvés en bonne forme, mais en même temps on lut et les conditions auxquelles la ville de Clermont les avoit reçues, et leurs devoirs journaliers envers les malades. Voilà, leur dit-on, votre règle et votre loi; vous n'avez pas d'autre parti à prendre que de vous y soumettre, et vous êtes répréhensibles de ne l'avoir pas fait jusqu'à présent. Ces bonnes filles, n'ayant rien à répondre pour leur justification, reconnurent leur faute, et rentrèrent dans le bon ordre dont elles s'étoient écartées. Cette réforme heureusement termi-

pée fit honneur à madame Talon, mais en même temps elle devint redoutable à tous ceux qui avoient quelque chose à craindre de son zèle et de son humeur entreprenante.

En effet, madame Talon auroit peut-être obtenu des suffrages plus universels et certainement plus flatteurs, si elle ne se fût servi de son crédit que pour inspirer la clémence aux magistrats, et se rendre auprès d'eux la protectrice des malheureux; du moins est-il sûr que par cette conduite elle seroit demeurée avec plus d'avantage pour elle-même et pour les autres, dans les caractères de son sexe, qui sont la douceur et la bonté.

L'abbé Fléchier alla passer les fêtes de la Toussaint à Riom, où il avait été invité à prêcher; car sa réputation de prédicateur, comme nous l'avons déjà dit, l'avoit suivi en Auvergne. Il fut entendu avec ces dispositions favorables et portées aux applaudissemens, qui sont toujours dans ces sortes de circonstances l'effet d'une célébrité acquise. A son retour il trouva les magistrats des grands jours, qui s'étoient dispersés dans le voisinage de Clermont pendant les fêtes, réunis et totalement livrés à leurs fonctions. Il reprend à cette époque la suite de leurs opérations. Il expose, comme il l'a déjà fait ailleurs, les causes dont ils s'occupèrent, les arrêts qu'ils rendirent, et les exécutions plus ou moins rigoureuses qui s'en suivirent. Quoique nous nous soyons prescrit la règle de ne pas faire entrer dans notre extrait cette partie de la relation, ordinairement peu intéressante et

presque toujours remplie de faits scandaleux ou atroces qui répugnent à retracer, néanmoins dans le nombre des affaires qui furent portées alors au tribunal des grands jours, nous en trouvons une qui nous semble mériter que nous nous y arrêtions, à cause des rapports qu'elle nous offre avec un des événemens les plus remarquables de notre temps.

Il y avoit dans la Combraille, petit pays situé entre l'Auvergne et le Limousin, une maison de chanoines réguliers qui possédoit quelques terres dont les habitans étoient dans un état de servitude proprement dite, ne pouvant se marier sans la permission des seigneurs, ni s'établir ailleurs sans perdre toutes leurs propriétés, ni transmettre leurs biens à des collatéraux par succession naturelle ou par testament, les seigneurs, à défaut d'enfans, étant leurs seuls héritiers. C'étoit un reste de l'ancien esclavage qui avoit couvert toute la France pendant plusieurs siècles. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que ces traces odieuses de la barbarie et du droit cruel par lequel se gouvernèrent les nations du nord, qui s'emparèrent des provinces que nous habitons par une suite de leurs conquêtes sur les Romains, se soient maintenues plus long-temps qu'ailleurs dans les terres appartenant aux ecclésiastiques et aux religieux. Dans celles des chanoines réguliers dont nous parlons, une fille née dans la servitude avoit épousé un homme libre du voisinage. Il naquit des enfans de ce mariage. Les religieux prétendoient qu'ils étoient serfs, comme leur mère, et ils se fondoient sur le droit

romain et sur la coutume généralement suivie dans le pays. Les autorités et les exemples venoient à l'appui de leur prétention, et la possession immémoriale qu'ils invoquoient en leur faveur, comme le titre le plus incontestable et le plus sacré, étoit la base de leur défense. Le mari de cette femme, qui connoissoit mieux qu'elle le prix de la liberté, et qui ne vouloit pas que ses enfans en fussent privés, soutenoit de son côté que c'est la condition du père qui détermine et assure celle des enfans, parce qu'étant le chef de la famille tous les droits et toutes les facultés civiles émanent de lui seul, qu'il les transmet avec la vie à ceux qui naissent de lui, lesquels sont reconnus pour nobles, s'il est dans la classe de la noblesse; et pour roturiers, si sa naissance est ignoble et roturière. Deux avocats, les plus renommés de la province, plaidèrent cette cause intéressante avec tout l'appareil qu'elle méritoit, et toute l'éloquence que comportoient leurs talens. M. Talon, comme chargé du ministère public, porta la parole après eux, et dit des choses admirables sur la honte et la dureté de l'esclavage, sur la nature et les avantages inestimables de la liberté, sur l'autorité paternelle qui découle du droit de la nature et des lumières de la raison, enfin sur l'esprit du christianisme qui protége et consacre les lois de l'humanité, et qui proscrit la tyrannie. Mais les juges, malgré toutes ces bonnes raisons, et les couleurs touchantes dont elles étoient revêtues par les défenseurs de la liberté civile, trouvèrent les décisions du droit écrit si positives, et les coutumes

si constantes sur cet objet qu'ils n'osèrent rompre les fers des malheureux qui réclamoient à leur tribunal les lois les plus imprescriptibles, et l'usage du plus beau privilége que la Divinité ait accordé aux hommes après le don de la pensée. L'affaire fut appointée. Il falloit qu'il s'écoulât encore plus d'un siècle pour que la raison fît des progrès trop long-temps retardés par la réunion de mille causes plus actives et plus funestes les unes que les autres; pour que les droits sacrés de l'humanité fussent éclaircis et vengés; et pour qu'un jeune monarque, ami de l'ordre, ennemi de toute espèce de vexation, quel que soit le masque imposant dont elle se couvre, montant sur le trône des François sous les plus heureux auspices, ouvrît avec son règne celui de la bienfaisance et de la justice. Il a rompu dans toute l'étendue du royaume, par une loi de douceur et d'équité, les chaînes dont l'ancienne et barbare coutume de nos pères avoit chargé les mains d'une portion de ses sujets, et il a voulu que la terre des Francs, suivant la belle prérogative de la nation, si conforme au vœu de la nature, fût véritablement l'empire de la franchise et de la liberté.

Dans les environs de Clermont, et dans toute l'Auvergne, la nature a tellement diversifié les sites et les aspects qu'il y a peu de pays où l'on trouve des points de vue plus pittoresques et plus attachans. Il ne faut pas même s'éloigner beaucoup de la ville pour rencontrer quelqu'une de ces situations aussi propres à élever l'âme qu'à charmer la vue; mais

quand l'art est venu seconder et diriger la nature si riche et si prodigue de beautés en ces lieux, avec peu d'efforts il a produit en se jouant des choses admirables. On en fit voir la preuve à l'abbé Fléchier, dans une maison de campagne située à un quart de lieue de Clermont, qui devoit être un séjour délicieux en été, et qui, par l'abondance et la fraîcheur de ses eaux, passoit avec raison pour le Saint-Cloud et le Liancourt de l'Auvergne. Elle étoit bâtie sur une éminence fort douce à monter ; de là on découvroit une grande étendue de prairies qui sont plus vertes et plus fraîches que partout ailleurs. On avoit en perspective deux villes placées à une distance égale (Clermont et Montferrand), qui sembloient, par l'éloignement et la symétrie, n'avoir été fondées où elles sont que pour servir de point de vue principal à cette maison. La montagne du Puy-Dôme, avec une suite d'autres, bornent l'horizon d'un côté, et de l'autre une plaine qui s'étend au loin permet aux regards de se porter en liberté sur tous les objets qu'elle présente, sans que rien les contraigne. Le terrain étoit arrosé des plus belles eaux du monde ; elles sortoient en abondance de plusieurs fontaines renfermées dans des grottes que la nature seule avoit creusées, et l'art en avoit tiré tout le parti possible pour l'ornement de la maison et des jardins. On y voyoit des bassins d'une étendue considérable, et, au milieu, des cabinets construits avec goût, qui sembloient être autant d'îles flottantes. Dans une des grottes on remarquoit la statue de Diane, ornée de tous ses attributs, que

l'eau couvroit d'une nappe transparente qui lui servoit de voile, et qui conservoit cette figure dans toute sa beauté. Le maréchal d'Effiat, qui étoit devenu surintendant des finances par la protection du cardinal de Richelieu, ayant formé le projet de réunir en une les deux villes de Montferrand et de Clermont, avoit jeté les yeux sur le local de cette maison de campagne pour s'y bâtir un palais, et en faire une des merveilles de la province.

L'abbé Fléchier rencontra dans cette agréable solitude un chanoine de la cathédrale de Clermont, qui s'y étoit réfugié pour n'être pas témoin de l'exécution d'un curé condamné par le tribunal des grands jours pour des crimes affreux que ce misérable avoit commis, au déshonneur du caractère sacerdotal, et au grand scandale des fidèles. Ce triste sujet fit tomber leur entretien sur l'état déplorable où l'ignorance et la corruption des mœurs avoient fait tomber la discipline ecclésiastique. Le chanoine, frappé de ces idées, traça rapidement le tableau historique de l'église de Clermont, fondée en 250 par saint Austremoine, et gouvernée pendant plusieurs siècles par de saints évêques; de ces temps heureux qui furent des temps de régularité, d'édification, et, pour mieux dire encore, le règne de la vertu; il descendit d'âge en âge jusqu'à l'époque où, les grands exemples de sainteté devenant plus rares, le nerf de la discipline commençant à se relâcher et les abus à s'introduire, tout dégénéra tellement que le petit nombre des hommes vertueux qui restoient encore avoient peine à se per-

suader que les pasteurs et les ecclésiastiques d'alors fussent les successeurs de ceux qui avoient gouverné la même église autrefois avec tant de zèle et de piété. Le bon chanoine prétendoit trouver le principe de ce relâchement et la source de tous les maux qui en découloient dans le peu de vigilance des premiers pasteurs, et encore plus dans leur mauvais exemple. Il prouvoit cette assertion par la conduite de quelques prélats des derniers temps, qu'il nomme et qu'il caractérise par plusieurs traits de leur vie qui ne sont rien moins qu'édifians. Mais les règles de conduite personnelle et de gouvernement général que s'étoit prescrites à lui-même l'évêque[1], qui occupoit alors le siége épiscopal de Clermont, lui font espérer des changemens heureux dans la discipline et les mœurs du clergé. Déjà, dit-il, on éprouve les effets salutaires de son zèle et de son application à tout ce qui peut contribuer au rétablissement de l'ordre.

Après avoir rendu compte de son entretien avec ce chanoine de Clermont sur une matière aussi grave et aussi sérieuse que celle des mœurs ecclésiastiques et des lois établies pour en maintenir la pureté, l'abbé Fléchier passe à un sujet plus gai. Une troupe de comédiens de campagne vint s'établir à Clermont, attirée sans doute par l'espoir d'y faire bien ses affaires, attendu le concours prodigieux d'étrangers de

[1] M. Gilbert de Veni d'Arbouze de Saint-Géniez, qui avoit été dernier abbé régulier de Manlieu, dans le diocèse de Clermont, où il avoit embrassé la vie religieuse, et dont il remplit les devoirs avec édification.

tout état que la tenue des grands jours avoit produit dans la capitale de l'Auvergne. En effet, ces histrions furent bien accueillis du public, quoiqu'au jugement de l'auteur cette troupe ne valût pas mieux que celle dont le burlesque Scarron a célébré les aventures dans le roman comique. C'étoit une chose insoutenable pour ceux qui avoient quelque goût de leur entendre réciter les vers, surtout dans le tragique; ils les estropioient d'une façon ridicule, les tronquant, allongeant, bouleversant, confondant, sans nul égard aux sens, à la raison, ni même à la rime. J'avois pitié de Corneille, dit l'abbé Fléchier, et j'eusse mieux aimé pour son honneur que M. d'Aubignac eût fait vingt dissertations critiques contre ses tragédies, que de les voir défigurer aussi cruellement qu'elles l'étoient par ces acteurs détestables. Cependant ils étoient applaudis, parce qu'ils représentoient assez bien le burlesque et le ridicule, étant très-ridicules et très-burlesques eux-mêmes; et messieurs les commissaires s'en servoient pour faire diversion aux scènes douloureuses et sanglantes qu'on donnoit souvent au public par leurs arrêts. Ils vouloient tempérer par là dans les esprits la terreur que leurs jugemens y répandoient, et faire voir en assistant eux-mêmes à la comédie que, s'ils étoient sévères par devoir et comme ministres des lois, ils n'étoient pas ennemis, comme citoyens et gens du monde, d'un honnête délassement et d'une gaîté décente.

Les acteurs de cette troupe ambulante, accoutumés à la licence par l'habitude qu'ils avoient d'ouvrir leur

théâtre dans des lieux où la police étoit mal observée, se donnèrent la liberté de jouer une pièce badine et un peu satirique, dont les plaisanteries tomboient sur Chapelain et sur quelques autres beaux-esprits du temps. Chapelain étoit, comme on sait, un des héros de l'hôtel de Rambouillet, où l'abbé Fléchier se faisoit gloire d'avoir obtenu les entrées; aussi ne manque-t-il pas de s'élever avec force contre l'insolence des histrions qui avoient osé attaquer publiquement un si grand homme. Il prend de là occasion de tracer l'histoire de la comédie chez les Grecs et les Romains, distinguant avec soin les époques de l'ancienne, de la moyenne et de la nouvelle comédie, caractérisant très-bien chaque genre par les traits qui lui sont propres, et faisant connoître par leurs talens et leurs défauts les auteurs célèbres qui ont travaillé pour les théâtres d'Athènes et de Rome, dans les divers âges de l'art dramatique. Ce morceau est bien fait, et prouve que l'abbé Fléchier avoit sur cette partie de la littérature des connoissances qui n'étoient pas communes dans le temps où il écrivoit sa relation. Nous aurions très-volontiers copié tout cet endroit si les notions qu'il renferme ne se trouvoient pas aujourd'hui aussi répandues qu'elles étoient rares alors, et si les idées qu'on avoit sur cette matière ne s'étoient pas étendues et perfectionnées, autant qu'elles le sont à présent, par les savans ouvrages qu'on a publiés depuis un siècle sur les diverses formes de l'art théâtral chez les anciens.

Au milieu des amusemens que messieurs des grands

jours s'efforçoient de procurer à la noblesse et aux autres personnes distinguées dont Clermont étoit rempli, ils ne perdoient pas de vue les fonctions importantes pour lesquelles ils avoient été envoyés. Après avoir fait toute la soirée, dit la relation, le personnage d'hommes aimables et sensibles aux plaisirs de la société, en conduisant les dames à la comédie, aux assemblées de jeu qui se tenoient dans les meilleures maisons de la ville, et aux grands soupers qui se donnoient tour à tour chez tous ceux qui tenoient quelque rang, il falloit reprendre le lendemain, dès la pointe du jour, le rôle de juge, et prononcer sur le sort des coupables avec toute l'inflexibilité de la loi. Quoiqu'on en eût déjà jugé beaucoup depuis l'ouverture des grands jours, il en restoit encore davantage à juger, parce qu'on en conduisoit journellement dans les prisons de tous les cantons de l'Auvergne, et d'un si grand nombre peu étoient assez heureux pour ne pas tomber sous le glaive de la justice.

La relation passe encore ici en revue toutes les causes présentées et décidées au tribunal des grands jours ; elle en rapporte les circonstances principales et les moindres incidens avec la plus scrupuleuse exactitude. Un journal des audiences ne pourroit pas être plus suivi, ni plus détaillé. Dans la multitude très-variée de ces causes, il y en a quelques-unes qui sont mêlées d'anecdotes assez singulières, et d'autres qui fournissent à l'auteur la matière des épisodes dont il a orné sa narration : telle est entre

autres celle de madame de Talleyrand, prieure titulaire du prieuré de Marsac, ordre de Cluni, qui avoit résigné ce bénéfice à madame de Chalais sa nièce, religieuse de l'abbaye de Montmartre, sous des conditions que celle-ci refusoit de remplir par esprit d'intérêt, manquant non-seulement au devoir de la reconnoissance envers sa bienfaitrice, mais encore à ceux de la nature envers sa tante, jusqu'à la priver des choses les plus nécessaires dans l'âge avancé et l'état d'infirmité où elle étoit parvenue. Telle est encore la cause d'une villageoise belle et vertueuse qui, douée de tous les charmes de l'esprit et du corps, que la nature réunit rarement dans les personnes du rang le plus élevé, ajoutoit encore à l'éclat de ces brillantes qualités par la sagesse et la bonne conduite dont elle étoit un modèle admirable, et qui, pressée par un amant que la passion rendoit audacieux et entreprenant au point de ne rien ménager, avoit percé d'un coup de broche, qui s'étoit rencontrée sous sa main, le téméraire qui l'attaquoit, au moment où la force l'alloit rendre victorieux.

Le temps limité pour la durée des grands jours, par les lettres-patentes du 31 août 1665, étant près d'expirer, et les affaires de tout genre qu'il falloit discuter et décider s'étant multipliées au-delà de ce qu'on avoit pensé, il devint nécessaire que le roi, par d'autres lettres-patentes, revêtues des mêmes formalités que les premières, prorogeât les pouvoirs de messieurs les commissaires et les séances du tribunal qu'il avoit érigé. Le souverain fit donc connoître sa

volonté par un nouvel acte de sa puissance royale. Mais peu s'en fallut que la loi même qui étendoit l'autorité des magistrats ne fît naître entre eux la division et la mésintelligence. Voici à quelle occasion. Il étoit réglé par les nouvelles lettres-patentes qu'en cas de maladie, d'absence ou de récusation, M. de Caumartin remplaceroit M. de Novion dans la présidence; mais comme M. de Caumartin étoit maître des requêtes, et les autres commissaires, conseillers au parlement, ceux-ci pour l'honneur de leur corps ne pouvoient consentir à siéger sous la présidence d'un magistrat tiré d'une compagnie étrangère. Ils rendoient justice au mérite de M. de Caumartin; ils convenoient de ses talens, de sa probité, de ses lumières, de sa politesse, et de toutes les autres qualités par lesquelles il étoit infiniment recommandable; et, malgré cela, l'intérêt de leur compagnie l'emportant sur toute autre considération, ils persistèrent tant qu'il leur fut possible dans la prétention de ne pouvoir ni devoir être présidés que par un de leurs confrères. Ce démêlé, sans être poussé jusqu'à l'aigreur et à la rupture, parce que M. de Caumartin jouissoit de l'estime la plus méritée, ne laissa pas de jeter quelque froideur entre les différens membres du tribunal des grands jours. Ils n'étoient pas tous du même sentiment sur le point de la contestation; les uns, plus vifs par caractère, ou plus entêtés de la prééminence du parlement sur tous les autres corps de judicature, ne vouloient se prêter à aucun tempérament; les autres, plus modérés ou moins remplis

d'une prévention exclusive en faveur de leur corps, étoient disposés à se prêter aux vues de la cour en considération du bien public ; mais tous étoient convenus de ne plus manger chez M. de Caumartin, et de ne se trouver que rarement aux assemblées de jeu et de conversation qui se tenoient les soirs, dans son hôtel, jusqu'à ce que la difficulté fût terminée.

Cependant on ne s'occupoit pas moins de cette affaire à Paris qu'à Clermont, et les avis n'y étoient pas moins partagés. On agissoit avec une égale vivacité tant de part que d'autre, et à la cour et dans le sein du parlement, les uns pour assurer aux lettres-patentes une prompte exécution, les autres pour y faire changer ce qui étoit la cause du mécontentement. Mais enfin, après bien des démarches et des représentations, le roi, conseillé par M. Colbert qui avoit dirigé tout ce travail, fit connoître ses intentions d'une manière si positive qu'un plus long refus de s'y soumettre eût été regardé comme une désobéissance. Les nouvelles lettres-patentes furent donc enregistrées à Paris sans changement, et arrivées à Clermont on les reçut sans résistance ; on les mit à exécution dès le jour même, et parmi les commissaires aucun ne réclama contre l'article qui concernoit la présidence. Ainsi fut terminé ce démêlé qui partageoit les esprits suivant la diversité des intérêts, règle assez ordinaire des opinions, et qui auroit pu avoir des suites plus considérables sous un monarque moins absolu que Louis XIV et un ministre moins ferme que Colbert.

L'abbé Fléchier rend compte en cet endroit de sa relation d'une espèce de petit pèlerinage de dévotion qu'il fit avec quelques-uns des étrangers que les grands jours avoient fait venir comme lui de Paris à Clermont. Le terme de ce pèlerinage étoit l'abbaye de Saint-Allyre, lieu célèbre et très-révéré, dans un des faubourgs de la ville. Cette abbaye porte le nom de Saint-Allyre, qui succéda à Saint-Austremoine sur le siége épiscopal de Clermont, parce que le corps de ce saint évêque y est inhumé. Elle fut long-temps possédée par l'ordre de Cluni, d'où elle passa vers l'an 1500 dans la congrégation de Cheval-Benoît, et dans celle de Saint-Maur en 1636. Suivant la tradition du pays, c'étoit en ce lieu que le petit nombre des habitans de Clermont, convertis à la foi par l'apôtre de l'Auvergne, tenoient leurs assemblées, et l'on y montre encore une grotte où ils se cachoient pour célébrer les saints mystères dans le temps des persécutions. Voilà ce qui rend ce lieu vénérable. L'antique architecture de l'église, sa religieuse obscurité, l'étendue des cloîtres et le silence qui règne dans cette solitude, quoique voisine d'une ville très-peuplée, tout inspire le respect et rappelle les temps heureux où la profession extérieure du christianisme étoit inséparable d'une vie si sainte que les païens eux-mêmes les admiroient en les persécutant.

L'abbé Fléchier fait la description de cette église et du monastère. Il se divertit ensuite à rapporter les contes que l'abbé, homme simple et crédule,

leur fit à ses compagnons et à lui sur les prodiges de Saint-Allyre, qui, suivant la chronique, après avoir guéri une fille d'empereur possédée du démon, avoit obligé le diable à transporter d'Allemagne en Auvergne un pilier fort élevé, pour servir à la construction de l'église qu'il bâtissoit alors sur les cendres des premiers chrétiens de cette contrée. Mais, si l'auteur refusa de croire ce prodige et plusieurs autres du même genre que le bon abbé racontoit, il ne put refuser son admiration aux merveilles de la nature qu'on voit en ce lieu. Il l'accorda surtout à une fontaine dont l'eau a la propriété de transformer en pierre les corps solides qu'on y plonge ou que le hasard y fait tomber. Il s'attache d'abord à toute la surface de ces corps une croûte ou enduit pierreux qui s'épaissit peu à peu, et change avec le temps la forme primitive que la nature avoit donnée aux élémens dont ils sont composés. Ce qu'il y avoit de plus remarquable dans cette fontaine, suivant la relation, c'est que le ruisseau qui en découloit s'étoit formé à lui-même une espèce de pont avec la matière pierreuse dont ses eaux sont imprégnées, et que la masse de ce pont sembloit augmenter tous les jours par un effet de cette opération continuelle de la nature.

La relation reprend encore ici le fil des affaires dont messieurs les commissaires des grands jours avoient recommencé à s'occuper avec un nouveau zèle depuis l'arrivée des lettres de prorogation, parmi lesquelles il y en avoit beaucoup de graves,

et dont les suites devinrent tout-à-fait tragiques; telles que celles du comte de C... et du marquis de V..., qui furent condamnés l'un et l'autre à perdre la tête par la main du bourreau.

L'abbé Fléchier interrompt souvent le récit de ces événemens funestes pour raconter les aventures plus agréables et plus divertissantes auxquelles il eut part, et dont il avoit besoin pour dissiper l'ennui qu'il devoit avoir de n'entendre parler du matin au soir que de procès, de sentences capitales et de supplices. Il se plaît surtout à rendre compte de ses promenades et des conversations instructives ou plaisantes dont elles ont été l'occasion. Il rapporte ici qu'après plusieurs semaines d'un temps extrêmement rigoureux par la continuité des neiges et des gelées, qui ne permettoient pas de quitter les appartemens, un air plus doux et quelques rayons de soleil l'invitèrent à sortir avec M. C..., citoyen de Clermont, homme d'esprit, et qui avoit plus de littérature qu'il n'étoit ordinaire alors d'en trouver au fond des provinces. L'abondance des neiges empêchant qu'ils ne pussent aller au-delà des murs de la ville, ils entrèrent dans le cloître des jacobins pour s'y promener à l'abri et sans incommodité.

Ce cloître étoit non pas orné, mais tapissé de peintures fort singulières, tant pour le dessein que pour le goût et l'exécution. Le premier objet de ce genre qui frappa la vue des deux promeneurs fut un vaste tableau tout rempli de figures d'empereurs, de rois, de reines et d'autres personnages d'un rang auguste,

décorés des attributs de leurs dignités. Nous étions occupés à considérer ce tableau, et nous en cherchions le sujet, dit la relation, lorsque nous fûmes abordés par un religieux de la maison, qui, par son âge et la gravité de son extérieur, paroissoit être un des sujets considérables de son ordre. Ce que vous voyez là, nous dit ce bon père, est un des plus beaux monumens qu'on ait pu consacrer à la gloire de notre saint fondateur et à la noblesse de notre ordre; car si les jésuites élèvent si haut leur saint Ignace de Loyola, qui n'étoit qu'un simple gentilhomme biscayen, que ne pouvons-nous pas dire de saint Dominique, qui étoit un des grands du royaume de Castille, parent ou allié d'un grand nombre de souverains? Voilà ce que la peinture a voulu représenter, et l'on peut dire qu'elle n'a usé ni de flatterie ni d'exagération en traitant ce beau sujet, et qu'elle s'est renfermée dans les bornes exactes de la vérité. D'ailleurs, ajouta-t-il, si ç'a été un si grand honneur pour le saint patriarche de notre ordre d'être né dans un rang si distingué, ce n'en est pas un moindre pour nous d'être ses enfans spirituels; car tous ces rois, ces empereurs et ces princes de la terre sont aussi devenus nos parens par cette filiation, selon l'esprit que nous tirons de lui, comme membres de la famille dont il est le chef. Pendant que le bon père faisoit l'éloge de son ordre d'une manière un peu mondaine, nos regards se fixèrent sur une autre peinture d'un goût qui nous parut assez bizarre. On y voyoit des jacobins, les uns armés de massues comme des Hercules, les autres avec des lances comme

ceux qui s'apprêtent à courir la bague, et d'autres encore portant à la main des torches ardentes ou des épées teintes de sang. Nous nous regardions avec surprise, comme pour nous demander l'un l'autre la signification mystérieuse de ce tableau, lorsque le bon religieux, s'apercevant sans doute de notre embarras, nous dit : Ce sont les premiers martyrs de notre ordre, qui ont été assommés à coups de massue, percés de lances, brûlés avec des flambeaux ardens, ou tués par le tranchant de l'épée ; et ces généreux défenseurs de la foi jouissent, comme dit le docteur angélique...:

Il nous auroit cité quelques pages de saint Thomas, si l'un de nous ne l'eût interrompu pour lui demander l'explication d'un des plus curieux de ces portraits. C'étoit un jacobin tenant une balance où il y avoit d'un côté un panier plein des plus beaux fruits, et de l'autre ces mots : Dieu vous le rende ; et ces quatre paroles étoient si pesantes qu'elles emportoient l'autre bassin de la balance chargé de fruits. Ah ! s'écria le père, voilà un des plus beaux traits de toute l'histoire de notre ordre ; ce miracle que Dieu a opéré par un de nos religieux montre évidemment que les aumônes qu'on nous fait en vue de Dieu sont bien payées par le vœu que nous exprimons pour l'avantage spirituel de nos bienfaiteurs, en disant Dieu vous le rende ! Il seroit bon qu'on prêchât souvent cette histoire ; les gens du monde en deviendraient plus charitables, et nous ne serions pas réduits à vivre

si pauvrement, car le siècle est si peu porté à la générosité envers les religieux...

Il alloit déclamer contre le siècle, mais nous arrêtâmes l'essor de son zèle en nous avançant vers une des galeries du cloître, dont les tableaux, comme on l'apprenoit d'une inscription latine qu'on lisoit à l'entrée, étoient consacrés à représenter les miracles du rosaire. Vous allez voir, nous dit le bon père, les prodiges que la puissance de Dieu a opérés pour étendre et affermir la dévotion la plus solidement établie, et la plus utile au salut qu'il y ait dans l'Église. Voyez, continua-t-il, dans ce premier tableau cet évêque emporté par la rapidité des flots d'un torrent qui l'entraîne, et qui lève les mains au ciel pour implorer son assistance dans l'extrême danger où il se trouve; c'étoit un prélat très-opposé à la dévotion du rosaire, et qui ne vouloit pas qu'on en établît des confréries dans son diocèse, parce qu'il n'aimoit pas les frères prêcheurs; mais Dieu, qui protége toujours les siens, permit que ce prélat en voyageant tombât dans un torrent impétueux dont les eaux l'auroient englouti sans les prières de ce saint homme que vous voyez sur le rivage (c'étoit un jacobin qui tendoit la main à l'évêque pour le sauver du naufrage). Dieu le convertit par cet événement; et depuis nous n'avons pas eu de meilleur ami, ni de protecteur plus zélé de nos confréries. Le bon père parloit toujours en nous suivant, mais par bonheur pour nous une cloche qui l'appeloit au chœur vint à sonner, et il nous fit des excuses sur l'obligation où il étoit de

se rendre à l'office, en nous promettant de revenir bientôt, parce qu'il avoit encore beaucoup de choses curieuses à nous dire; mais nous, qui ne voulions pas en apprendre davantage, nous n'eûmes garde de l'attendre.

Les fêtes de Noël et les cérémonies accoutumées du premier jour de l'an avoient interrompu le cours des affaires. Pendant ce temps-là on ne s'occupa que des actions de piété convenables au temps, et des devoirs de bienséance établis par l'usage. Les muses d'Auvergne saisirent la circonstance pour montrer leurs talens. On ne parla donc pendant quelques jours à Clermont que de vers, de poëmes, de chansons et de harangues à la louange de messieurs les magistrats des grands jours. L'abbé Fléchier rapporte quelques-unes de ces pièces pour donner une idée des autres; car il sentoit bien qu'on ne pouvoit proposer toutes ces productions que comme des modèles de ridicule et de mauvais goût. La moins mauvaise est un sonnet adressé à M. le président de Novion, qui finit par ces vers dont la pensée est assez ingénieuse :

Tu fais encore ici ce que tu fis toujours;
Car de tous les jours de ta vie
Tes belles actions en ont fait de grands jours.

Les jésuites qui tenoient le collége de Clermont ne voulurent pas garder le silence dans une circonstance où tant de gens plus étrangers qu'eux sur le Parnasse se croyoient inspirés par Apollon. Ainsi les muses latines s'occupèrent aussi du tribut qu'elles devoient

aux restaurateurs de la justice et aux vengeurs des opprimés. D'abord les bons pères se proposèrent de faire jouer dans leur maison une tragédie-ballet, qui auroit représenté le retour d'Astrée sur la terre. Mais, soit qu'ils n'eussent pas eu assez de temps pour dresser les acteurs, soit que les maîtres de danse sur lesquels ils comptoient comme les plus intelligens et les plus capables de les seconder n'eussent pas répondu à leurs vues, ce grand projet n'eut point d'exécution. Tous leurs desseins se terminèrent donc à la composition d'un poëme latin de six cents vers, intitulé : *Le temple de Thémis, ou la justice rétablie*. Au jugement de l'abbé Fléchier, il y avoit dans cette pièce quelques bons vers et quelques pensées ingénieuses; mais le plan de l'ouvrage et les idées principales qui en formoient le tissu étoient si bizarres qu'elles approchoient du ridicule. D'abord l'auteur construisoit le temple de Thémis des ruines de ceux qui avoient appartenu aux huguenots et qu'on avoit détruits. Il feignoit ensuite que tous les saints rois qui avoient gouverné la France, *beatos Galliæ proceres*, depuis l'origine de la monarchie, s'étoient assemblés dans une grande place au milieu des airs pour conférer sur les moyens de rétablir le règne de la justice. Ce qu'il y avoit de plaisant, c'est que cette assemblée de saints rois commençoit à Pharamond, qui étoit païen, et finissoit à Henri IV. Une autre idée non moins singulière, c'est que l'auteur logeoit Thémis, bannie de la France, au sommet des Alpes où elle mouroit de froid. Le résultat de ce grand conseil

tenu en l'air étoit que le feu roi Louis XIII iroit trouver son fils Louis XIV, pendant qu'il dormiroit, pour lui conseiller d'établir les grands jours à Clermont en Auvergne, et les raisons de préférer cette province et cette ville à toutes les autres étoient que la Limagne est le pays le plus fertile de la France; qu'il y a à Clermont un présidial et une cour des aides; que l'intendant étoit un homme doux et poli; et que l'évêque, avec son bâton pastoral, chassoit de la bergerie les loups qui se cachoient sous la peau de brebis. Sur ces représentations de son père le roi faisoit entrer Thémis dans son conseil, où elle prononçoit une belle harangue, après laquelle on choisissoit, parmi les sénateurs les plus intègres et les plus savans, ceux qui devoient composer le nouveau tribunal; c'étoient les Noviadés les Caumartiniadés, Thaloniadés, etc., avec des terminaisons grecques, pour montrer que le poëte n'ignoroit pas cette langue. Chacun de ces magistrats avoit son tribut de louanges; mais l'éloge de M. le président de Novion l'emportoit sur tous les autres : c'étoit une explication allégorique de ses habits de palais; son mortier marquoit la grandeur et la fermeté de son âme; son hermine, la pureté de sa conscience; son cordon bleu, le doux éclat de son esprit céleste; et la colombe, symbole du Saint-Esprit qui pend au cordon, sa douceur et son humanité. On voit, d'après cette esquisse tirée de la relation, que le temple de Thémis n'étoit pas l'ouvrage du génie, et que, si le goût n'avoit pas présidé au choix des matériaux, il n'en

avoit pas non plus dirigé l'emploi. Cependant le poëme fut imprimé avec une épître dédicatoire à M. de Novion, où, entre autres belles choses, on lui disoit que, s'il eût vécu du temps des païens, ils auroient été excusables d'adorer ses vertus à la place de leurs dieux.

Les séances recommencèrent après les fêtes, et la relation continue de rapporter jour par jour les opérations judiciaires qui les remplirent, en suivant la même méthode que pour les précédentes. On remarquoit que, dans cette seconde partie de la durée des grands jours, les commissaires et M. Talon lui-même ne se montroient pas si sévères qu'ils l'avoient été jusqu'à l'époque de la prorogation. On trouvoit même qu'après avoir peut-être porté la rigueur un peu trop loin au commencement ils tomboient dans l'excès opposé, par trop de douceur et d'indulgence, en approchant du terme de leurs fonctions. Néanmoins la relation nous apprend que, malgré ce penchant vers la clémence, ils ne laissèrent pas de prononcer encore des arrêts bien propres à répandre la terreur, et à mettre en fuite les scélérats dont on n'avoit pu se saisir. Tels furent les jugemens qui condamnèrent le comte de... et le marquis de... à perdre la tête, quoiqu'ils fussent l'un et l'autre de deux maisons très-anciennes et très-illustres. Mais ils avoient aussi l'un et l'autre déshonoré leur noble extraction par les crimes dont ils s'étoient souillés. La relation entre à ce sujet dans des détails qui font horreur; et, s'il nous étoit possible de rapporter ici

tout ce qu'elle en dit, on jugeroit avec raison qu'il n'y a jamais eu deux hommes d'une méchanceté plus consommée, ni deux scélérats qui aient commis des actions plus atroces avec plus de sang-froid.

Les magistrats mettoient tant de suite et d'activité dans leur travail, et les jugemens se succédoient les uns aux autres si rapidement que le public n'avoit pas le temps d'apprendre les principales circonstances de chaque affaire. Les exécutions se faisoient avec la même célérité; mais le plus grand nombre des accusés et les plus coupables avoient réussi à se soustraire par la fuite aux coups de la justice, en sorte qu'on ne put les exécuter qu'en effigie. Le nombre en étoit si grand qu'on exposa trente de ces tableaux patibulaires en un seul jour dans la place publique. Ils y restèrent du matin au soir, et le peuple, qui ne se lassoit point de les considérer, apprenoit au moins par là que, si le glaive de la justice ne put frapper en effet sur les contumaces, elle les punit, autant qu'elle le peut, par le déshonneur et l'infamie. Le mal est qu'ordinairement ceux qu'elle ne châtie que de cette manière ne cessent pas d'être méchans et de nuire à la société, tant qu'ils ne sont malheureux qu'en figure. C'est une réflexion de l'auteur.

Pendant qu'on ne parloit que de condamnation et de mort, et que les juges pressés par le peu de temps qui leur restoit n'étoient pas assemblés un moment qu'il n'en coûtât la vie à quelque criminel, il s'éleva entre deux communautés religieuses de la ville une contestation qui fit seule plus de bruit que

toutes les grandes affaires dont on s'étoit occupé jusqu'à ce moment. Il y a, dit l'abbé Fléchier, entre les ordres monastiques une certaine émulation que la piété ne détruit pas, et qu'elle semble même autoriser, parce qu'on lui donne les beaux noms de zèle et d'attachement pour l'état auquel on s'est consacré. Par un effet de cette disposition, on cherche à s'étendre et à se multiplier; et, si l'on rencontre quelque obstacle, le zèle s'échauffe, l'attachement qu'on a pour l'honneur de son institut, pour l'intérêt de son ordre et de sa maison, fait qu'on se donne les plus grands mouvemens pour obtenir ce qu'on désire avec d'autant plus d'ardeur que l'on confond des vues purement temporelles avec les sentimens de la piété. On en vit alors un exemple bien frappant à Clermont, dans la rivalité qui éclata entre les Visitandines et les Ursulines de cette ville.

Le monastère de celles-ci avoit un jardin séparé du reste de leur enclos par un bout de rue étroite et peu fréquentée. Ces dames communiquoient à ce jardin par une voûte pratiquée sous cette rue, ce qui leur paroissoit fort incommode. Pour n'être plus sujettes à cette incommodité, elles imaginèrent de se faire céder le terrain de cette rue par quelques particuliers des environs, mais sans faire ratifier cette cession par tous ceux qui y avoient intérêt, et entre autres par les dames de la Visitation qui possédoient un moulin au fond de cette rue. Néanmoins les Ursulines firent travailler à renfermer le terrain cédé dans leur clôture. Les Visitandines s'y opposèrent; et, sur

leur requête, l'affaire fut portée au tribunal des grands jours. Les deux communautés avoient une troupe de personnes recommandables par leur piété qui prenoient leur défense, et de puissantes protectrices auprès de messieurs les commissaires; savoir : les filles de Sainte-Ursule, madame Talon; et celles de Saint-François-de-Sales, madame la douairière de Caumartin. Tout Clermont se divisa pour ou contre l'une des deux maisons, et l'on ne parloit d'autre chose dans toutes les sociétés de la ville. La cause fut plaidée avec le plus grand appareil par des avocats de réputation, et avec un concours de monde extraordinaire. Les juges, avant de rien statuer, nommèrent deux commissaires pour examiner la situation des lieux. Ils établirent dans leur rapport que la partie de rue dont il s'agissoit étoit nécessaire pour le service du public. En conséquence il fut décidé par arrêt que la rue demeureroit dans l'état où elle avoit toujours été. Ce jugement causa une joie inexprimable aux Visitandines, dont la communauté étoit composée de quatre-vingts religieuses qui, ne sachant comment témoigner leur reconnoissance à madame de Caumartin et à messieurs des grands jours, députèrent leurs quatre-vingts anges gardiens pour les accompagner lorsqu'ils s'en retourneroient à Paris.

Ce retour n'étoit pas éloigné. La lettre de congé qui rappeloit messieurs les commissaires à leurs fonctions ordinaires étant arrivée, chacun d'eux se trouvant sans autorité, et n'étant plus que de simples

conseillers au parlement, ils désiroient avec empressement de se rendre dans la capitale; et ceux que leur présence incommodoit depuis près de cinq mois ne souhaitoient pas moins ardemment de les voir éloignés. Le séjour de Clermont étoit d'autant plus ennuyeux pour les étrangers que la tenue des grands jours y avoit attirés, que les amusemens ordinaires du carnaval avoient été défendus, et le carême avancé de plusieurs jours par une ordonnance de l'évêque, à l'occasion d'un scandale public dont tout le monde avoit été consterné. Il y avoit dans la ville un fou qui paroissoit assez paisible, sa folie n'étant jamais allée jusqu'à la fureur. Aussi le laissoit-on en liberté, d'autant plus qu'on le voyoit souvent en prières dans les églises, et que ces dehors de piété faisoient dire qu'il étoit plus à plaindre qu'à redouter. Mais on ne considéroit pas que cette apparence de tranquillité pouvoit changer en un instant, et que, quand un esprit est blessé, on doit toujours craindre quelques suites fâcheuses de son dérangement. En effet, ce fut la piété même de cet homme qui acheva de lui troubler l'esprit. Il s'imagina que tous les prêtres qu'il voyoit célébrer étoient indignes de leur ministère. Il n'assistoit à aucune messe qu'il ne se sentît poussé par un zèle furieux de monter à l'autel pour achever le sacrifice, et immoler le prêtre à ses pieds. Enfin, cet homme étant un jour dans une église où l'aumônier de M. l'évêque disoit la messe, et avoit déjà consacré, son accès le prit si violemment, que, franchissant tout à coup la balustrade, il s'élança vers l'autel,

saisit le calice et le consuma, en disant qu'il étoit seul digne d'exercer les fonctions redoutables du sacerdoce. A la nouvelle de cette profanation, l'horreur et la consternation se répandirent dans toute la ville. L'évêque ordonna des prières publiques; on exposa le saint-sacrement dans toutes les églises; on fit des sermons sur cet événement propres à ranimer la foi et la ferveur; en un mot, on n'oublia rien de tout ce qui pouvoit exciter les catholiques, et surtout les âmes pieuses, à réparer par leurs adorations l'injure faite à Jésus-Christ dans le plus saint et le plus auguste de nos mystères.

Les commissaires des grands jours et tous ceux qui les avoient accompagnés quittèrent enfin Clermont, le 4 février 1666, pour se rendre à Paris. Ils avoient déjà fait cette route lorsqu'ils étoient venus; ainsi elle ne leur offrit rien de nouveau et de remarquable. Cependant ils s'arrêtèrent à Briare, où ils avoient passé rapidement la première fois, afin d'y considérer à loisir les travaux et le mécanisme de ce fameux canal commencé sous Henri IV, par l'immortel Sully, pour joindre la Loire avec la Seine, et fini sous Louis XIII. La relation en donne une description détaillée que nous ne transcrirons pas ici, parce que ce canal est une chose très-connue aujourd'hui, et qu'on l'a beaucoup perfectionné depuis l'époque où l'abbé Fléchier écrivoit sa relation.

Tandis que les voyageurs examinoient le jeu des écluses, l'abbé Fléchier prend un détour assez ingénieux pour se ménager un moyen de dire son senti-

ment sur tout ce qui s'étoit passé pendant la tenue des grands jours. Il feint que, s'étant retiré à l'écart dans le dessein de se promener seul, il fut abordé par un homme de la compagnie avec lequel il s'étoit lié d'amitié à Clermont. C'étoit un homme d'esprit, qui avoit des connoissances en littérature, et qui jugeoit très-sainement des choses. L'abbé lui demanda ce qu'il pensoit des événemens extraordinaires dont il avoit été témoin. Il répondit qu'on ne pouvoit trop louer la conduite de MM. les commissaires, leur zèle pour le rétablissement du bon ordre, leur application au travail; leurs lumières et leur intégrité; que la sagesse du roi ne paroissoit pas moins dans le choix qu'il en avoit fait, que son amour pour la justice dans le soin qu'il avoit pris de réprimer les violences de la noblesse, et de punir ceux de cet ordre qui s'étoient prévalus de leur rang et de leur autorité pour commettre impunément les crimes les plus atroces; que la sévérité des magistrats qui composoient ce tribunal étoit nécessaire dans l'état où se trouvoient les choses en Auvergne, par les funestes effets de la licence et de l'impunité; que ce qui distingueroit à jamais les grands jours d'Auvergne de tous ceux qui avoient été tenus en divers temps dans d'autres provinces, étoit l'étendue d'autorité que le roi avoit accordée à ce petit sénat, étendue qui consistoit principalement en ce qu'on avoit ordonné, 1° la révocation de toutes les lettres de grâce et d'abolition obtenues depuis vingt ans, en sorte qu'il a fallu que toutes ces lettres fussent représentées au

procureur général et soumises à l'examen des commissaires; 2° la révision de tous les jugemens rendus antérieurement par contumace, avec augmentation d'amendes et autres peines; 3° le rasement, dans l'espace de quinze jours, des maisons et châteaux des fugitifs à qui la loi accorde ordinairement cinq ans pour se justifier; mais que tout cela s'étoit fait par des motifs si justes et si graves que les gens les moins favorablement prévenus étoient forcés d'y applaudir. A la suite de ces réflexions, l'abbé Fléchier met dans la bouche de son ami l'éloge de M. le président de Novion, de M. de Caumartin, de M. Talon et de tous les magistrats qui avoient formé le tribunal des grands jours; et c'est par là qu'il termine sa relation.

FIN DU DIXIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE DIXIÈME VOLUME.

Pag.

Lettre i. De consolation et de piété à madame sa sœur, religieuse de Sainte-Claire à Béziers, sur la mort de leur mère. 1

Lettre ii. De piété sur les maladies, à la même. 3

Lettre iii. De controverse, et des moyens de réunir les deux communions, à M. Vigier, avocat. 5

Lettre iv. A madame de Richemont, en lui envoyant quelques ouvrages. 9

Lettre v. De civilité à M. Benoît, auditeur de rote, sur le faux bruit qui avoit couru qu'il étoit nommé à l'évêché d'Orange. 11

Lettre vi. De civilité chrétienne, à madame de Richemont. 12

Lettre vii. A M. Huet, ancien évêque d'Avranches. On examine sur qui tombent les frais de la poursuite des prêtres déréglés. 14

Lettre viii. Compliment à M. l'abbé Bastide, qui l'avoit félicité sur sa promotion à l'évêché de Lavaur, et qui lui avoit fait présent du panégyrique de saint Jérôme. 15

Lettre ix. Humble et pieuse remontrance au roi pour refuser l'évêché de Nismes. 16

Lettre x. Compliment à monseigneur le Dauphin sur ses victoires. 18

Lettre xi. De piété, à madame de Richemont, sur la maladie de monsieur son époux. 19

Lettre xii. De piété, à M. de Richemont, sur sa maladie. 21

Lettre xiii. Compliment chrétien à messieurs de Nismes, sur sa translation de Lavaur à Nismes. 22

Lettre xiv. Compliment à M. Huet, ancien évêque d'Avranches, en lui envoyant deux oraisons funèbres. 24

Lettre xv. Compliment à M. Santeuil, chanoine de Saint-Victor, sur quelques-uns de ses vers qu'il lui avoit envoyés. 25

Lettre xvi. A la reine d'Angleterre, pour répondre à celle que

Pag.

sa majesté britannique lui fit l'honneur de lui écrire le 28 août 1693. 26
Lettre xvii. De remercîment, à M. l'abbé Ménard. Il y est parlé de quelques ouvrages dont on porte le jugement. 27
Lettre xviii. De civilité et de piété, à madame de Richemont. 29
Lettre xix. De consolation, à des religieuses, sur la mort de leur supérieure. 31
Lettre xx. Compliment de piété, à celle qui avoit été élue pour lui succéder. 32
Lettre xxi. De civilité, au père Souhaiti, cordelier, qui lui avoit fourni les mémoires pour l'histoire du cardinal Ximenès, et qui l'avoit adroitement engagé à l'entreprendre. 33
Lettre xxii. De civilité, à M. l'abbé Ménard. Il y est parlé du naufrage que fit son équipage sur le Rhône. 34
Lettre xxiii. De compliment, à M. l'abbé Robert, sur le mariage de mademoiselle sa nièce, et d'affaires littéraires. 36
Lettre xxiv. De civilité et de nouvelles, à M. l'abbé Ménard. 37
Lettre xxv. A madame D. C. sur la mort de monsieur son fils. 38
Lettre xxvi. Sur la conversion d'un Juif, et le baptême d'un enfant juif, sans le consentement de ses parens, à M. Fieschi, archevêque d'Avignon. 39
Lettre xxvii. De civilité, à M. Fieschi, archevêque d'Avignon, pour lui demander deux religieuses pour gouverner la maison du refuge à Nismes. 40
Lettre xxviii. De civilité, au père Vignes, sur ses prédications. 41
Lettre xxix. Lettre dogmatique sur le mariage d'un protestant avec une catholique. 42
Lettre xxx. A M. l'abbé Ménard, au sujet de la paix. 45
Lettre xxxi. De recommandation, à M. de Carpentras, pour le père Vignes. 46
Lettre xxxii. A M. Le Pelletier, ministre d'État, sur sa retraite. 47
Lettre xxxiii. De civilité et de remercîment, à M. l'abbé Ménard. 49
Lettre xxxiv. Compliment à madame de Thayran, religieuse de Sommières, sur la mort d'une personne de la communauté, et la maladie d'une autre. 50
Lettre xxxv. De consolation aux religieuses de Sommières, sur la maladie de la supérieure. 51
Lettre xxxvi. Compliment aux mêmes sur la convalescence de la supérieure. 53
Lettre xxxvii. De civilité au père Fulgence de Bellegarde, Barnabite, sur une oraison funèbre de la composition de ce père. *Ib.*

Pag.

Lettre xxxviii. A M. l'abbé Ménard, sur les nouvelles publiques. 55
Lettre xxxix. A M. le marquis de Châteauneuf, sur l'état de la religion et les dispositions des nouveaux convertis de son diocèse, après les déclarations du roi. 56
Lettre xl. De consolation, et de piété à M. de Richemont, sur la mort d'une de ses filles. 62
Lettre xli. De félicitations, à M. de Pontchartrain, sur la promotion à la dignité de chancelier. 64
Lettre xlii. A M. le comte de Pontchartrain, sur le même sujet. 65
Lettre xliii. De piété, à M. de Richemont, sur ses maladies et celles de madame son épouse. 66
Lettre xliv. De consolation au même, sur la mort de sa fille. 67
Lettre xlv. A M. le marquis de la Vrillière, sur l'éducation des filles des nouveaux convertis qu'il faisoit instruire dans les monastères, même au-dessous de douze ans. 69
Lettre xlvi. De civilité chrétienne à une religieuse. 73
Lettre xlvii. Compliment sur l'exaltation du pape, à M. Benoît, auditeur de rote. *Ib.*
Lettre xlviii. Réponse à la supérieure et aux religieuses de Sommières, pour un compliment de condoléance sur la mort de monsieur son frère. 74
Lettre xlix. De remercîment sur un compliment de condoléance reçu, à M. Benoît, auditeur de rote. 75
Lettre l. De civilité au père Vignes, qui avoit pris part à la mort de monsieur son frère. 76
Lettre li. A M. de B.... touchant un ecclésiastique qui avoit quitté cet état, et qui y étoit rentré après quelques désordres. 77
Lettre lii. A M. le C. de N. sur le même sujet. 79
Lettre liii. De piété à la sœur Angélique du Saint-Esprit de Camaret, religieuse de Sainte-Claire à Béziers. 80
Lettre liv. De civilité et d'affaires du temps, à M. l'abbé Ménard. 82
Lettre lv. De civilité et de piété à M. Le Pelletier, dont le gendre avoit obtenu une charge. 83
Letttre lvi. A M. Benoît, auditeur de rote, pour le prier de proposer un accommodement à un supérieur, touchant le pécule d'un religieux, disputé par deux couvens. 84
Lettre lvii. De piété à la sœur Angélique du Saint-Esprit de Camaret, religieuse de Saint-Claire à Béziers. 86
Lertre lviii. A monseigneur l'évêque de Montpellier, sur l'affaire de la Chine. 88
Lettre lix. A mesdemoiselles ses nièces, sur leur vocation à l'état religieux. 89

Pag.
Lettre LX. De piété, à la sœur Angélique du Sainte-Esprit de Camaret, religieuse de Sainte-Claire à Béziers. 90
Lettre LXI. Compliment au chapitre d'Agde, qui lui avoit écrit sur la mort de l'évêque. 91
Lettre LXII. De civilité et de nouvelles, à M. l'abbé Ménard. 92
Lettre LXIII. A M. l'abbé Grimaldi, accompagnant M. le nonce en Espagne. 93
Lettre LXIV. De piété, à la sœur Angélique du Saint-Esprit, après qu'elle eut été reçue à la profession à la fin de son noviciat. 94
Lettre LXV. De piété, à l'abbesse de Sainte-Claire, sur le même sujet. 95
Lettre LXV. Au révérend père de La Chaise, sur le jugement du pape au sujet des affaires de la Chine. 96
Lettre LXVI. A messieurs Brisacier et Tiberge, sur le même sujet. 101
Lettre LXVII. De civilité et de piété, à M. Le Pelletier, sur la mort de sa fille. 103
Lettre LXVIII. De piété, à la sœur Angélique du Saint-Esprit, sur sa profession. 104
Lettre LXIX. De piété, à un curé, pour l'encourager contre les frayeurs causées par les fanatiques. 105
Lettre LXX. De civilité, à M. Le Pelletier, sur l'état du diocèse d'Angers, et sur celui de Nismes, pendant les troubles des fanatiques. 107
Lettre LXXI. De compliment, à M. l'abbé de Roquette, sur son oraison funèbre du roi Jacques. 109
Lettre LXXII. De piété, à un curé, pour l'encourager contre les frayeurs causées par les fanatiques. 110
Lettre LXXIII. De civilité chrétienne, à une religieuse, sur la crainte des fanatiques. 111
Lettre LXXIV. De piété, à un curé, pour l'encourager contre les frayeurs causées par les fanatiques. 112
Lettre LXXV. De civilité à madame de Boucard, religieuse, sur la crainte des fanatiques. 113
Lettre LXXVI. De piété, à la sœur Angélique du Saint-Esprit. *Ib.*
Lettre LXXVII. A madame de C.., sur les cruautés des fanatiques. 114
Lettre LXXVIII. De piété, à un curé, pour l'encourager contre les frayeurs causées par les fanatiques. 116
Lettre LXXIX. Relation des mouvemens et des cruautés des fanatiques. *Ib.*
Lettre LXXX. Sur les cruautés des fanatiques, et sur les moyens de prévenir ces maux ou d'y remédier. 122

Pag.

Lettre LXXXI. De piété, à un curé, pour l'encourager contre les frayeurs causées par les fanatiques. 126
Lettre LXXXII. Au même, sur le même sujet. 127
Lettre LXXXIII. Sur les cruautés des fanatiques. 128
Lettre LXXXIV. A un curé, sur les mouvemens des fanatiques. 130
Lettre LXXXV. De compliment et de remercîment, à monseigneur le vice-légat d'Avignon. 131
Lettre LXXXVI. De compliment, au même. 132
Lettre LXXXVII. D'exhortation et de reproches, à une supérieure, sur des frayeurs excessives au sujet des fanatiques. 133
Lettre LXXXVIII. De remercîment et de félicitation, à monseigneur l'archevêque de Saragosse. 134
Lettre LXXXIX. De civilité et de félicitation, à M. de Vilalba, vicaire général de monseigneur l'archevêque de Saragosse. 137
Lettre XC. De civilité et d'instruction, à mesdames Bocaud, religieuses ursulines. 138
Lettre XCI. De civilité et de félicitation, à monseigneur l'évêque de Mende. 139
Lettre XCII. De civilité, à madame la présidente de Marbeuf. 140
Lettre XCIII. De compliment et de civilité, à M. le comte de La Chasse. 142
Lettre XCIV. De piété, à un curé, pour l'encourager contre les frayeurs causées par les fanatiques. 143
Lettre XCV. De civilité, à monseigneur l'évêque de Carpentras. 144
Lettre XCVI. De civilité, et sur les malheurs du temps, à M. de Montremi, lieutenant colonel du régiment de dragons de Languedoc. 145
Lettre XCVII. De piété, à un curé, au sujet des frayeurs causées par les fanatiques. 146
Lettre XCVIII. Sur les maux de la religion et les malheurs des peuples, à madame la marquise de Senecterre. 147
Lettre XCIX. Compliment à M. l'abbé Anselme, prédicateur ordinaire du roi, sur le présent de ses oraisons funèbres. 149
Lettre C. A M. de Calvisson, sur le commencement de négociation avec les fanatiques. 150
Lettre CI. De consolation et d'instruction, à la sœur Angélique du Saint-Esprit de Camaret, sur ses maladies. 151
Lettre CII. Sur un commencement de négociation avec les fanatiques. 152
Lettre CIII. Sur le peu de succès d'une négociation commencée avec les fanatiques. 154
Lettre CIV. Au même, sur le même sujet. 157

Pag.

Lettre cv. Sur les malheurs publics de la religion et de l'État, à M. de Valincourt, de l'Académie-Françoise, secrétaire général de la marine, étant à la rade de Toulon. 158
Lettre cvi. De civilité et de nouvelles publiques, à M. le marquis de Canillac, brigadier des armées du roi, colonel du régiment de Rouergue. 159
Lettre cvii. Compliment à un abbé d'Aix, sur une œuvre de charité. 160
Lettre cviii. De piété à un curé, pour l'encourager contre les frayeurs causées par les fanatiques. 161
Lettre cix. A M. l'archevêque de Saragosse, contre ceux qui diffèrent de recevoir les sacremens dans leurs maladies. 163
Lettre cx. Compliment à M. de Villalba, grand-vicaire de Saragosse. 164
Lettre cxi. De nouvelles, à M. l'abbé Ménard. 166
Lettre cxii. A monsieur son neveu, sur la résolution qu'un autre de ses neveux avoit prise de quitter l'état ecclésiastique pour embrasser la profession des armes. 167
Lettre cxiii. Sur un commencement de tranquillité de la part des fanatiques. 168
Lettre cxiv. De condoléance, à M. le comte de Grignan, sur la mort de monsieur son fils. 169
Lettre cxv. De condoléance et de consolation, à madame la comtesse de Grignan, sur la mort de monsieur son fils. 170
Lettre cxvi. Sur la profession des armes et ses dangers, à un de ses neveux qui quittoit l'état ecclésiastique pour l'embrasser. 172
Lettre cxvii. De nouvelles sur les malheurs publics, à M. le comte de Calvisson. 173
Lettre cxviii. Compliment à M. l'archevêque de Saragosse, nommé vice-roi et gouverneur général d'Aragon. 174
Lettre cxix. De civilité, à M. d'Estancheau, secrétaire de monseigneur le Dauphin. 176
Lettre cxx. De félicitation sur une grâce reçue du roi, à M. le maréchal de Montrevel. 177
Lettre cxxi. De civilité pour le commencement de l'année, et de nouvelles sur les affaires publiques, à M. de Fréjus. 178
Lettre cxxii. De piété et d'instruction, à la sœur Angélique du Saint-Esprit. 179
Lettre cxxiii. Des avantages de la retraite, et de la vanité du monde, à madame la marquise de Senecterre. 181
Lettre cxxiv. De compliment et de félicitation, à M. le maréchal duc de Villars, commandeur des ordres du roi. 182

Pag.

Lettre cxxv. De piété et d'instruction, à M. l'abbé Fléchier, son neveu. 183

Lettre cxxvi. De remercîment et de civilité, au R. P. don Mabillon, sur l'oraison funèbre de M. le cardinal de Furstemberg, prononcée par M. l'abbé le Prévôt, qu'il lui avoit envoyée. 184

Lettre cxxvii. Sur une conspiration nouvelle des fanatiques découverte. 185

Lettre cxxviii. Sur le même sujet. 187

Lettre cxxix. Consolation chrétienne à une religieuse sur la mort d'une abbesse. 188

Lettre cxxx. Compliment à M. le maréchal duc de Villars. 189

Lettre cxxxi. Compliment à M. l'abbé Bastide sur le panégyrique de Saint-Hilaire, dont il lui avoit fait présent. 190

Lettre cxxxii. De condoléance, à M. de Montauban sur la mort de monsieur son frère. 191

Lettre cxxxiii. Compliment au père de La Rue, sur l'oraison funèbre de M. de Meaux. 192

Lettre cxxxiv. De piété, à la sœur Angélique du Saint-Esprit. 193

Lettre cxxxv. Recommandation pour un homme accusé d'un crime, à madame la présidente Druillet. 194

Lettre cxxxvi. Consolation chrétienne à madame de l'Islebonne, sur la mort de M. le prince d'Elbeuf, son neveu. 195

Lettre cxxxvii. De civilité et de nouvelles sur les affaires publiques, à M. l'archevêque de Saragosse. 197

Lettre cxxxviii. De consolation chrétienne, à madame de Senecterre, sur la mort de sa fille. 199

Lettre cxxxix. De civilité et de piété, à la sœur Angélique du Saint-Esprit. 200

Lettre cxl. De civilité et de nouvelles publiques, à M. l'archevêque de Saragosse. 201

Lettre cxli. Compliment à madame la maréchale duchesse de Villars. 204

Lettre cxlii. De civilité et de nouvelles publiques, à M. l'archevêque de Sarragosse. 205

Lettre cxliii. Au R. P. Mourques sur un établissement de sœurs grises retardé. 206

Lettre cxliv. Compliment chrétien pour le commencement de l'année, à madame la présidente de Marbeuf. *Ib.*

Lettre cxlv. Compliment chrétien pour le commencement de l'année, à madame de l'Islebonne. 208

Lettre cxlvi. Compliment aux dames de Tornac, religieuses, sur la mort de leur père. 209

Pag.

Lettre CXLVII. A mademoiselle de La Fare, sur la mort de M. de Tornac, son oncle. 211

Lettre CXLVIII. De civilité et de piété, à la même 212

Lettre CXLIX. De civilité et de piété, à M. Le Pelletier, sur la translation de monsieur son fils à Orléans. 213

Lettre CL. Compliment de M. d'Usez, sur la nomination de monsieur son neveu, à l'évêché d'Angers. 214

Lettre CLI. Compliment à M. l'abbé Poncet, nommé à l'évêché d'Angers. 215

Lettre CLII. De piété à madame de Marbeuf, sur la retraite de sa fille au Calvaire. 216

Lettre CLIII. Compliment à M. le maréchal duc de Villars, sur ses heureux succès. 218

Lettre CLIV. De piété, à mademoiselle de Monclar, sur sa vocation aux hospitalières. 220

Lettre CLV. De piété, à une demoiselle, sur sa vocation à l'état de religieuse hospitalière. 221

Lettre CLVI. Sur la croix de Saint-Gervasi, à M. l'évêque de Montpellier. 223

Lettre CLVII. De civilité, à M. le chevalier de N... Il y est parlé des affaires publiques du temps. 225

Lettre CLVIII. De nouvelles sur les affaires publiques, à madame de Marbeuf. 226

Lettre CLIX. De civilité et de piété, à mademoiselle de Montclar La Fare. 227

Lettre CLX. Compliment à M. le maréchal duc de Villars, sur son heureuse campagne. 228

Lettre CLXI. De civilité et de compliment, à M. Moreau. 229

Lettre CLXII. Réponse chrétienne, à un compliment pour le commencement de l'année, aux dames de Boucard. 230

Lettre CLXIII. De civilité et de compliment, au général des Chartreux. 231

Lettre CLXIV. De compliment, à M. le maréchal duc de Villars. 232

Lettre CLXV. De civilité et de compliment, à madame la maréchale duchesse de Villars. 233

Lettre CLXVI. De civilité chrétienne, à madame de Boucard, religieuse. 235

Lettre CLXVII. De compliment, à M. le maréchal duc de Villars. *Ib.*

Lettre CLXVIII. Compliment de condoléance, à M. l'abbé Bossuet, sur la mort de M. de Meaux, son oncle. 237

Lettre CLXIX. De compliment, à M. le maréchal duc de Barwick, sur la victoire d'Almanza. 238

Pag.
Lettre CLXX. De civilité, au même. *Ib.*
Lettre CLXXI. De compliment, à M. le maréchal duc de Villars. 239
Lettre CLXXII. De civilité, à M. Gonthieri, archevêque d'Avignon. 240
Lettre CLXXIII. De civilité, au même. 242
Lettre CLXXIV. De piété, à la sœur Angélique du Saint-Esprit. 243
Lettre CLXXV. Compliment, à monseigneur l'archevêque de Saragosse. 244
Lettre CLXXVI. De civilité et de nouvelles, à M. Gonthieri, archevêque d'Avignon. 245
Lettre CLXXVII. A M. Gonthieri, archevêque d'Avignon, sur un bruit désavantageux qu'on avoit répandu contre lui. 247
Lettre CLXXVIII. De compliment et de nouvelles, à M. le maréchal de Villars. 248
Lettre CLXXIX. De compliment et de félicitation, à madame la maréchale duchesse de Villars. 249
Lettre CLXXX. De piété, à madame d'Arnaud. 250
Lettre CLXXXI. Compliment à M. le maréchal, duc de Barwick, grand d'Espagne. 251
Lettre CLXXXII. De compliment et d'éloge, à M. l'abbé Viani, prieur de Saint-Jean-d'Aix. 252
Lettre CLXXXIII. De compliment et d'éloge, à M. l'abbé Bastide. 253
Lettre CLXXXIV. De compliment et d'éloge, à M. l'abbé Du Jarry. 254
Lettre CLXXXV. De civilité, au P. Vignes, sur la mort de M. le marquis de Villefranche. 255
Lettre CLXXXVI. A M. de B.... pour le prier d'empêcher l'établissement d'une confrérie de pénitens. 256
Lettre CLXXXVII. De civilité et de compliment, à M. le maréchal duc de Villars. 258
Lettre CXXXVIII. De civilité et de compliment, à M. l'archevêque d'Avignon. 259
Lettre CLXXXIX. De civilité et de nouvelles sur les affaires publiques, à M. l'archevêque de Saragosse. 260
Lettre CXC. Consolation chrétienne, à mademoiselle de Montclar. 261
Lettre CXCI. De civilité, à M. Gonthieri, archevêque d'Avignon. 262
Lettre CXCII. De remercîment et de compliment, à M. de Sandricourt, gouverneur de Nismes. 263
Lettre CXCIII. De compliment, à madame la présidente de Marbeuf. 264
Lettre CXLIV. De civilité, à madame de Montfalcon, qui lui avoit recommandé des prisonniers étrangers. 265

Pag.
Lettre CXCV. Compliment, à M. le comte de Grignan, lieutenant général en Provence. 266
Lettre CXCVI. Sur un faux bruit qui avoit couru d'un différent entre M. de Montpellier et lui. Ib.
Lettre CXCVII. Sur un procès où il avoit été condamné à Toulouse, à M. l'abbé de N.... 267
Lettre CXCVIII. Compliment, à madame la présidente de Marbeuf, sur la profession de sa fille au Calvaire. 269
Lettre CXCIX. Réponse à une recommandation de M. Gonthieri, archevêque d'Avignon. 270
Lettre CC. De civilité, à madame la duchesse de Roquelaure. 271
Lettre CCI. De civilité et de piété, à M. Gonthieri, archevêque d'Avignon. 272
Lettre CCII. Consolation chrétienne à M. de Colonde, sur la mort de sa femme. 273
Lettre CCIII. De remercîment, à M. Sartre, seigneur de Caveirac. 274
Lettre CCIV. D'affaires particulières et nouvelles publiques, à M. l'abbé Ménard. Ib.
Lettre CCV. De civilité et de nouvelles, à M. Gonthieri, archevêque d'Avignon. 275
Lettre CCVI. De civilité, à M. l'archevêque d'Avignon. 277
Lettre CCVII. De condoléance, à monseigneur le cardinal de Noailles, archevêque de Paris. 278
Lettre CCVIII. Compliment chrétien au général des Chartreux. Ib.
Lettre CCIX. De civilité et de piété, à M. Le Pelletier, pour le commencement de l'année. 279
Lettre CCX. Compliment chrétien à madame de C.... pour le commencement de l'année. 280
Lettre CCXI. De civilité et de remercîment, au P. Annat, général de la congrégation des pères de la doctrine chrétienne. 281
Lettre CCXII. Compliment à un prédicateur, sur un sermon qu'il devoit prêcher et qu'il lui avoit communiqué. 282
Lettre CCXIII. De nouvelles, à M. l'abbé Ménard. 283
Lettre CCXIV. De civilité, à M. Maboul, nommé évêque d'Alet, sur une de ses oraisons funèbres. Ib.
Lettre CCXV. Sur la nécessité d'assister les pauvres plutôt que de bâtir des églises. 285
Lettre CCXVI. Sur la mort de M. le prince de Conti. 286
Lettre CCXVII. De civilité et de piété, à M. Le Pelletier, pour le remercier d'un de ses livres. 287
Lettre CCXVIII. De civilité et de piété, à M. Le Pelletier. 288
Lettre CCXIX. D'affaires publiques, à M. l'abbé Ménard. 289

Pag.
Lettre ccxx. De civilité et de piété, à M. Le Pelletier, sur le recouvrement de sa santé. 290
Lettre ccxxi. A M. Portalès, pour le dissuader de se faire prêtre. 292
Lettre ccxxii. De nouvelles, à M. l'abbé Menard. 293
Lettre ccxxiii. Compliment à M. de Basville, sur la mort de M. de Lamoignon, son frère. 294
Lettre ccxxiv. De consolation, à M. Le Pelletier, sur les infirmités de la vieillesse. 295
Lettre ccxxv. De civilité, à M. Gonthieri, archevêque d'Avignon. 298
Lettre ccxxvi. De civilité et de piété, à M. Le Pelletier, pour le commencement de l'année. 299
Lettre ccxxvii. Compliment chrétien à M. Gonthieri, archevêque d'Avignon, pour le commencement de l'année. 300
Lettre ccxxviii. Compliment chrétien à madame de C.... pour le commencement de l'année. 301
Lettre ccxxix. De civilité et de remercîment, à M. Benoît, auditeur de rote. 302
Lettre ccxxx. De civilité, au même. 303
Lettre ccxxxi. De civilité, au même. 305
Lettre ccxxxii. Au même, pour s'excuser de recommander l'affaire qu'il avoit à Rome. 306
Lettre ccxxxiii. De civilité, au même, qui lui avoit recommandé un de ses parens. 307
Lettre ccxxxiv. De civilité, au même, en lui envoyant une pièce de poésie. 308
Lettre ccxxxv. Remercîment au même, pour la part qu'il avoit prise à la mort d'un de ses proches. 309
Lettre ccxxxvi. De civilité, au même. *Ib.*
Lettre ccxxxvii. De remercîment et de civilité, au même. 310
Lettre ccxxxviii. De civilité, au même, pour s'excuser de ce qu'il n'avoit pu aller à Avignon. 311
Lettre ccxxxix. De civilité, au même, qui lui avoit souhaité les bonnes fêtes. *Ib.*
Lettre ccxl. Remercîment au même, pour quelques nouvelles, et des livres qu'il lui avoit achetés. 312
Lettre ccxli. De civilité et de remercîment, au même. 313
Lettre ccxlii. De civilité et de remercîment, au même. 314
Lettre ccxliii. De consolation, à madame l'abbesse de Saint-Ausone, sur la mort de monsieur son frère. *Ib.*
Lettre ccxliv. De civilité, à M. Fieschi, archevêque d'Avignon, en lui envoyant l'histoire du cardinal Ximenès. 315

Pag.

Lettre CCXLV. De civilité et de piété, à la sœur Angélique du Saint-Esprit. 317

Lettre CCXLVI. De consolation chrétienne, à M. de Salvador, sur la mort de son épouse. 318

Lettre CCXLVII. A madame de C...., sur la mort de son mari. 319

Lettre CCXLVIII. De consolation. 320

Lettre CCXLIX. De civilité chrétienne, aux religieuses de Sommières. *Ib.*

Lettre CCL. Compliment sur le rétablissement de la santé, à madame Boucaud, religieuse. 321

Lettre CCLI. Compliment à M. l'évêque de Castres, sur la mort d'un ami. 322

Lettre CCLII. Compliment chrétien à mademoiselle d'Aubijoux, sur les cérémonies du baptême qu'elle avoit reçues. 323

Lettre CCLIII. Compliment à M. de Riquet, sur la mort de son épouse. 324

Lettre CCLIV. Sur l'antiquité de l'Histoire, et de ceux qui l'ont écrite. 325

Lettre CCLV. Sur les qualités de ceux qui écrivent l'Histoire, et sur l'estime qu'on en a faite dans toutes les nations et dans tous les temps. 331

Lettre CCLVI. Compliment à M. de Furstemberg, évêque de Paderborn. On y loue quelques vers de ce prélat. 338

Lettre CCLVII. De M. l'évêque de Paderborn, à M. Fléchier, pour le remercier de quelques oraisons funèbres qu'il lui avoit dédiées. 339

Lettre CCLVIII. Compliment à M. de Acevedo. 341

Lettre CCLIX. D'affaires particulières, à M. l'archevêque de Pise. 342

Lettre CCLX. De compliment, au même, pour le féliciter sur une dignité à laquelle le roi d'Espagne l'avoit élevé. 344

Lettre CCLXI. Au pape Clément XI, pour solliciter la béatification de M. Vincent-de-Paul, dont on fait la vie et l'éloge en abrégé. 345

Lettre CCLXII. De compliment et d'éloge, sur un ouvrage de politique, composé par M. de Acevedo. 350

Lettre CCLXIII. Compliment au même, sur la nomination de M. son oncle à l'archevêché de Tolède, et à la charge d'inquisiteur. 353

Pag.

LETTRES NOUVELLEMENT RECOUVRÉES.

Lettre I. A madame ***. 355
Lettre II. A la même. 356
Lettre III. A la même. 357
Lettre IV. A la même. 358
Lettre V. A la même. 359
Lettre VI. A mademoiselle de ***. 360
Lettre VII. A M. de Monchamps. 361
Lettre VIII. A M. Claude Pelletier, ministre d'État et ancien président à mortier au parlement de Paris. 362
Lettre IX. A M. l'abbé Benoît. 363
Lettre X. Au même. *Ib.*
Lettre XI. Au même. 364
Lettre XII. Au même. 365
Lettre XIII. Au même. 366
Lettre XIV. Au même. *Ib.*
Lettre XV. Au même. 367
Lettre XVI. A M. de Salvador. 368
Lettre XVII. A M. Novi, C. D. N. *Ib.*
Lettre XVIII. A M. Menard. 369
Lettre XIX. Au même. *Ib.*
Lettre XX. Au même. 370
Lettre XXI. Au même. *Ib.*
Lettre XXII. Au même. 371
Lettre XXIII. Au même. *Ib.*
Lettre XXIV. Au même. 372
Lettre XXV. Au même. *Ib.*
Lettre XXVI. A messieurs du chapitre de Nismes. 373
Lettre XXVII. A l'académie de Padoue, sur ce qu'elle lui avoit envoyé des lettres d'académicien. 374
Lettre XXVIII. A M.... 375
Lettre XXIX. Amplissimo domino Emanueli Ant. ab Acevedo et Ybanes, Spiritus Fléchier, episcopus Nemaus. S. P. D. *Ib.*
Lettre pastorale pour l'agrandissement de l'église cathédrale de Nismes, et l'érection d'une chapelle du Saint-Sacrement. 378
Dissertation historique sur la ville de Nismes et ses antiquités. 382
La Tour-Magne. 388
La fontaine de Nismes. 390
Le temple de Diane. 392
La Maison Carrée. 396
Les Arênes. 399

Pag.

Le pont du Gard. 403
Antonin le Pieux. 405
L'empereur Adrien, ses liaisons avec l'impératrice Plotine, femme de Trajan. 408
Mémoire historique sur les grands jours. 413
Extrait de la relation des grands jours d'Auvergne, tenus en 1665. 422

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.







